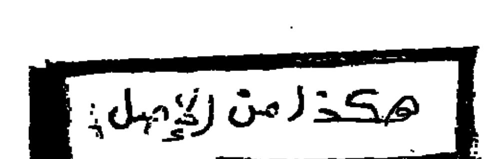


« Le Monde des livres »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14734 – 6 F

VENDREDI 12 JUIN 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Echanges agricoles et « représailles » américaines

Le conflit commercial s'envenime entre les Etats-Unis et l'Europe

Le conflit commercial entre les Etats-Unis et l'Europe a été aggravé par l'annonce, à Washington, de la publication prochaine d'une liste de produits de la CEE soumis à des droits de douane renchéris.

L'« affaire du soja » va-t-elle être l'occasion d'un conflit commercial entre les Etats-Unis et l'Europe ? Visiblement, à cette occasion, l'administration américaine a choisi l'affrontement. *Une attitude qui n'est pas sans* conséquence au moment où les deux continents tentent de régler leur différend agricole global.

Tant qu'une solution n'aura pas été trouvée entre Bruxelles et Washington, les négociations de l'Uruguay Round, entamées en 1986 dans le cadre du GATT, et qui concernent plus d'une centaine de pays, ne pourront aboutir.

Lire page 21 le dossier

Menaces

INDISPOSÉS par la politique européenne de soutien aux producteurs de soja, les Etats-Unis ont décidé d'appliquer des représailles commerciales à l'encontre des Douze, menaçant de doubler les droits de douanes pour un certain nombre de produits venus du Vieux Continent. En choisissant l'affrontement, au risque de contrevenir aux règles du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Washington ne cède pas seulement aux pressions du puissant lobby du soja.

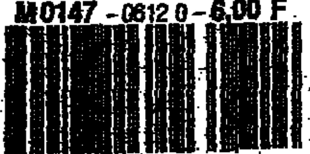
Alors que le trublion Ross Perot fait recette avec des propos protectionnistes, le président Bush est soudain moins enclin à obtenir un accord final dans l'Uruguay Round avant l'échéance de novembre. Tout motif est bon pour temporiser, et le soja européen « subventionné » est une excellente graine de discorde. Richard Nixon l'avait déjà utilisée en 1973, décrétant un embargo injustifié pour faire monter la pression contre l'Europe, à la veille de négociations commerciales.

MAIS le calcul électoral ne suffirait à lui seul justifier pareille offensive. C'est l'Amérique orgueilleuse, celle qui a triomphé il y a un peu plus d'un an dans les sables du désert, qui paraît réclamer son dû : être regardée comme la puissance des puissances qui, à ce titre, déroge aux règles du jeu communes. A l'issue de la guerre du Golfe, les Etats-Unis appelaient de leurs voeux l'instauration d'un nouvel ordre mondial qu'on sentait bien drapé dans la bannière étoilée. Et voilà que l'Europe, malgré ses tâtonnements internes, gagne en solidité, en cohésion politique, monétaire, commerciale voire militaire.

Les litiges ne cessent de s'aggraver de part et d'autre de l'Atlantique. Une préférence communautaire voit le jour dans le domaine des télécommunications ou des marchés publics, équivalent du « buy american act » (obligation d'acheter américain) en cours depuis longtemps aux Etats-Unis. L'acier reste un sujet épineux. L'Union monétaire concurrence la suprématie du dollar et le corps d'armée franco-allemand fait grincer les stratèges du Pentagone.

LA chute du communisme aidant, un rééquilibrage s'opère entre les Etats-Unis et l'Europe, où cette dernière peut trouver son profit. C'est à Washington que se recrute ainsi les plus virulents adversaires de Maastricht. Par le passé, on vit souvent l'Europe reculer face aux menaces du gros bâton américain, et l'agriculture faisait les frais des concessions des Douze, au grand dam des paysans français en particulier. La récente réforme drastique de la PAC (politique agricole commune) incite l'Europe à refuser tout sacrifice supplémentaire.

Le gouvernement français, par exemple, ne peut courir le risque d'une nouvelle motion de censure « agricole ». L'issue du conflit engagé par les Etats-Unis paraît dès lors incertaine, car les Douze n'ont rien à lâcher. Pour avoir relevé l'Europe exsangue de l'après-guerre grâce au plan Marshall et aux lois d'aide alimentaire, l'Amérique ne se résout pas à voir s'édifier en face d'elle une puissance qu'elle a nourrie.



M 0147 - 0612 0 - 6,00 F

Une campagne qui pourrait être orchestrée par le pouvoir

La presse libyenne prône l'ouverture vers l'Occident

Prônant une ouverture vers l'Occident, plusieurs organes de presse officiels libyens viennent de critiquer avec virulence la « politique arabiste et islamiste » du régime du colonel Kadhafi. Cependant, selon les observateurs, ce dernier ne paraît pas menacé par cette campagne qui, en fait, pourrait lui permettre de préparer l'opinion, sinon des dirigeants réticents, à un virage politique et diplomatique important.



Lire page 5 l'article de MOUNA NAÏM

Maastricht : M. Pasqua en minorité au Sénat

Examinant le projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, les sénateurs ont repoussé à une large majorité l'exception d'irrecevabilité présentée par le goupe RPR, dont l'adoption aurait mis fin au débat.

Lire page 7 les articles de THIERRY BRÉHIER et GILLES PARIS

La France « écolo »

III.– *Les enfants des trente glorieuses*

Un voyage à travers le mouvement associatif, qui a connu une véritable explosion.

Lire page 12 l'article de MARC AMBROISE-RENDU

« Science en fête »

Du 12 au 14 juin, à l'initiative du ministère de la recherche et de l'espace, des laboratoires ouvrent leurs portes, la science s'expose dans toutes les villes de France par le biais d'animations et d'expositions.

Lire pages 14 et 16

L'aménagement de l'Ile-de-France

En Ile-de-France, faut-il privilégier la croissance ou le cadre de vie pour répondre aux nouvelles exigences écologiques? De la réponse à cette question qui sera contenue dans le futur schéma d'aménagement dépend la qualité de vie de 12 ou 13 millions d'habitants en l'an 2015.

Lire le supplément pages 29 à 36

Le naufrage des « pompiers socialistes de l'économie »

Une affaire récemment et discrètement jugée à Paris, l'affaire de la CFDE, dévoile l'ampleur des détournements financiers, opérés dans les années 1981-1982, par des repreneurs d'entreprises liés au parti socialiste.

Lire page 9 l'enquête de ROLAND-PIERRE PARINGAUX

POINT

Cambodge : les « casques bleus » muselés

Le refus de coopérer des Khmers rouges menace le plan de paix

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

La nuit, autour du palais royal à nouveau occupé par le prince Norodom Sihanouk, il n'est pas rare de voir les soldats de garde poser leur fusil sur le sol et s'allonger pour lire, ou étudier à la lueur des rares réverbères, quand ils ne somnolent pas. Et pourtant, à quelques mètres de là, derrière des murs impénétrables à peine gardés, se terre la délégation khmère rouge au Conseil national suprême (CNS). Bruissante d'activité – surtout depuis l'arrivée du carrousel onusien et du pactole qu'il représente pour le commerce local, – Phnom-Penh ne donne guère l'impression d'une capitale de pays déchiré.

Et pourtant, après des mois d'un calme trompeur qui a suivi la signature, le 23 octobre dernier, des accords de Paris, la situation n'a cessé de se détériorer depuis le mois d'avril, au fur et à mesure qu'approchait la date du 13 juin, début de la phase 2 du plan des Nations unies, qui prévoit le regroupement et le désarmement des forces en présence. Au point que le général français Michel Loridon, commandant en second de la force militaire de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU), a tiré la sonnette d'alarme (*le Monde* du 2 juin), quelques jours avant la réunion du CNS du 5 juin.

Cette réunion, dans le cadre solennel du palais royal, avait donné lieu à un dialogue de sourds entre le chef khmer rouge Khieu Samphan et les autres parties au conflit. Y compris les Chinois, longtemps les principaux bailleurs de fonds et d'armes de M. Pol Pot, et qui ont, à cette occasion, apporté un soutien d'une fermeté inattendue au plan de l'ONU. Le prince Sihanouk, pourtant artiste consommé dans l'art du compromis, comme le Japonais Yasushi Akashi, « patron » de l'APRONUC, à travers la langue de bois des formules diplomatiques, n'avaient pas hésité à accuser nommément les Khmers rouges d'être les seuls à refuser de respecter un accord qu'ils avaient pourtant signé.

PATRICE DE BEER

Lire la suite page 4

Un nouveau citoyen

L'homme politique confronté à de sévères exigences

par Jean-Denis Bredin
de l'Académie française

I. – *S'il fait beau, c'est qu'il va pleuvoir.* S'il pleut, c'est qu'il pleut toujours. Ce regard sombre, nous ne le réservons pas au temps. Nous sommes mécontents, inquiets, toujours soupçonneux. Et toujours fascinés par les catastrophes : celles qui sont annoncées, redoutées, celles qui frappent les autres. D'une certaine manière le récit des catastrophes nous tient chaud. Il nous aide à vivre. Faut-il écouter un journal d'informations au petit matin? Cette succession haletante de guerres, de crimes, de tremblements de terre, de scandales, de licenciements massifs : tout ce à quoi nous avons échappé dans la nuit!

Comment la politique ne subirait-elle cette vision sinistre? Les élections régionales ont radiographié une France de plus en plus malade. Ceux qui lisent nos radios ont observé des taches sombres, qui risquent de se propager. Voici que s'installe, se consolide, un parti fasciste ou presque, ramassant les rancœurs, appelant à la haine. Voici que s'épanouissent deux mouvements dits écologiques, qui expriment un rêve décadent, peut-être réactionnaire, la nostalgie d'un temps sans usines, ou simplement qui disent la puissance irrésistible des modes.

Faut-il observer – sur vingt ans – le taux des abstentions, signe évident du désintéressement des Français, de leur repliement sur la vie privée? Faut-il regarder le déclin du Parti socialiste, et le « tassement » des partis de la droite traditionnelle, signifiant, outre l'indifférence aux difficultés du gouvernement, et l'ingratitude, un mépris croissant du politique, peut-être la tentation du n'importe-quoi? Et que penser du maintien, en France, d'un Parti communiste, quand l'histoire a enseveli le communisme? Que dire enfin de la dictature des médias, tant avides d'affrontements et de scandales, dramatisant chaque souci, réduisant la démocratie aux nécessités de ses spectacles?

Sinistre bilan, assurent les spécialistes, hérité des anciennes maladies françaises, fait aussi des fragilités d'une démocratie vieillissante.

Lire la suite page 2

LE MONDE DES LIVRES

Géographie du déshonneur

Après la publication, si longtemps retardée, du « Journal » de Drieu la Rochelle, voici *La NRF des années sombres* de *Pierre Hebey qui rappelle ce que devint* la célèbre maison d'édition entre juin 1940 et juin 1941. Rien qui ne soit vraiment inconnu dans cette recension, mais, comme l'écrit Bertrand Poirot-Delpech, à travers ce « *nouveau défilé connu des credos ahurissants et des lapsus fâcheux, des engagements frénétiques et des bouts de chemin imprudents* » se dessine une cruelle géographie du déshonneur. En opposition, surgit la figure exemplaire de Jean Paulhan, un des premiers à résister, puis à condamner l'épuration. François Bott analyse son *Traité des jours sombres*, un choix de lettres écrites entre 1937 et 1945, ou comment l'amour de la grammaire mène à la résistance.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

DÉBATS

Un nouveau citoyen

Suite de la première page

Indifférence, dégoût, mépris même, ces mots reviennent dans la plupart des diagnostics. Ailleurs, dans les pays nouveaux venus à la démocratie, celle-ci aurait, paraît-il, les séduction d'un rêve. Chez nous, chez beaucoup de nos voisins, l'âge aurait produit ses effets. Usée, épuisée, capable encore de caprices et de colères, notre démocratie serait une très vieille dame. Le mieux ne serait-il pas de tenter de vivre sans s'en occuper ?

II. – Mais on peut faire des dernières élections – et de l'état de la démocratie en France – une tout autre lecture : qui ne se nourrirait pas forcément de notre mauvaise humeur, et ne la nourrirait pas.

Souvenons-nous d'abord, au risque de quelques banalités, que le monde où meurent et naissent les Français d'aujourd'hui a changé en quarante ans plus peut-être qu'en plusieurs siècles. Tout a été dit sur le déclin des religions et des idéologies qui donnaient une explication du monde, commandaient ou guidaient les comportements, et promettaient, au bout du chemin, la récompense. La plupart des Français – que quelques vacances séparent encore du troisième millénaire – n'attendent plus ni la terre promise, ni le bonheur éternel, ni l'avènement du prolétariat. Ils n'ont plus, pour les guider, ni paradis, ni enfer, ni grand soir, ils ne croient même plus aux bienfaits obligés d'un progrès irrésistible. Cela déjà change le citoyen. Peut-on avancer que la patrie elle-même a perdu son importance dans chacun de nos destins ? Pour nos grands-parents, pour nos parents, pour certains d'entre nous, elle fut raison de vivre et de mourir. Les guerres – de conquête, de défense, de revanche – imposaient des devoirs, obligeaient à des sacrifices. Même la paix, quand elle préparait la guerre, offrait des directions sûres. Or l'amour sacré de la patrie ne fait plus vivre. L'histoire a eu raison de la vieille haine franco-allemande ; l'Europe, même peu ou mal faite, symbolisée par nos passeports, a envahi nos mentalités ; la familiarité de l'avion, l'évasion à portée de main ont déplacé, transformé la jeunesse. Surtout la force de l'image, de l'écran, nous a promenés à travers le monde. Des générations sont venues qui ont passé les frontières, au point souvent de ne plus les voir ni les comprendre. Parfois la patrie redevient un rêve, le temps d'un défilé, d'un discours, d'un exploit, le temps surtout d'un match de foot ou de tennis. Mais il faut consentir cette évidence : dans les temps ordinaires, la patrie ne fournit plus ni morale, ni devoir, ni espoir.

Ce nouveau citoyen, qui n'a plus ni dogme ni patrie pour le conduire, il faudrait le regarder de plus près. La vie est devenue son essentielle valeur, sa vie et celle de ceux qui lui sont proches, la vie et aussi le bonheur, si même ce mot ne recouvre rien de précis, seulement un état agréable de tous les jours. L'on ne s'étonnera pas que la santé, la jeunesse, la beauté, le confort, l'argent qui les promet et souvent les apporte, soient les compagnons souhaités d'une vie qui n'ira pas au-delà de la vie, une vie devenue la seule raison de vivre.

Sans doute aussi ce citoyen vit-il à très court terme, à trois mois, à six mois, à l'échéance de Noël ou des vacances. Le long terme semble absurde *dans un temps que les progrès* scientifiques et techniques, les bouleversements de la culture, les secousses du siècle rendent imprévisible. Prodigieusement accélérée, l'information n'a cessé d'accroître la volatilité de l'Histoire. Peu importe que nous vivions plus vieux : voici venu un temps sans lendemain, où l'enfant incarne la seule continuité, l'enfant et parfois la maison et parfois les arbres, un temps très long en vagues perspectives, très court en vrais projets, un temps qui oblige à se passer du temps.

Un citoyen pessimiste et lucide, que n'éclaire aucune lumière universelle, aucune promesse d'éternité ? Mais un citoyen mieux informé, et plus mature qu'autrefois. L'enseignement obligatoire, la diffusion de la culture, et aussi la fréquentation des médias, de tous les médias, et encore les voyages, pour ceux, de plus en plus nombreux, que la malchance ou la sagesse n'a pas enfermés chez eux, nous ont apporté des connaissances nouvelles, même partielles, même éclatées, et aussi des instruments *nouveaux de jugement*, une capacité à lire le politique, à le décrypter. Bien sûr, ce citoyen aime le spectacle, les affrontements le distraient. Il est sensible aux modes, il est séduit par les vedettes; et ce ne sont que des effets parmi les autres des temps nouveaux. Mais il est plus informé, plus exigeant que ses parents. Il est vite critique, et capable de dégoûts. Capable aussi, comme chacun, d'aimer son pouvoir, de prendre plaisir à chasser les équipes en place pour signifier son mécontentement, pour rappeler qu'il est le vrai maître.

Portrait du politique espéré

Observons-le un instant, ce nouveau citoyen. Sans doute ne croit-il plus aux projets politiques qui prétendent tout investir. Il se méfie des programmes totalitaires, il les soupçonne vite d'agiter des mots. Il ne s'intéresse guère aux longues prévisions : le bonheur, au bout du progrès, ou après la Révolution, ne le concerne plus. Il n'est pas si replié sur lui-même qu'on le dit : mais ni l'amour de l'Homme ni la solidarité d'une classe sociale ne parlent vraiment à son cœur. Il aime ce qu'il connaît, ce qu'il voit, un monde proche, sa famille, son logement s'il en a un, parfois sa cité, souvent sa voiture. Il respecte, il affectionne les animaux et les plantes qui l'entourent. Il est capable de s'engager pour aider les autres, de se dévouer même, pourvu que les autres aient un nom, un visage, et qu'il soit sûr de vraiment les aider. L'amour de tous ou de chacun lui semble inutile, portant des promesses trop lointaines ou des projets gonflés de vent. La fraternité finale, celle du paradis ou du grand soir, il n'a plus envie d'œuvrer pour elle.

Ce citoyen est-il indifférent à la politique, ce dont il est souvent accusé ? On peut penser au contraire que le citoyen d'aujourd'hui pose au politique, parce qu'il attend beaucoup de lui, de nouvelles et sévères exigences.

La principale exigence pourrait être une revendication morale. *L*'homme politique espéré ne devrait être ni corrompu ni malhonnête, il devrait ne pas soumettre l'intérêt général à ses intérêts particuliers. Il devrait encore ne pas feindre, ne pas ruser. Devant son écran de télévision, écoutant sa radio, le citoyen nouveau est devenu capable de déceler, derrière les mots et les mimiques, la vacuité, le mensonge, ou l'astuce.

Cette exigence morale, il est probable qu'elle revendique aujourd'hui la compétence. Longtemps, la politique fut indifférente à celle-ci. La chose publique n'était ni si spécialisée ni si compliquée que l'habileté et le verbe n'y puissent suffire. Le reste était l'affaire des administrations. Pour chacun ou presque, la compétence est aujourd'hui devenue une exigence, et aussi le travail et le sérieux du travail, qui ne sont pas seulement vécus comme des nécessités du métier, des instruments de la réussite, mais aussi comme des devoirs moraux. Ainsi pourrait se dessiner le portrait du politique espéré : intègre, sincère, compétent, soucieux de parler sérieusement à des citoyens majeurs. Si par surcroît ce politique était capable d'écouter, de comprendre autre que soi, et aussi, pourquoi pas, d'être drôle le temps d'un sourire, il vérifierait que n'existe nul vrai mépris du politique chez le citoyen.

III. – Reprenons notre radiographie, regardons autrement ces taches inquiétantes. Le vote écologique ? Plutôt qu'un rêve décadent – la revendication suspecte d'un retour à la terre, la terre qui ne mentirait pas, – on peut y voir une revendication morale diffuse, celle du respect de la vie, de toute vie même minuscule. On peut y observer aussi l'idée lucide que le développement industriel et commercial *ne suffit pas* à assurer le bonheur de l'homme, et que les forces du capitalisme, même habillées du beau manteau de la liberté, travaillent pour elles plus que pour nous. Une certaine innocence ? Plutôt une certaine maturité, ou, si l'on préfère, une forme de sagesse. Qu'un combat politique soit précis, limité, et non plus vague et totalitaire ? Que l'homme soit capable de dénoncer le mythe d'un progrès obligé ? Qu'il manque aux écologistes des programmes bien construits, des chefs rayonnants, qu'il y ait, dans leurs revendications, une part d'outrance, de luxe aussi – car leur projet ne peut être celui des exclus – n'empêche que les votes écologiques peuvent dire les tâtonnements d'une morale ou d'une éthique qui s'intéresse à la vie et au bonheur.

Les votes du Front national ? On en dénonce aisément le pire, la séduction fasciste, entretenue par des démagogues, la permanence de l'idéologie vichyssoise. On pourrait aussi redouter, dans cette extrême droite, une sinistre tradition française, plus que centenaire, qui fut, au siècle passé, nourrie par l'Eglise et par l'armée, et qui a longtemps trouvé, chez les intellectuels français, une forte audience. De Boulanger à Le Pen, avec le relais de Pétain, la permanence est remarquable : idéologie du repliement sur soi, sur le vieux jardin français, sur la Nation supérieure, rejet des étrangers, sous tous leurs affreux visages – Juifs hier, Arabes aujourd'hui – tous, comme disait Barrès, *« points de pourriture sur notre admirable race »*, et encore dénonciation du « bouc émissaire » responsable de nos maux, ce coupable né qui nous innocente. Sans ces Juifs, sans ces Arabes, sans ces étrangers, que les Français seraient heureux ! *« Tout paraît impossible, ou affreusement difficile, constatait Maurras, sans cette providence de l'antisémitisme. Par elle tout s'arrange, s'aplanit et se simplifie. »* Ce vieux message, M. Le Pen l'a repris, il a su l'adapter à son temps.

Réfléchir davantage

Mais à ne voir, dans les votes venus au soutien du Front national, que le fascisme en marche, on se rassemble, on se retrouve, mais on se dupe. Serait-il déplacé de réfléchir davantage ? De reconnaître que beaucoup de ces votes portent avec eux les révoltes de la misère, les peurs de la vieillesse, les rancœurs de l'exclusion sociale, la détestation de la démocratie bourgeoise et de tous les privilèges qu'elle organise ou maintient, ce dont nous sommes tous responsables ? De constater aussi que cette revendication systématique de sécurité – portée par la propagande et par la peur jusqu'à la haine – est le fruit, trop mûr, des combats démocratiques ? Serait-il choquant d'observer que notre démocratie a tenu, tient encore, la liberté pour inséparable de la sécurité ? Que la sécurité de l'emploi, la sécurité de la retraite, la sécurité de la santé, furent les grandes conquêtes de la démocratie, exprimées dans les devoirs de notre Etat-providence, et qu'il n'est pas raisonnable de dénoncer l'idéologie sécuritaire alors que celle-ci a été nourrie de tous les droits acquis au nom du progrès social ? L'idéologie de la sécurité est inséparable de l'histoire de la démocratie française. La voici sans doute exploitée, détournée, muée en haines. Est-ce suffisante raison pour excommunier ces votes égarés, pour reprocher à ceux-là seuls la mentalité dont chacun d'entre nous a reçu quelque chose, sous le poids des protections accumulées, enfin pour rejeter ceux dont la sécurité écarte aujourd'hui toute raison de vivre, et souvent toute morale ?

De même faut-il aller vite pour voir dans la survie du Parti communiste une aberration, comme si les communistes français devaient être obligés de porter le poids sinistre de la dictature soviétique, obligés de disparaître écrasés par la honte et l'Histoire. Les votes communistes peuvent dire, à leur manière, la fidélité à une idéologie qui rêvait d'une revanche des pauvres, des parias, l'attente d'un jour où les vaincus deviendraient des vainqueurs, une idéologie qui fut dévoyée. Ils peuvent dire aussi la fidélité à un parti qui fut souvent aveugle et s'obstina à le rester, mais dont l'action, dans le progrès social, et dans la résistance à l'Allemagne fasciste, ne pourra être oubliée. Ces votes peuvent enfin exprimer une revendication morale : la détestation de l'argent, le refus entêté – même condamné par l'Histoire – d'un système capitaliste ordonnateur d'injustices et dont le procès n'est pas forcément achevé. Rien qui puisse nous faire ni peur ni peine. Regardons enfin l'ombre la plus large sur l'écran : le rejet des partis politiques, de gauche et de droite, qui, depuis vingt ans, se sont partagé le pouvoir. Comment ne pas admettre, avec ce citoyen insatisfait, que ces partis, et les hommes qui les incarnent, le regardent souvent sans le voir ? Qu'ils sont tentés de gouverner, de s'opposer, de parler, d'agir et sans doute de penser comme il se faisait dans les Républiques troisième et quatrième ?

Le conservatisme des élites

L'infortune d'un bon nombre de politiques, de gauche et de droite, est sans doute d'avoir mal compris le monde d'aujourd'hui. Il serait injuste de leur en faire grief, car le vieillissement de la politique n'est pas isolé : l'éducation nationale, la fonction publique, la justice, une bonne part des entreprises françaises, sont demeurées ainsi figées, crispées sur leur passé, répétant leurs modèles, croyant le moderniser à coup de formules ou par les miracles de la communication, impuissantes à vivre leur temps. Et peut-être cette difficulté d'adaptation, ce conservatisme des élites est-il une continuité de notre histoire. Regardons à gauche : beaucoup de nos amis socialistes n'ont pas vu qu'en un quart de siècle un autre citoyen était venu. Ils n'ont pas compris la désuétude de leurs discours et de leurs comportements. Ils n'ont pas vu que dans un monde où l'argent devenait roi on attendait d'eux, encore plus que des autres, cette forme d'héroïsme vertueux : qu'ils ne fussent jamais corrompus. Ils ont épousé la passion française des privilèges, ils ont aimé les signes aristocratiques, quand on espérait d'eux le contraire. Ils n'ont pas vu qu'on leur reprochait moins leurs échecs que leur incapacité à les admettre, à les expliquer ; ils n'ont pas compris que leurs revirements idéologiques eussent pu sembler très raisonnables sous la condition d'être assumés. Ils ont cru à la majesté du pouvoir exercé quand on espérait d'eux la modestie d'une mission bien remplie. Ils n'ont pas vu que le citoyen devenait insensible aux égalités rêvées, aux appels d'une fraternité théorique, mais qu'il posait, comme première exigence, le respect de sa dignité. Ils n'ont pas compris que l'indifférence ou la rudesse des administrations, la fréquente arrogance du *pouvoir et de ses serviteurs*, l'ignorance des exclus sociaux, tout risquait d'offenser ce citoyen nouveau. Faudrait-il alors que ce citoyen regarde vers la droite ? Il observe la même conception d'un citoyen immature – souvent plus caricaturale encore – et un pire mépris. Mais le grand avantage de la droite, dans le moment, est de ne pouvoir être congédiée faute d'être en place.

IV. – Ainsi souffrons-nous les inconvénients d'une classe politique souvent archaïque, et qui, enfermée dans ses rivalités et ses recettes, ne cesse de s'éloigner davantage du pays qu'elle a mission de gouverner. D'où viendra le progrès ? De tous ceux qui voudront bien comprendre que la politique est désormais attendue, non comme une suite de recettes, de mots et de gestes, mais comme une véritable école d'intelligence, de compétence et de dévouement.

Absurde exigence, celle d'un personnel politique qui serait moins médiocre que nous et décidé à ne pas nous ressembler ? Héritiers de religions et d'idéologies exclusives, nous sommes intolérants, injustes, calomniateurs : vous, qui nous représentez, ne soyez pas tels ! D'instinct, nous sommes racistes : aidez-nous à nous guérir de cette infirmité. Nous vivons égoïstes, jaloux, repliés : prenez-nous par la main pour nous emmener vers les autres. Nous sommes avides de privilèges : apprenez-nous à les mépriser. Nous sommes portés à la servilité, nourris de vanité : révélez-nous les mérites de l'indépendance, ne nous encouragez jamais à nous croire et à nous dire supérieurs. Nous vivons à trop court terme, à l'échéance de l'été, ou des week-ends : travaillez sur les perspectives à long terme, aidez-nous à regarder vers le millénaire qui vient. Si nous sommes livrés aux caprices des modes, enseignez-nous l'art de nous en moquer. Et si nous aimons trop les vedettes, ne vous soumettez pas à nos plus mauvais goûts.

Ceux qui font appel au pire de nous savent que ce pire existe, et qu'ils peuvent compter sur lui. Cette tâche, M. Le Pen la remplit bien. Ce que beaucoup attendent, espèrent aujourd'hui du politique, c'est qu'il ait l'intelligence, et le cœur, de faire appel au meilleur d'eux.

JEAN-DENIS BREDIN

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél (1) 40-65-25-25
Télécopieur 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur 49-60-30-10

REVUES

FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les nations éclatées

Les événements de Yougoslavie – après ceux du Liban – montrent à quels drames peuvent mener l'effondrement des Etats et les affrontements interethniques. Mais se pose maintenant la question de la contagion de ces processus de désintégration.

L'URSS a disparu, la Yougoslavie a explosé, la Tchécoslovaquie est menacée... Un peu partout, à l'est, les nations se délitent, sous la poussée des séparatismes ethniques. Comme si les Etats n'étaient là que pour maintenir, par la contrainte, une unité de façade entre des communautés prêtes à se déchirer.

Les événements de Yougoslavie ont soudain fait comprendre la charge effrayante que contenaient ces antagonismes et le danger qu'ils représentent pour la paix internationale. Le monde – et l'Europe en particulier – observe, impuissant, ce déchaînement de violence, avec l'espoir incrédule qu'il se limitera à des querelles de clocher et s'arrêtera de lui-même.

Malheureusement, le propre des conflits de ce type est d'échapper à toute rationalité et d'être portés à la contagion. Joseph Krulic, dans le dossier de *la Nouvelle Alternative* consacré à « la tragédie yougoslave vue de l'intérieur et par ses voisins post communistes (Albanie, Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie) », attire l'attention sur le caractère particulier de ces guerres, dont l'enjeu est le contrôle des populations et où l'alternance des cessez-le-feu (pour rassurer l'opinion internationale) et des actes de barbarie (pour impressionner l'adversaire) illustre une même politique de grignotage visant à s'assurer la maîtrise de parcelles de territoire. Guerre psychologique, reposant sur la tension, la haine et la peur, mais aussi guerre anarchique, qui suscite la multiplication de bandes armées d'autodéfense, échappant progressivement au contrôle des politiques.

Scénario catastrophe dans l'ex-URSS

Jusqu'où la désintégration peut-elle aller, une fois le processus engagé ? Cette question angoissante est au cœur du numéro que la revue *Hérodote* consacre à l'ex-URSS et qu'elle appelle précisément : « Cela s'appelait l'URSS et après... » L'ombre de la Yougoslavie plane sur cette étude, avec toutefois cette différence que si les querelles entre Serbes, Croates ou Bosniaques gardent, pour nous, des allures de guerres picrocholines, ce qui pourrait se passer dans l'ex-URSS, si par malheur les passions se déchaînaient, prendrait les dimensions d'une catastrophe mondiale. Tel est du moins le sentiment d'Yves Lacoste, le directeur de la revue. *« Le pire est à craindre, écrit-il, et d'abord, dans le cadre de ce que l'on appelait l'URSS, une série de guerres : guerres d'indépendance menées par des minorités contre les Russes ou contre un autre groupe dominant, mais aussi guerres entre Républiques voisines qui se disputeront des territoires pour des raisons nationales et s'ils recèlent des ressources intéressantes (...) Le pire, c'est aussi, au plan mondial, les conséquences de la diffusion à vil prix de toutes sortes d'équipements militaires, depuis les croiseurs lourds, les sous-marins nucléaires, les avions les plus sophistiqués, les fusées à plus ou moins grand rayon d'action, jusqu'aux canons et chars d'assaut vendus au poids. »*

Car le danger principal est bien l'accélération du processus de désintégration à l'intérieur même de la Russie (« Et si la Russie éclatait à son tour ? », s'interroge Jean Radvanyi) et la multiplication de pouvoirs autonomes – souvent issus de l'ancienne bureaucratie communiste – installés par la force et cherchant à contrôler à leur profit les populations et l'économie, avec l'appui des mafias locales et des puissances étrangères. On verrait alors d'immenses territoires, aux ressources naturelles et stratégiques considérables, se transformer en terrains d'affrontement entre les grandes puissances militaires et industrielles mondiales.

Ce *scénario catastrophe* n'est sans doute pas inéluctable, mais il suppose, pour être enrayé, que se constituent des entités nationales et fédérales suffisamment fortes pour arrêter les processus de décomposition et que les grandes puissances comprennent que leur intérêt est de soutenir cette restructuration interne. Ainsi Jacques Sapir estime que la Communauté européenne a une *« opportunité historique »* à saisir, en aidant la CEI à constituer une véritable union économique, seul moyen, pour ses Etats, de sortir d'une crise dont les conséquences sociales et politiques risquent d'être dramatiques.

Les chemins de l'aliénation

Avec leur empilement de populations innombrables, souvent redistribuées de façon arbitraire, au cours de l'histoire, au hasard des guerres, des traités ou des déportations massives, l'ex-empire soviétique et l'Europe de l'Est constituent des puzzles ethniques inextricables. Mais ce ne sont pas les seules régions à connaître cette situation, comme le montre de façon remarquable le numéro que *Panoramiques* consacre au « tribalisme planétaire ». Faisant le tour de cent soixante pays, *Panoramiques* présente une véritable encyclopédie ethnographique qui montre à quel point la survie de l'humanité tient à sa capacité à admettre et à organiser la coexistence entre les innombrables groupes qui la composent. Si la constitution de grands empires autoritaires finit toujours mal, à l'inverse le repli sur des communautés de base se traduit toujours par l'écrasement des individus et d'incessantes compétitions interethniques. *« Toute dépendance à un groupe restreint, qu'il soit tribu ou nation, quelle que soit sa légitimité affective et même culturelle, se paye cher »*, écrit Albert Memmi.

S'il est un pays qui a payé cher l'effondrement de l'Etat et l'affrontement des tribus, c'est bien le Liban. Comme le montre Joseph Maïla dans le dossier que *les Cahiers de l'Orient* consacrent à la « normalisation » consécutive aux accords de Taëf, les affrontements entre les clans qui ont détruit le pays n'étaient que le prolongement des conflits régionaux et le prétexte aux interventions étrangères. Loin de permettre la reconstruction d'un Etat indépendant, la paix précaire qui s'est installée n'est que la reconnaissance de l'hégémonie syrienne. *« De l'accord de Taëf, le prix exigé pour la stabilité fut la liberté. Le constater n'est pas remettre en cause les acquis fragiles du processus en cours au Liban. C'est simplement en indiquer les tragiques limites... »*

Et pour Joseph Maïla, le constat le plus amer est la rapidité avec laquelle les responsables politiques libanais se sont mis au service des maîtres syriens. *« S'en remettant totalement à la Syrie pour gérer des conflits dont on peut penser qu'ils profitent d'abord à Damas, sollicitant même l'arbitrage syrien sur des règles de fonctionnement interne ou sur des prises de position régionales, la classe politique libanaise, écrit-il, s'aménage elle-même les chemins de son aliénation. »*

L'exemple libanais montre à quel point, lorsque la nation a éclaté, les affrontements communautaires aboutissent à ce contre quoi ils prétendaient lutter : la soumission à une domination étrangère.

► *La Nouvelle Alternative*, n° 25, Mars 1992, 60 F, 44, rue de l'Amiral-Mouchez, 75014 Paris.

– *Hérodote*, n° 64, 1er trimestre 1992, 110 F, La Découverte.

– *Panoramiques*, n° 5, 3e trimestre 1992, 150 F, Arléa Corlet, ZI route de Vire, 14110 Condé-sur-Noireau.

– *Les Cahiers de l'Orient*, n° 24, 4e trimestre 1991, 80 F, 80, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.



هكذا من الأصل

Les nations éclatées

Un entretien avec le président du Parti socialiste serbe

« Il n'y a pas de problème de frontières en Yougoslavie », nous déclare M. Borisav Jovic

M. Borisav Jovic est l'un des plus proches collaborateurs de l'homme fort de la Serbie, M. Slobodan Milosevic. En mai 1990, lorsqu'il devient, pour un an, président de la Fédération yougoslave, il dénonce « le danger de guerre civile et de désintégration du pays ». En mars 1991, alors que le pouvoir de M. Milosevic est menacé par les émeutes de Belgrade, M. Jovic ordonne le déploiement des chars dans la capitale. Quelques jours plus tard il suggère, sans succès, l'instauration de l'état d'urgence pour empêcher la déliquescence de la Fédération. Ce politicien chevronné de soixante-quatre ans dirige le Parti socialiste serbe (ex-communiste) au pouvoir en Serbie et préside le Comité de coopération avec l'ONU, créé à la suite de l'adoption du plan de paix des Nations unies en Croatie. Dans un entretien accordé au Monde, *il analyse la situation en Serbie et dans la nouvelle Yougoslavie.*

BELGRADE

de notre correspondante

« M. Milosevic a annoncé à plusieurs reprises ces derniers temps qu'il pourrait démissionner. Croyez-vous à son départ ?

– Je pense que cela ne signifie pas grand-chose. M. Milosevic s'est dit prêt à offrir sa démission si cela permettait la levée des sanctions. Mais autant que je sache, la communauté internationale n'a pas promis de lever l'embargo s'il se retirait... M. Milosevic a pris des engagements vis-à-vis de ses électeurs et ne peut démissionner qu'après les avoir consultés, par exemple par référendum.

– La Serbie n'a-t-elle aucune responsabilité dans la guerre en Bosnie ?

– La Serbie n'a jamais dit cela. Nous avons toujours dit que nous n'étions ni les seuls coupables ni les seuls responsables. Les sanctions contre la Serbie et la Yougoslavie n'auront aucun effet sur la guerre en Bosnie-Herzégovine tant que les responsables de ce conflit n'auront pas été punis proportionnellement à leur degré de culpabilité.

» En faisant pression sur une seule partie, on favorise *de facto* les autres parties en conflit. Et j'insiste : la Serbie et la Yougoslavie ne sont pas les plus responsables et ne peuvent pas être qualifiées d'agresseurs. Nous n'avons aucune prétention territoriale en Bosnie, ni dans les autres Républiques. Nous avons informé à plusieurs reprises le Conseil de sécurité de l'ONU que nous reconnaissions leurs frontières. Le problème en Bosnie ne concerne pas les frontières, mais le pouvoir. Les peuples de Bosnie ne sont pas d'accord sur l'organisation interne de leur Etat ; la Bosnie n'existe donc pas en tant qu'Etat puisque cet Etat ne fonctionne pas. Pour le moment elle n'existe que comme territoire. La Yougoslavie reconnaît ce territoire, elle ne reconnaît pas la légitimité du pouvoir de Bosnie-Herzégovine.

« L'autodétermination des peuples »

– La Serbie n'occupe-t-elle pas actuellement un tiers de la Croatie ?

– Si l'on considère que les gens qui occupent leur maison et leur jardin occupent des territoires, oui ! Ces territoires ont été repris pendant la guerre par les Serbes qui y vivaient et sont désormais soumis à l'autorité des citoyens qui les habitent.

– La solution générale du conflit passe-t-elle par une modification des frontières ?

– Il n'y a pas de problème de frontières en Yougoslavie. Une modification des frontières entre les Républiques est une question qui n'existe pas et qui ne s'est jamais posée. Le seul problème, c'est celui de l'autodétermination des peuples. C'est, par exemple, aux Serbes qu'il revient de décider s'ils veulent rester en Croatie et en Bosnie, ou s'ils préfèrent choisir une autre solution. Si des Serbes aspirent à quitter ces Républiques, ils devront négocier leur départ et parvenir à un accord avec toutes les parties concernées.

– A quel moment pourra-t-on considérer que la question nationale serbe sera réglée ?

– La question nationale serbe a ressurgi avec la désintégration de la Yougoslavie puisque le peuple serbe était implanté dans plusieurs Républiques. Nous n'avons jamais considéré que la Serbie doit décider du sort des Serbes qui vivent en dehors de notre République. Nous estimons seulement que ces Serbes doivent pouvoir décider sur un pied d'égalité avec les autres peuples de leur propre avenir. On commet une grave erreur, à l'étranger, en croyant que la Serbie décide du sort des Serbes qui vivent dans les autres Républiques, et qu'elle peut leur ordonner de faire ou de ne pas faire la guerre. Cette idée est absurde et nous a coûté déjà très cher. Il ne faut pas oublier que les Serbes de Bosnie-Herzégovine notamment ont vécu pendant des siècles dans un Etat indépendant de la Serbie.

– Est-ce que l'embargo vous embarrasse ?

– C'est une catastrophe, une punition très grave pour le peuple. Il est ressenti comme une injustice avant tout parce qu'il risque de ne pas avoir d'effet sur le conflit en Bosnie-Herzégovine. Car la Serbie et la Yougoslavie n'ont pas d'influence sur la situation en Bosnie, comme on tente de le faire croire.

» Le peuple serbe ressent d'autre part les sanctions comme une pression politique pour le forcer à choisir des dirigeants qui conviennent à la communauté internationale. La Yougoslavie a répondu à toutes les exigences de l'étranger ; nous ne pouvons donc plus rien faire si ce n'est d'endurer cette injustice. Nous sommes profondément déçus par nos amis étrangers qui ont sacrifié la vérité et la justice au profit de leur intérêt personnel. L'histoire montrera combien ils ont été injustes envers nous ; la Serbie et la Yougoslavie n'ont défendu qu'une seule idée : le règlement pacifique de la crise yougoslave.

« Les facteurs étrangers »

– Que représente l'opposition en Serbie ?

– Elle représente l'opposition.

– Est-ce que le pouvoir est menacé ?

– Le pouvoir n'est pas menacé par l'opposition, mais par les très fortes pressions politiques et économiques exercées par l'étranger. En fait, nous avons deux types d'opposition : l'une, constructive, qui a participé aux élections, l'autre, qui soutient les pressions étrangères contre son propre pays, et qui refuse de participer au règlement démocratique des problèmes internes. Elle veut renverser le pouvoir par des méthodes bolcheviques – dans la rue, par des manifestations, par la guerre civile, selon les principes de la « révolution socialiste ».

– Elle ne peut donc plus être considérée comme une opposition politique démocratique ?

– Si l'opposition veut remplacer le pouvoir en place, elle peut le faire en gagnant les élections par la voie démocratique. Mais si elle utilise la force, nous devrons répondre par la force.

– On évoque parfois les risques d'une guerre civile en Serbie.

– Elle est possible si les facteurs étrangers continuent à encourager le désordre comme ils l'ont fait en Croatie et en Bosnie. Car la guerre civile n'aurait jamais éclaté dans ces deux Républiques si la communauté internationale n'avait pas ouvertement armé les formations paramilitaires. »

Propos recueillis par
FLORENCE HARTMANN

TCHECOSLOVAQUIE

M. Havel annonce qu'il est candidat à un nouveau mandat présidentiel

Le président tchécoslovaque, M. Vaclav Havel, a confirmé, mercredi 10 juin, qu'il reste candidat à un troisième mandat présidentiel. Mais M. Vladimir Meciar, chef du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), a indiqué plus tôt dans la journée qu'il refusait de rencontrer le président Havel jeudi à Prague, en marge de la deuxième séance de négociations pour former un nouveau gouvernement fédéral.

Le HZDS a accepté que le futur président de la République soit un Tchèque, mais a indiqué que ses députés ne voteraient pas pour M. Havel. *« C'est la réponse personnelle* (de M. Meciar) *aux prises de position de M. Havel lors de la campagne électorale et après les élections »*, a souligné un porte-parole du HZDS. Ce mouvement reproche au chef de l'Etat d'avoir implicitement critiqué M. Meciar avant le scrutin législatif en appelant à ne pas voter *« pour ceux qui ont des tendances dictatoriales »* et qui *« proposent des solutions aventureuses »*.

Le porte-parole de la présidence, M. Michael Zantovsky, a simplement confirmé, mercredi, que le président Havel *« recevra jeudi une délégation du HZDS, telle qu'elle sera envoyée »* par le parti slovaque. La candidature de M. Havel devrait être soumise, début juillet, à l'Assemblée fédérale. Pour être élu, le président doit obtenir une majorité des trois cinquièmes au premier tour ou une majorité simple dans chacune des deux chambres au deuxième tour.

M. Vaclav Klaus, le dirigeant du Parti démocratique civique, grand vainqueur des élections des 5 et 6 juin en Bohême et en Moravie, s'est refusé à tout commentaire sur l'attitude de M. Meciar. Les deux hommes devaient se retrouver, jeudi après-midi à Prague, pour de nouveaux entretiens. Les négociations portent sur deux points principaux : la composition du praesidium de l'Assemblée fédérale ; les structures et le rôle du futur gouvernement fédéral tchécoslovaque. – *(AFP.)*

CEI

M. Eltsine annonce la création prochaine de frontières « russes »

Le président Boris Eltsine a annoncé, mercredi 10 juin, la prochaine création de *« véritables frontières d'Etat »* de la Russie avec l'Azerbaïdjan et les Etats baltes. En effet, les entrées d'Iran et de Turquie en Azerbaïdjan se *« font pratiquement sans visas »*, a-t-il estimé à l'issue d'une réunion avec les militaires. M. Eltsine a noté aussi que es *« marchandises sortaient sans contrôle de Russie vers les pays baltes »* et que *« les services de renseignement d'Etats étrangers accédaient librement en Russie via ces pays. »*

Il s'est, en revanche, prononcé pour la fermeture des frontières au sud des Etats d'Asie centrale, appelant le Tadjikistan et le Turkménistan à suivre l'exemple des autres dirigeants de la région et à signer un accord bilatéral avec la Russie incluant la question des frontières face à l'Afghanistan et à l'Iran. M. Eltsine a enfin abordé la question des frontières avec l'Ukraine, qui devront selon lui être créées si Kiev introduit sa monnaie nationale. *« En attendant*, a-t-il dit, *nous mettons en place des postes de douanes sur tous les points de passage »* russo-ukrainiens.

Nominations dans l'armée

Par ailleurs, le président Eltsine, commandant en chef des forces armées russes, a annoncé la nomination de nouveaux chefs d'armée : le général Viktor Doubynine (quarante-neuf ans), qui a servi en Afghanistan et a été le dernier commandant des troupes soviétiques en Pologne, a été nommé chef de l'état-major et premier vice-ministre de la défense de Russie. Son premier adjoint est le général Mikhaïl Kolesnikov (cinquante-trois ans), qui commandait la ville de Bakou lors de l'entrée des forces soviétiques en janvier 1990 puis a été chef de l'état-major de l'armée de terre.

Sont nommés vice-ministres les généraux Valeri Mironov (quarante-huit ans), commandant du « groupe Nord-Ouest des troupes » (Baltique) ; Vladimir Toporov (quarante-six ans), commandant de la région de Moscou et Gueorgui Kondratiev (quarante-sept ans), commandant de la région militaire du Turkestan. – *(AFP, SOVT.)*

Selon un télégramme secret qui exaspère les nationalistes

La Russie a voté les sanctions contre la Serbie pour ne pas déplaire aux Occidentaux

MOSCOU

de notre correspondant

Les *« national-patriotes »* russes, par ailleurs grands défenseurs des Serbes, ont reçu un cadeau de rêve à la veille du débat qui devait s'ouvrir, jeudi 11 juin, au Parlement sur la politique « yougoslave » du gouvernement russe. Un hebdomadaire ultranationaliste, *Den*, a ainsi publié le texte intégral d'un télégramme de l'ambassadeur de Russie auprès de l'ONU, M. Iouli Vorontsov, daté du 28 mai, c'est-à-dire peu avant le vote du Conseil de sécurité sur l'adoption de sanctions contre la Serbie.

L'ambassadeur y conseille de voter les sanctions, en invoquant, entre autres, des arguments qui ont tout pour hérisser le poil de députés déjà convaincus que le gouvernement n'a d'autre souci que de plaire aux Américains, quitte à trahir les « frères slaves » : *« Il est très important de ne pas entrer en conflit* [à ce sujet] *avec les pays occidentaux et les Etats-Unis, où l'opinion publique est très montée contre Milosevic* [le président serbe] », écrit M. Vorontsov. *« Il n'est pas souhaitable que notre pays paraisse personnellement associé avec lui, surtout à la veille du sommet aux Etats-Unis »*, ajoute l'ambassadeur en faisant allusion à la visite qu'entreprend, dans quelques jours à Washington, M. Boris Eltsine.

L'ambassadeur ajoute tout de même que si le vote des sanctions devait *« provoquer des difficultés »* au Parlement de Russie, on pourrait se contenter d'une abstention qui ne dispenserait pas pour autant la Russie de respecter les décisions du Conseil. Mais au bas du texte du télégramme proprement dit, figure une note du ministère des affaires étrangères qui approuve l'idée de voter les sanctions, et annonce qu'en même temps sera publiée *« une déclaration soulignant que la Russie a fait beaucoup plus que les autres pays pour le soutien à la Serbie »*, mais que *« sa patience est à bout »* : *« La Russie est une grande puissance, avec laquelle tous, y compris ses amis, doivent compter »*.

Tel fut bien le thème des explications données après le vote par le ministre des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev. Il est un fait que la Russie a fait preuve, à l'égard des dirigeants serbes, d'une très grande patience, tandis que les médias jetaient un voile pudique sur l'étendue des tueries et les responsabilités particulières des milices serbes : ce n'est que lorsque la Russie a fini par faire connaître son mécontentement à Belgrade que la télévision a, dans une certaine mesure, suivi.

La « clef » du chiffre

M. Vorontsov, vieux routier de la diplomatie soviétique, représentait l'URSS à New-York lors du vote des sanctions contre l'Irak – autre épisode qui avait suscité bien des grincements de dents à Moscou. Il représente désormais la Russie, avec en plus le titre de « conseiller diplomatique » du président Eltsine. En tête de son télégramme figure la liste des trente-huit destinataires, dont des responsables de la défense, du KGB et du Parlement. Sa publication – sous un titre agressif : « Le crime du ministère des affaires étrangères » – a été accueillie avec colère par les officiels, le porte-parole du ministère des affaires étrangères parlant lui-même de *« crime »* et réclamant *« le châtiment des coupables »*.

Le directeur de l'hebdomadaire répond pour sa part qu'il n'a fait que reproduire une *« photocopie qui circulait dans Moscou »*. Le quotidien *Izvestia* contre-attaque en estimant que les ultranationalistes ont peut-être fait une jolie fleur aux « services » occidentaux, qui, avec le texte en clair du télégramme chiffré, peuvent avoir la « clef » du chiffre.

Le quotidien insiste beaucoup sur cet aspect technique sinon *« criminel »* de l'affaire, mais ne souffle pas mot du contenu du télégramme lui-même, pas plus que les autres journaux qui, pour la plupart, ignorent totalement le sujet : un signe parmi d'autres que, sur les sujets sensibles, les principaux medias préfèrent s'imposer eux-mêmes certaines règles de prudence et ne pas enfreindre le courroux officiel.

JAN KRAUZE

□ **GÉORGIE : plan de cessez-le-feu en Ossétie.** – Le dirigeant géorgien Edouard Chevardnadze a mis au point, mercredi 10 juin, lors d'une réunion dans la localité frontalière de Kazbegui avec les dirigeants du territoire russe d'Ossétie du Nord, un plan de cessez-le-feu en Ossétie du Sud, dont les chefs étaient présents pour la première fois à la réunion en « observateurs ». Sont prévues : une commission quadripartite (Géorgie, Russie et les deux Ossétie) avec participation des chefs des divers groupes armés, et une force multi-ethnique de conciliation, composée de 500 anciens d'Afghanistan. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : attentat à la bombe à Londres.** – L'explosion d'une bombe à quelques centaines de mètres du Parlement britannique, mercredi 10 juin, a endommagé plusieurs magasins sans faire de victimes, a annoncé la police. Plusieurs responsables politiques ont mis en cause l'Armée républicaine irlandaise (IRA), car la Chambre des communes avait prorogé dans la journée les mesures de lutte antiterroriste en Irlande du Nord. – *(AFP, Reuter.)*

ALLEMAGNE : avant le vote du Bundestag

Le débat sur l'avortement suscite une vive opposition des milieux catholiques

Le traité de réunification entre les deux Allemagnes avait prévu de maintenir pendant deux ans, jusqu'à la fin de 1992, la coexistence de deux législations différentes en matière d'avortement, à charge pour le futur Parlement réunifié d'élaborer un nouveau texte. A l'approche du vote au Bundestag, fin juin, le débat entre les partisans d'un droit libéral et les conservateurs, appuyés massivement par les milieux catholiques, a été extrêmement virulent.

BERLIN

de notre correspondant

Les situations étaient radicalement différentes dans les deux parties de l'Allemagne. A l'Est, où l'ex-Etat communiste garantissait aux femmes de grandes facilités pour élever leurs enfants, l'avortement était considéré comme relevant de leur stricte responsabilité. La législation est-allemande autorisait les interruptions de grossesse pendant les trois premiers mois. A l'Ouest, en revanche, où le système social et éducatif privilégie la famille traditionnelle par rapport au travail des femmes, la législation en vigueur en matière d'avortement est l'une des plus conservatrices d'Europe occidentale. L'interruption de grossesse y est toujours passible de poursuites sauf si les médecins estiment que la santé psychique ou physique de la mère est en danger. Le tribunal constitutionnel avait fait prévaloir en 1975, contre la coalition des sociaux-démocrates et des libéraux alors au pouvoir, une interprétation de la Constitution favorable aux thèses des milieux conservateurs, surtout catholiques, sur la défense de la vie avant la naissance.

Les Allemands de l'Est ont insisté, pendant les négociations sur l'unification, pour le maintien de leur législation relative à l'avortement. D'une manière générale dans l'ex-RDA, les facilités offertes aux femmes pour disposer d'elles-mêmes et combiner leurs responsabilités de mère avec leur vie professionnelle étaient considérées comme un des rares acquis du régime communiste. La démographie est-allemande était nettement plus élevée que celle de l'Ouest jusqu'à la réunification.

Le système social de la RDA offrait des avantages pour la garde des enfants, les horaires de travail ainsi qu'en matière de logement pour les mères célibataires. Depuis la réunification, le taux de natalité a chuté de 46 % à l'Est, reflétant l'incertitude dans laquelle se trouve plongée la population après la rupture de son cadre de vie social.

Crise ouverte au sein de la CDU

Les mères célibataires ont été les premières victimes de la disparition de la RDA, la nouvelle Allemagne ne leur donnant plus les facilités dont elles bénéficiaient auparavant pour élever leurs enfants. 20 % d'entre elles se retrouvent aujourd'hui condamnées à vivre d'aides sociales après avoir perdu leur emploi.

La lutte pour le maintien de l'ancien droit est-allemand en matière d'avortement a rencontré, à l'Ouest, le soutien de tous ceux qui, depuis les années 70, souhaitaient voir le Bundestag et le tribunal constitutionnel revoir les textes en vigueur. Partisan d'une libéralisation de l'interruption de grossesse, le Parti libéral (FDP), membre de la coalition gouvernementale, a renoué sa vieille alliance avec le Parti social-démocrate (SPD) pour demander l'abolition de l'ancienne législation conservatrice de l'Ouest. Les deux formations ont été rejointes par un groupe de députés chrétiens-démocrates conduit par la présidente du Bundestag, Mme Rita Süssmuth, et le chef du groupe des jeunes députés de la CDU, M. Pflüger, avec lequel ils ont rendu public, le 5 juin, un projet de loi commun.

Ce projet assujettit le droit à l'avortement à l'obligation de consulter une autorité médicale pendant les douze premières semaines de la grossesse. Accusé par ses détracteurs d'être anticonstitutionnel, ce projet a suscité une crise ouverte au sein de la formation du chancelier Kohl. Des pressions considérables ont été exercées sur les députés chrétiens-démocrates soutenant le texte pour qu'ils renoncent à faire bande à part. Une véritable campagne, proche de la diffamation, a été menée contre Mme Süssmuth, sommée de se démettre de ses fonctions par les partis catholiques, notamment le Parti social-chrétien de Bavière (CSU), l'aile droite de la coalition.

L'épiscopat allemand, qui exerce une profonde influence sur les formations chrétiennes dans les régions du Sud et de l'Ouest, s'est lancé dans des parallèles douteux. L'archevêque de Fulda, Mgr Johannes Dyba, accusant la présidente du Parlement et ses amis d'*« apostasie »*, a dénoncé *« un retour à un mode de pensée national-socialiste »* qui justifie *« la liquidation de millions d'innocents »* et accuse ses détracteurs de livrer une campagne de *« provocation »* contre l'Eglise.

HENRI DE BRESSON

ASIE

THAÏLANDE : coup de théâtre à Bangkok

M. Anand Panyarachun a été nommé premier ministre intérimaire

M. Anand Panyarachun a été *nommé à nouveau premier* ministre, mercredi 10 juin, avec pour mission d'organiser de nouvelles élections dans un délai de quatre mois. *Cette décision*, annoncée à la surprise générale, a été favorablement accueillie, notamment dans les rangs de l'opposition.

BANGKOK

de notre correspondant

Un véritable coup de théâtre. Dans la matinée de mercredi, les deux Chambres avaient révisé, à la quasi-unanimité, la Constitution. Le premier ministre serait donc désormais choisi parmi les députés. En début de soirée, sur proposition du speaker de l'Assemblée, le roi a choisi un premier ministre qui n'était pas un élu, en l'occurrence M. Anand Panyarachun, déjà nommé chef du gouvernement par les militaires à la suite du coup d'État du 23 février 1991.

La surprise a été totale, à telle enseigne que le candidat de la majorité promilitaire à l'Assemblée, l'ancien maréchal de l'air Somboon Rahong, attendait déjà à son domicile, en grand uniforme, entouré de partisans et de *journalistes, le messager du roi* qui aurait dû l'informer officiellement de sa nomination. La peur que la formation d'un cabinet Somboon, appuyé par les forces armées, ne fasse redescendre les gens dans la rue l'a donc emporté sur toute autre considération. Pour éviter toute manœuvre susceptible de la faire capoter, la nomination de M. Anand a donc été décidée très rapidement et en petit comité.

Mercredi, en milieu d'après-midi, M. Arthit Urairat, speaker de l'Assemblée, s'est rendu au palais pour s'y entretenir avec les conseillers privés du roi. A la *sortie de cet entretien d'une heure*, il a téléphoné à M. Anand pour lui proposer la direction du gouvernement, une offre que l'ancien premier ministre a vite acceptée. M. Arthit s'est alors rendu officiellement chez le roi pour soumettre à son contreseing cette nomination.

M. Anand sera premier ministre – *« à titre intérimaire »*, a-t-il lui-même précisé – jusqu'à de nouvelles élections, soit pendant environ quatre mois. La lettre de la Constitution est respectée : la révision ne devient effective qu'une fois signée par le roi, qui dispose d'un délai de trois mois pour le faire. Avant l'expiration de ce délai, M. Anand devra annoncer la dissolution de l'Assemblée et, jusqu'au jour du scrutin, expédier les affaires courantes.

Éviter une grave crise

Cette astuce permet donc d'éviter une grave crise. Ou, du moins, de la reporter car restent à élucider le drame provoqué par la disparition de centaines de gens et le problème de la responsabilité de la *répression militaire.*

La nomination de M. Anand a été accueillie très favorablement dans le public et dans les milieux d'affaires. Le premier ministre s'est engagé à ne prendre aucun député dans son cabinet, à restaurer l'image de la Thaïlande à l'étranger et à organiser des élec*tions honnêtes. Les milieux uni*versitaires et les dirigeants du mouvement en faveur de réformes démocratiques, noyé dans un bain de sang du 17 au 20 mai dernier, se sont également félicités de la nomination d'un homme qui, en l'espace d'un an passé à la tête du gouvernement, s'est taillé une *image de technocrate intègre.*

Jeudi matin, les chefs de l'armée, qui maintiennent un profil bas, n'avaient pas encore réagi. Mais il leur sera difficile de dénoncer la nomination de l'homme auquel ils avaient confié la direction du gouvernement l'an dernier.

Ce tour de passe-passe permet, enfin, de procéder à court terme à la dissolution d'une Chambre ingouvernable. Les députés sont *sans doute les moins heureux* car une campagne électorale coûte cher, surtout en province, et les caisses de certains partis se sont vidées à l'occasion du scrutin du 22 mars. Ce serait notamment le cas du PNA (Parti de la nouvelle aspiration, principale formation de l'opposition) du général Chao*valith. Quant au Samakkhi* Tham, créé dans la foulée du coup d'État de l'an dernier et première formation de l'Assemblée, il redoute de pâtir de son association très étroite avec les forces armées. Pour sa part, M. Somboon a tiré la leçon de l'histoire en annonçant sa retraite politique.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Cambodge : les « casques bleus » muselés

Suite de la première page

A l'argument asséné par M. Khieu Samphan sur la présence de troupes vietnamiennes au Cambodge, M. Akashi avait répliqué qu'il était prêt à examiner la question, mais qu'il attendait toujours les preuves. Allant plus loin encore, il déclarait que le Conseil de sécurité serait saisi et que, si son mandat ne lui permettait pas de faire respecter par la force les accords, s'il recevait de nouvelles instructions, il les ferait appliquer. La nouvelle réunion du CNS mercredi 10 juin aura été aussi infructueuse, les Khmers rouges ayant officiellement refusé de désarmer, décision qualifiée par M. Akashi de *« violation flagrante »* et *« absolument inacceptable »* des accords. L'ONU a décidé que le désarmement des autres factions commencerait quand même dès le 13 juin, et indiqué que ses forces riposteraient en cas d'attaque khmère rouge.

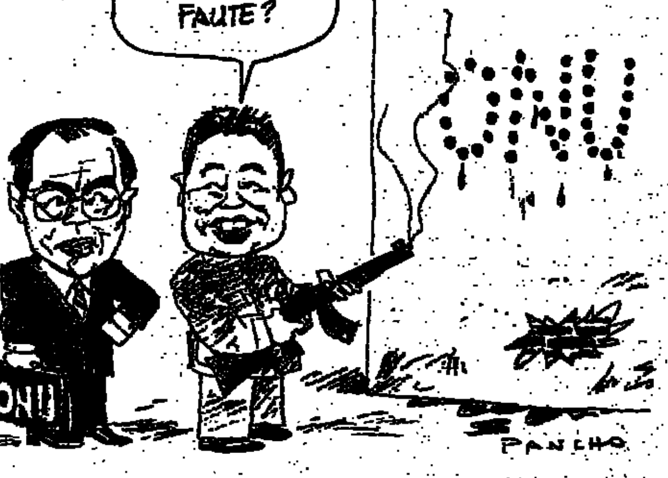
Un affront calculé

Qu'est-ce qui a poussé les Khmers rouges à ce durcissement soudain ? Dans l'impossibilité de connaître leurs intentions – ils ne se confient guère, – les interprétations sont multiples. On avance tout d'abord que la reculade des « casques bleus » en ex-Yougoslavie ne pouvait qu'encourager à l'intransigeance des Khmers rouges qui peuvent voir chaque soir à la télévision locale le journal de midi d'Antenne 2. Du minage, en avril, de la route reliant la ville de Kompong-Thom à la province septentrionale de Preah-Vihear, à l'affront infligé à Pailin à M. Akashi (*le Monde* du 2 juin), en passant par le bombardement de positions proches de celles d'observateurs internationaux près d'Angkor, ils veulent tester la détermination de l'ONU, voir jusqu'où ils peuvent violer l'accord sans casse.

D'autant que le mandat de l'APRONUC ne lui permet pas d'employer la force, sinon pour se défendre. Ce qui explique que le bataillon néerlandais ne se soit toujours pas frayé un chemin vers Pailin, au grand dépit de ceux qui estiment que les Khmers rouges n'auraient pas osé s'y opposer par la force (1). Le déploiement onusien n'est donc toujours pas effectif en zones khmères rouges, et ne peut s'y faire sans leur aval.

La *« partie du Kampuchéa démocratique »*, comme on l'appelle officiellement, ne risque-t-elle pas de perdre, ce faisant, la *« nouvelle respectabilité »* internationale fournie, selon les termes de l'ambassadeur de France, par les accords de Paris, et de renforcer son principal rival – et ancien frère ennemi en communisme, – le régime en place à Phnom-Penh ? M. Pol Pot a-t-il, en d'autres termes, intérêt à sortir des accords ? En ce qui le concerne, M. Hor Nam Hong, ministre des affaires étrangères phnompenhois, a déclaré sans ambages au *Monde* : *« Nous ferons tout pour les maintenir dans le cadre des accords »*, considérés comme *« le moindre mal. »*

C'est pourquoi deux hypothèses s'affrontent dans les milieux diplomatiques et onusiens : les uns y voient des incidents de parcours, les autres un véritable dérapage. Les premiers ne sont pas nécessairement les plus optimistes puisque certains avancent que les Khmers rouges ont tout intérêt à se tenir tranquilles jusqu'aux élections – qu'ils ne peuvent gagner – et au départ de l'ONU.



Jusque-là, ils capitaliseraient sur le traditionnel sentiment antivietnamien des Cambodgiens, renforcé par l'arrivée de nombreux immigrants, et sur l'affaiblissement du pouvoir en place et des autres factions (sihanoukiste et nationaliste), auquel ils contribuent par des attaques de routes et de villages. En espérant que le pouvoir leur tombera ensuite entre les mains, comme un fruit mûr.

*Il est vrai que l'image de corrup*tion et d'incompétence du régime de Phnom-Penh, qui selon plusieurs experts rappelle par certains aspects celui du maréchal Lon Nol il y a vingt ans, ne joue guère en sa faveur. Certes, il a bien résisté aux offensives des Khmers rouges qui, après le retrait vietnamien en 1989, ont tenté sans succès de s'emparer de plusieurs provinces, montrant par là même leurs limites. Mais son armée, mal payée – la solde d'un colonel serait d'une douzaine de dollars par mois – et dispersée dans les localités et le long des grands axes, manque d'efficacité. D'autant qu'elle se livre souvent au racket. *« Toutes les factions font du banditisme car elles ont faim »*, remarque le général Loridon.

Faudra-t-il envisager de prolonger la mission de l'APRONUC au-delà de 1993, faire du Cambodge une sorte de territoire sous mandat de l'ONU pour bloquer les ambitions de M. Pol Pot ?

Devant le renouveau d'agressivité des Khmers rouges, l'APRONUC, qui fait face un bras lié dans le dos, se doit de réagir, sous peine de perdre sa crédibilité : pas seulement aux yeux de M. Pol Pot, sur la bonne foi duquel personne ne se fait d'illusions, mais aussi des autres factions. *« Si les Khmers rouges continuent à refuser d'appliquer l'accord, l'ONU devra faire un choix*, estime M. Hor Nam Hong. *Ou bien elle se retire, et ce serait la pire des solutions, ou bien elle ne se retire pas, et alors il faut qu'elle prévoie au-delà de l'étape actuelle. »*

Son affirmation selon laquelle, avec une aide de l'ONU, les forces de Phnom-Penh pourraient venir à bout des Khmers rouges est, en revanche, peu convaincante. En dehors d'une intervention massive – *du type Corée ou Irak* – improbable car les pays impliqués veulent éviter des pertes, il faudra jouer avec doigté. Ruser sans cogner, pour paraphraser la devise d'une des unités de paras français, *« Ruse et cogne ! »*. Pourquoi donc ne pas renverser la tactique des Khmers rouges pour voir jusqu'où ils sont prêts à aller, suggère un diplomate occidental, proposant par exemple que l'on envoie le génie chinois nettoyer les routes minées par leurs anciens alliés ?

D'autres, citant l'adage selon lequel il faut montrer sa force pour éviter de s'en servir, objectent que l'ONU n'a pas les moyens de courir un tel risque et qu'aucun gouvernement participant à la force de paix – dont la France (2) – n'a envie de voir revenir des cercueils de morts au champ d'honneur khmer. Les Khmers rouges l'ont bien compris, même s'ils ont sous-estimé la détermination de M. Akashi.

Restent les pressions diplomatiques. Faire comprendre aux belligérants d'hier que la guerre froide est bel et bien *finie*, en Asie comme ailleurs. C'est cette ouverture sur le reste du monde, et même sur le reste du Cambodge, que M. Pol Pot semble déterminé à éviter à tout prix. Ayant réalisé que la communauté internationale était unanime derrière le plan de l'ONU, il tente de retarder coûte que coûte, d'un jour, d'une semaine ou d'un mois, l'arrivée dans ses zones des « casques bleus » et des administrateurs.

La Chine semblant avoir perdu la plupart de ses moyens de pression sur ses anciens amis, tout le monde à Phnom-Penh tourne désormais les yeux vers la Thaïlande, où vient de se rendre M. Akashi. Un royaume qui a beaucoup bénéficié de la guerre au Cambodge et dont on espère qu'il va jouer à fond la carte de la paix. On se réjouit de la chute du général Suchinda Krapayoon, qualifié par un diplomate d'*« ami de Pol Pot »*, et l'on souhaite que le prochain gouvernement de Bangkok mette de l'ordre parmi ses commandants régionaux et ses hommes d'affaires qui se livrent à une contrebande fructueuse avec les Khmers rouges (comme à Pailin avec les rubis).

Car ces ressources sont vitales pour la machine de guerre de M. Pol Pot qui, selon une personnalité de Phnom-Penh, bénéficie aussi d'une protection fournie par les Thaïlandais. Le moment du choix risque d'approcher pour Bangkok entre les profits à court terme d'un establishment militaro-politique et une respectabilité internationale, récemment mise à mal par la répression des manifestations anti-gouvernementales, et qui supporterait mal des accusations de collusion avec les Khmers rouges. Surtout si les soldats de l'ONU étaient pris pour cible.

En attendant, les « casques bleus » continuent de se déployer, l'arme non chargée. Les gendarmes français ont, eux, laissé leurs pistolets dans leur casernes métropolitaines.

PATRICE DE BEER

(1) L'armée thaïlandaise a, selon de bonnes sources militaires, empêché les *Néerlandais de se déployer de son côté* de la frontière, d'où ils auraient pu au moins contrôler le trafic avec la zone khmère rouge.

(2) Et l'Allemagne, dont l'envoi d'une *mission médicale constitue la première* participation à une opération militaire de l'ONU.

□ **CHINE : accueil houleux à *Tahiti* pour le premier ministre chinois.** – En route pour assister à la cérémonie de clôture du Sommet de la Terre à Rio, le premier ministre chinois, M. Li Peng, a effectué, mercredi 10 juin, une escale technique mouvementée à Tahiti. Des manifestants brandissant des banderoles l'ont accueilli à l'aéroport aux cris d'*« assassin »*. M. Li s'est rendu sous bonne escorte à la résidence du haut-commissaire et s'est brièvement entretenu avec des membres de l'Association philanthropique chinoise de Tahiti. – *(AP.)*

□ **PAKISTAN : « Très peu de chances » pour la vente d'une centrale nucléaire française.** – Alors qu'Islamabad refuse toujours d'ouvrir ses installations nucléaires à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les négociations sur la fourniture d'une centrale de 900 mégawatts par la France au Pakistan ont *« très peu de chances »* d'aboutir, a déclaré, mercredi 10 juin, un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Islamabad. Celui-ci a rappelé que la France n'autorise la fourniture de centrales nucléaires qu'aux pays obéissant aux conditions fixées par l'AIEA. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : la répression dans les ghettos noirs

Amnesty International accuse les forces de l'ordre de « tortures et assassinats systématiques »

L'attitude de la police et de l'armée qui continuent, *« de manière systématique, à torturer et à assassiner »* dans les ghettos noirs, en dépit des promesses gouvernementales, menace l'ensemble du processus de réformes engagé dans le pays, affirme Amnesty International, dans un rapport rendu public, mercredi 10 juin, à Londres. L'organisation humanitaire accuse notamment la police d'avoir participé, en 1991 et 1992, aux côtés du parti Inkatha à dominante zouloue, à des *« massacres »* commis contre des partisans du Congrès national africain (ANC) de M. Nelson Mandela.

« Le gouvernement doit agir maintenant pour faire en sorte que la police et l'armée respectent la loi, au lieu de la violer. Sinon, les espoirs en vue d'une nouvelle Afrique du Sud vont s'écrouler », déclare Amnesty. A son avis, la police et l'armée sont restées totalement en dehors du vent de réformes qui souffle sur le pays depuis deux ans. L'organisation humanitaire reproche au pouvoir de *« n'avoir pas agi contre une petite minorité qui viole les droits de l'homme au sein de la police et de l'armée »* et l'accuse d'*« avoir été, dans la meilleure des hypothèses, extrêmement négligent »*.

Toutes ces accusations ont été aussitôt réfutées par les autorités sud-africaines. Le porte-parole du ministère de l'intérieur estime que le rapport d'Amnesty exprime un *« point de vue à sens unique »*, ne tenant pas compte du *« fait indiscutable que la violence trouve son origine dans des rivalités politiques entre l'ANC et le parti Inkatha »*. De leur côté, les responsables de l'Inkatha ont jugé qu'il était *« difficile de prendre au sérieux ce rapport »*, Amnesty ne s'étant appuyé *« que sur des informations, des écrits et des conclusions fournis par d'autres »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ALGÉRIE : libération de 2 000 détenus islamistes.** – Deux mille islamistes ont été libérés, ces derniers jours, des « centres de sûreté » où ils étaient rassemblés, a annoncé, mercredi 10 juin, le ministère de l'intérieur, ce qui porte à plus de 3 000 le nombre des prisonniers élargis depuis le mois de mars. Il reste 4 448 détenus dans ces centres, selon le ministère. D'autre part, la préfecture d'Alger a interdit la prière et les prêches *« hors des mosquées, sur les places publiques et dans les stades »* à l'occasion de l'Aïd-el-Kébir qui, jeudi 11 juin, commémorait le sacrifice d'Abraham. – *(AFP.)*

□ **KENYA : aide d'urgence de la CEE.** – La Communauté européenne a décidé, mercredi 10 juin, à Strasbourg, de fournir une aide humanitaire de trois millions d'écus (près de 21 millions de francs) au Kenya, pour lui permettre de faire face à un très important afflux de réfugiés fuyant la sécheresse. Quelque 260 000 nouveaux réfugiés sont arrivés, ces dernières semaines, au Kenya, qui se trouve *« confronté à une situation critique encore impensable il y a un an »*, indique un communiqué de la *Commission européenne.* – *(Reuter.)*

□ **ZAMBIE : le président Chiluba en visite à Paris.** – Le président Frederick Chiluba, qui effectuait sa première visite officielle en France, a souhaité, mercredi 10 juin, à Paris, que *« les entrepreneurs français investissent »* en Zambie, ce qui constitue, *« sur le long terme, la meilleure façon de régler les problèmes »* du sous-développement. A l'issue d'un entretien avec le président Mitterrand, M. Chiluba a indiqué que la France avait décidé d'envoyer en Zambie une nouvelle aide alimentaire d'urgence de 3 000 tonnes, pour faire face aux conséquences de la sécheresse. – *(AFP.)*

هكذا من الإجل

PROCHE-ORIENT

LIBYE : critiques contre l'« arabisme » et appels à une ouverture vers l'Occident

Le régime du colonel Kadhafi pourrait préparer un important virage politique et diplomatique

« Libre à vous de rester attaché à votre arabisme et à votre islam », écrivait, mercredi 10 juin, à l'adresse du colonel Kadhafi l'hebdomadaire *al Jamahiriya*, organe très officiel des Comités révolutionnaires. *« Plutôt qu'avec les Arabes et les musulmans (...), dont nous n'avons rien obtenu et pour lesquels nous avons tout sacrifié, nous préférons traiter avec les Etats-Unis »*, ajoutait l'éditorialiste.

En quelques phrases, la grille de lecture du débat qui agite actuellement la Libye paraît tracée et peut-être indique-t-elle la conclusion. Tripoli serait, de l'avis de diplomates occidentaux et arabes, sur le point de changer de cap et de renoncer aux slogans qui ont fondé la République, depuis le renversement du roi Idriss Senoussi en 1969 ; unité arabe et lutte contre *« l'impérialisme occidental »*, en particulier contre les Etats-Unis.

Certes, ce ne serait pas la première fois que des changements aussi brutaux que spectaculaires interviendraient dans ce pays, que le colonel Kadhafi a transformé en champ d'expérimentation de ses théories révolutionnaires. Ce serait en revanche une première, si les fondements de la politique libyenne étaient remis en question. Cela ne voudrait pas dire que M. Kadhafi ferait lui-même les frais de ces changements. Il pourrait même, en tant que *« guide »* de la révolution, en être l'inspirateur et le chef d'orchestre, n'hésitent pas à dire certains exégètes des déclarations libyennes.

L'analyse se fait toutefois au conditionnel. Pour deux raisons : d'une part, une réunion du Congrès général du peuple (Parlement) doit se tenir à partir du samedi 13 juin, et c'est elle qui doit en principe décider des grandes orientations de politique intérieure et extérieure du pays ; d'autre part, les dirigeants libyens ne sont pas à l'unisson, et les « conservateurs », tels le numéro deux, le colonel Abdel Salam Jalloud, n'ont pas encore dit leur dernier mot.

Dans les critiques qui viennent de se manifester (*le Monde* du 11 juin), on peut remarquer que le colonel Kadhafi n'est pas traîné dans la boue par ses détracteurs. C'est le volet pan-arabe de sa politique qui est remis en question. *Al Jamahiriya*, relayé par l'agence JANA – qui viennent tous deux de passer sous le contrôle des Comités révolutionnaires, – lui reproche de *« poursuivre un mirage »* en misant sur les « frères » arabes et en rêvant de faire leur unité. Un droit de parole a également été accordé par la très officielle radio libyenne à des citoyens hostiles au nationalisme arabe.

Mais il n'y a pas trace, à ce jour, d'atteinte à la personne ou aux fonctions du dirigeant libyen. Ainsi *JANA a-t-elle publié à plusieurs* reprises, mercredi, le texte d'un message de vœux, adressé par le président égyptien Hosni Moubarak au *« colonel Kadhafi, chef de la grande révolution du 1er septembre »*, à l'occasion du 22e anniversaire de *« l'expulsion des forces américaines du territoire arabe libyen »*.

« Autorisons l'interdit »

Il ne fait pas de doute que ces remous *ont été provoqués* par l'isolement actuel de la Libye, soumise, depuis le 15 avril dernier, à un embargo militaire et aérien, ainsi qu'à des restrictions diplomatiques, en vertu de la résolution 748 du Conseil de sécurité des Nations unies. Une résolution qu'appliquent, avec plus ou moins d'enthousiasme, mais au pied de la lettre – sauf dans son volet diplomatique, – les pays membres de la Ligue arabe.

Il ne suffit cependant pas au colonel Kadhafi – qui, depuis le raid aérien américain de 1986 contre Tripoli et *Benghazi*, cherche à *tout* prix à se réhabiliter aux yeux de l'Occident, en particulier des Etats-Unis, d'annoncer purement et simplement un changement de politique pour qu'il ait lieu. Il faut qu'il prépare l'opinion *publique* libyenne – soumise depuis vingt-trois ans à un véritable lavage de cerveau anti-américain – *à un tel changement. Et les* critiques que l'on entend actuellement viseraient précisément à aplanir *le terrain*.

Il faut ensuite qu'il réponde à des exigences, et tout d'abord celle d'extrader les deux Libyens tenus pour responsables de l'attentat contre un avion de la PanAm, en décembre 1988, au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, qui avait fait deux cent soixante-dix morts. Il faut également qu'il « coopère » avec le juge français Jean-Louis Bruguière dans l'enquête sur un attentat contre un DC-10 d'UTA, au-dessus du Niger, qui avait fait cent soixante-dix morts, en septembre 1989. Jusqu'à présent, le colonel Kadhafi s'est abrité derrière la loi libyenne qui interdit l'extradition de citoyens libyens vers des pays étrangers. *« Autorisons l'interdit »*, écrivait mercredi *al Jamahiriya*, dans un titre qui, espèrent certains diplomates, pourrait être prémonitoire.

Il faut enfin que le colonel *Kadhafi donne des preuves que son* pays a mis fin à son soutien aux terroristes de tous bords et, pour commencer, à l'Armée *républicaine* irlandaise (IRA). Une réunion a eu lieu mardi à Genève, à la demande de Tripoli, entre des *représentants* libyen et britannique à ce sujet. Selon des sources bien informées, les *Libyens* ont fait preuve d'une réelle volonté de coopérer et ont remis des documents sur leur aide à l'IRA.

MOUNA NAÏM

L'assassinat d'un dirigeant palestinien à Paris

Les enquêteurs privilégient la piste d'Abou Nidal

Même s'ils n'excluent aucune piste, notamment celle du Mossad israélien, à propos de l'assassinat, lundi 8 juin à Paris, d'un dirigeant de l'OLP, Atef Bsisou, les services de police chargés de l'enquête examineraient plus particulièrement la lettre de revendication du Fath-Conseil révolutionnaire, mouvement palestinien dissident d'Abou Nidal, transmise mardi au bureau de l'AFP de Tunis.

Ce communiqué, qui accusait Atef Bsisou d'avoir *« fourni à des services de renseignements européens des informations précises sur la situation de plusieurs organisations palestiniennes, leurs dirigeants, leurs cadres »*, avait été démenti quelques heures plus tard par le porte-parole du Fath-Conseil révolutionnaire à Beyrouth, M. Walid Khaled. Mais, dans la journée de mercredi, les services de renseignements français s'orientaient, après une analyse du texte dactylographié, vers la présomption de l'authenticité de cette revendication.

L'OLP maintient son accusation

Cette hypothèse, faute d'autres indices matériels, paraît d'autant plus crédible *qu'il était, dit-on*, de notoriété publique dans les milieux du renseignement qu'Atef Bsisou, l'un des responsables des services de sécurité palestiniens, envisageait une action de représailles contre le mouvement d'Abou Nidal. Ce dernier avait été tenu pour responsable de l'assassinat, en janvier 1991 à Tunis, du chef des services de renseignements de l'OLP, Abou Iyad.

L'OLP, de *son* côté, *maintient* son accusation contre le Mossad, et certaines sources palestiniennes vont plus loin en soupçonnant celui-ci d'avoir bénéficié d'une fuite des services français sur la présence d'Atef Bsisou à Paris. *« Une accusation ridicule »*, rétorque-t-on dans les milieux proches de l'enquête. On précise, à Paris, qu'il avait été constamment proposé à Atef Bsisou une protection rapprochée, mais que ce dernier l'avait toujours refusée.

Les services de renseignements français demeurent perplexes quant à l'éventuel caractère symbolique du choix de Paris pour exécuter le dirigeant palestinien. Un accord, jamais confirmé par les autorités françaises, était intervenu entre les services de renseignements et Abou Nidal selon lequel les commandos du Fath-Conseil révolutionnaire s'abstiendraient d'agir sur le territoire français.

Le parquet du tribunal de Paris a ouvert une information judiciaire contre X.... pour *« assassinat en relation avec une entreprise terroriste »*, et l'instruction a été confiée au juge Jean-Louis Bruguière.

AMÉRIQUES

Venezuela : rumeurs de putsch...

M. Carlos Andres Perez, confronté à une situation difficile s'efforce de rassurer la population

CARACAS

de notre envoyé spécial

Le petit avion présidentiel vient de décoller de Caracas et vire au-dessus du bidonville de Petare où brûlent encore des camions, incendiés la veille par des manifestants. Elégant dans son costume d'alpaga, M. Carlos Andres Perez a le visage amaigri et les traits tirés. Direction : Maracaïbo, capitale pétrolière de la *région ouest, où les étudiants* ont dressé des barricades.

Le jet blanc survole un pays en effervescence : pillages à Valencia, émeutes à Maracay et à San-Cristobal. Depuis l'échec du coup d'Etat du 4 février, M. Perez, critiqué pour ses très nombreux voyages à l'étranger, n'a pas quitté son pays une seule fois. Il parcourt distraitement les titres de la presse du jour : « Le président doit démissionner » ; « Le ministre de la défense affirme que les politiciens ont vieilli » ; « Rumeurs de coup d'Etat insistants ». Il a un geste fataliste : *« Caracas ne vit que de rumeurs. C'est une manie. Ici, nous avons un proverbe : « Dans l'Ouest on travaille, dans l'Est on se distrait, dans la capitale on bavarde. »* Sous les ailes, le littoral des Caraïbes. Commence une journée ordinaire pour un chef d'Etat aux abois.

Depuis deux semaines la pression a encore monté. A en croire les journaux, le *golpe*, le putsch, est imminent. C'est une question de jours, de semaines. La psychose est générale. Les dirigeants du parti gouvernemental, Action démocratique, tremblent à l'idée d'une sortie à l'étranger du président, même pour vingt-quatre heures, à la Conférence de Rio. M. Eduardo Fernandez, leader du parti d'opposition social-chrétien, vient de justifier avec franchise et cynisme son soutien « tactique » au président : *« C'est par pragmatisme et par patriotisme. Sa démission serait un saut dans le vide. Un coup d'Etat retarderait ou annulerait les élections de 1993 que je suis sûr de gagner. »*

On parle de manifestants en cagoule, de mercenaires étrangers engagés à Miami, de menaces d'attentat contre des personnalités de l'opposition, de vols d'armes dans les casernes, d'un retour de la « subversion ». C'est le mot à la mode. M. Douglas Bravo, soixante ans, ancien guerillero, ex-dirigeant du Parti communiste, a été arrêté puis relâché. Reviendrait-on à la violence des années 60 ? L'opinion est plutôt sceptique.

« Oui aux réformes non au vandalisme »

Accoudé au hublot, M. Perez, lui, est catégorique : *« Nous avons des preuves*, dit-il, *ces gens n'ont pas évolué. Ils n'ont certes pas la capacité de mobiliser de grandes foules et ont le voit bien dans les manifestations. Mais ils peuvent susciter des désordres importants. Ils infiltrent les universités, les lycées. Je suis patient, très patient, mais ferme. Je ne renoncerai pas. Ce serait une catastrophe. La présidence est la colonne vertébrale de notre système politique. »*

A Maracaïbo, au bord du lac souillé de pétrole, un détachement militaire des quatre armes rend les honneurs ainsi qu'un bataillon de majorettes en shako noir et rouge. M. Alvarez Paz, gouverneur du Zulia, accueille M. Perez. Le 4 février, il a été séquestré par les putschistes pendant plusieurs heures. Depuis, il tient un discours très modéré. Il doute, et il le dit, que M. Douglas Bravo puisse aujourd'hui diriger un mouvement subversif. Mais plus tard, au micro, il promet la plus grande fermeté face aux fauteurs de troubles.

Maracaïbo sent encore la poudre, les pneus brûlés. L'arrivée du président ne suscite d'abord qu'une curiosité polie dans la foule surprise. On dévoile une plaque en l'honneur de la décentralisation. Applaudissements. *« Nous comprenons*, dit le gouverneur, *les raisons du malaise social. »* M. Perez parle de la subversion, des erreurs accumulées par les gouvernements précédents, de l'absence du peuple dans les troubles, admet que la protestation a des motifs légitimes.

Il annonce un plan de rénovation des conduites souterraines de gaz de la ville, *« pour éviter*, dira-t-il plus tard, *un désastre analogue à celui de Guadalajara, au Mexique »*. Ces canalisations sont, semble-t-il, complètement pourries. *« C'est injuste*, dit-il, *on me met tout sur le dos. Et l'incurie des autres ? »*

Rencontre avec la foule qui a grossi, avec des journalistes locaux accourus. Les questions fusent, brutales. *« Nous sommes sans eau depuis trois semaines »* ; *« On arrête des gens sans preuve »* ; *« Allez-vous suspendre les garanties constitutionnelles ? »* ; *« On dit que vous allez démissionner, que votre gouvernement est une catastrophe »* ; *« Votre popularité est à zéro »* ; *« Et l'armée ? Vous la contrôlez ? »*

M. Perez fait front. C'est un Andin qui aime le combat. Il semble à l'aise. Il rétorque : *« Pas de démission, personne n'a de solution miracle à la crise ; pas de détenus innocents que je sache. Il faut respecter les règles. Oui aux réformes, non au vandalisme. »*

La foule l'entoure. On l'embrasse. On l'applaudit. Le voilà ragaillardi. Il a un sourire radieux : *« La majorité silencieuse est avec moi »*, dit-il. Au retour, dans l'avion, il plaisante sur les gaffes de certains parlementaires, égrène ses souvenirs, ses rencontres. Il consulte son agenda : prendre congé de l'émir du Koweït et du vice-président russe Routskoï. Accueillir le président bulgare et M. Felipe Gonzalez. S'il limite ses voyages, du moins reçoit-il encore chez lui.

MARCEL NIEDERGANG

□ **PANAMA : un soldat américain tué à la veille de la visite du président Bush.** – Les 10 000 soldats américains stationnés à Panama ont été placés en état d'alerte après la mort de l'un des leurs, mercredi 10 juin, tué par des manifestants à Chilibre, à l'est de la capitale, peu avant l'escale du président Bush jeudi dans le pays avant de se rendre au Sommet de la Terre à Rio. D'autres affrontements ont eu lieu mercredi à Panama, qui sont autant de protestations liées à l'intervention des troupes américaines en décembre 1989 contre la dictature du général Noriega. – *(AFP, AP.)*

□ **HAITI : le Parlement approuve la candidature de M. Marc Bazin comme premier ministre.** – La Chambre des députés haïtienne a ratifié, mercredi 10 juin, le choix du dirigeant centriste Marc Bazin, âgé de soixante ans, comme premier ministre de *« consensus »* dans le cadre de l'accord tripartite gouvernement provisoire-armée-Parlement conclu le 8 mai dernier (*le Monde* du 12 mai). Le vote a été acquis par 44 voix pour contre 4 sur 48 députés présents. M. Bazin devrait se présenter sous peu devant le Parlement, accompagné de son cabinet, afin d'obtenir un *« vote de confiance »* sur sa déclaration de politique générale. – *(AFP.)*

□ **Une précision de l'ambassade du Costa-Rica.** – M. Manuel Hernandez, ambassadeur du Costa-Rica à Paris, nous écrit à propos des articles d'André Fontaine sur *l'Amérique centrale après la guerre froide* (*le Monde* des 27 et 28 mai) que si *« l'ensemble des éléments cités »* à propos de son pays sont *« justes »*, le corps de police « Cobra » responsable des tortures infligées à des Indiens dont ces articles faisaient état a été dissous, et ses membres traduits en justice. Un lecteur de Vence, M. Thorn s'étonne d'autre part du chiffre de 600 % avancé pour la dégradation du niveau de vie dans ce même pays. Il y avait bien sûr un zéro de trop.

A TRAVERS LE MONDE

IRAN

Quatre manifestants exécutés

Comme il l'avait laissé prévoir, le pouvoir iranien a réagi avec vigueur aux troubles qui avaient eu lieu le 30 mai à Machhad, deuxième ville du pays (*le Monde* du 2 juin), en condamnant à mort neuf des manifestants arrêtés lors de ces événements. Quatre d'entre eux ont été exécutés par pendaison, mercredi 10 juin (*nos dernières éditions du 11 juin*). Selon Radio-Téhéran, ils ont été reconnus coupables, par un tribunal révolutionnaire, d'être les *« principaux responsables »* des violentes manifestations. D'autres inculpés, dont le nombre n'a pas été précisé, ont été condamnés à des peines de prison ou de flagellation. Dans un communiqué publié à Paris, la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Iran fait état d'informations non confirmées selon lesquelles d'autres exécutions auraient eu lieu à Chiraz et à Arak. – *(AFP.)*

RWANDA

Cent cinquante militaires français envoyés en renfort

Une compagnie d'environ 150 militaires français, basée en Centrafrique, a été envoyée en renfort au Rwanda, pour *« prévenir toute menace contre la communauté étrangère »*, a-t-on indiqué, mercredi 10 juin, à Paris, au ministère français de la défense. Cette mesure a pour effet de doubler les effectifs du détachement français présent au Rwanda depuis octobre 1990. Par ailleurs, le conseil des ministres a décidé, mardi, à Kigali, la mise à la retraite de six officiers supérieurs, dont le colonel Rwagafilita, chef d'état-major de la gendarmerie, et le colonel Serubuga, chef d'état-major de l'armée. depuis le 29 mai, des soldats mutinés se livrent à des pillages, dans des localités du nord et du nord-ouest, et des combats violents opposent depuis vendredi dernier les maquisards du Front patriotique rwandais (FPR) et l'armée. – *(AFP.)*

EGYPTE : réunissant des milliers de personnes

Les obsèques de l'écrivain Farag Foda se sont transformées en manifestation anti-islamiste

LE CAIRE

de notre correspondant

Les obsèques de l'écrivain égyptien Farag Foda, célèbre militant contre l'extrémisme musulman, se sont transformées, mercredi 10 juin, en manifestation anti-islamiste. Des milliers de personnes, des intellectuels, artistes et hommes politiques, ont scandé des slogans condamnant le terrorisme et *« ceux qui font commerce de l'islam »*.

La presse a unanimement dénoncé les maximalistes musulmans, en condamnant l'assassinat de Farag Foda (*le Monde* du 10 juin). L'événement a déclenché une réaction de défi de la part des intellectuels qui, à quelques exceptions près, gardaient auparavant un profil bas face aux islamistes. L'assassin présumé de Farag Foda a en effet indiqué, lors de l'enquête, que le cheikh Omar Abdel Rahman, figure de proue de l'organisation extrémiste Al-Djihad, réfugié aux Etats-Unis, avait déclaré *« licite »* de faire couler *« le sang de tous ceux qui s'opposent à l'islam »*. Ainsi, M. Mohammed Saïd Achmawi, magistrat et défenseur d'un islam libéral, auteur de plusieurs essais condamnés par les islamistes, nous a-t-il affirmé qu'il poursuivrait sa *« lutte pour le libéralisme jusqu'à la victoire ou le martyre »*.

Le cheikh Tantaoui, grand mufti d'Egypte, a estimé que ceux qui recouraient aux armes contre des personnes ayant des opinions différentes n'étaient pas des musulmans. Les services de sécurité ont arrêté plus de 300 islamistes en 24 heures.

ALEXANDRE BUCCIANTI

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

Affirmant devant le Parlement de Strasbourg la nécessité de « redoubler l'effort d'explication » sur l'Union européenne

M. Delors souligne qu'« il faut être inventeur de simplicité »

Pour la première fois depuis le « non » danois, le Parlement européen s'est réuni en séance plénière, mercredi 10 juin. Il a approuvé les grandes lignes de l'augmentation budgétaire proposée par le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, pour financer les conséquences du traité de Maastricht.

STRASBOURG
(Communautés européennes)

de notre envoyé spécial

Présentant son projet de budget devant les députés européens, le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, a tiré un certain nombre d'enseignements du premier accroc au processus de ratification venu du Danemark. *« Nous devons*, a-t-il dit, *redoubler notre effort d'explication, qui doit être mené par tous les responsables – des gouvernements nationaux aux parlementaires européens et nationaux – mais aussi, dans la mesure de ses moyens, par la Commission, qui a cependant pour déontologie de ne pas s'immiscer dans les débats politiques internes* (...)..

» Il faut être inventeur de simplicité, ce qui doit amener à un examen de conscience collectif : d'abord à la Commission, pour que la plume soit plus légère et les textes plus clairs ; mais il ne faut pas oublier non plus, sur ce même sujet, que la recherche du compromis au niveau du Conseil aboutit à des textes trop compliqués, voire incompréhensibles. » Pour M. Delors, cet examen de conscience ne doit en rien modifier le processus de ratification. *« En effet, il est nécessaire de connaître le point de vue et la position des onze autres Etats membres. A l'issue de ce processus, les Douze aviseront. »*

Relevant ce propos, M. Valéry Giscard d'Estaing a *« mis en garde la Commission contre l'ambiguïté »* et a estimé que *« la situation actuelle appelle une indispensable clarification juridique »*. L'ancien président de la République ne veut pas qu'on évacue le problème posé par la défection danoise. Pour éviter les tentations qui pourraient naître dans d'autres pays membres, il a déclaré à ses collègues : *« Vous devez avoir le courage de dire au Danemark que, s'il persiste dans son refus, sa place ne sera plus dans la Communauté. »* Reprenant une suggestion de M. Jean-Louis Bourlanges (apparenté démocrate-chrétien), il a préconisé comme solution de rechange que Copenhague adhère à l'AELE (Association européenne de libre-échange), de plus en plus liée à la Communauté mais régie par ses propres règles.

Un budget de 89 milliards 500 millions d'écus

Ensuite, chacun s'en est tenu à une partition connue d'avance. Les Verts ont refusé qu'on fasse la morale aux Danois, qui viennent de donner une leçon de démocratie à des institutions communautaires *« déficitaires »* sur ce plan-là. M. Jean-Marie Le Pen et ses amis du groupe des Droites européennes ont exprimé leur satisfaction devant la « claque » reçue par la Commission.

Cela s'est terminé sans surprise avec le vote à une large majorité (238 pour, 55 contre, 10 abstentions) d'une résolution appelant les Etats membres à ratifier le traité et mettant *« en garde contre la tentation d'entamer une renégociation »*. Les trois députés européens du RPR qui ont participé au vote se sont opposés à cette résolution. Les débats ont également porté sur les moyens financiers dont la Communauté entend se doter pour réaliser les ambitions du traité de Maastricht : c'est ce que l'on appelle le « paquet Delors 2 », par référence aux propositions du président de la Commission pour la période 1993-1997. Il s'agissait pour le Parlement européen d'envoyer un message aux chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront au prochain conseil européen de Lisbonne.

Une résolution, soutenue par le groupe socialiste et le Parti populaire européen (démocrate-chrétien), a approuvé, par 235 voix contre 44 et 39 abstentions, les projets de la Commission, tout en en augmentant légèrement le coût. Selon des prévisions du « paquet Delors 2 », le budget de la Communauté passerait de 66 milliards 592 millions d'écus en 1992 à 87 milliards 500 millions d'écus en 1997. Les députés ont porté ce montant prévisionnel en 1997 à 89 milliards 500 millions d'écus.

Ils ont en effet augmenté d'un milliard d'écus le budget pour *« la politique extérieure »* de la Communauté et d'un autre milliard d'écus le budget dit des « politiques internes » (notamment pour l'aide à la recherche). La majorité du Parlement européen a également adhéré au projet de la Commission visant à assurer la « cohésion » des pays membres, grâce à l'aide aux moins riches : Espagne, Portugal, Irlande et Grèce.

Nombreux sont les Parlements nationaux à s'inquiéter de cette augmentation constante des dépenses communautaires qui, selon le « paquet Delors 2 », représenteront 1,37 % du PNB des pays membres en 1997 (contre 1,20 % en 1992), sans qu'ils *aient leur mot à dire* dans le processus de discussions budgétaires. La réponse de la majorité du Parlement européen est double : d'une part, le soutien aux quatre pays dits « de la coalition » aura *« des effets positifs en matière de croissance et d'emploi dans la Communauté tout entière »*, et il aura des incidences bénéfiques sur *« les échanges commerciaux intracommunautaires »* ; d'autre part, *« le transfert de compétences des Etats membres à la Communauté ne saurait conduire à un gonflement des dépenses publiques ; et les augmentations (...) des dépenses communautaires devraient être compensées par des réductions des dépenses nationales »*.

Selon M. Delors, sur les 21 milliards d'écus d'augmentation des dépenses communautaires prévue en 1997, 12 milliards représenteront des transferts de charges des Etats à la Communauté et seulement 9 milliards seront fournis par des contributions supplémentaires.

Le vote le plus serré (148 pour, 132 contre, 83 abstentions) a porté sur une résolution appelant à la modification du nombre de sièges au Parlement européen attribués aux Etats membres. Les députés souhaitent que leur nombre soit porté de 518 actuellement à 567 pour les prochaines élections de 1994. Parmi les nouveaux, il y aurait les 18 élus de l'ancienne Allemagne de l'Est, qui ont actuellement le statut d'observateurs, ce qui porterait la représentation allemande à 99 ; elle serait suivie par celles de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, qui passeraient chacune à 87 au lieu de 81 actuellement.

Les autres ajouts concernent les petits pays, notamment les Pays-Bas. Les députés ont également prévu 85 sièges supplémentaires à partager entre les candidats actuels à l'adhésion : Autriche, Suède, Finlande, Malte, Chypre et Suisse. Ils n'ont pas cru bon de compenser ces futures arrivées par des réductions d'effectifs pour les membres actuels, car *« cela perturberait inutilement la vie politique »*. Ils veulent bien admettre toutefois qu'au-delà de 700 députés on dépasserait *« le seuil qui laisse au Parlement européen la possibilité de travailler »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

□ **M. Dumas : le traité de Maastricht *« demeure intangible »*.** – M. Roland Dumas a affirmé mercredi 10 juin au conseil des ministres que le traité de Maastricht *« demeure intangible »* et que la France souhaite voir le Danemark rejoindre l'Union européenne avant la fin de cette année *(nos dernières éditions du 11 juin)*. *« Si cela n'était pas possible, les Onze poursuivraient leur chemin sans perdre l'espoir que cela se ferait plus tard. Cela s'est produit à plusieurs reprises dans le passé. L'important est que l'Union européenne voie le jour sur la base du traité, qui demeure intangible »*, a déclaré le ministre.

Selon un sondage publié par *l'Irish Times*

Le « non » à Maastricht enregistre une forte progression en Irlande

La marge entre les partisans et les adversaires du traité de Maastricht s'est réduite depuis mai en Irlande. A une semaine du référendum de ratification, selon un sondage publié mercredi 10 juin par *l'Irish Times*, les pro-européens sont encore largement majoritaires, avec 47 % des intentions de vote, mais les partisans du « non » recueillent 23 %, soit une hausse de 12 points par rapport au mois dernier.

Le pourcentage d'indécis, 30 %, reste globalement le même, ce qui ajoute à l'incertitude du scrutin du 18 juin. Il y a un mois, 57 % de l'électorat irlandais soutenait l'Union européenne, contre 11 %. Le dernier sondage MRBI a été réalisé auprès de mille adultes dans toute la République lundi 8 juin.

Mardi 9 juin, les quatre principaux partis politiques irlandais, de la majorité comme de l'opposition, ont signé une déclaration commune en faveur de la ratification du traité de Maastricht, à l'appel du premier ministre, M. Albert Reynolds (nationaliste). Même s'ils restent encore distancés par les partisans du « oui » (soutenu par tous les grands partis, les syndicats, les milieux d'affaires et le monde paysan), les adversaires du traité de Maastricht ont indiscutablement bénéficié du vent porteur venu du Danemark.

La campagne continue, quant à elle, d'être troublée par la polémique sur l'avortement (*le Monde* du 9 juin). L'Eglise catholique, tout en soulignant les dangers d'un traité qui pourrait ouvrir, à terme, une voie plus libérale en matière d'avortement, n'a pas officiellement recommandé le « non ».

Epilogue du différend maritime franco-canadien

Le tribunal arbitral accorde à la France une zone économique exclusive de 8 700 km² au large de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mettant fin à trois années de contentieux entre Ottawa et Paris, le tribunal arbitral chargé de délimiter la frontière maritime entre le Canada et la France, au large de l'archipel de *Saint-Pierre-et-Miquelon*, a rendu, mercredi 10 juin, à New-York, un jugement dont le contenu a semblé satisfaire en *priorité la partie canadienne*. Même si les deux délégations se sont accordées à juger *« très bizarre »* le tracé des espaces maritimes mentionné dans la sentence.

NEW-YORK

de notre correspondant

Par trois voix pour – celles de M. Eduardo Jimenez de Arechaga, président du tribunal et ancien président de la Cour internationale de justice, de l'Américain Oscar Schachter et de l'Italien Gaetano Arangio-Ruiez – et deux contre (celles de l'arbitre désigné par la France, M. Prosper Weil, et de son homologue canadien, M. Allan Gotlieb), le tribunal a délimité une zone relevant de la juridiction française épousant la forme étrange d'un champignon. Celle-ci s'étend de part et d'autre du territoire français (douze milles marins à l'est et vingt-quatre à l'ouest) et se prolonge par un corridor d'une quinzaine de milles de largeur (celle des deux îles) sur une profondeur d'environ 180 milles.

Au total, ce sont 8 700 km² de zone économique exclusive – sur un ensemble de 12 400 km² placé sous juridiction française – qui sont accordés à la France. Paris réclamait une superficie bien plus vaste (dite zone des « 200 milles ») alors qu'Ottawa ne consentait qu'une ceinture de 12 milles marins autour du territoire.

Le ministre des pêches et des océans canadien, M. John Crosbie, a aussitôt interprété ce jugement comme une victoire, faisant valoir que *« le tribunal a accordé à la France une partie minime de ce qu'elle cherchait à obtenir, 2 537 milles marins carrés sur les 13 703 qu'elle revendiquait au-delà des eaux territoriales de douze milles »*. Au demeurant, *« une partie de la zone accordée se trouve dans les eaux profondes du chenal Laurentien, qui ne contiennent pratiquement aucune ressource halieutique »*, a-t-il ajouté. Sur un ton un peu plus diplomatique, le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, Mme Barbara McDougall, a célébré *« ce jour heureux pour le Canada et pour nos relations avec la France »*.

Prochaine étape à Ottawa

De son côté, M. Jean-Pierre Puissochet, directeur des affaires juridiques au Quai d'Orsay, qui a assisté aux plaidoiries depuis un an et à l'énoncé du jugement, a rejeté toute idée de *« match »* entre Paris et Ottawa. Il a fait remarquer que le tribunal avait rejeté la proposition canadienne et retenu les termes de l'accord de Montréal de 1972 délimitant une fois pour toutes les eaux territoriales au nord et à l'est de l'archipel.

« Ce jugement accorde à la France suffisamment de territoire mais pas assez de superficie maritime pour faire prospérer la zone de Saint-Pierre-et-Miquelon où ses sept chalutiers s'emploient à la pêche », a-t-il cependant ajouté. Pour sa part, le député de l'archipel, M. Gérard Grignon, a estimé qu'il s'agissait là *« d'un mauvais arbitrage et qu'il serait difficile de maintenir les 400 emplois de St-Pierre-et-Miquelon, tous dépendant de la pêche »*, une activité qui représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions de francs.

Tant M. Puissochet que l'ambassadeur François Mathys, représentant les intérêts canadiens, ont ensuite mis l'accent sur la prochaine étape des discussions : la renégociation des quotas de pêche au large de Terre-Neuve, dont la date limite vient à échéance en septembre. Une réunion bilatérale devrait se tenir à Ottawa durant la première semaine de juillet. En attendant, les deux parties sont convenues d'une période d'adaptation de quarante-cinq jours pour leur permettre de s'ajuster au nouveau régime instauré par le tribunal arbitral, dont le jugement est théoriquement exécutoire immédiatement.

SERGE MARTI

La visite d'Elizabeth II en France

Paris a réservé à la reine d'Angleterre un accueil plus protocolaire que populaire

A l'occasion de sa dernière soirée à Paris, la reine Elizabeth II a offert, mercredi 10 juin, un dîner à l'ambassade de Grande-Bretagne en l'honneur du président François Mitterrand, auquel étaient conviées quelque 160 personnalités.

Après sa réception à l'Hôtel de Ville de Paris, la reine avait été conviée à déjeuner par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, dans les salons du Quai d'Orsay. Elizabeth II devait quitter la capitale jeudi en début d'après-midi, pour le château de Blois, avant de se rendre à Bordeaux, où l'attend le *Britannia*, le yacht de la famille royale.

Paris, son maire et son *« peuple »*, comme dit M. Chirac, faisaient fête, mercredi 10 juin, à l'Hôtel de Ville, à la souveraine britannique. Une fête plus protocolaire que populaire, plus guindée qu'empressée, comme cela arrive lorsqu'on a, chacun, d'autres soucis en tête.

Un soleil de printemps enluminait l'imposante façade ornée d'Union Jack et de drapeaux français mêlés. Le « peuple » tentait d'apercevoir la scène de loin, des confins de l'immense parvis où on l'avait relégué. Dispensé de conseil des ministres, M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, accompagnait la reine. Comme la veille, on avait obligé la souveraine à prendre place à bord d'une Citroën SM découverte et surbaissée, dont elle avait manifestement du mal à s'extraire. Une belle antiquité, aux enjoliveurs décorés de cocardes tricolores, d'où, seuls, émergeaient ses gracieux chapeaux. Assorti à un tailleur bleu pâle à pois blancs, celui du jour était comme un moule à savarin.

Mme Bernadette Chirac ploya le genou avec beaucoup de chic. La garde républicaine à cheval se figea sabre au clair. *« English pupils »*, commenta d'un geste affable le maire de Paris en désignant des fillettes qui agitaient, enthousiastes, des fanions britanniques.

Dans les salons de l'« entente cordiale »

La suite de ce bel événement fut si conforme au programme arrêté, à la minute près, par les services du protocole qu'on ne saurait le raconter aussi bien : *« 11 heures 15 : la reine et le prince gravissent l'escalier d'honneur au son de la sonnerie de la Marche exécutée par la fanfare de la cavalerie de la garde républicaine, disposée au pied du grand escalier d'honneur. 11 heures 20 : entrée* [dans la salle des fêtes] *de Sa Majesté la reine Elizabeth II, de Son Altesse royale le prince Philip, duc d'Edimbourg, de M. Jacques Chirac et de M. Michel Delebarre qui prennent place sur les quatre fauteuils disposés sur une estrade face à la salle. L'assistance se lève. Exécution des hymnes nationaux par la Musique de gardiens de la paix disposée au balcon supérieur et placée sous la direction de M. Boulanger. »*

Puis vinrent les allocutions. Par chance, c'est dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris qu'en 1903 Edouard VII officialisa l'Entente cordiale chère à Guizot. Chacun à son tour, la reine et le maire brodèrent sur cette heureuse coïncidence. Comme cela ne suffit pas à meubler un discours, on recourut à des recettes éprouvées. En 1972, lors de sa précédente visite d'Etat, Elizabeth II avait dit à Georges Pompidou : *« Nous ne roulons pas du même côté de la route, mais nous allons dans la même direction. »* M. Chirac répéta cette piquante remarque. La salle, où se pressait, sur invitation, tout ce que *« le peuple de Paris »* compte de beau monde, sourit. La formule peut encore resservir.

B. L. G.

POLITIQUE

L'examen du projet de révision constitutionnelle et la construction de l'Union européenne

Le Sénat a repoussé à une large majorité l'exception d'irrecevabilité présentée par le RPR

Les sénateurs ont continué, mercredi 10 juin, d'examiner le projet de loi constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. A la fin de la discussion générale, les groupes UDF et PS ont *repoussé à une large majorité* (196 voix contre 120) une motion déposée par le RPR, tendant à opposer l'exception d'ir*recevabilité (signifiant que le* texte comporte une ou plusieurs dispositions contraires à la Constitution). Ils ont ensuite *rejeté encore plus nettement* (200 voix contre 17 et 96 abstentions) la question préalable, présentée et votée par les communistes et un sénateur RPR du Rhône, M. Emmanuel Hamel. En revanche, le RPR et des Républicains et indépendants sont parvenus par la suite à faire adopter, au cours de la discussion des articles, un amendement donnant à *« soixante députés ou soixante sénateurs »* la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel à propos *« d'un engagement international ou d'une proposition d'acte communautaire ».*

L'éclatement de la majorité sénatoriale *semblait inévitable* depuis le vote de la commission des lois pour la poursuite des débats, mardi 9 juin, où le RPR s'était retrouvé minoritaire – en dépit des voix du PC – face à l'UDF et au PS. Le vote sur l'irrecevabilité, dont l'adoption aurait immédiatement mis fin au débat, l'a confirmé de façon flagrante. Insensibles à l'argumentaire *de M. Paul Masson (RPR, Loiret)*, qui a estimé qu'en se prononçant sur la réforme constitutionnelle le Sénat fait un énorme cadeau au président de la République auquel il livre *« la clé du calendrier de la ratification »*, les centristes n'ont pas hésité à déléguer un des leurs, M. Xavier de Villepin (Français établis hors de France), pour apporter la contradiction au porte-parole du groupe RPR.

M. Charles Pasqua (Hauts-de-Seine), président du groupe RPR, a eu beau *s'émouvoir de cette égratignure* faite à l'union de la droite sénatoriale, les résultats du vote n'en ont pas moins confirmé l'isolement de son groupe, malgré le renfort des voix communistes et d'une poignée de sénateurs UDF dont certains sont proches de M. Philippe de Villiers (apparenté UDF), député de la Vendée, hostile à Maastricht. M. Pasqua avait choisi dès le début le terrain du vote et de l'éligibilité des ressortissants communautaires aux élections municipales et européennes pour tenter d'affaiblir les convictions européennes des trois groupes UDF représentés au Sénat, le Rassemblement démocratique et européen, l'Union centriste et les Républicains *et indépendants. L'échec de cette* offensive n'a pas pour autant plongé l'ancien ministre de l'intérieur, qui fait ordinairement la pluie et le beau temps au palais du Luxembourg, dans les affres de l'humiliation.

Dans les couloirs du Sénat, M. Pasqua, qui n'a pas rendu la politesse au groupe communiste en *s'abstenant* sur la *question* préalable défendue par sa présidente, Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), alors que les communistes avaient voté la motion de M. Masson, a cependant mis en avant un motif de *satisfaction. Il a ainsi fait remarquer* que, contrairement à ce qui s'était passé en première lecture à l'Assemblée nationale, le groupe RPR du Sénat venait de se prononcer à l'unanimité en faveur de l'exception d'irrecevabilité. Du côté des « européens » et comme pour se garantir à l'avance d'un quelconque « syndrome de Sélestat », le président du groupe centriste, M. Daniel Hœffel (Bas-Rhin), a souligné avec insistance que, déduction faite des voix de gauche, une large majorité strictement UDF s'était dégagée contre le RPR en faveur de l'examen du projet de loi.

La saisine du Conseil constitutionnel

Comme à l'Assemblée nationale, la discussion sur les articles s'est engagée par la suite sur une disposition introduite à l'Assemblée nationale relative à la langue française. Au Palais-Bourbon, les députés avaient inscrit dans le texte du projet que *« le français est la langue de la République »*. Cette formulation ayant agacé jusqu'aux responsables politiques de nombreux pays francophones, les sénateurs ont choisi de renverser *la formule. Désormais plus* stricte, elle indique que *« la langue de la République est le français »*.

Cette parenthèse culturelle – alimentée par les réflexions régionalistes de M. Henri Gœtschy (Haut-Rhin) – une fois refermée, la discussion a pris un tour nouveau avec un amendement déposé par le RPR *en faveur de l'extension de la saisine* du Conseil constitutionnel par *« soixante députés et soixante sénateurs »* à propos d'un *« engagement international ou d'une proposition d'acte communautaire »*. A la surprise presque générale, ces dispositions, repoussées par l'Assemblée nationale, ont été adoptées par le Sénat contre l'avis du gouvernement. Le RPR et une partie des Républicains et indépendants l'ont emporté sur une coalition allant de M. Jean-Pierre Fourcade (Rép. et ind., Hauts-de-Seine) aux sénateurs socialistes et communistes, alors même que les centristes restaient à leurs bancs, cantonnés dans l'abstention.

Les mines perplexes affichées par les membres du gouvernement à l'issue de ce vote ont donné la mesure des interrogations suscitées par l'adoption de cet amendement, inspiré d'un dispositif présenté sans succès par le RPR à l'Assemblée nationale. Alors même que la question sensible du droit de vote et de l'éligibilité n'a pas encore été abordée, c'est une nouvelle navette qui se profile entre les deux Assemblées, dans l'hypothèse d'un deuxième refus de cette mesure par les députés. Ces retards s'esquissent au moment même où le gouvernement, déterminé à aller au plus vite au Congrès – s'il en a les moyens – pour l'adoption définitive du projet constitutionnel, est confronté à un délicat problème d'emploi du temps. La majorité sénatoriale s'est en effet montrée résolue, dans la nuit de mercredi 10 juin, à ne pas voter sur l'ensemble du texte avant le mardi 16 juin. L'étape sénatoriale n'est pas encore tout à fait gagnée.

GILLES PARIS

Un amendement inacceptable pour le gouvernement

L'amendement adopté par le Sénat est inacceptable par le gouvernement, au moins dans sa deuxième partie. Il comprend en effet deux dispositions qu'il convient de bien distinguer. La première permet à soixante *députés ou à soixante sénateurs* de saisir le Conseil constitutionnel d'un engagement international afin qu'il vérifie qu'il ne contient pas de clause contraire à la Constitution française. Cela revient à ouvrir aux parlementaires la possibilité dont a usé M. François Mitterrand pour le *traité de Maastricht. Jusqu'alors* l'article 54 de la loi fondamentale n'accorde cette autorisation qu'au président de la République, au premier ministre et aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Dans le texte original de la Constitution, ces quatre autorités étaient les seules admises à faire contrôler par le Conseil la constitutionnalité d'un texte de loi. La réforme, voulue par M. Valéry Giscard d'Estaing en 1974, a accordé cette possibilité à soixante députés ou à soixante sénateurs, mais la saisine sur un traité avait été *oubliée. Cet oubli avait déjà été* rattrapé, à la demande du Sénat, lorsqu'au printemps 1990 avait été discutée la réforme accordant aux justiciables le droit de saisir le Conseil constitutionnel si leur était appliquée une loi qu'ils jugeaient attentatoire à leurs droits fondamentaux.

Revenir sur le traité de Rome

Mais elle n'avait pu être menée à terme du fait de l'opposition de la majorité sénatoriale. La droite de l'Assemblée *nationale avait tenté* de réintroduire cette disposition lors du débat en première lecture du projet de révision actuelle ; elle n'y était pas parvenue, les communistes s'associant *aux* socialistes pour le rejeter. Toutefois, pour s'y opposer, le gouvernement ne peut faire valoir que son absence de lien avec la nécessité de *réviser la Constitution* avant de pouvoir ratifier le traité sur l'Union européenne.

Il en va tout autrement pour la deuxième *disposition. Elle* revient à permettre le contrôle du Conseil constitutionnel sur les actes (règlements ou directives) de la Communauté européenne. Les défenseurs de cette idée font valoir que, depuis que le Conseil d'Etat a, en octobre 1989, décidé, après *la Cour de cassation et le* Conseil constitutionnel, que les décisions communautaires prennent le pas sur la législation nationale, il importe de s'assurer que celles-ci ne sont pas contraires à la loi fondamentale française. C'est une vieille idée de certains membres du RPR, et notamment de M. Pierre Mazeaud.

Ce contrôle soulève toutefois de nombreuses difficultés. D'abord, dans l'amendement voté par le Sénat, il est question de « proposition d'acte communautaire ». Or dans toutes les autres matières, le Conseil constitutionnel se prononce sur les textes définitifs. De plus une « proposition » de la commission des Communautés peut toujours être modifiée par le conseil des ministres européens. Qu'adviendrait-il alors si la version définitive ne correspond pas au projet qui aurait été jugé conforme à la Constitution ?

Surtout, la règle du fonctionnement de la Communauté, depuis le traité de Rome, veut que seule les organes communautaires peuvent contrôler les décisions de celle-ci. En matière juridique c'est le rôle de la Cour de justice des communautés. Permettre à une institution nationale d'opérer aussi un contrôle risquerait d'aboutir à *des heurts de jurisprudence* avec cette Cour, voir avec des cours nationales si d'autres Etats se lançaient dans la même voie. La possibilité serait ouverte qu'un même acte communautaire soit jugé applicable en Allemagne et pas en France. En fait la construction de l'Europe implique l'existence de deux étages de normes juridiques : le communautaire et le national. Le premier a priorité sur le second, en vertu de l'article 55 de la Constitution qui prévoit que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ont (...) une autorité supérieure à celle des lois »*.

THIERRY BRÉHIER

L'analyse du scrutin

La motion présentée par *M. Paul Masson et les membres* du groupe RPR tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité a été repoussée par 196 voix contre 120. La majorité *requise* était de 158.

Ont voté pour :

– 16 PC sur 16.

– 2 Rassemblement démocratique et européen sur 23 : MM. Etienne Dailly et Max Lejeune.

– 91 RPR *sur* 91.

– 6 Républicains et indépendants sur 51 : MM. Pierre Croze, Michel Poniatowski, André Pourny, Henri de Raincourt, Bernard Seillier et Jean-Pierre Tizon.

– 5 non-inscrits sur 6.

Ont voté contre :

– 19 Rassemblement démocratique et européen sur 23.

– 66 PS sur 66.

– 67 Union centriste sur 68.

– 44 Républicains et indépendants.

– 1 non-inscrit, M. Hubert Durand-Chastel.

N'ont pas pris part au vote :

– 2 Rassemblement démocratique et européen, MM. Paul Girod et Jean Roger.

– 1 Union centriste, M. Alain Poher, président du Sénat.

– 1 Républicain et indépendant, M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les socialistes veulent « mobiliser l'électorat de gauche »

Les dirigeants socialistes sont convenus de la nécessité de *« recadrer »* l'action du PS en faveur de l'Europe et du « oui » au référendum sur le traité de Maastricht, afin de mobiliser leur électorat, mais sans remettre en question leur participation aux réunions organisées par le Mouvement européen avec des représentants de l'opposition.

M. Laurent Fabius a tiré les conclusions du débat au bureau *exécutif, mercredi, en expliquant* que les socialistes ne doivent pas entrer dans une *« logique de campagne commune »* des partisans du « oui », mais qu'ils ne doivent pas davantage *« ouvrir un front »*, à gauche, symétrique de celui que le RPR a formé à droite en prenant pour cible les réunions du Mouvement européen. *« Oui au débat, non à une campagne commune »*, avait dit, pour résumer sa position, M. Lionel Jospin, qui a lui-même prévu une rencontre publique avec le maire de Toulouse, M. Dominique Baudis (CDS). Pour l'ancien ministre de l'éducation nationale et ses amis, la ratification du traité de Maastricht par référendum doit être l'occasion de débattre *« avec et contre »* les adversaires de ce traité, mais aussi avec ses partisans libéraux, afin de leur opposer la vision socialiste de la construction européenne. *Le même jour*, au « Grand Débat » de Radio-Shalom, M. Jospin expliquait que les partisans de l'Union européenne ne sont pas *« en train de devenir les membres d'un indistinct parti européen »*.

Ce souci d'affirmer l'« identité » socialiste et de dissiper tout soupçon de convergence avec la droite pro-européenne a été exprimé, aussi, par les rocardiens. M. Gérard Fuchs, chargé des relations internationales au secrétariat national du PS, a souligné que les socialistes doivent avoir pour préoccupations de *« faire gagner le « oui »* et de *« mener leur propre campagne »*, en mettant en avant les aspects du traité – ouverture vers de nouvelles politiques communes, esquisse d'une politique étrangère indépendante de celle des Etats-Unis, possibilité d'action militaire européenne – qui constituent des nouveautés relevant d'une conception politique, et non strictement économiste, de la construction communautaire. Le numéro deux du PS, M. Gérard Lindeperg, a abondé dans le même sens en reprenant la thèse, familière à M. Michel Rocard, de l'Europe comme outil de régulation des politiques économiques et en expliquant qu'il faut, pour faire triompher Maastricht, *« additionner les « oui » sans en perdre en route »*.

Alors que M. Jean-Pierre Chevènement, absent du bureau exécutif, affirmait, sur RTL, que les estrades du Mouvement européen *« paraissent bien préfigurer les conseils des ministres de demain »*, M. Fabius a *ironisé, jeudi matin, sur Europe 1*, au sujet de ceux qui, ayant eu à se déterminer face à l'Irak, il y a deux ans, et devant l'Union européenne, aujourd'hui, *« se sont trompés deux fois »*. Le PS est traditionnellement *« très ouvert »*, mais *« il ne faut pas trop tirer sur la corde »*, a ajouté le premier secrétaire, mettant ainsi en garde M. Chevènement et ses amis contre les conséquences que pourrait avoir leur campagne pour le « non » au référendum. L'hypothèse du départ ou de l'exclusion du courant Socialisme et République – qui appelle à voter contre le projet de programme soumis aux militants en vue du congrès extraordinaire de Bordeaux, le mois prochain – est envisagée dans l'entourage de M. Chevènement, tandis que certains dirigeants du PS se demandent si la démission de M. Max Gallo du comité directeur (*le Monde* du 11 juin) n'en est pas un signe avant-coureur.

Désireux d'épurer leur campagne de tout sous-entendu de politique intérieure et de toute querelle interne, afin de *« mobiliser l'électorat de gauche pour le « oui »* – selon les termes de M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole, – les dirigeants *socialistes ont décidé d'organiser*, le 20 juin, une « journée pour la construction européenne » dans tous les départements, chaque fédération étant invitée à préparer des rencontres et des débats. Un argumentaire présentant la vision socialiste de la construction européenne va être diffusé à trois cent mille exemplaires. D'autre part, le PS proposera une initiative commune aux partis socialistes de la Communauté européenne, qui doivent se réunir la semaine prochaine à Lisbonne.

PATRICK JARREAU

Mme Guigou souhaite « un débat contradictoire »

Mme Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, a déclaré à l'Assemblée nationale, qu'*« il est de la responsabilité des élus de la nation de participer »* à l'information sur Maastricht *« sans gommer les différences qui sont normales sur un sujet aussi important, mais en oubliant les arguties politiciennes pour privilégier un débat serein »*. *« Je ne vois pas ce qui vous empêche, les uns et les autres, de prendre part au débat contradictoire que le gouvernement souhaite »*, a ajouté Mme Guigou, qui répondait à M. Lajoinie (PC, Allier). M. Mermaz, ministre de l'agriculture, a annoncé, pour sa part, que *« le premier ministre est tout à fait d'accord »* pour que soit organisé au Parlement *« un débat sur la réforme de la PAC et sur la politique agricole française, avant la fin de la présente session »*.

M. Giscard d'Estaing juge nécessaire « un traité bis »

Dans un entretien publié par *Paris Match* (daté 18 juin), M. Valéry Giscard d'Estaing souligne qu'en raison du « non » danois au traité de Maastricht les dirigeants européens ont découvert qu'*« on ne peut pas construire l'union de l'Europe sans les gens ni, évidemment, contre eux, comme certains avaient la tentation de le faire »*. Selon l'ancien président de la République, le vote du Danemark *« s'explique par deux craintes »*, celle *« de la domination des petits pays de la Communauté par les grands pays »* et celle *« du rôle envahissant de la Commission de Bruxelles »*. Il ajoute : *« Les récents propos tenus par Jacques Delors sur l'extension des pouvoirs de la commission ont joué un rôle important dans le refus des électeurs danois. »* M. Giscard d'Estaing estime qu'il faut désormais, entre les Onze, *« un autre traité de Maastricht, un traité bis »* qui *« ne serait pas très différent du traité actuel »*. Il juge *« irréaliste d'imaginer qu'on puisse rester dans la Communauté sans accepter d'y appliquer le traité de Maastricht »*.

Le président de l'UDF confirme qu'il se prononcera *« en faveur de la ratification du traité de Maastricht »* et souhaite que le RPR se prononce, *« le moment venu »*, dans le même sens. Il met en garde *« ceux qui tenteraient de récupérer le débat sur l'Europe à leur profit »* en affirmant qu'ils rendraient *« plus aléatoire »* le résultat du référendum. *« Plus le pouvoir socialiste cherchera à politiser la campagne*, déclare-t-il, *plus il fera baisser le nombre de oui. »*

هكذا من الإهمال

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Les députés ont approuvé l'adaptation du RMI

L'Assemblée nationale a *adopté en première lecture*, jeudi 11 juin, le projet de loi portant adaptation de la loi du 1er décembre 1988 *instituant* le revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion. Lors du vote, à main levée, le groupe *socialiste a reçu le renfort de* MM. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), François Rochebloine (UDC, Loire), ainsi que de MM. Jean-Paul Virapoullé (UDC), *Alexis Pota (non inscrit)* et André Thien Ah Koon (non inscrit), tous trois députés de la Réunion. Le RPR, l'UDF, l'UDC et le PC se sont abstenus. Un *seul député a voté contre*, M. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne).

En dépit de la multiplicité de leurs interventions, les députés n'ont guère modifié le texte d'origine du projet de loi défendu, successivement par M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, M. René Teulade, ministre des affaires sociales, et Mme Martine Aubry, ministre du travail, *que sur deux points substantiels*, introduits par le gouvernement et *annoncés*, la veille, *par* Mme Aubry : la prolongation de «l'exo-jeunes» jusqu'au 30 septembre et le doublement de la «contribution Delalande» en cas de licenciement d'un salarié de plus de cinquante-cinq ans (*le Monde* du 11 juin).

A ces mesures, qui ont davantage trait à la lutte contre le chômage de longue durée, introduites par une lettre rectificative du gouvernement en date du 27 mai dernier, qu'au RMI lui-*même, les députés socialistes ont* cependant ajouté, à l'initiative de *M. Thierry Mandon (PS, Essonne)*, une double disposition visant à limiter les détournements par les entreprises de la procédure du licenciement pour motif économique. L'un de ces procédés consiste, par exemple, à modifier le contrat de travail par une suppression du treizième mois ou par une mutation éloignée afin de provoquer un refus de la part du salarié, qui sera ensuite sanctionné. La pratique du départ négocié, mais quelque peu contraint, constitue une autre forme de licenciement déguisé. Les modifications apportées au code du travail, pour freiner la volonté des employeurs de se séparer à bon compte de leurs salariés les plus âgés, s'inspirent de la jurisprudence de la Cour de cassation. En revanche, après avoir invoqué les grands principes de la décentralisation, le gouvernement a dissuadé M. Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis) de maintenir un amendement qui prévoyait, de façon un peu contraignante, l'affectation, par le représentant de l'Etat dans les départements, des crédits prévus pour l'insertion, mais non intégralement consommés.

A la demande du rapporteur de la commission des affaires sociales, Mme Marie-Josèphe Sublet (PS, Rhône), l'Assemblée nationale a *souhaité ouvrir les portes des commissions locales d'insertion aux représentants* du système éducatif, et sur proposition conjointe de Mme Sublet et de Mme Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire), elle a tenu, contre l'avis du gouvernement, à ce que les dossiers individuels des candidats au RMI soient présentés de manière anonyme. Mais l'examen détaillé du projet a aussi donné l'occasion aux députés, et notamment à Mme *Muguette Jacquaint* (PC, Seine-Saint-Denis), de débusquer de véritables archaïsmes dans ce qui restera, sans doute, comme la grande loi sociale du gouvernement de M. Michel Rocard. Le député communiste a ainsi obtenu, avec l'appui des groupes de droite, mais non du PS, la suppression du «forfait pour jardin personnel», qui fait qu'actuellement, un «RMIste», propriétaire de deux rangs de tomates et de trois plates-bandes de carottes, peut se voir *défalquer quelques dizaines de* francs de son allocation. Avec la complicité, cette fois, du *rapporteur*, Mme Jacquaint a pu aussi faire *supprimer une disposition* ancienne du code électoral selon *laquelle «les personnes de condition modeste et non assujetties à la taxe d'habitation»* ne sont pas éligibles dans un conseil municipal.

Le cas de la Réunion

Enfin, pour les députés de l'île *de la Réunion, où près du tiers des* familles ont des revenus inférieurs au *seuil de pauvreté*, l'examen de ce projet de loi a permis d'alerter de *nouveau le gouvernement sur* la situation actuelle des départements d'outre-mer. *«Insertion ne doit pas signifier assistance*, a déclaré M. Elie Hoarau (non-inscrit). *Selon nous, il faut renforcer une utilisation de ces crédits pour le logement. Encadrés par des professionnels, les allocataires du RMI participeraient à la construction de leur propre case et pourraient être ensuite intégrés dans des entreprises du bâtiment. L'insertion serait ainsi réalisée, cependant que le problème du logement et de l'emploi serait résolu de manière efficace.» «En versant des allocations, nous rejetterons de plus en plus dans l'obscurité une part croissante de la population*, a ajouté M. Jean-Paul Virapoullé (UDC). *Nous ne pouvons nous contenter d'un pansement sur la misère. Nous voulons construire notre société et participer au développement de la France, non nous abandonner à l'assistance.»*

Le député de l'UDC a obtenu, dans la discussion des articles du projet, que la loi elle-même tienne compte des spécificités des DOM dans ce domaine. Mais ni M. Hoarau, ni M. Ernest Moutoussamy (app. PC, Guadeloupe) ne sont parvenus à faire intégrer dans les commissions locales d'insertion des représentants des allocataires eux-mêmes et ceux des organisations syndicales. Et ils n'ont pas davantage réussi à adapter l'aide prévue, dans le projet du gouvernement, pour les familles de métropole en difficulté afin de leur permettre de faire face à leurs dépenses de gaz et d'électricité, au profit de celles qui, *outre-mer, utilisent encore* quotidiennement le gaz en bonbonnes, la lampe à pétrole et le charbon de bois.

JEAN-LOUIS SAUX

Devant la commission d'enquête du Sénat

Mme Cresson estime que l'affaire Habache résulte d'«une somme d'erreurs individuelles»

La commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Habache a achevé, mercredi 10 juin, ses auditions en entendant Mme Edith Cresson, ancien premier ministre, M. Yvan Barbot, ancien chargé de mission pour la sécurité de Mme Cresson, et M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères.

L'ancien premier ministre, qui a confirmé n'avoir pas été tenue au courant à l'avance du projet d'hospitalisation de Georges Habache, a affirmé : *«Si j'avais eu à prendre la décision, je n'aurais pas autorisé la venue»* du dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). Mme Cresson a résumé l'affaire à *«une somme d'erreurs individuelles»* et a estimé que *«le niveau politique n'a pas été saisi car les ministres n'ont pas été informés»* par leurs fonctionnaires. Elle a enfin assuré, à la lumière du scandale, qu'elle a, par la suite, demandé à M. Dumas de *«se saisir personnellement de toute nouvelle demande pour des hébergements ou des soins formulée par des personnalités en provenance de pays sensibles». «Dans un cas, je me suis opposée à l'entrée d'une telle personnalité sur le territoire français»*, a affirmé Mme Cresson, sans autres précisions. M. Dumas a lui aussi réaffirmé qu'il n'avait pas été informé à l'avance de l'arrivée du dirigeant palestinien et que son entrée en France avait relevé d'une *«erreur de jugement»*.

Le ministre a reconnu qu'il a existé dans le passé *«un certain nombre d'accords ou d'arrangements»* pour *«un certain nombre de blessés, notamment palestiniens* [qui] *souhaitaient venir se faire soigner en France»*. Mais il a souligné que ces opérations, *«purement humanitaires», «n'ont pas connu l'ampleur et n'ont pas concerné des personnes»* de l'envergure de M. Habache.

□ **Mme Neiertz et les commandos anti-IVG.** – Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits *des femmes* et à la *consommation*, a indiqué mercredi 10 juin, à l'Assemblée nationale, qu'elle envisageait de recourir à *«la voie législative»* pour *«créer un délit spécifique»* relatif aux infractions commises par les commandos anti-IVG (interruption volontaire de grossesse). Mme Neiertz a regretté que *«la plupart des actions de commandos ne correspondent pas aux infractions caractérisées reconnues par les textes»*.

□ **M. Lajoinie craint l'implantation de la Mafia.** – M. André Lajoinie, *président du groupe communiste* de l'Assemblée nationale, a déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et pour rechercher de nouveaux moyens pour la combattre.

BIBLIOGRAPHIE

Le «vent mauvais» du Front national

Nos collaborateurs Edwy Plenel et Alain Rollat viennent de publier *la République menacée. Dix ans d'effet Le Pen*. Nous avons demandé à Pascal Perrineau, directeur du CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française) d'en rendre compte.

Huit ans après leur livre sur *l'Effet Le Pen*, qui s'était penché sur l'émergence du phénomène Le Pen et avait insisté sur son importance et sa durabilité, Edwy Plenel et Alain Rollat viennent de réunir en un solide ouvrage tout un ensemble d'articles et d'analyses publiés dans *le Monde* de 1983 à 1992.

Il s'agit de retracer dix ans d'effet Le Pen et de comprendre les tenants et les aboutissants de l'implantation forte et pérenne d'une extrême droite dans le paysage *politique français. Cette implantation* a un triple visage, idéologique, *organisationnel et électoral*.

Lesté des héritages idéologiques de l'extrême droite de toujours, le discours du Front national a euphémisé et actualisé les antiennes du début du siècle sur le «complot juif et maçonnique», sur la haine de l'étranger, sur le respect d'un «ordre naturel» et sur la nécessité d'un Etat «musclé». Dans un vocabulaire revu et corrigé, *considéré comme une* véritable arme de combat idéologique, le FN distille *son lot quotidien d'insinuations* et de sous-entendus qui activent cette *«abjecte jouissance de l'implicite»* dont parle Gérard Miller. Ce lent travail de sape idéologique semble peu à peu avoir porté ses fruits et, fin 1991, environ un Français sur trois déclare être d'accord avec les idées défendues par Jean-Marie Le Pen.

Cette poussée idéologique est *relayée par un développement* de l'organisation. Micro-chapelle au début des années 80, le FN a construit une machine partisane, sur le mode autoritaire, entourée d'un réseau d'organisations périphériques dont il ne faut pas surestimer la vigueur et entièrement vouée à la célébration du culte du chef. Un leader dont l'histoire personnelle très agitée mêle intimement le maniement «de la gifle et du verbe». A cet égard, les auteurs proposent une explication intéressante de cette étrange séduction lepéniste : *«C'est peut-être parce que la vie de Le Pen balance sans cesse entre la quête de respectabilité et le coup de poing qu'il réussit à fédérer les deux grandes sensibilités qui traversent le FN. La tendance militante, antiploutocrate, haïssant l'establishment (...) et la confortable droite de la droite, nationaliste à tout crin, catholique et notabilisante.»*

L'espace du vide

Ce lent *tissage d'une toile idéologique* et organisationnelle a accompagné et soutenu une poussée électorale qui met le FN en tête du hit-parade de l'extrême droite européenne. Les succès politiques et sociaux de l'extrême droite sont plus modestes ou plus sectorisés chez nos voisins européens. Le paradoxe français veut que la modernisation de notre système politique prenne une forme archaïque : celle du retour en force d'un vieux courant politique marginalisé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cependant, si le dossier réuni par Edwy Plenel et Alain Rollat saisit bien la spécificité du phénomène Le Pen dans l'espace *européen, il reste trop discret sur* son originalité dans le temps. La *poussée du FN n'est-elle que la* résurgence d'un vieux courant politique assoupi ? En quoi cette extrême droite française est-elle un symptôme d'une nouvelle politique liée aux sociétés post-industrielles ? *Il y a là tout un champ d'interrogations* qui restent à explorer. Les *auteurs y répondent partiellement* en montrant comment un certain terrain social et politique a nourri dans les années 80 le courant d'extrême droite.

Le délitement du corps social, la crise urbaine et la dynamique sociale développée autour des thèmes de l'insécurité et de l'immigration ont mis au jour toute une série d'inquiétudes et de craintes. C'est sur ce terreau qu'a prospéré Jean-Marie Le Pen, véritable «pompier pyromane» qui continûment éveille, entretient et attise les peurs les plus irrationnelles pour ensuite se présenter en grand «sauveur», porteur de solutions simples, désignant à la vindicte populaire des boucs émissaires : les immigrés, les *délinquants*, les étrangers, les «sidaïques», les fonctionnaires européens... *Une partie de la* France veut encore croire, en cette fin du vingtième siècle, qu'il y a des solutions simples à des problèmes complexes. Cette séquelle d'une vieille politique, où la démonologie remplace l'analyse, perturbe *profondément l'évolution* et la modernisation de notre système *politique*.

Les partis de gouvernement ont largement perdu leurs repères d'hier et sont à la recherche de nouvelles identités. La crise de la représentation politique fait rage, et c'est dans cet espace du vide que prospère la démagogie. Dans cette traversée des rives de la vieille politique vers celles de la nouvelle politique, que notre système a engagée, souffle un *«vent mauvais»*. Face à celui-ci les tentations sont multiples : faire revivre les *légendes politiques d'antan*, recourir à l'homme providentiel, croire aux vertus autorégulatrices de la société civile. Ces voies sont autant d'impasses. Reste à explorer celles d'une réinvention de la République. La République n'est pas l'ordre établi, elle est perpétuelle construction et rénovation. Démocratique, fraternelle, égalitaire et libertaire, elle ne doit pas oublier, nous rappellent nos auteurs, que *«la cité ne sera vraiment républicaine que le jour où elle aura pris conscience des urgences sociales qui minent et taraudent notre monde fragile»*.

PASCAL PERRINEAU

▶ ***La République menacée. Dix ans d'effet Le Pen*, dossier présenté et établi par Edwy Plenel et Alain Rollat, Le Monde Editions, coll. «Actualités», 394 pages, 120 F.**

Le communiqué du conseil des ministres

Le *président* de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 10 juin 1992. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé un communiqué dont nous publions les principaux extraits suivants :

● **Extension du code rural à Mayotte**

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté au conseil des ministres une ordonnance portant extension et adaptation à la collectivité territoriale de Mayotte du livre du code rural intitulé «*Des animaux et des végétaux*».

Cette ordonnance est prise sur le fondement de la loi d'habilitation du 28 décembre 1991 relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte.

Les dispositions du code rural relatives aux animaux domestiques, à la lutte contre les maladies des animaux, au contrôle sanitaire des animaux et des viandes et à la protection des végétaux s'appliqueront à Mayotte moyennant quelques adaptations.

Cette extension est en particulier nécessaire pour mieux protéger les consommateurs, assurer un développement plus harmonieux de l'élevage et mieux lutter contre les ennemis des cultures.

● **La recherche fondamentale**

Le ministre de la recherche et de l'espace a présenté une communication sur la recherche *fondamentale*.

La priorité accordée à la recherche a permis de porter de 2 à 2,4 % entre 1980 et 1992 la part du produit intérieur brut qui lui est consacrée. La recherche fondamentale a bénéficié de cette évolution. Elle représente environ 18 % des moyens affectés à la recherche. Notre pays est ainsi l'un des mieux placés quant aux efforts consentis en faveur de la recherche fondamentale.

Le renom de la science française s'est développé au cours des dernières années, comme le montrent l'attribution d'un nombre plus élevé de prix internationaux à des chercheurs français et la citation plus fréquente de leurs publications scientifiques.

Cette évolution a été favorisée *par un effort de prospective et* d'évaluation, qui a donné lieu à la *création du Comité national d'évaluation* de la recherche en mai 1989 et à celle de l'Observatoire des sciences et des techniques en mars 1990.

Les orientations suivantes ont été adoptées.

Un flux régulier de recrutement de nouveaux chercheurs sera maintenu, notamment pour compenser les nombreux départs à la retraite prévus pour la fin de la décennie. La mobilité des chercheurs entre les organismes de recherche et entre ces organismes et l'enseignement supérieur sera encouragée.

Dans l'affectation des moyens, l'équilibre entre les domaines exigeant des équipements lourds et les autres sera maintenu. La création en 1988 du conseil des grands équipements scientifiques a d'ailleurs permis d'organiser de manière satisfaisante la programmation de ces équipements. Dans le même esprit, une étude sera réalisée sur la politique des grands programmes de recherche.

Les grands organismes de recherche doivent s'associer davantage au développement de la recherche universitaire et de la formation par la recherche. Cette évolution sera poursuivie. Pour le Centre national de la recherche scientifique, cela implique de poursuivre la déconcentration, le développement des recherches interdisciplinaires et celui des relations internationales.

Les résultats obtenus par les *laboratoires* de recherche doivent être mieux valorisés au profit de notre économie. *Une société* de courtage de technologie est en cours de constitution entre plusieurs organismes de recherche, dont le Centre national de la recherche scientifique, et l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

Le goût de la science doit être *développé* chez *nos concitoyens*. Les centres de la culture scientifique, technique et *industrielle*, qui n'ont pas d'équivalents en Europe, s'y consacrent auprès du grand public. Une manifestation nationale, la «Science en fête», se déroulera du 12 au 14 juin pour mieux faire connaître l'état de la recherche en France à l'occasion d'un millier d'opérations à thème scientifique. Cette manifestation sera organisée chaque année.

● **La réorganisation des réserves**

(Lire page 10.)

□ **Le transfert de l'ENA est confirmé pour le 1er janvier 1994.** – M. Michel Delebarre, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a précisé, mardi 9 juin, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, que *«le transfert définitif de l'Ecole nationale d'administration à Strasbourg interviendrait le 1er janvier 1994»*. Il a indiqué que les locaux parisiens de l'école *«seraient vendus dans les meilleures conditions»* et que le coût du transfert de l'ENA à Strasbourg s'élèverait à environ 100 millions de francs (30 millions pour l'achat du bâtiment et 70 à 80 millions pour les travaux).

□ **M. Jean-François Segard, nouveau conseiller Vert de Paris.** – En application de la règle du «tourniquet» appliquée par les Verts, M. Jean-Louis Vidal a cédé son siège de conseiller de Paris, mardi 9 juin, à M. Jean-François Segard, conseiller du quatorzième arrondissement. Le nouvel élu, âgé de vingt-neuf ans, a annoncé son intention de plaider en faveur du plan de déplacements baptisé «Réseau vert» et de la réintroduction du tramway dans Paris.

Mouvement préfectoral

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : M. Yves Henry

Sur proposition de M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Yves Henry, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, a été nommé préfet de Saint-Pierre et Miquelon par le conseil des ministres, mercredi 10 juin, en remplacement de M. Kamel Khrissate, nommé préfet hors cadre.

[Né le 27 février 1938 à Quimperlé (Finistère), M. Yves Henry est licencié ès lettres, agrégé de géographie et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion François Rabelais). Après avoir été lui-même enseignant, M. Henry est affecté en 1973 à la direction des personnels enseignants du ministère de l'éducation. En 1975, en qualité de sous-préfet, il est chargé de mission auprès du préfet de la région des Pays de la Loire. Sous-préfet de Belley (Ain) en 1980 puis secrétaire général de la pré*fecture des Côtes-d'Armor et de celle de* la Somme, il occupait des fonctions identiques à la préfecture de Meurthe-et-Moselle depuis le 23 janvier 1990.]

Mesures d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, MM. Serge Boidevaix, Alain Grenier, Jean Audibert et Bernard Dorin, ministres plénipotentiaires hors classe, sont élevés à la dignité d'ambassadeur de France ; M. Michel Drumetz, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé conseiller diplomatique du gouvernement.

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances, M. Daniel Morel, administrateur civil hors classe, est nommé directeur du personnel et des services généraux.

Sur proposition du ministre du budget, M. Alain Deniel, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la comptabilité publique ; M. Jean-Claude Saffache, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de l'Imprimerie nationale.

Sur proposition du ministre de la jeunesse et des sports, M. Jean-Claude Champin est nommé inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux grands travaux, M. Alain Villaret, ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé président de l'établissement public du Centre de conférences internationales de Paris.

ENQUÊTE

Le mystérieux naufrage des « pompiers socialistes de l'économie »

Récemment jugée à Paris, l'affaire de la CFDE – qui remonte au début des années 80 – dévoile les détournements financiers de repreneurs d'entreprises liés au PS

« La CFDE a notamment financé les campagnes électorales de MM. Chevènement, Sarre, Charzat, Planchou ; elle a payé les affiches, les collages, les meetings, les salles de restaurant réservées pour 300 militants ; elle a versé près de un million de francs à M. Jean-Michel Boucheron, député et maire d'Angoulême, par diverses sorties d'espèces ; elle a remis un chèque de 150 000 francs, le 30 avril 1981, à l'ordre du Matin de Paris *qui, à la fin de la campagne présidentielle, n'avait plus d'argent. »* C'est le 30 janvier, devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, que furent prononcées ces accusations. Leur auteur ne craignait pas d'être éventuellement poursuivi en diffamation puisque Me Pascal Dewynter, avocat au barreau de Paris, bénéficie de l'immunité accordée à la défense. Reste à savoir s'il disait vrai...

Car, en faisant cette déclaration liminaire, Me Dewynter a transformé en brûlot politique actuel une affaire ancienne et jusque-là confinée sur le terrain du droit commun, celle de la Compagnie française pour le développement des entreprises (CFDE) qui remonte au début des années 80. Un dossier où se dévoile l'envers social de l'affairisme, cette *« corruption »* aujourd'hui officiellement dénoncée et qui ne se réduit pas aux seules sphères politiques, mais prolifère à mesure que celles-ci laissent l'argent envahir l'espace public. Cette affaire oubliée qu'éclaire en partie un jugement rendu en mars dernier sera jugée en appel le 22 juin.

Comment les repreneurs d'entreprises de la CFDE ont-ils pu, pendant des années et sous couvert de défendre l'emploi, piller la trésorerie d'une douzaine de sociétés ? De quelles complicités ont bénéficié les hommes traduits en justice, en ce début d'année 1992, sous les accusations d'abus de biens sociaux, souscription fictive de capital, détournement de fonds, banqueroute frauduleuse, escroquerie et fausses déclarations ? Que recouvrait le surnom de *« pompiers socialistes de l'économie »* qui leur fut donné dans le passé par certains journaux régionaux ? A qui étaient destinés les dizaines de millions détournés dans des pratiques relevant plus de la prédation que du sauvetage d'entreprise ?

« Des prélèvements non justifiés »

En imposant une lecture politico-financière de l'affaire, Me Dewynter suscita l'embarras du tribunal, présidé par Mme Jacqueline Chevallier. Après avoir écarté l'argument de l'amnistie avancé par les avocats de prévenus qui invoquaient des finalités de financement de partis politiques, le jugement rendu en mars – aboutissant à des peines de prison avec sursis assorties d'amendes – semble vouloir ignorer la destination des sommes détournées.

Au premier plan de cette saga, instruite successivement par deux juges d'instruction placés au cœur des grandes affaires politico-financières de la décennie – M. Jean-Pierre Michau, puis Mme Edith Boizette –, deux hommes qui revendiquent l'essentiel des responsabilités. Le premier, M. André Lelouch est présenté comme un *« responsable commercial »*. En réalité, à cause de divers jugements l'empêchant d'apparaître au premier plan, il dirigera tout en sous-main le tribunal le présentant d'ailleurs comme le *« dirigeant de fait »*. Le second, M. Ignace Loviconi, a un profil plus *politique* : secrétaire fédéral du PS de 1974 à 1980, il sera l'un des responsables nationaux de la formation des cadres de ce parti, puis son délégué national à l'économie sociale en 1980, et, surtout, son délégué national aux entreprises en difficulté à partir de 1981.

C'est la personnalité d'Ignace Loviconi qui donne sa dimension politique à l'affaire : tout en étant le responsable chargé des entreprises en difficulté d'un PS arrivé enfin au pouvoir, il sera l'un des dirigeants d'un groupe spécialisé dans la reprise, avec l'aide de l'Etat et de l'argent public, de ces mêmes entreprises en difficulté ! Etonnant mélange des genres où celui qui contribue à définir une politique est aussi l'un de ceux qui en tirent bénéfice... Nommé PDG de la CFDE en décembre 1981, M. Loviconi ne contestera pas, durant la longue instruction, avoir été *« chargé essentiellement de la stratégie politique »* de la CFDE.

Mais, selon le jugement du tribunal, le bilan de cette *« stratégie politique »* se résume d'une expression récurrente : *« prélèvements non justifiés »*. Le jugement impute ainsi à M. Loviconi le prélèvement, sur les trésoreries d'entreprises reprises par la CFDE, de plus de 21 millions de francs ! Or, c'est lui qui, tout comme M. Lelouch, invoquera la destination politique de ces détournements sans pour autant convaincre le tribunal, affirmant, selon le jugement, que *« la trésorerie de la CFDE et de ses filiales aurait été pour partie utilisée pour financer le parti socialiste »*.

74 millions de pertes

C'est en décembre 1979 que MM. Lelouch et Loviconi, associés à Etienne Saby, aujourd'hui décédé, créent la CFDE, société anonyme dont le but était, *« avec l'aide des collectivités locales et des établissements financiers, d'opérer le redressement d'entreprises en difficulté et d'assurer le maintien de l'emploi. »* Reste qu'une telle politique coûte cher. Et c'est ici que les amitiés politiques jouent : le Crédit national accordera prêts et subventions tandis que l'équipe de « repreneurs » aura, notamment après 1981 – *« durant quelques mois »*, affirme le jugement, plus longtemps prétendent les parties civiles –, les faveurs du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Et c'est ainsi que la CFDE *« développera une politique de reprise tous azimuts »* qui se soldera, le 31 décembre 1982, par des pertes chiffrées à plus de 74 millions.

Le secteur géographique privilégié par les dirigeants de la CFDE sera au départ le Sud-Ouest, relayé ensuite par l'Est. Pas moins de douze filiales (1) seront ainsi contrôlées et six autres sociétés reprises, de Lézignan (Hautes-Pyrénées) à Bègles (Gironde), de Jarnac à Angoulême, en Charente, de Libourne (Gironde) à Belfort (Territoire-de-Belfort). Sans débourser un sou, la CFDE met ainsi la main sur des actifs industriels importants. Dans la plupart des cas les conditions de reprise des sociétés en difficulté sont identiques : les syndics favorisent le projet CFDE ; le personnel est licencié, à commencer par les syndicalistes ; les nouveaux patrons réembauchent le moins possible mais empochent les aides de l'Etat.

Mais la gestion de ce petit empire, constitué en quelques mois, laisse très vite à désirer. L'entrée de la CFDE dans le capital de ses filiales, note le jugement, a été *« dans la quasi-totalité des cas, purement fictive, la holding ayant immédiatement récupéré son investissement »*. Dès qu'ils sont aux commandes, les repreneurs vendent les stocks et entreprennent de jongler avec les fonds. Par une succession de chassés-croisés financiers dont l'énumération finit par donner le tournis, des millions de francs circulent dans la nébuleuse CFDE de façon apparemment irrationnelle, avant de se perdre. Le jugement souligne que *« ces mouvements, évalués à 160 millions de francs par les experts, n'ont pas correspondu à des échanges commerciaux de biens ou de prestations de service mais à des transfert de trésorerie »*.

Une lettre adressée à M. Chevènement

Selon M. Lelouch, ces opérations répondent aux nécessités d'une gestion adaptée à la politique de groupe. L'argument semble discutable : le tribunal, qui évoque des *« mouvements financiers dont la finalité n'a pas été clairement élucidée »*, indique, en effet, que *« l'absence de tout projet économique cohérent »* et le *« mépris des intérêts des entreprises concernées, excluent que les sorties de fonds puissent être justifiées par les nécessités d'une gestion centralisée »*. La comptabilité est jugée *« fantaisiste »*. D'ailleurs, plusieurs *« responsables »* déclareront n'avoir jamais exercé réellement leurs mandats. Tout était dans les mains du tandem Lelouch-Loviconi, *et tout était « centralisé à Paris »*.

En dépit de cette gestion aberrante, il faudra deux ans pour que les pouvoirs publics se décident, non pas à poursuivre les responsables en justice, mais à leur demander de passer la main : *« Au 31 décembre 1982 (...), André Lelouch, sous la pression des pouvoirs publics, conscients vraisemblablement de la médiocrité de ses qualités de gestionnaire, était contraint de céder l'ensemble des participations de CFDE au RFI dirigé par Raymond Sfeir »*. Cette reprise des repreneurs par deux hommes d'affaires libanais, les frères Sfeir, coûtera cher. Mais elle fait passer à l'arrière-plan une équipe plutôt gênante. Deuxième volet de la même affaire, l'épisode RFI prendra fin avec le retour au pouvoir de la droite, en 1986, par une série de dépôts de bilan. Mais c'est là une autre affaire... Pourquoi l'équipe de la CFDE a-t-elle joui d'une telle impunité alors qu'elle n'a jamais respecté ses engagements en matière financière et d'emploi ? Mystère, *semble dire le tribunal qui parle* d'aberration et manifeste sa perplexité. D'autant plus que les fonds détournés ne semblent pas être allés, sauf exception, dans les poches de repreneurs. Dans ces conditions, comment ne pas évoquer, comme le font les accusés eux-mêmes, le caractère politique de cette affaire ? De ce côté-là, les arguments ne manquent pas. Dès l'arrivée au pouvoir des socialistes, en mai 1981, l'équipe de la CFDE semble avoir bénéficié de soutiens exceptionnels et d'un étonnant mélange des genres. Responsables socialistes, nouveaux ministres et hauts fonctionnaires s'activent de concert autour de la CFDE tandis que valse l'argent public au service d'intérêts privés.

L'avocat des deux principaux accusés a ainsi produit des courriers échangés avec des dirigeants socialistes, notamment une lettre à M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre d'Etat, chargé de la recherche et de l'industrie, à qui M. Loviconi écrit en août 1982 : *« Mon cher Jean-Pierre. J'ai recours à toi. La CFDE marche bien, elle rendra bien des services mais elle achoppe sur les banques qui n'aiment pas notre action. Pascal Lamy* [alors directeur du cabinet de M. Jacques Delors, ministre des finances, et ancien secrétaire général du CIRI, ex-CIASI (*lire d'autre part*)] *essaie de nous aider mais il n'est pas toujours suivi. Une intervention ponctuelle de ta part pèserait dans les négociations engagées. Je me résous à te le demander après avoir longuement hésité car tu es en charge d'intérêts majeurs. Mais Georges* [Sarre] *et Michel* [Charzat] *m'ont encouragé à le faire sans plus tarder. »*

Deux mois plus tôt il écrivait à M. Yves Lebas, délégué auprès du premier secrétaire du PS, pour qu'il *« intervienne auprès de Bérégovoy* [secrétaire général de la présidence] *et de Badinter* [ministre de la justice] *pour stopper ou freiner la procédure traitant du projet de loi sur les curatelles »* (2).

Les intérêts de certains élus

Le soutien actif, politique et financier, du CIASI devenu par la suite le CIRI, à la CFDE puis au groupe RFI des frères Sfeir a duré des années. Au procès, un ancien préfet de la région Franche-Comté, M. Jean Amet, aujourd'hui conseiller à la Cour des comptes, indiquera qu'il arrivait à MM. Lelouch et Loviconi de venir prendre les ordres du comité interministériel dans son bureau. En 1985, l'un des inspecteurs chargé de l'enquête de police judiciaire notait que MM. Pascal Lamy, Jacques Delors et Jean-Pierre Chevènement *« sont intervenus auprès du CIRI, des banques nationalisées, et du Crédit national pour que d'importants concours bancaires soient accordés au groupe CFDE et à ses filiales »*. C'est encore le CIRI qui avancera aux frères Sfeir la centaine de millions nécessaires à la reprise de CFDE par RFI.

Enfin, il est difficile de pas faire le rapprochement entre l'implantation des sociétés reprises par la CFDE et les intérêts de certains élus socialistes. En effet, elles sont toutes situées dans des fiefs socialistes ou à proximité : ceux de MM. Chevènement (Belfort), Jean-Michel Boucheron (Angoulême), Gilbert Mitterrand (Libourne), Louis Longequeue et Alain Rodet (Limoges), Pierre Guidoni (Lannemezan), Philippe Madrelle (Bordeaux). Ce que le jugement considère comme *« une succession d'entreprises totalement disparates tant en ce qui concerne les secteurs d'activité que l'implantation géographique »*, devient soudain plus cohérent. Les reprises de « canards boiteux » ne sont pas faites au hasard. A cette loterie, les membres du courant de M. Chevènement ne sont pas les seuls, mais ils sont bien lotis.

Est-ce là la clé de cette mystérieuse embrouille ? La CFDE a-t-elle été froidement conçue pour récolter des fonds politiques occultes ? Est-elle, au contraire, le résultat d'une authentique politique de sauvetage de l'emploi pervertie *par ses exécutants ? Ces questions* dérangeantes expliquent-elles la lenteur de la justice dans cette affaire ? Alors qu'à Cambrai, en 1987, grâce à la détermination d'un procureur, un dossier CFDE fut bouclé en quelques mois et M. Lelouch incarcéré un temps, le dossier national mettra près de neuf ans à aboutir. Sans doute est-il complexe. Il n'en est pas moins vrai qu'il a toujours été l'objet d'une sollicitude particulière. La première pièce du dossier (cote D1) est une dépêche du 17 juin 1983 dans laquelle le ministère de la justice demande au parquet de Besançon de se dessaisir au profit du parquet de Paris de l'instruction qu'il vient d'ouvrir. *« Tout a été mis en œuvre pour que soit retardée autant que possible la découverte du financement occulte du PS par le truchement de la CFDE »*, affirme Me Dewynter.

A-t-il raison ? A moins d'un rebondissement lors du prochain procès en appel, il est sans doute trop tard pour l'établir. Reste un éclairage brutal sur l'utilisation à des fins sinon partisanes, du moins privées des rouages de l'administration. Un dévoiement que résumait ainsi le syndic charentais d'une des entreprises sinistrées par ses repreneurs de la CFDE : *« L'ensemble de ce lamentable sinistre n'a pu se faire qu'avec la complicité des pouvoirs publics. »*

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

(1) Il s'agit notamment de SNTS (matériel de sécurité) à Lézignan ; de Baudou (caoutchouc), près de Libourne (Gironde) ; des pompes Virax-Ledoux, à Bègles ; de Mischler (bois, métal), à Belfort, de A. Lama (bonneterie), Soprega (fermetures) et Ad Hoc (cloisons) dans l'est de la France. A Angoulême, la CFDE reprend la Colipa (papier, carton) et à Limoges la SGV (vêtement).

(2) Il s'agit du régime sous lequel sont administrés les biens d'un mineur émancipé.

Le CIASI ou les dérives d'un « club distingué »

Le Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI), rebaptisé par la suite Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), a été créé en 1974 pour assister les entreprises en difficulté. Dépendant à la fois du ministère de l'économie et des finances et de celui de l'industrie (dont les titulaires étaient, à l'époque des reprises « tous azimuts » d'entreprises par la CFDE, en 1981 et 1982, MM. Jacques Delors et Jean-Pierre Chevènement), ce comité était rattaché à la direction du trésor. De 1979 à 1981, son secrétaire général fut M. Pascal Lamy, proche collaborateur de M. Delors et, par ailleurs, membre de la commission du contrôle financier du PS en 1977. Il sera remplacé à la tête du CIASI par M. Robert Léon.

Dans un livre consacré aux dérives de la politique industrielle, *l'Etat brancardier* (1), M. Elie Cohen, analysant les logiques d'intervention de l'Etat dans l'économie après l'arrivée des socialistes au pouvoir, écrit notamment : *« Le CIASI, en l'absence de repreneurs, ne sera guère regardant sur les méthodes. Quand les banques se font réticentes, on les contraint à coopérer (...). Les repreneurs se font rares, le CIASI les invente (...), fait preuve d'une inventivité sans bornes dans l'art du faux nez. »* Plus loin, sur l'évolution du comité, il porte ce jugement sévère : *« Le club distingué s'est mué en communauté déviante (...). L'intervention ponctuelle et l'usage homéopathique de fonds publics ont trop souvent cédé la place à des concours financiers massifs et durables sans réelle justification économique ou même sociale. »*

R.-P. P.

(1) Elie Cohen, *l'Etat brancardier, politiques du déclin industriel (1974-1984)*, Calmann-Lévy, 1989.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Tandis que le ministre de la santé prépare une réforme

France-Transplant propose un registre national des opposants au don d'organes

Les médecins responsables de France-Transplant souhaitent une amélioration de l'application de la loi Caillavet de 1976. Ils proposent notamment la création d'un registre national informatisé des personnes opposées de leur vivant au prélèvement d'organes pouvant être effectué sur leur cadavre. Cette proposition est rendue publique alors que l'on annonce, dans l'entourage de M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, une réforme prochaine de l'activité des greffes d'organes qui pourrait être calquée sur celle de la transfusion sanguine.

Longtemps présentée comme un modèle d'éthique associant l'intérêt de la collectivité des malades et la liberté individuelle des donneurs potentiels, la loi Caillavet de 1976 (1) a, ces derniers temps, vu son image brutalement se ternir. L'affaire du CHR d'Amiens, d'abord, où de multiples organes furent prélevés, dans des conditions controversées, sur le cadavre d'un adolescent (*le Monde* daté 17-18 mai), les différents témoignages plus ou moins similaires qu'elle a, par la suite, suscités, une ambiguïté certaine avec la loi Lafay de 1949 sur les prélèvements de cornée, ont mis en lumière les difficultés d'application du texte de 1976. Celle-ci permet aux médecins transplanteurs d'effectuer des prélèvements d'organes sur le cadavre maintenu en réanimation (2), dès lors que l'individu mort ne s'y était pas opposé de son vivant.

« C'est là que réside toute l'ambiguïté de cette législation qui ne prévoit pas comment chaque individu peut être assuré que sa volonté sera connue au bon moment, résume le professeur Henri Kreis (hôpital Necker, Paris), vice-président de l'association France-Transplant ; *nos règles éthiques ne nous permettent pas de nous contenter de l'adage selon lequel nul n'est censé ignorer la loi. »*

Actuellement, avant de procéder à un prélèvement d'organes sur le cadavre d'un adulte, de nombreuses équipes de chirurgiens préleveurs prennent contact avec les membres de la famille ou les proches de la victime, afin de savoir s'ils ont ou non connaissance d'un refus exprimé par celle-ci de son vivant. Or rien, semble-t-il, ne contraint les médecins à effectuer une telle démarche.

« C'est à partir de ce constat et compte tenu de l'hypocrisie dans laquelle nous faisait vivre la loi Caillavet que j'ai, dès 1988, proposé un système permettant de notifier clairement son refus de donner ses organes après sa mort, explique le professeur Kreis. *Il s'agissait (...) de respecter l'esprit de la loi en offrant à chacun le moyen d'exprimer sa volonté. (...) Aujourd'hui, il nous semble opportun de rendre public notre projet. »*

Dans tous les bureaux de poste

Pour le professeur Kreis comme pour les autres responsables de France-Transplant – les professeurs Jean Dausset, prix Nobel de médecine, Christian Cabrol et Jacques Hors (*le Monde* du 6 juin), – la solution consiste à offrir à chacun la possibilité d'inscrire sur un ordinateur national son refus de donner ses organes. Seul un nombre très restreint de médecins – les sept coordinateurs régionaux de France-Transplant – pourraient interroger cet ordinateur au moment où se posera la question de savoir si un prélèvement peut ou non être effectué sur le corps d'un individu qui vient de mourir.

L'ordinateur central, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, serait connecté au réseau Minitel grâce auquel chacun pourrait faire connaître sa volonté, positive ou négative, de donner tout ou partie de ses organes après sa mort. La démarche est strictement confidentielle (grâce à un système de code d'accès), modifiable à la demande, mais devra ensuite être confirmée par écrit, les insertions Minitel n'ayant pas de valeur légale. Pour les responsables de France-Transplant, ce système présente l'avantage de ne pas faire intervenir de tierce personne, comme en Belgique, où l'opposition au don d'organes doit être formulée en mairie, devant un officier d'état-civil, avant d'être ensuite mise en mémoire informatisée.

Consulté, le Comité national d'éthique n'avait pas opposé d'objection majeure à une telle initiative dès lors qu'elle serait en conformité avec les dispositions législatives en vigueur. Une demande officielle a, d'autre part, été formulée auprès de la Commission nationale de linformatique et des libertés.

Un tel procédé serait-il de nature à augmenter le nombre de refus ? En Belgique, où 6 % des personnes déclarent, en moyenne, leur opposition aux prélèvements, l'activité de transplantation n'est pas proportionnellement inférieure à celle des pays voisins. On évalue en France, selon différents sondages, à environ 20 % la proportion de la population adulte opposée aux prélèvements, mais il n'existe pas d'études permettant de situer ces oppositions en fonction de l'âge, critère pourtant essentiel dans ce domaine.

« Si l'opinion refuse majoritairement les prélèvements d'organes, expliquent les professeurs Kreis et Hors, *nous en prendrons acte et la pratique des greffes diminuera. Il faut toutefois savoir que, dans ce cas, les malades en attente de transplantation iront, comme c'est déjà le cas en Italie, vers d'autres horizons, à Bombay par exemple, avec tous les risques qu'une telle démarche comporte. »* Les responsables de France-Transplant soulignent néanmoins que le registre national des opposants ne serait en aucune façon connecté avec celui des malades en attente de greffon.

En d'autres termes, une personne ayant formulé son opposition au prélèvement ne serait pas privée elle-même, si le cas se présente, d'une transplantation salvatrice. Le système proposé ne permettrait pas, non plus, la pratique de « don dirigé », d'esprit nationaliste (« J'accepte de donner mes organes à condition qu'on ne les greffe pas sur un étranger... ») pratique à laquelle les responsables de France-Transplant se sont toujours opposés.

La proposition du registre national informatisé des opposants au prélèvement est à l'étude au ministère de la santé et de l'action humanitaire. Parmi les questions, se pose celle du financement. France-Transplant, qui ne veut pas être organisateur et utilisateur, se refuse à gérer ce système. Les pouvoirs publics accepteront-ils de financer ce projet, dans le double cadre de la réforme – actuellement à l'étude – de l'activité nationale de transplantation, et de l'examen par le Parlement de la prochaine loi sur la bioéthique ?

Ce projet, enfin, ne remet pas en question le principe du consentement présumé, alors même que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander que le prélèvement d'organes sur cadavre ne soit autorisé qu'après consentement explicite exprimé par le donneur de son vivant.

JEAN-YVES NAU

(1) La loi Caillavet du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes est complétée par un décret du 31 mars 1978, qui précise notamment (chapitre II) les modalités d'expression du refus ou de l'autorisation de procéder aux prélèvements après décès. Ce texte indique (article 8) : *« La personne qui entend s'opposer à un prélèvement sur son cadavre peut exprimer son refus par tout moyen. »*

(2) Sur ce thème, on se reportera avec intérêt au point de vue du professeur Etienne-Charles Frogé, vice-président de la Société française de médecine légale (« La mort rose », « le Monde Sciences-Médecine » du 10 août 1988).

L'expérimentation des thérapies géniques aux Etats-Unis

L'ADN a été utilisé comme « médicament » dans le traitement d'un cancer

De l'ADN a été directement injecté à une femme originaire de l'Etat du Michigan (Etats-Unis), en vue de traiter un cancer de la peau. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'utilisation de l'ADN à des fins thérapeutiques.

Des fragments d'ADN seront-ils un jour prochain utilisés comme un « vulgaire » médicament ? En d'autres termes, pourra-t-on bientôt administrer du matériel génétique (des gènes) par voie intraveineuse à un malade souffrant d'une maladie grave comme un cancer ou le sida ? C'est la question que l'on peut se poser après l'annonce, mardi 9 juin, par le docteur Gary Nabel (université du Michigan, Ann-Arbor) de la mise en œuvre du premier protocole de thérapie génique *in vivo* tenté sur l'homme.

Jusqu'à présent, les expérimentations de thérapies géniques, en particulier par le docteur Steven Rosenberg au National Cancer Institute de Bethesda (Maryland), consistaient d'abord à prélever un fragment tumoral, ensuite à y insérer *ex vivo* des gènes assurant la production de substances anticancéreuses, enfin à réintroduire dans l'organisme ces cellules cancéreuses au patrimoine génétiquement modifié, en espérant qu'elles parviendraient à stimuler un processus immunitaire anticancéreux (*le Monde* du 3 août 1991).

La technique proposée par le docteur Nabel est encore plus simple : elle consiste en une seule injection par voie intraveineuse. On accole à une particule graisseuse (liposome) le gène codant pour une protéine jouant un rôle important dans le fonctionnement du système immunitaire (la protéine HLA-B7 du système majeur d'histocompatibilité). C'est cette protéine qui, en quelque sorte, indique au système immunitaire de rejeter ou, au contraire, de ne pas rejeter un corps étranger à l'organisme. Ce complexe ADN-liposome est ensuite injecté directement dans la tumeur de manière à augmenter l'immunogénicité et à faciliter la destruction de la tumeur (un mélanome) par le système immunitaire.

Le docteur Nabel reconnaît qu'il est *« prématuré »* de parler de succès thérapeutique et précise que la patiente sur laquelle ce protocole a été expérimenté l'a bien supporté.

Le cholestérol aussi

Le jour même où le docteur Nabel faisait cette annonce, un chercheur du centre médical de l'université du Michigan, le docteur James Wilson, annonçait qu'il avait expérimenté un autre protocole de thérapie génique sur une Canadienne de vingt-neuf ans atteinte d'hypercholestérolémie familiale. Le principe est d'insérer le gène qui code pour le récepteur du LDL cholestérol dans les cellules hépatiques du malade.

Une augmentation dans le sang du taux de lipoprotéine de basse densité (LDL) conduit à une athérosclérose accélérée et à une augmentation massive du risque cardio-vasculaire. Normalement, le LDL-cholestérol est éliminé par l'intermédiaire de récepteurs spécifiques situés à la surface des cellules du foie. Chez certains malades, très rares, cette élimination ne se fait quasiment pas, des anomalies génétiques acquises touchant un gène – voire deux (dans les formes monozygotes) – responsable de la formation de ces récepteurs.

Pour remédier à cette anomalie, le docteur Wilson se propose d'insérer le gène normal au niveau des cellules hépatiques. Il l'a réalisé sur des souris atteintes d'hypercholestérolémie et a réussi à diminuer d'environ un tiers, et en moins de deux mois, le taux de LDL-cholestérol.

L'intervention consiste à prélever environ 15 % de la masse hépatique du malade, à y insérer le gène codant pour le récepteur du LDL en se servant d'un virus vecteur, et à réinsérer ensuite les cellules hépatiques au patrimoine génétique désormais modifié. Tout en se déclarant optimiste et en précisant que sa jeune malade se portait bien, le docteur Wilson a ajouté qu'il faudrait attendre plusieurs semaines pour savoir si cette thérapie génique avait eu l'effet escompté.

FRANCK NOUCHI

□ **Un nouvel antiviral autorisé dans le traitement du sida.** – La didanosine (Videx), médicament antiviral produit par les laboratoires Bristol-Myers Squibb et plus connu sous le nom de DDI, a reçu le 5 mai dernier son autorisation de mise sur le marché français. Il sera disponible dès la semaine prochaine dans les hôpitaux à un prix très légèrement inférieur à celui de l'AZT, qui, jusqu'à présent, était le seul médicament antiviral autorisé dans le traitement du sida. Comme l'AZT, la DDI est un inhibiteur de la reverse transcriptase, l'enzyme qui assure la réplication du virus du sida. D'autre part, l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) a annoncé, mercredi 10 juin, que les premiers essais sur l'homme d'un prototype de vaccin anti-sida mis au point par Pasteur-Mérieux venaient de débuter à Paris.

RELIGIONS

M. Kofi Yamgnane à la Mosquée de Paris pour la fête de l'Aïd. – A l'occasion de la fête de l'Aïd, célébrée par les musulmans le jeudi 11 juin, M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat à l'intégration, s'est rendu à la Mosquée de Paris. Pour lui, déclarait-il la veille à Antenne 2, il est nécessaire de donner aux musulmans de France *« les moyens de pratiquer leur religion, dans le strict respect de la laïcité »*. Outre la visite de M. Yamgnane, le président de la République a adressé, le 2 juin, à M. Boubakeur un message de sympathie.

JUSTICE

An tribunal correctionnel de Tarbes

Les responsabilités en cascade de la catastrophe de Luz-Ardiden

Un mois après le drame de Furiani, le procès de la catastrophe du télésiège de Luz-Ardiden (Hautes-Pyrénées) a lieu à Tarbes (Hautes-Pyrénées) du 9 au 12 juin. Le 1er mars 1987, l'effondrement d'une remontée mécanique mise en service le mois précédent avait provoqué la mort de six personnes. Il y avait eu quatre-vingt-sept blessés. Cinq ans après, du concepteur au constructeur, les différents protagonistes se rejettent les responsabilités.

TARBES

de notre correspondant

Deux cents skieurs avaient pris place sur le télésiège dernier cri de la Caperette le dimanche 1er mars 1987 pour monter au sommet (2 450 m) de la station de Luz-Ardiden. La journée tirait à sa fin. Soudain, le pylône d'arrivée de la remontée mécanique s'écroula. Six personnes furent tuées. Treize autres souffrent encore de graves séquelles cinq ans après cette catastrophe, au moment où, à Tarbes, le tribunal correctionnel, présidé par Mme Elisabeth Cera, tente de cerner les responsabilités des dix inculpés. Un procès qui a lieu au terme d'une procédure trop longue au goût des familles des victimes, qui n'ont pas accepté les transactions proposées par l'assureur (la Lloyd Continental a versé 2 800 000 F à la famille d'un skieur basque quelques jours avant le procès...)

Pas plus qu'à Furiani on ne peut tout mettre sur le compte de la fatalité. Il a fallu faire trop vite. Le télésiège de la Caperette s'est effondré trois semaines après sa mise en service et sept mois seulement après le début des travaux. L'accumulation de négligences, d'erreurs humaines, de mauvais calculs techniques, d'inconscience, paraît à l'origine de la chute du télésiège.

Depuis le 9 juin, chacun des neuf inculpés présents cherche à se disculper. Pourtant les experts sont formels : *« La rupture du télésiège de Luz-Ardiden était inévitable à brève échéance, compte tenu de la conception et de la réalisation du ferraillage du massif du pylône... »* Les anomalies sont en effet multiples.

En premier lieu le certificat du permis de construire a été délivré par un organisme préfectoral, le BDARM (Bureau départemental des appareils de remontée mécanique) en décembre 1986 alors que le chantier avait effectivement démarré en juillet, cinq mois plus tôt, et que les travaux étaient pratiquement achevés.

« La pratique est courante », reconnaît M. Yves Estesenet, ingénieur de Lau-Balagnas (Hautes-Pyrénées), chargé en sous-traitance par le Centre d'études thermiques et électriques du Sud-Ouest (CETESO) de Bordeaux du suivi de la construction. Mais béton et ferraillage de l'ensemble de la structure du télésiège échappaient à sa surveillance. Les contrôles auxquels il procédait se limitaient au coût de la prestation et non à son suivi technique. A l'époque la loi n'y obligeait pas.

« Il y a des grands absents dans le dossier »

A la suite de l'accident, le ministre des transports de l'époque, M. Jacques Douffiagues, exigera un état des remontées mécaniques en France. Rien que dans les Hautes-Pyrénées trente-six appareils sur quarante-cinq nécessiteront des investigations poussées ou des renforcements. Les tiges d'ancrage du pylône ne mesuraient que 0,90 mètre alors qu'elles devaient être de 1,90 mètre. Pour le procureur de la République, M. Jean-Louis La Bonnardière, ce *« simple détail n'a pas attiré l'attention des constructeurs ou des vérificateurs et représente la cause essentielle de la catastrophe... »*. Mais personne, là encore, ne veut répondre à sa question : *« Qui était responsable du génie civil ? »* Pour l'ex-PDG de la société fabriquant les remontées mécaniques, M. Victor Mautino, *« il faut poser la question à M. Joël Leduc »*, son ancien directeur technique. Or celui-ci a produit un certificat médical pour justifier son absence.

« Il y a de grands absents dans ce dossier » : un avocat de la partie civile s'étonne ainsi de ne pas compter parmi les inculpés des commanditaires du télésiège, les responsables du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Luz-Ardiden, gestionnaire de la station de sports d'hiver.

JEAN-JACQUES ROLLAT

DÉFENSE

Pour des circonstances exceptionnelles

Des réservistes spécialisés pourront être rappelés en temps de paix

Le ministère de la défense prépare pour 1994 une réforme des réserves, dont les grandes lignes ont été exposées par le secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Mellick, au conseil des ministres du mercredi 10 juin *(nos dernières éditions du 11 juin)*. Ce plan dit « Réserves 2000 » fera l'objet de prochains textes de loi assortis de règlements d'application. Il vise à moderniser et à valoriser les réserves dans les trois armées et la gendarmerie, compte tenu d'une politique qui, pour l'armée d'active, veut constituer des unités plus ramassées, mais mieux entraînées et mieux équipées. Les nouvelles structures mobiliseront des effectifs plus limités de réservistes, qui pourront être rappelés dès le temps de paix, en dehors des périodes de conflit.

Globalement, le système actuel des réserves implique de l'ordre de 4,5 millions d'hommes pour un besoin total de 500 000 réservistes dans les trois armées et la gendarmerie. Lors d'un récent conseil d'étude des réserves, M. Mellick avait estimé que ce système, qui s'apparente à une levée en masse, n'était plus viable : il est coûteux, peu efficace et il disperse les efforts à l'excès. C'est pourquoi le nouveau plan « Réserves 2000 » établit désormais trois catégories de réservistes. D'un côté, il y a les disponibles, dont les armées conserveront la gestion, pour le temps de crise ou de guerre, pendant deux à trois ans (et non plus cinq ans) à partir du début de leur service. De l'autre, il y a les volontaires, qui devraient fournir le gros des officiers ou des sous-officiers, et qui auront un contrat leur assurant une formation et un déroulement de carrière.

Des périodes rémunérées

Enfin, il y a les spécialistes, qui peuvent être rappelés en cas de besoin selon leurs compétences (médecins, interprètes, etc.) directement transposables dans un emploi militaire.

A partir de cette classification, une série de grandes orientations a été retenue. La plus importante est que chaque armée pourra faire appel à son propre système de réserves non plus seulement en cas de guerre (comme actuellement) mais aussi pour le temps de crise, voire en période de paix dans des circonstances exceptionnelles comme des catastrophes naturelles ou des interventions humanitaires d'envergure. Ce système est appliqué, par exemple, aux Etats-Unis : c'est le cas, notamment, des médecins qui viennent compléter un corps de santé américain quasiment embryonnaire en temps normal.

De même, les trois armées et la gendarmerie vont concentrer leurs efforts sur les seuls 500 000 réservistes dont elles ont effectivement besoin et non plus sur les 4,5 millions qui constituaient jusqu'à présent leur potentiel de mobilisation.

Cette réorganisation devrait entrer en vigueur à la fin de 1993 ou au début de 1994. Au conseil d'étude des réserves, M. Mellick avait précisé que les disponibles et les spécialistes sont des personnels instruits qu'il ne devrait pas être utile de convoquer régulièrement pour des périodes. En revanche, l'effort principal des armées se portera sur les cadres officiers ou sous-officiers de réserve qui constitueront l'ossature du nouveau système. Ces personnels, selon la communication du secrétaire d'Etat en conseil des ministres, seront administrés avec soin, rappelés et instruits plus régulièrement que les autres et il leur sera garanti une affectation militaire conforme à leur spécialité civile.

Les activités de réserve devraient faire l'objet d'une rémunération, sans toutefois réussir à compenser totalement le manque à gagner de cadres qui exercent dans le secteur privé.

□ **M. François Fillon (RPR) pour une diminution des réserves.** – Le délégué général du RPR à la défense, M. François Fillon, considère que les mesures de réorganisation des réserves *« vont dans le bon sens »* dès lors que *« l'hypothèse du rappel de millions de réservistes devenait totalement saugrenue face au nouveau paysage géopolitique »*. Cependant, l'ancien président de la commission de la défense à l'Assemblée regrette que le gouvernement refuse de voir que *« le service militaire, lui-même, est remis en cause à terme »*, et il considère que cette réorganisation *« regarde par là même l'évolution nécessaire et inéluctable des forces françaises »*.

SOCIÉTÉ

Avant l'arrivée des chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de la Terre, à Rio

Le marathon diplomatique s'achève par des accords édulcorés

Premier chef d'Etat étranger à arriver, jeudi 11 juin à Rio-de-Janeiro pour la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le président Bush est bien décidé à faire du Sommet de la Terre une occasion de montrer sa combativité. Le président américain subit en effet l'assaut conjugué de son opposition intérieure, mobilisée par l'échéance électorale, et des délégués présents à Rio, trop heureux de se dédouaner en chargeant le «mauvais élève» de l'aide au développement. M. Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, a pour sa part annoncé qu'il viendra finalement à Rio, où il interviendra samedi 13 juin. C'est également samedi que le président de la République, M. François Mitterrand, se rendra en Concorde à Rio pour y passer la journée. Il interviendra à deux reprises au cours du sommet. Le chef de l'Etat devrait annoncer une aide substantielle de la France aux pays en développement pour protéger leur environnement.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Les pendules se sont arrêtées sur le Sommet de la Terre. Les négociations sur les textes destinés à être adoptés ou signés à Rio-de-Janeiro ont été closes, jeudi 10 juin à l'aube, pour permettre leur rédaction définitive et leur diffusion au sommet des chefs d'Etat qui s'ouvrira samedi. C'est la règle mathématique du plus petit dénominateur commun qui s'est imposée à peu près partout.

La commission des finances est tout de même parvenue, après deux nuits de discussions, à un accord définissant le système financier qui sera chargé de gérer les programmes de l'Agenda 21. *«Ce chapitre est le seul pour lequel aucun document préparatoire n'avait été présenté»*, remarque l'ambassadeur brésilien, M. Rubens Ricupero, pour souligner le travail accompli par le groupe de dix-sept pays participant aux négociations qu'il préside. A défaut d'un «Fonds vert», un moment envisagé, le financement du développement durable des pays en voie de développement se fera à travers les *canaux existants* : Banque mondiale et banques mrégionales, aides multi et bilatérales.

Rien n'est encore concrètement prévu pour trouver les contributions nécessaires, estimées pour les pays développés à 125 milliards de dollars annuellement. Il n'est ainsi plus question, sauf improbable surprise de dernière minute, que les pays industrialisés s'engagent à consacrer le fameux 0,7 % de leur PNB à l'aide aux pays en voie de développement. Chacun restera libre de consacrer les efforts qu'il juge souhaitables et possibles, même si les pays s'engagent à assumer *«les compromis nécessaires pour financer les mesures contenues dans l'Agenda 21»*.

Cet Agenda 21, véritable catalogue *«des actions qui doivent être développées dans tous les domaines touchant au développemnt durable de la planète d'ici au vingt et unième siècle»*, selon son préambule, devait être publié, dans sa dernière mouture, jeudi. Comme cela avait été prévu avant même la conférence, la déclaration de Rio-de-Janeiro qui constitue un catalogue d'intentions destiné à marquer la fin du sommet, ne sera pas réouverte à la discussion malgré le souhait un moment formulé de manière détournée par Washington. La mise en place d'une commission de suivi des travaux, intitulée commission de développement durable, a été décidée. Son siège – New-York ou Genève – sera choisi lors de la prochaine assemblée générale.

Les conventions sur le climat et la biodiversité, qui restent de caractère très général, ont déjà été signées par une vingtaine de pays. Mais elles ne deviendront exécutoires que trois mois après la signature d'au moins cinquante Etats, sous réserve de ratification par les Parlements. Le secrétaire général de la conférence, M. Maurice Strong, a pour sa part annoncé que le projet de convention sur la désertification, réclamé par les pays africains et soutenu par la France, *«serait présenté et étudié lors de la prochaine assemblée de l'ONU»*.

Engagements vagues

La déclaration sur la forêt ne *contiendra finalement rien qui aille* dans le sens d'une convention juridiquement contraignante, malgré l'insistance de Washington. Alors que le directeur de l'Agence américaine de l'environnement, M. William Reilly indiquait qu'il s'agissait *«d'une priorité importante pour les Etats-Unis»*, l'opposition de l'Inde, et, dans une moindre mesure, de la Malaisie, ont bloqué toute possibilité en ce sens.

On reste donc dans le vague sur la plupart des engagements pris à Rio. *«Ce n'est certes pas glorieux*, résume un expert, *mais si l'on sait d'où l'on est parti, cela représente un progrès certain.» «En fait,* dit l'ancien ministre de l'environnement français, M. Brice Lalonde, *cette conférence de Rio est arrivée un peu tard. Tout le monde est préoccupé par d'autres échéances, électorales ou autres, et sa préparation n'a pas été suffisamment soignée.»*

Commentant l'imminence de la fin des travaux, le ministre brésilien des affaires étrangères, M. Celso Lafer, citait son homologue italien, M. De Michelis, affirmant que *«comme les problèmes de désarmement ne pouvaient pas être réglés d'un jour à l'autre, ceux concernant cette conférence constituaient avant tout un extraordinaire plan de travail»*. Un diplomate français résume ainsi les travaux : *«Même si ces textes, qui manquent de souffle, n'ont pas vocation à être affichés dans les écoles, ils constituent le dispositif institutionnel d'une machine qui se met en marche.»*

Alors que cette longue et première partie de la conférence s'achève, Rio-de-Janeiro s'apprête à recevoir les quelque cent dix chefs d'Etat ou de gouvernement qui seront présents samedi pour le sommet. Le bon déroulement pratique de cette réunion, jusqu'à maintenant, malgré l'éloignement du palais des congrès et l'affluence qui règne dans la ville, a conduit les autorités brésiliennes à prévoir un plan de circulation extrêmement strict pour le déplacement des cortèges.

Il incombe maintenant aux chefs d'Etats d'ajouter, selon les termes d'un ministre, *«la cerise sur le gâteau»*. Dans ce domaine, les secrets sont jalousement gardés. Mais il ne fait de doute pour personne que les discours des chefs d'Etat des pays développés comporteront quelques nouvelles – financières ou politiques – destinées à donner à cette conférence une importance à la hauteur de ce qui constituera la plus grande réunion de chefs d'Etat de l'histoire de la planète.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Le président Bush veut contre-attaquer

WASHINGTON

de notre correspondant

Sur la défensive, critiqué pour son manque d'enthousiasme à l'égard des travaux du Sommet de la Terre, le président George Bush – qui était attendu à Rio le jeudi 11 juin – était bien décidé à *«ne pas s'excuser»*, à expliquer qu'il n'avait, en la matière, de leçon à recevoir de personne et à donner la réplique à ses détracteurs.

S'ils ont fait savoir, mercredi, qu'ils signeraient sans barguigner la Déclaration de Rio, texte philosophique dépourvu de portée contraignante, les Etats-Unis ont délibérément pris le parti de contrer, ou limiter, les deux autres grandes initiatives du sommet. Ils ont réussi à diminuer l'impact de la convention sur les changements climatiques, en refusant qu'elle comprenne des objectifs chiffrés obligatoires. Ils n'entendent pas signer la deuxième grande convention du sommet, celle sur la bio-diversité (protection des espèces). Ils font valoir qu'elle imposerait aux industriels américains, spécialistes de la biotechnologie, d'échanger leurs secrets de fabrication sans aucune protection intellectuelle ni rétribution.

«Je n'ai pas à m'excuser de quoi que ce soit»

A l'avance, la Maison Blanche a fait savoir qu'il n'y avait pratiquement aucune chance pour que M. Bush modifiât d'un iota, dans son discours de vendredi, la position de l'administration dans cette affaire. Le président se rend à Rio d'humeur belliqueuse. Ce n'est pas tant le débat de fond sur ces deux conventions qui incommode les Etats-Unis que les critiques qui leur sont adressées de la part de leurs alliés occidentaux et japonais. Les responsables américains ont le sentiment d'être désignés du doigt pour avoir osé formuler des réserves que les Européens et les Japonais partagent mais sans se risquer à les émettre tout haut dans un tel forum.

Dire que l'administration est agacée serait un euphémisme. Lors d'un «briefing» de presse au début de la semaine, un haut responsable de la Maison Blanche, qui a voulu garder l'anonymat, s'en est pris avec virulence aux Allemands et aux Japonais, notamment accusés de *«jouer aux petits saints»*, de céder aux effets de mode en voulant être *«politiquement corrects»* en matière d'environnement, enfin d'être des *«hypocrites»* prêts à signer des documents à Rio qu'ils n'ont aucunement l'intention de respecter par la suite.

Les Etats-Unis sont d'autant moins disposés à porter «la culpabilité de l'homme blanc» pour tous les malheurs de la Terre qu'ils estiment avoir un bilan plus que respectable dans le domaine de la protection de l'environnement. *«Je n'ai pas à m'excuser de quoi que ce soit»*, a déclaré M. Bush, qui se veut, chez lui,00 le président de l'environnement. Il reste que la virulence des critiques auxquelles les Etats-Unis font face à Rio les a placés sur la défensive. L'éditorialiste du *Washington Post* reconnaissait que bien des arguments de l'administration étaient sérieux – et partagés, ao silence, par les Européens – *mais qu'elle* n'avait pas su les mettre en valeur et devait maintenant essuyer un *«gros fiasco»*. Le *Wall Street Journal* écrit que l'intransigeance manifestée par le gouvernement américain l'a privé de toute capacité d'influence à Rio.

Si les Etats-Unis apparaissent *à la traîne de leurs alliés occidentaux* dans ce premier grand forum de l'après-guerre froide, il n'est pas sûr, pour autant, que M. Bush, le candidat républicain à l'élection de novembre, soit perdant sur le plan intérieur. A ses critiques, notamment dans la droite conservatrice, qui dénoncent son absence de convictions, son manque de principe ou de «leadership», il donne une preuve de fermeté, témoigne de sa capacité à «tenir tête au reste du monde» – posture qui peut ne pas déplaire à l'opinion publique américaine. Enfin, l'administration, accusée d'avoir délaissé le front intérieur, est soucieuse de faire passer un autre, et tout aussi important, message sur le plan intérieur : les contraintes de la lutte pour la protection de l'environnement ne doivent pas entraver l'action des entreprises alors que le pays sort à peine de la récession.

ALAIN FRACHON

2 Le Monde ● Vendredi 12 juin 1992 ●

La France « écolo »

III. – Les enfants des « trente glorieuses »

Après avoir étudié les ramifications du mouvement écologiste français (*le Monde* du 10 juin) et constaté l'importance des amis de la nature en Alsace (*le Monde* du 11 juin), nous poursuivons notre enquête en nous intéressant aux associations liées à l'environnement.

par Marc Ambroise-Rendu

L'un des points les plus brûlants de la contestation écologique française de ces dernières années ressemble à une ferme de pionniers de l'Ouest américain. Au fond des gorges de la Loire, à 8 kilomètres au sud du Puy, on découvre dans un boqueteau bordant une plage de rêve un chalet de bois éclairé au pétrole, quelques abris de toile et un potager irrigué par un ingénieux système à manivelles pour monter l'eau de la rivière. C'est là que, depuis plus de trois ans, nuit et jour, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, les vigilants de l'association SOS Loire Vivante prennent leur tour de garde. Tout fiérots, ils annoncent au visiteur que le terrain a été exproprié par l'EPALA de Jean Royer, leur ennemi juré, et qu'il devrait y avoir au-dessus de nos têtes soixante mètres d'eau. Pourtant, ils sont là et le barrage de Serre de la Fare, premier des ouvrages géants qui devaient harnacher la Loire – et noyer le site, – ne se fera pas.

Après mille deux cents jours de guérilla au cours desquels toutes les armes ont été employées hormis la violence – sit in devant les engins, occupation du site, action en justice, manif de masse, contre-projet, campagne médiatique, – ils ont gagné. Non seulement Jean Royer a dû reculer et le gouvernement réviser à la baisse le programme d'équipement du fleuve, mais trois militants sont entrés au conseil municipal du Puy et l'une des animatrices du mouvement, Christine Jean, vient de recevoir de la fondation américaine Goldman, le prix européen de l'environnement, assorti de 60 000 dollars.

Le camp de Serre de la Fare, toujours gardé vingt-quatre heures sur vingt-quatre, est le témoignage de ce que peuvent faire des associatifs déterminés, super organisés, imaginatifs et appuyés par une « machine » internationale, en l'occurrence la World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature).

Le mouvement associatif français lié à l'environnement est l'un des enfants – non reconnu – des « trente glorieuses ». Bien qu'il ait incarné et promu chez nous tous les concepts de l'écologie, il n'a jamais été étudié sérieusement (1). Dans la cohorte des auteurs qui se sont intéressés à l'environnement, pas un seul n'a osé explorer encore ce continent inconnu. Il est vrai qu'il faudrait aller chercher ses ancêtres dans la Société impériale d'acclimatation datant du Second Empire, raconter les alarmes des naturalistes devant l'urbanisation et la modernisation de l'Hexagone après la seconde guerre mondiale, puis en 1968 la réunion de leurs nombreux groupuscules en une Fédération française des sociétés de protection de la nature. Ce printemps-là, justement, les étudiants contestaient dans la rue ce progrès dont certains de leurs profs avaient déjà analysé les effets pervers.

L'explosion associative

On verrait comment la création même d'un ministère de l'environnement, en 1971, a justifié une inquiétude encore confuse, puis comment le programme électronucléaire de 1974 a ligué contre lui un amalgame de soixante-huitards, d'écologues universitaires, de consommateurs militants, d'hygiénistes, d'agriculteurs « nature », d'adhérents de comités de quartier et même d'amoureux des vieilles pierres. Une intense demande sociale à laquelle les partis politiques sont restés sourds provoque une explosion associative qui s'exprime par des manifs spectaculaires. Une fraction des classes moyennes – parents indignés et fils barbus – trahis par leurs représentants habituels, se mêlent de la chose publique en utilisant la vieille « loi de liberté » de 1901. Mais le lobby nucléaire est le plus fort et devant Malville, en 1976, l'enthousiasme se brise sur les escadrons de gendarmes mobiles. L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981, quelques gestes spectaculaires (on renonce à la centrale de Plogoff et au camp du Larzac), la récession économique et le ralentissement des grands travaux achèvent de démobiliser les troupes associatives. On serre les rangs pour une traversée du désert qui dure jusqu'à la fin des années 80.

Difficile de dire où en est aujourd'hui le mouvement associatif. Si la loi de 1901 oblige une association à déclarer sa naissance, elle ne prévoit aucune formalité lors de sa disparition. On sait seulement que depuis quinze ans environ 40 000 associations se préoccupant de protection de la nature, d'urbanisme et de sauvegarde du patrimoine se sont créées en France. Motivées par un problème local la plupart n'ont eu qu'une existence éphémère et discrète. Dans les fichiers de publications spécialisées, comme *Combat Nature*, de grandes fédérations, comme France Nature Environnement, et du ministère de l'environnement (qui ne connaît que les associations agréées) on ne trouve que mille à mille quatre cents groupements actifs et durables. Fluctuant d'une année sur l'autre et souvent gonflé, le nombre de leurs cotisants est un mystère encore plus épais. Grosso modo, on peut évaluer la « force » du mouvement associatif français engagé dans l'environnement à cinq mille militants actifs et disponibles, cent mille adhérents sérieux, un million de sympathisants acceptant de donner un coup de main ou de signer une pétition, le tout encouragé par les bulletins de vote de 3,5 millions de citoyens.

La typologie d'une telle mouvance n'est pas moins ardue à établir. Du comité de quartier au mouvement international en passant par les groupements départementaux et les fédérations nationales, on rencontre toutes les structures territoriales imaginables.

La plus conséquente est France Nature Environnement, dénomination médiatique de la Fédération française des sociétés de protection de la nature. Elle revendique l'affiliation de 160 fédérations régionales et groupements départementaux, représentant eux-mêmes un millier d'associations locales. Partie de la protection des espèces végétales et animales, FNE a, par la force des choses, élargi sa réflexion à la politique de l'environnement, à l'énergie, aux transports, aux pollutions industrielles et même à la biotechnologie. Elle participe à de nombreuses commissions, dialogue en permanence avec les ministères, formule ses propositions et lance des campagnes. C'est une « grande dame », impécunieuse, pondérée, et qui s'abstient de toute prise de position politique au sens étroit du terme, même en faveur des candidats écolos.

Une autre typologie pourrait se fonder sur le mode d'action. On distinguerait alors des associations fonctionnant comme groupes de pression (comme Loire Vivante ou la coordination opposée au TGV Sud-Est), d'autres assurant des services (comme la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne – la SEPNB, – la Ligue de protection des oiseaux), d'autres encore privilégiant l'information et la défense des usagers (à l'exemple de la Fédération nationale des usagers des transports en commun, la FNAUT). En réalité, la plupart mélangent les genres avec plus ou moins de bonheur.

En tout cas la tendance actuelle est au regroupement. On a vu réapparaître à Paris, comme il y a vingt ans, un Comité de liaison des associations de quartier (CLAQ) formé d'une cinquantaine de groupuscules. Seize comités viennent de s'unir en une Coordination contre les lignes haute tension. De puissantes formations comme France Nature Environnement, la FNAUT et le Club alpin français s'attaquent en commun au schéma autoroutier contesté dans le détail, ici et là, par une bonne trentaine de comités locaux.

Provoquée par la dégradation de la qualité de la vie urbaine et le redémarrage des grands travaux cette ébullition contredit ceux qui se plaignent du non-renouvellement des militants. Mais les mouvements seront bientôt décimés, comme toujours, par les maladies infantiles de la vie associative : le manque de moyens, les querelles de chefs, les particularismes locaux, l'amateurisme, le découragement devant des lobbies plus costauds.

Un péril nouveau

Un péril nouveau est même apparu, paradoxalement, avec l'émergence d'un double mouvement d'écologie politique et ses deux cents élus régionaux, le plus souvent issus du terreau associatif. Ces porte-parole désormais légitimes et institutionnels de la revendication « verte » ne vont-ils pas tout à la fois affaiblir les associations qu'ils ont quittées et leur ôter une part de leur « fonds de commerce » ?

Après tout, il serait normal que la société française digère et intègre les idées neuves que l'énergie associative lui insuffle – dans le désordre – depuis un quart de siècle. Nul besoin d'entreprendre des recherches en paternité. Par ses démarches, pétitions, distributions de tracts, diffusions de bulletins, appels aux médias, défilés ludiques ou manifestations de colère, l'immense nébuleuse associative, du moindre comité aux plus grandes organisations, a collectivement éveillé l'opinion. Longtemps méprisée, et même vilipendée, par les acteurs économiques elle a fini par les impressionner ne serait-ce que par le nouveau marché que représentent ses militants. A l'égard de l'administration, y compris celle de l'environnement, elle a joué le rôle d'aiguillon, l'obligeant souvent à « faire son métier ».

L'efficacité de la pression associative peut se mesurer à l'évolution du droit. L'arsenal juridique dont s'est dotée la France depuis vingt ans lui doit toujours son inspiration, et parfois même sa formulation. Depuis 1975, les lois sur les déchets, sur les entreprises polluantes, sur la protection de la nature, sur l'urbanisme, sur le littoral et la montagne, sur l'eau et bientôt sur le bruit n'ont fait que traduire d'incessantes revendications et corriger les dysfonctionnements les plus criants.

Mais cette législation elle-même, heurtant trop d'intérêts et d'habitudes, serait restée lettre morte si les associations n'avaient exigé son application devant les tribunaux. La jurisprudence engendrée par les recours et les plaintes déposées au nom de l'environnement emplit des livres entiers. Certaines de ces actions ont eu un retentissement mondial. Il suffit de citer les boues rouges de la Montedison, le sel des Potasses d'Alsace, le pétrole de l'*Amoco-Cadiz*. Les interminables procès qui en ont résulté ont clairement posé la responsabilité des plus puissants groupes industriels dans la dégradation des milieux naturels.

Sur ce front-là, les associations se sont aguerries. Leurs recours sont de plus en plus nombreux, affûtés et couronnés de succès. L'abondance du contentieux provoque, par contrecoup, des modifications législatives. Le dernier exemple est celui du code de l'urbanisme dont les défauts ne troublaient ni l'administration ni les élus. Mais les recours sont devenus si nombreux que le Conseil d'Etat, de crainte d'être submergé, a demandé lui-même que le législateur s'attelle à une nouvelle rédaction des textes.

Le mouvement associatif a été encore une école de la démocratie. D'abord en faisant améliorer l'accès aux documents administratifs et la procédure des enquêtes publiques. Ensuite et surtout en amenant des dizaines de milliers de citoyens à s'intéresser concrètement aux affaires publiques. De cette pépinière sont sortis bon nombre de fonctionnaires de l'environnement, les trois quarts des Verts et des cadres de Génération Ecologie, la plupart des élus écolos. Si l'histoire ne retenait pas qu'Antoine Waechter a débuté à seize ans dans les rangs des Jeunes Amis des animaux et que Brice Lalonde a fait ses classes aux Amis de la Terre, elle serait bien ingrate.

(1) A signaler cependant deux études sommaires : « Bilan de la vie associative 1984 », par la Fédération française des sociétés de protection de la nature (25 p.) ; « Les projets associatifs pour l'environnement », 1990, par Nadja Ringart (123 p.), et une thèse de doctorat « *Les associations écologiques en France et en Allemagne* : analyse culturelle de la mobilisation collective » par René-Pierre Chibret, 1991, université Paris-I.

Prochain article :

IV. – Produire moins ? Non : produire mieux

SEPNB : une PME de la nature en Bretagne

Dans la catégorie « associations gestionnaires », la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) fait figure de modèle. Cette société savante, fondée en 1959 par des universitaires et toujours animée par eux, ne rassemble que 2 500 cotisants sur cinq départements (1).

Mais grâce à une organisation rigoureuse, à une trentaine de permanents et en été une cinquantaine d'auxiliaires saisonniers, grâce aussi à ses achats ou aux contrats passés, avec des collectivités locales et des particuliers, elle gère quarante-quatre sites couvrant 425 hectares tant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Premier objectif : la conservation des espèces et des paysages locaux. Des brebis, des poneys, des ânes et des vaches nantaises y tondent les pelouses. Deuxième objectif : l'éducation du public. Cent mille visiteurs sont accueillis chaque été dans les réserves. Par ailleurs des animateurs maison, sous contrôle de l'éducation nationale, assurent, annuellement, l'initiation à la nature de dix mille scolaires.

Ces activités n'empêchent pas la SEPNB de publier une revue scientifique, *Penn ar Bed*, sorte d'encyclopédie de la nature en Bretagne, de donner son avis dans une cinquantaine de commissions, de questionner les candidats lors des campagnes électorales, de mener en permanence une dizaine de procès contre les saccageurs de l'Armorique, de jouer le rôle d'écoconseiller auprès des particuliers et des collectivités locales. Mais la SEPNB, qui a donné plusieurs des siens à l'écologie politique, se défend de tout engagement partisan et n'a jamais organisé de manif dans la rue. La presse locale rend compte fidèlement de ses faits et gestes. Logée par la municipalité de Brest, la SEPNB est devenue sur son territoire une institution respectable (trop sage, estiment d'aucuns) assurant un véritable service public.

(1) SEPNB : 186, rue Anatole-France, BP 32, 29276 Brest cedex.

Comité Cauderan : l'inquiétude de M. Chaban-Delmas

Aux dernières élections cantonales, le candidat chabaniste a perdu 15 points dans l'un de ses fiefs traditionnels, le quartier de Cauderan, le Neuilly bordelais. Explication : un simple comité de défense s'est constitué voici deux ans à peine pour protester contre la ruée des promoteurs qui érigent des buildings au milieu des pavillons résidentiels. Mais son animateur, un universitaire frais débarqué, est un redoutable manœuvrier. Avec les premiers mécontents il dépose des recours devant le tribunal administratif, en gagne quelques-uns et, fort de ce succès, entame une campagne de recrutement à l'américaine. Son comité compte aujourd'hui mille sept cents adhérents, un record en France. Alors, sans vergogne, il interroge tous les candidats aux élections de mars dernier sur leur programme « environnement ». Coïncidence : le candidat Chaban est mis en ballottage et les écolos ramassent 17 % des suffrages. Les Cauderanais maintenant devenus incontournables vont discuter paragraphe par paragraphe toute révision ou modification du plan d'occupation des sols de la communauté urbaine. Une coalition des associations de l'agglomération bordelaise s'esquisse : le comité Cauderan est sollicité comme « expert » par ses homologues de plusieurs grandes villes de l'Hexagone.

Serre de la Fare : Jean Royer mis en échec

M. Jean Royer ne décolère pas. En 1986 le président de l'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire) avait enfin obtenu l'aval du gouvernement socialiste pour mettre en œuvre son grand dessein : la domestication de la Loire au moyen de quatre barrages géants et de divers autres ouvrages. Que les scientifiques des grandes associations françaises de protection de la nature s'en alarment, il n'en avait cure. Leur comité « Théodule » resterait impuissant, comme d'habitude. Conscients de leurs faiblesses, les « chers professeurs » ont sollicité l'aide d'une organisation internationale, le WWF (Fonds mondial pour la nature).

Le WWF « pèse » 3,7 millions d'adhérents à travers le monde et des millions de dollars. La machine s'est mise en marche. Le prince Philippe d'Edimbourg, président du WWF, vient s'exclamer « Vive la Loire sauvage », les subsides arrivent, trois permanents sont successivement engagés. Champ de bataille choisi : le barrage de Serre de la Fare. Du coup, les écolos locaux, regonflés, arrêtent les bulldozers, entament un procès, occupent le site, montent des manifs monstres, ameutent les médias jusqu'en Amérique, font le siège de Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement, et obtiennent l'annulation de deux barrages sur quatre. Jamais battu, le maire de Tours attend l'alternance politique pour relancer son plan-béton. Il n'a pas compris que « sa » Loire était devenu un enjeu écologique international.

CRII-Rad : pour la transparence nucléaire

Avril 1986 : le nuage issu de Tchernobyl traverse l'Europe. Seules les autorités françaises (SCPRI, ministère de l'agriculture) se donnent le ridicule d'abord de nier toute retombée chez nous, puis de les minimiser. Inconnue jusque-là, une petite association provinciale les confond : la CRII-Rad, autrement dit la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité. A la tête d'une poignée de militants antinucléaires, Michèle Rivasi, trente-trois ans, mariée, mère de deux fillettes, agrégée de biologie, professeur d'école normale à Valence. Avec un solide bagage scientifique et quelques appareils de mesure, Michèle et ses copains vont enquêter partout où l'on suspecte une radioactivité anormale. Après l'affaire de Tchernobyl, la CRII-Rad détecte la contamination de la décharge de Saint-Aubin (Essonne) où le CEA avait enfoui ses déchets, du sol alsacien, des eaux de la Garonne, de la Seine et de la baie de La Rochelle.

Par son indépendance et ses révélations, l'association s'est acquis une notoriété internationale. Non seulement elle entretient un réseau de balises automatiques surveillant la radioactivité de la vallée du Rhône, mais plusieurs collectivités et administrations territoriales ont fait appel à ses services : le conseil régional d'Alsace, les conseils généraux du Haut-Rhin, de la Drôme et du Tarn-et-Garonne, la préfecture de l'Essonne, les villes d'Avignon, de Montauban, d'Orléans et de Gravelines (Nord).

La CRII-Rad, l'une des associations les plus originales de France, emploie aujourd'hui dix salariés et dispose d'un laboratoire d'analyses à Valence. Ses finances sont alimentées par les cotisations de ses quatre mille cinq cents adhérents et les revenus de ses prestations de services.

« Combat Nature » : le journal officieux des associations

Les spécialistes des médias ignorent jusqu'à son titre : *Combat Nature* est pourtant la bible du mouvement associatif français de l'environnement. Il est vrai que ce « canard » n'est vraiment pas comme les autres.

Patron : Alain de Swarte, ancien chef d'entreprise converti à l'écologie et qui a préféré rompre avec son plus gros client, EDF, plutôt que de renoncer à critiquer le programme nucléaire.

Equipe : une secrétaire et deux ou trois objecteurs de conscience. Siège de la rédaction : un revers de colline romantique et planté d'arbres surplombant Périgueux (1).

Origine : une association locale de défense des maisons et des paysages, créée voici plus de vingt ans, et qui en 1974 a absorbé *Mieux vivre* mensuel associatif national en déconfiture.

Arme secrète : la gestion méticuleuse d'un capital de cinq mille abonnés (dont un millier d'associations) et d'un fichier-trésor où est consigné tout ce qui a agité la mouvance associative depuis vingt ans. L'histoire des fantassins de l'environnement mise en boîte !

Particularité : le seul canard « écolo » n'ayant jamais fait naufrage et qui est devenu le doyen de la spécialité.

Présentation : une austère revue trimestrielle, de 100 pages, à dos carré, illustrée de méchantes photos noir et blanc.

Service rendu : toutes les associations écolo de France et de Navarre ont le droit d'y lancer leur message à condition qu'il ne dépasse pas vingt lignes. Une centaine en profitent chaque trimestre.

Auteurs : la plupart des ténors du mouvement environnementaliste français, des plus sages aux plus échevelés. Au départ la revue les sollicitait. Aujourd'hui, ils écrivent spontanément. Et toujours bénévoles.

Impact : tous les services publics concernés par l'environnement, les préfets, présidents de conseils régionaux et de conseils généraux, tous les patrons de DDE, DRIR, DDA et DIREN reçoivent *Combat Nature* et le lisent. Il y va parfois de leur image.

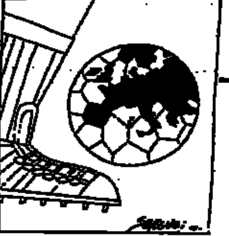
Mésaventures : une seule en vingt ans. Un procès en diffamation intenté par le ministère de l'agriculture pour la publication du cri de colère d'un paysan breton ayant subi le remembrement contre son gré. Indulgence du tribunal de Quimper et publicité gratuite.

Extension : *Combat Nature* s'internationalise. La rubrique « Europe et Monde » a évoqué la situation de soixante-dix pays différents. Les Russes eux-mêmes envoient des infos.

Avenir : celui de son patron, Alain de Swarte, l'ermite bucolique du Périgord, soixante-six ans, toujours bon pied bon œil.

(1) C. N., La Meynie, route des Pilcs, 24000 Périgueux.

SPORTS



FOOTBALL : le Championnat d'Europe des nations

GROUPE 1 : France et Suède, 1-1

Ouverture en mineur

La France a fait match nul avec la Suède, 1-1, dans le match d'ouverture du Championnat d'Europe des nations, mercredi 10 juin à Stockholm. Les buts ont été inscrits, au cours d'une partie médiocre, par Jan Erikson (25e minute) et Jean-Pierre Papin (59e minute).

STOCKHOLM

de notre envoyé spécial

Debout, en cercle, au milieu de la pelouse, les Français débattaient avec force gestes. Cantona levait les bras au ciel, Papin haussait les épaules, Sauzée se grattait le crâne. Ils allaient devoir sortir de la clairière de la mi-temps pour s'enfoncer à nouveau dans cette grande forêt de Suédois, au milieu de laquelle ils avaient eu l'air de gamins égarés. L'objet du colloque improvisé était clair : comment ne pas se perdre définitivement en chemin, et éviter de rester bloqués à l'orée de la jungle inextricable qu'est une phase finale de compétition internationale?

Tout à leurs interrogations, les Français ne semblaient pas s'être rendu compte qu'un petit Poucet avait profité de la halte pour se glisser parmi eux. Haut comme trois ballons, il se nommait Christian Perez, mais il se montra chiche en cailloux salvateurs. Il ne les sema à vrai dire qu'une seule fois, en direction du but suédois. Ce fut suffisant pour que Jean-Pierre Papin, son frère de taille, jusque-là anesthésié par la défense jaune, flaire la bonne piste. Il s'y engouffra sans hésiter pour un de ses buts caricaturaux, un de ceux qu'il ne rate plus désormais. Dans la douce lumière scandinave, l'action avait été aussi limpide que la médiocrité française jusqu'alors. Ce fut la seule mesure juste au sein de la cacophonie ambiante, dans une ouverture en mineur. Les Français y gagnaient le droit de poursuivre leur route. Et le match pouvait redevenir une randonnée mortelle d'ennui, aussi interminable que les crépuscules suédois. *«Les deux équipes avaient intérêt à faire match nul,* pouvait s'excuser Michel Platini. *C'était un match d'ouverture qui ne restera pas dans les annales.»* Mais le nouveau crime contre l'esthétique du football commis, mercredi soir, par les vingt-deux joueurs n'était sans doute pas ce qui chiffonnait le plus le sélectionneur français. Au moment où il renouait, en même temps que son équipe, avec une phase finale de grande compétition internationale, Platini se retrouvait dans la situation pénible du créateur confronté aux imperfections de son œuvre, et que la tâche déjà accomplie oblige à persévérer . Et dans le petit stade de Rasunda, des souvenirs ne pouvaient manquer de lui revenir à l'esprit.

L'architecte et les maçons

Les premiers le ramenaient à sa carrière de joueur . L'éclair de Christian Perez, le travail abattu par Didier Deschamps, le lui ont prouvé jusqu'à l'absurde : l'équipe qu'il a construite aujourd'hui est l'exact négatif de celle qu'il a conduite au succès en 1984 et à la gloire pendant les Coupes du monde d'Espagne et du Mexique. Il lui manque le joueur qu'il fut : un meneur de jeu. Le milieu de terrain, pléthorique à son époque, est aujourd'hui plus ou moins désert. Les grands ballons jetés, mercredi, vers l'avant, les courses désespérées du défenseur Laurent Blanc, n'avaient d'autre signification : il fallait franchir au plus vite cette zone de tous les dangers qui fut naguère celle de toutes les prouesses. *«Si j'avais des Scifo et des Maradona, je les ferais jouer sans hésiter,* soupirait Michel Platini. *Mais je dois me servir de ce que j'ai sous la main. Sauzée et Deschamps sont les meilleurs joueurs que je possède à ces postes, à moins que je me trompe totalement dans ma tâche de sélectionneur.»*

Depuis qu'il a repris l'équipe de France, Michel Platini se débrouille donc avec les moyens du bord. Et ce premier match en Suède ne pouvait que lui rappeler ses débuts de bricoleur génial. C'était non loin de là, à Malmö, un soir de 1989. Les Bleus, menés 1-0 à la mi-temps, avaient fini par s'imposer grâce à deux buts d'Eric Cantona et deux autres de Jean-Pierre Papin. L'équipe de France entamait là une série de dix-neuf rencontres consécutives sans défaite, dont les huit victoires en éliminatoires du Championnat d'Europe. Elle venait surtout de se trouver un style. Faute de patron, Platini l'avait conçue comme une rampe de lancement efficace pour ses deux points forts, ses deux attaquants.

Mercredi soir, face à des Suédois qui ne paraissaient pas particulièrement effrayants, l'architecte et les maçons français ont appris que les records en éliminatoires peuvent tout juste servir de première pierre, et certainement pas de fondations pour bâtir une aventure européenne. En manquant de rater leur premier vrai baptême du feu, ils ont sans doute jeté par-dessus bord leur douce euphorie des mois précédents. Ils se sont surtout rendu compte que, lorsque Cantona balbutie son football, et que Papin est étroitement surveillé – le buteur aura tout de même réussi à s'échapper une seule fois pour confirmer sa réputation actuelle d'infaillibilité. – l'équipe perd une partie de sa raison d'être.

L'avertissement fut sans frais. Le match nul concédé mercredi ne compromet pas la suite du parcours européen des Français. Mais il n'a fait que reculer l'échéance : les bleus ne disposent plus désormais que de deux matches pour prouver que, s'ils ne possèdent pas la classe de leurs prédecesseurs, ils ont au moins l'étoffe pour devenir de nouveaux héros. Michel Platini leur répète suffisamment qu'ils n'ont encore *«jamais rien gagné»* pour qu'ils soient convaincus qu'en Suède ils ont tout à perdre.

JÉROME FENOGLIO

Convivialité, intimité, sécurité

STOCKHOLM

de notre envoyé spécial

L'Euro 92 se veut être celui de la convivialité et de la sécurité. Lennart Johansson, qui n'était pas encore à la tête de l'UEFA mais qui présidait la fédération suédoise, avait annoncé la couleur, en décembre 1988, dès la décision des instances du football européen de confier à son pays l'organisation du championnat. Il ne saurait être question de continuer sur la voie du gigantisme.

Pour le successeur de Jacques Georges, il s'agissait de *«revenir à plus de simplicité et de convivialité afin d'organiser un championnat de l'amitié qui aura le charme de l'intimité».* Partant de ce principe, la Suède ne s'est pas engagée dans de grands frais pour faire de l'Euro 92 un événement exceptionnel. Les quatre stades où se déroulent les rencontres ont été simplement aménagés. Afin de tenir compte des nouvelles normes internationales de sécurité – notamment l'obligation de n'offrir aux spectateurs que des places assises, – leur capacité d'accueil a été sensiblement réduite.

Aujourd'hui, la plus grande enceinte du pays, celle d'Ullevi à Göteborg, construite à l'occasion de la Coupe du monde de 1958, ne compte que 35 000 places, alors que le record d'affluence a dépassé en 1985 les 60 000 entrées. Il en va de même pour les stades Rasunda de Stockholm (28 000 contre 53 000) et de Malmö (27 000 et 31 000). Quant à celui d'Idrottsparken de Norrköping, il répond parfaitement au principe d' *«intimité»* : 19 000 personnes suffisent à le remplir. Au total, on ne pourra pas délivrer plus de 450 000 billets pour les 15 rencontres de la phase finale contre le double à l'Euro 88 en Allemagne. Dans ces conditions, le tournoi va-t-il se solder par un échec financier? *«Non,* répond Lars-Christer Olsson, le patron de l'organisation, *nous devrions au contraire dégager un bénéfice de 10 à 15 millions.»* La solution de l'équation est simple : le produit des droits de retransmission pour près de 4 milliards de téléspectateurs potentiels, soit 1 milliard de plus qu'en 1988 et le double par rapport l'Euro français. Est-ce là une évolution souhaitable : le football se jouant devant une assemblée réduite et avec la plupart des supporters assis devant leur petit écran?

Rock et télévision

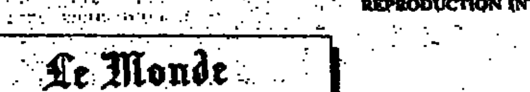
La formule retenue a néanmoins l'avantage de réduire les risques d'incidents et de permettre de mieux contrôler les hooligans que les autorités suédoises redoutent surtout à l'occasion des rencontres Suède-Angleterre (le 17 juin à Stockholm) et Allemagne-Pays Bas (le lendemain à Göteborg). La sécurité est assurée par le quart des forces de l'ordre du Royaume, soit près de 5 000 policiers qui ont suivi un entraînement spécial, *«à la fois physique et psychologique»,* dans le but d' *«apprendre à sourire tout en étant capable d'intervenir en cas de coup dur».* Pour ne pas choquer ses pacifiques compatriotes, Bjoern Eriksson, le directeur de la police nationale, a décidé que ses hommes ne porteront ni casque ni bouclier.

Afin d'aller au bout de leur logique, les organisateurs ont autorisé la mise en place de chapiteaux où les supporters, qui n'auront pas pu accéder au stade, pourront écouter des groupes de rock et regarder les retransmissions des rencontres à la télévision tout en dégustant de la bière à faible teneur en alcool. La volonté de marquer sa différence a conduit la Suède à organiser une compétition de fair-play qui récompensera le *«jeu positif»* (décompte des cartons jeunes et rouges) de chaque équipe et le comportement de ses supporters. La détermination avec laquelle la fédération suédoise conduit l'Euro 92 sur la voie de la modestie a des aspects sympathiques. Point de matraquage publicitaire sur la compétition. C'est à peine si l'on remarque les panneaux annonçant de loin en loin l'événement. Que dire du centre de presse qui est installé dans un collège, dont le gymnase sert de salle de conférences? Qu'ont pensé les joueurs français lorsqu'ils ont dû, pour leur séance d'échauffement avant la rencontre contre les Suédois, sortir du stade, longer une rue pour se retrouver sur un terrain en matière synthétique?

Sans doute las de tant de modestie, les organisateurs ont tout de même trouvé bon de distribuer un guide annonçant que *«Stockholm est la plus belle capitale du monde».*

MARCEL SCOTTO

□ **Trois supporters britanniques arrêtés à Malmoe.** – Un hooligan et deux supporters anglais ont été arrêtés mercredi 10 juin à Malmoe à la veille du match Danemark-Angleterre. Le premier, qui figurait sur la liste rouge de la police suédoise, était arrivé de Copenhague par bus; il a été intercepté par le service des frontières du port puis renvoyé en Angleterre par avion. Les deux autres, originaires de Newcastle, ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de changer de la fausse monnaie anglaise dans une banque du centre de la ville. – *(AFP.)*



LA SCIENCE EN FÊTE

Comment nourrir toute l'humanité sans détruire les ressources terrestres? Pourquoi les jeux électroniques fascinent-ils nos enfants? Quelles règles morales adopter pour les divers modes de procréation assistée? Le «trou» de la couche d'ozone est-il vraiment dangereux? Inéluctable? Seule certitude, la science fait désormais partie de notre vie quotidienne. Ses innovations ont envahi nos loisirs, amélioré notre santé, ses techniques ont transformé notre alimentation et nos moyens de transports. Parce qu'elle permettra demain de fabriquer des robots «intelligents», de choisir la gestion de notre planète, voire de modifier l'espèce humaine, sa puissance soulève aujourd'hui d'innombrables questions. Pour que celles-ci ne deviennent pas un obstacle aux progrès de l'humanité, les passerelles, plus que jamais, doivent se multiplier entre le chercheur et le citoyen.

C'est dans cette perspective, et dans l'attente de confrontations plus essentielles, que le ministère de la recherche et de l'espace a inventé «La science en fête». Une fête donc, qui se déroulera du 12 au 14 juin dans toutes les villes de France. Trois jours durant, les laboratoires *ouvriront leurs portes* à la curiosité du public. Dans les centres scientifiques et techniques, mais aussi dans les universités, dans les industries et les lieux de spectacle, des milliers de chercheurs tenteront de répondre aux questions, d'expliquer leur science, de faire partager leur enthousiasme.

Loin *«des mauvais souvenirs scolaires, des certitudes brutales, des formules ésotériques»*, cette fête de la connaissance, par son ampleur, est une première en France. Souhaitons qu'elle soit *«grave et joyeuse, studieuse et ludique, sérieuse et pleine de surprises»*, comme l'a désiré le ministère de la recherche, qui lui a consacré 9 millions de francs. Souhaitons, surtout, que le dialogue ait lieu : un vrai chercheur sait qu'il n'y a pas de question stupide, et que seuls les demi-savants s'enferment dans leurs certitudes.

[redacted]

Les risques du savoir

Un siècle et demi après la naissance de la philosophie positiviste, promesses et mise en cause de la science sont plus que jamais d'actualité

A l'heure où cinquante-deux Prix Nobel s'unissent dans un appel solennel pour *«affirmer la responsabilité et les devoirs de la science envers la société»* (*le Monde* du mercredi 3 juin), où les parlementaires débattent d'un projet de loi sur les biotechnologies, où Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, dénonce *«une polémique inutile»* entre la science et l'écologie, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Musée d'Orsay se sont associés pour organiser, le 14 juin, un colloque consacré aux rapports, souvent conflictuels, qu'ont entretenus au cours du siècle dernier la science et la morale (1).

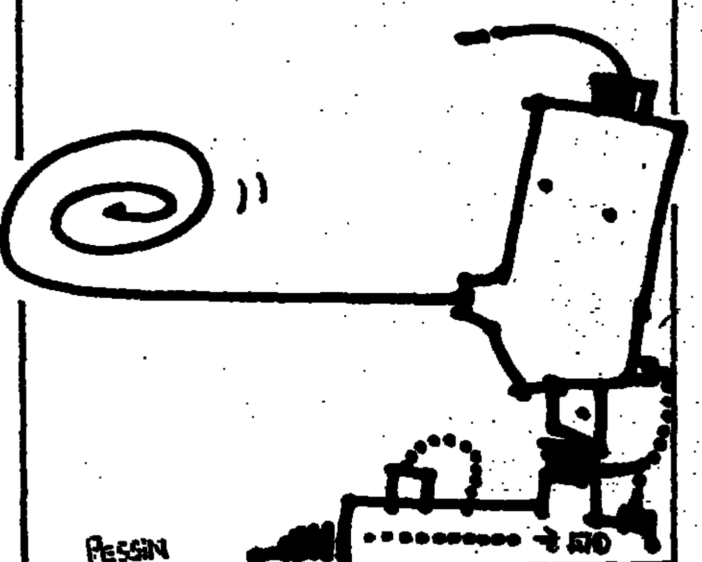
«Il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie, dans ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire aux principes établis dans ces sciences par les hommes compétents», écrit Auguste Comte (1798-1857) dans son *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société* (1822). La Révolution n'en finit pas de finir, et le philosophe positiviste lui préfère d'autres Lumières : celles qui ont donné naissance à la théorie de la gravitation, à la découverte de la machine à vapeur, aux innovations technologiques.

Maîtriser et non se soumettre

Pour ce polytechnicien brillant, qui a lu Montesquieu et Condorcet, les savants sont alors *«les plus grandes forces intellectuelles existantes»*. Pour autant, Comte ne leur prête pas le pouvoir de mener seuls la révolution sociale. Pour devenir des savants vraiment «positifs», *«pour être promus en une sorte de clergé laïque par lequel sera dirigée la nouvelle société, il leur demande aussi une aptitude philosophique»*, rappelle Anne Petit, philosophe à l'université de Clermont-Ferrand.

A mesure que progresse son *Cours de philosophie positive* (publié de 1844 à 1847), Auguste Comte deviendra de plus en plus virulent à l'encontre de certaines pratiques scientifiques. *«Je reconnais que l'esprit positif présenta jusqu'ici les deux inconvénients moraux propres à la science, enfler et dessécher, en détournant de l'amour»*, écrit-il dans le *Catéchisme positiviste* (1852). Dès lors, souligne Anne Petit, *«la métamorphose du positivisme scientifique en religion ne vise plus à promouvoir la science, mais au contraire à l'insérer dans un système de contrôle et de surveillance»*. Maîtriser la science, et non se soumettre à elle.

Cet éclairage historique prêtera-t-il ses lumières, le temps d'un colloque, aux questions éthiques qui ébranlent actuellement la science? En tout état de cause, celles-ci ont changé de nature. Née du monde industriel, c'est sur la connaissance du monde physique et chimique que la science, au siècle passé, avait *affirmé sa puissance. L'humanité* n'avait alors pas inventé la bombe atomique, première technique capable de détruire le monde. Quant à la biologie, elle était encore dans les limbes, alors que la plupart des penseurs s'accordent à dire que la révolution que connaît actuellement cette discipline aura des conséquences sociales aussi vastes que la révolution industrielle du siècle dernier.



Immoralité rationnelle

Depuis la réunion d'Asilomar (Etats-Unis), en 1974, au cours de laquelle les scientifiques décrétèrent un moratoire pour la construction *in vitro* et la «greffe» *in vivo* de gènes modifiés, la manipulation des gènes d'une espèce à l'autre est devenue pratique courante. Organismes génétiquement modifiés, thérapies géniques, méthodes de procréation assistée, brevetabilité du vivant : pour tous ces thèmes, les comités d'éthique constitués au cours des années 80 ont souligné avec vigueur la nécessité d'une réflexion morale et juridique. Pour certains, la loi a dressé des garde-fous. Mais le passage de la recherche à ses applications va vite, de plus en plus vite.

L'acquisition de la maîtrise de la fertilité humaine permet ainsi de *«situer de manière caricaturale les responsabilités des chercheurs et celles de l'opinion publique, et de mettre le doigt sur la nécessité d'une éthique qui n'existe pas actuellement»*, estime Charles Thibault, directeur de recherche à l'INRA et «père» des premières fécondations *in vitro* obtenues chez les mammifères. *«Du côté des chercheurs, la responsabilité se situe à deux niveaux : celui du choix du thème de recherche et celui du passage de la découverte à la pratique»*, précise-t-il. *«Il doit s'établir un contrat social entre la recherche et l'opinion publique, qui fixe ce que l'un peut et doit attendre de l'autre». A fortiori* lorsqu'il s'agit de la maîtrise de l'homme par l'homme.

Revendiquant *«une logique de la non-découverte, une éthique de la non-recherche»*, le professeur Jacques Testart, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la fécondation *in vitro* et de la congélation d'embryons humains, annonçait publiquement, en septembre 1986, sa décision d'arrêter ses travaux sur *le «diagnostic d'identité de l'œuf». «Nous croyons que la lucidité doit primer sur l'efficacité et la direction sur la vitesse. Nous croyons que la réflexion doit précéder le projet scientifique, plutôt que succéder à l'innovation. Nous croyons que cette réflexion est de caractère philosophique avant d'être technique, et doit se mener dans la transdisciplinarité et l'ouverture à tous les citoyens»*, ajoutait-il deux ans plus tard, dans un manifeste signé par une vingtaine de scientifiques français («Maîtriser la science», *le Monde* du 19 mars 1988). Depuis, d'autres voix se sont élevées parmi les biologistes, les philosophes, les juristes. Pour rappeler que ce qui est techniquement possible peut être culturellement interdit. Pour craindre, comme le professeur Jean Bernard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie et de la santé, que l'on n'assiste à la montée d'une *«immoralité rationnelle»*, due à *«la discordance existant entre les progrès de la science et de la technique d'une part, l'absence de progrès de la sagesse d'autre part»* (2). Ou pour souhaiter, comme Antoine Danchin, chef d'unité à l'Institut Pasteur (3), qu'après avoir *«réduit la nature à n'être qu'un objet de consommation courante»*, nous ne nous transformions pas nous-mêmes *«en ces poules sans plumes et au bec mou, qui pondent sans cesse dans une lumière qui les aveugle»*.

CATHERINE VINCENT

(1) «Les promesses de la science» : auditorium du Musée d'Orsay, dimanche 14 juin de 9 h 30 à 13 heures. Entrée libre sans inscription préalable.

(2) *De la biologie à l'éthique*, de Jean Bernard. Hachette/«Pluriel», 1991.

(3) *La Recherche*, n° 225, octobre

La recherche en chiffres

Les fonds

La dépense nationale de recherche-développement représentait 2,44 % du PIB en 1990 (1,98 % en 1980, 2,21 % en 1984), soit 155 milliards de francs. Qui finance? Les organismes de recherche publics et les universités à hauteur de 52,3 %, les entreprises privées à hauteur de 47,7 %. Qui exécute? Les entreprises à 61,6 % (53,3 % en 1983), les administrations à 38,4 % dont 4,6 % pour la recherche militaire.

Profession chercheur

Ils étaient environ 290 000 (l'équivalent d'une ville comme Toulouse) à s'adonner, en 1990, aux métiers de la science : 120 659 dans les organismes publics (dont 66 307 chercheurs et ingénieurs), 169 307 dans les entreprises (54 352 chercheurs et ingénieurs). Dans la recherche publique, 55 % des effectifs sont âgés de quarante à cinquante-cinq ans. Mais 80 000 étudiants sont inscrits dans les formations de recherche (DEA et doctorat), et 4 500 thèses sont soutenues chaque année en sciences exactes, dont près d'un tiers en sciences de l'ingénieur.

L'Ile-de-France en tête

Malgré les efforts de décentralisation menés ces dernières années, le déséquilibre reste criant : la région parisienne concentre 52 % des chercheurs et ingénieurs de la recherche publique, consomme 46 % de ses crédits, assure 76 % de la recherche industrielle et génère 45 % des brevets déposés par la France dans le système européen.

Viennent ensuite les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec respectivement 10 % et 8 % des ressources publiques humaines et financières.

Les résultats

Côté publications, la France se maintient à une place honorable puisqu'elle produit 4,8 % des articles scientifiques mondiaux et 17,7 % de ceux de la CEE. Son point faible : la biologie animale et végétale.

Côté brevets, le paysage est plus nuancé ; les parts mondiales des brevets déposés restent relativement stables (3,4 % aux Etats-Unis, 8,8 % en Europe), mais cette position moyenne reflète des disparités selon les domaines industriels.

Si la France reste fortement spécialisée dans les domaines de l'aérospatiale, de la chimie et de la pharmacie (16 % à 17,5 % des brevets déposés aux Etats-Unis par la CEE), elle tend à l'être moins en électronique, ainsi que dans le secteur des machines et des biens d'équipement.

Paris : les principales manifestations

Le marché de l'an 2 000. Expositions, animations scientifiques et audiovisuelles, spectacles et librairie autour d'un thème fédérateur : les technologies et les services de l'an 2000. Du 12 au 14 juin dans les jardins du ministère de la recherche et de l'espace, *20, rue Descartes, 75005.*

Ciné-science-fiction. C'est à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) que l'on doit l'initiative de ce mini-festival de science-fiction, autour duquel se réuniront scientifiques et auteurs. Les films seront projetés de 9 h 30 à 13 heures, au cinéma Max-Linder (24, boulevard Poissonnière, 75009, tél : (1) 48-24-88-88), dont l'entrée sera libre et gratuite. Samedi 13 juin : *Phase IV*, de Saul Bass (1973), suivi d'un débat sur la méthode scientifique. Dimanche 14 juin : *le Survivant*, de Boris Sagal (1971), suivi d'un débat sur l'histoire des épidémies.

De la Terre à la Lune. Samedi 13 juin après-midi, le Centre national d'études spatiales (CNES, 2, place Maurice-Quentin, 75001) ouvrira ses portes au public pour une série de films et d'exposés-débats, que devrait clore une rencontre avec un astronaute français.

Pasteur, sa vie, son œuvre. Les appartements de M. et Mme Pasteur, où sont exposés les microscopes, les ballons et les appareils de mesure du grand homme, seront ouverts les *13* et 14 juin, de 10 heures à 18 heures. Le public pourra également découvrir l'histoire et l'évolution du réseau international pastorien en visitant l'exposition « L'Institut Pasteur dans le monde». L'ensemble de ces manifestations aura lieu à l'Institut Pasteur, 25-28, rue du Docteur-Roux, 75015.

«Y'a des cerveaux dans le métro.» C'est le Palais de la découverte qui le dit, en accord avec la RATP. La preuve est à la station Auber : exposition sur les techniques spatiales – «L'espace, comment ça marche?», également à la station Champs-Elysées-Clemenceau, – mini-planétarium, vidéo et expériences – «La radioactivité au quotidien», – dégustations et mini-conférences sur le chocolat.

Chercheurs d'art. Dimanche 14 juin, les Parisiens pourront participer au rallye Chercheurs d'art. Organisé conjointement par le CNRS et le ministère de l'éducation nationale, ce jeu mobilisera des chercheurs spécialisés dans le domaine artistique. Le long du parcours seront dévoilées les techniques de conservation et de restauration du patrimoine, les nouvelles technologies de la création artistique, ainsi que les centaines de milliers d'œuvres aujourd'hui mises en banques de données informatiques. Premier prix : un voyage à Séville.

La science au cirque. « La science en fête » se terminera, dimanche 14 juin, par une soirée organisée au *Cirque d'hiver par le CNRS. En Monsieur* Loyal : Jean-Claude Carrière, président de la FEMIS (Fondation européenne des métiers de l'image et du son). Autour de lui seront réunis l'illusionniste Al Carby, Sandrine et Thierry Bouglione et leurs fauves, Mlle Za, fildefériste, les clowns Charles et Albert, et une dizaine de scientifiques. Soirée à bureaux fermés, sur invitation.

▶ Pour toute information sur le programme national, région par région : tél. : (1) 46-34-30-46 ou Minitel 3614, code MRE.

Films scientifiques

Une quinzaine de films scientifiques sont présentés les 11, 12 et 13 juin par le Service du film de recherche scientifique (SFRS) du ministère de l'éducation nationale. Bonne initiative : les quelque 1 200 films de sa cinémathèque sont parmi les meilleurs jamais réalisés, comme en témoignent les 600 où 700 prix que le SFRS a reçus de par le monde.

Pour les présentations des 11, 12 et 13 juin, le SFRS a choisi des sujets grand public : les manchots empereurs irrésistibles de drôlerie, les éruptions solaires filmées pour la plupart en 1935 par l'astronome Bernard Lyot, accompagnées d'un commentaire délicieusement emphatique et démodé, la catastrophe de la montagne Pelée (30 000 morts en 1902) montrée par montage de photos de l'époque, la grotte ariégeoise préhistorique et peinte de Niaux, les flamants roses de Camargue, le désert de Namibie, la pollinisation du baobab africain réalisée par l'action des chauves-souris, les pollutions et nuisances sur le littoral méditerranéen, la vie des ouvriers artistes qui ont réalisé, à Deir-el-Medineh, les tombeaux splendides des pharaons etc.

▶ Service du film de recherche scientifique, 96, boulevard Raspail, Paris 6e, les 11, 12 et 13 juin, de 14 heures à 18 heures et de 18 heures à 22 heures. Entrée gratuite.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

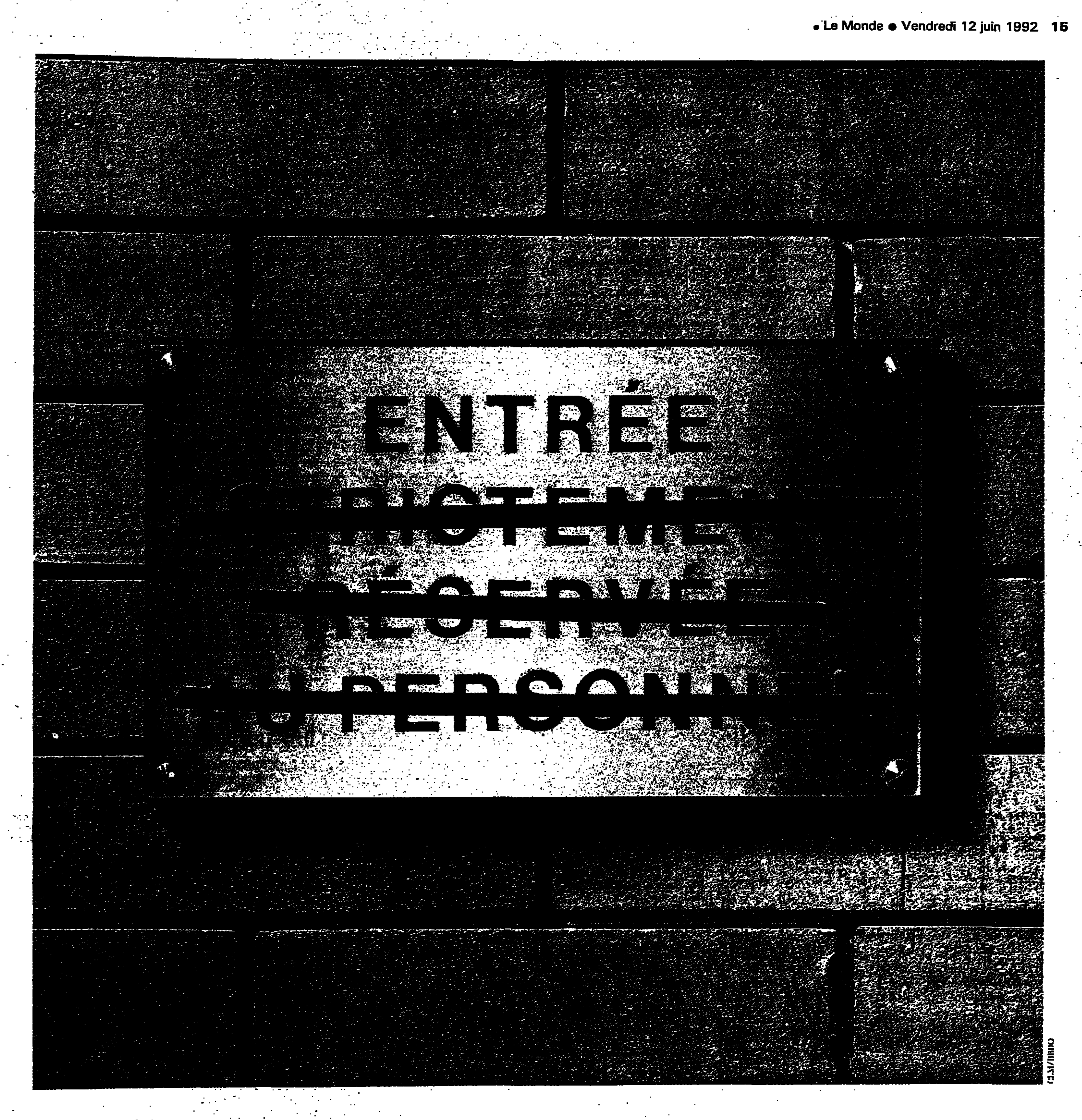
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

هكذا من الأصل

FÊTE

du savoir



Du 12 au 14 juin, il sera tout aussi facile de venir dans un centre de recherche que dans une station-service Total.



Il nous était devenu intolérable d'être choisis par hasard parce qu'il est peu glorieux d'être choisis par la jauge d'une voiture! Nous avons donc décidé, en 1991, de rendre publiques les preuves de notre détermination à vous servir mieux. Pour que vous puissiez vous en rendre compte par vous-mêmes. En 1992, nous avons commencé, concrètement, de rendre publiques les raisons de choisir nos produits en laissant, là aussi, la part moins belle au hasard.

C'est maintenant 6 de nos centres de recherche que nous vous ouvrons pendant les journées de "La Science en Fête" du Ministère de la Recherche et de l'Espace. Pour que vous compreniez ce que nous faisons. Ce que font nos géologues pour trouver du pétrole plus efficacement. Ce que nous faisons pour conjuguer production du pétrole et environnement. Comment nous élaborons nos nouveaux carburants ou testons nos lubrifiants. A travers les résines, vous comprendrez tous les secrets de nos adhésifs, encres et peintures. Le caoutchouc, sous toutes ses formes, n'aura plus de mystère pour vous. Vous verrez enfin comment Total aide à maintenir la diversité du monde végétal à Porquerolles.

Et tout cela, vous le découvrirez, n'est pas du tout le fruit du hasard! Pour connaître le centre le plus proche de chez vous, appelez-nous au (1) 42.91.30.70. **On ne s'appelle pas Total par hasard.**

TOTAL

LA SCIENCE EN FÊTE

L'état de la recherche dans les régions

En Alsace

Physique, chimie et sciences de la vie

STRASBOURG

de notre correspondant

Les Alsaciens pourront participer à un véritable rallye lors de l'opération «Sciences en fête». Parmi plus de quatre-vingt-dix laboratoires, entreprises et établissements qui ouvriront leurs portes, les concurrents devront passer par trois étapes au minimum et répondre à des questionnaires. Parmi les prix, un voyage à Kourou offert par le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et le CNES (Centre national d'études spatiales).

Les étapes proposées reflètent la richesse scientifique alsacienne, et notamment celle de sa recherche publique. La région est en effet la troisième dans ce domaine, après Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quelque 5 000 personnes y participent et 700 chercheurs du CNRS, implantés surtout à Strasbourg, mais également à Mulhouse. L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Colmar et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) y sont aussi présents.

Physique nucléaire, sciences de la vie et chimie sont, d'après toutes les études, les trois points forts de cette recherche.

La physique nucléaire et corpusculaire est de tradition ancienne à Strasbourg, choisie en 1943 par Berlin pour l'implantation d'un accélérateur Cockcroft-Walton. La création, en 1959, du Centre de recherche nucléaire de Strasbourg-Cronenbourg a amplifié cette recherche, qui occupe aujourd'hui plus de 120 chercheurs et enseignants chercheurs. En 1984, le monde scientifique et politique alsacien avait subi l'amère déception de se voir préférer Grenoble pour l'implantation de l'anneau de rayonnement synchrotron européen. Cette amertume est aujourd'hui dissipée : le CNRS, dans un domaine voisin, a vu la construction du vivitron de 35 millions d'électrons-volts, le plus puissant accélérateur électrostatique du monde.

Dans le domaine des sciences de la vie, la création, il y a vingt ans, de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire au sein de l'université Louis-Pasteur, puis en 1977 celle du Laboratoire de génétique moléculaire des Eucaryotes (LGME) du professeur Chambon ont été deux étapes essentielles. Aujourd'hui, le LGME est à la pointe des travaux du génie génétique et a contribué à essaimer des entreprises spécialisées. Ainsi, Transgène, qui depuis douze ans utilise des applications du génie génétique pour les industries agroalimentaires et pharmaceutiques.

L'attribution, en 1987, du prix Nobel de chimie à l'Alsacien Jean-Marie Lehn a attiré l'attention du grand public sur ce secteur solide de la recherche dans la région. Son laboratoire de chimie organique et physique n'est qu'une pièce du dispositif, qui travaille en collaboration avec physiciens et biologistes. Trois unités propres du CNRS, une unité mixte sur la résonance magnétique nucléaire et treize unités associées sont installées à Strasbourg, tandis qu'à Mulhouse est implantée l'Ecole nationale supérieure de chimie au sein de l'université de haute Alsace. Parmi les points forts : la chimie de synthèse, mais aussi les recherches sur les surfaces utilisées dans l'industrie mécanique.

L'Alsace doit sans doute veiller à deux aspects de sa recherche : la coopération transfrontalière, qui se développe entre universités alsaciennes, allemandes et suisses, et le développement de la recherche privée. Dans ce domaine, malgré la présence de grandes entreprises et l'engagement de l'Etat et des collectivités locales, il reste, semble-t-il, un retard à compenser.

JACQUES FORTIER

En Rhône-Alpes

La découverte de la diversité

LYON

de notre correspondant

Avec 9 000 personnes dans le secteur public et environ 14 000 dans l'industrie, la seconde région française en matière de recherche a la chance de couvrir pratiquement l'ensemble du champ scientifique, essentiellement autour de ses deux pôles de Lyon et Grenoble, mais aussi dans le réseau de ses villes moyennes. L'opération «Science en fête», qui prévoit 150 manifestations dans toute la région, est, en ce sens, une occasion de découvrir cette diversité.

Certes, la vision sera réduite par l'absence quasi totale des centres de recherche des grandes sociétés chimiques, pharmaceutiques et pétrolières de l'agglomération lyonnaise, où se créent pourtant les produits de demain. A l'inverse, les grandes écoles (Centrale, Insa, Institut de chimie et de physique industrielle...) et surtout l'université Claude-Bernard (Lyon-I), dans ses parties scientifique et médicale, en liaison avec les unités du CNRS, laisseront percer quelques-uns des mystères explorés, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, dans les différents instituts, par exemple ceux consacrés à l'analyse des systèmes biologiques et socioéconomiques, la chimie et la biologie moléculaire ou encore à l'institut astronomique de Lyon.

Spécialisé dans les secteurs de la mathématique, de la physique, de la biologie et de l'informatique, le pôle européen de Grenoble a choisi d'aller à la rencontre du public, sous un chapiteau installé en centre-ville, dans lequel seront représentées quelques grandes entreprises (Bull, Thomson, Merlin-Gerin...). Les laboratoires de l'université Joseph-Fourier, comme les installations du centre national des télécommunications (CNET) et des entreprises de pointe de la zone technologique de Meylan, seront, eux directement accessibles. La cité dauphinoise, il est vrai, possède déjà une solide expérience dans la diffusion des connaissances, grâce aux actions menées par un très actif centre culturel scientifique et technique.

Moins concernées, en dehors de quelques unités spécifiques, comme le laboratoire de physique des particules d'Annecy, proche du CERN de Genève, ou des installations du Commissariat à l'énergie atomique à Pierrelatte (Drôme), les autres cités régionales ont une approche plus «terre à terre». A côté des éco-musées qui témoignent de la réalité d'un patrimoine industriel, certains départements, comme l'Ain, comptent sur cette opération pour faire connaître leurs richesses naturelles. Après une plongée dans une station d'aquaculture de l'institut de recherche agronomique, il sera possible, non loin, de pointer le regard vers le ciel pour observer les migrations d'oiseaux dans le parc de la Dombes.

MICHEL DELBERGHE

En Basse-Normandie

Une fertilité cultivée

CAEN

de notre correspondant

Peu à peu, Caen l'ouvrière laisse sa place à Caen la *high tech*. Alors que les cheminées de l'usine métallurgique d'Unimetal-Normandie vont disparaître à l'horizon 1994, les laboratoires de recherche fondamentale et appliquée fleurissent sur le plateau nord de Caen. «La science en fête» donnera l'occasion aux Caennais de nouer le dialogue avec les mille chercheurs et enseignants-chercheurs de leur agglomération.

Premier d'entre eux, le GANIL (Grand accélérateur national à ions lourds). Avec l'implantation en 1974 de ce laboratoire de physique nucléaire commun au CEA et au CNRS, des physiciens du monde entier se rendent à Caen pour mieux comprendre comment la matière et ses atomes s'organisent.

Avec celui de Darmstadt, en Allemagne, l'accélérateur de Caen est l'un des deux grands centres de recherche européens en physique nucléaire. «*La communauté scientifique internationale a regardé l'accélérateur et ses applications grandir avec intérêt. Devenu un des pôles scientifiques européens pour les physiciens, le GANIL a transformé Caen*», explique Claude Détraz, directeur du GANIL de 1982 à 1990. Il dirige aujourd'hui l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, l'IN 2 P 3. Près du GANIL, se trouve l'ISMRA (Institut des sciences de la matière et du rayonnement) où s'effectuent les travaux de recherche sur les matériaux supra-conducteurs. En 1987, ces recherches conduisent le professeur Bernard Raveau à deux doigts du Prix Nobel de physique.

Troisième temps fort de ce plateau fertile, le Centre Cycéron (contraction de CYclotron, ChimiE et positRON). Dirigé par le professeur Jean-Michel Derlon, neurochirurgien, le cyclotron biomédical de Caen, ouvert depuis 1980, étudie les fonctions cérébrales et les maladies du cerveau, et à terme celles du cœur par tomographie à émissions de positions.

Un réseau métropolitain de communication scientifique à très haut débit, baptisé *Vikman*, relie ces trois centres de recherche ainsi que le Centre hospitalier universitaire, le Centre anticancéreux François-Baclesse, l'université et, un peu plus excentré, le SEPT (Service d'études communes aux Postes et télécommunications).

Le SEPT, où travaillent deux cents personnes, est spécialisé dans le courrier électronique et diverses applications de la monétique. Il sera l'un des points centraux de l'opération «Science en fête» avec l'accueil de centaines d'étudiants et de lycéens.

Autre pôle de recherche caennais : l'agroalimentaire avec notamment l'IRBA (Institut de recherche de biologie appliquée) où l'on phosphore sur les biotechnologies. La multiplicité des centres de recherche joue en faveur d'une synergie recherche-université-technopole. Synergia regroupe des entreprises de toutes tailles qui misent sur l'innovation. Le Centre européen de recherche de Moulinex qui conçoit les produits domestiques de l'an 2000 est une de ses locomotives.

A ce fourmillement scientifique et technologique, Jean-Claude Fenyo, directeur de la délégation régionale de Normandie du CNRS, basé à Caen, tient toujours à rappeler «*un volet dont on parle peu : la recherche en sciences humaines avec deux laboratoires CNRS dont les centres de géomorphologie et de recherche en archéologie médiévale*». Il est vrai qu'autrefois on surnommait Caen l'Athènes normande.

JEAN-JACQUES LEROSIER

Dans le Nord - Pas-de-Calais

La filière pêche

LILLE

de notre correspondant

Des salades d'algues en entrée et du grenadier en plat : tel est le menu que les visiteurs du Centre de la mer Nausicaa à Boulogne-sur-Mer pourront déguster lors des journées de «La science en fête». Le grenadier est un poisson de grands fonds, pêché en dessous du niveau habituel de chalutage, dont on a découvert qu'il pouvait être rentable de le mettre sur le marché.

Avec le concours de l'IFREMER, Nausicaa sera l'un des points forts de «La science en fête» dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les scolaires et le grand public pourront y découvrir tous les aspects de la filière pêche, depuis la visite du centre de Météo-France installé dans Nausicaa jusqu'à la technique du chalutage, celle d'hier mais aussi celle de demain. Sera ainsi ouvert au public le bassin d'été de l'IFREMER, unique en Europe par son hydrodynamisme. L'aquaculture fait de la mer un grand champ : à Gravelines, à quelques kilomètres de Boulogne dans les eaux réchauffées à proximité de la centrale nucléaire, se développe l'une des plus grandes fermes d'aquaculture de France. Et Nausicaa présente aujourd'hui dans un mini-élevage d'esturgeons – espèce menacée – le travail des «agriculteurs de la mer».

C'est toute une animation – dont «La science en fête» ne sera qu'un concentré – qui s'organise dans le Nord-Pas-de-Calais : autour de Nausicaa, de l'Ecomusée de Fourmies, du Centre de la mine de Lewarde, de l'Espace naturel régional ou encore de l'Alias. L'Alias, créée en 1984 à l'initiative d'un physicien, Bernard Maitte, et d'un mathéaticien, Michel Parreau, aujourd'hui chargé de mission pour l'Université du littoral, a pour objet de permettre de découvrir les sciences et les techniques autrement que par le seul aspect scolaire, mais aussi par l'émotion, le plaisir, le jeu... L'association, qui disposera bientôt de 4 000 mètres carrés de locaux à Villeneuve-d'Ascq, a mis au point des «valises exploration» (mini-expositions) sur l'image, la symétrie, le cosmos, etc. qui ont fait le tour de l'Hexagone et même du monde pour certaines.

Cette avidité à faire découvrir, à faire connaître les sciences et les techniques, est peut-être une façon de conjurer le handicap de la région en matière de recherche. Le Nord-Pas-de-Calais souffre en effet d'un sérieux retard dans ce domaine. La région représente de 7 % à 8 % de la démographie et du PIB nationaux, mais seulement environ 2 % du potentiel de recherche français. Et encore est-ce là le résultat d'une politique volontariste très affichée depuis quelques années. Deux mille cinq cents chercheurs travaillent aujourd'hui dans les laboratoires à Lille, Boulogne-sur-Mer, Maubeuge, Valenciennes. Des domaines de prédilection régionaux commencent à émerger, que confortent des créations nouvelles, telle celle de l'Institut d'électronique et de micro-électronique du Nord (IEMN) à Villeneuve-d'Ascq, fédérant des équipes venues de l'Université catholique de Lille (l'ISEN) et les universités publiques de Lille et Valenciennes, autour de l'Institut Pasteur notamment, ou encore celle du Laboratoire d'automatique et de mécanique de Valenciennes.

JEAN-RENÉ LORE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un destin lié à Sophia-Antipolis

NICE

de notre correspondant

L'université de Nice-Sophia-Antipolis envisage de se doter d'une filiale : son objectif serait de servir d'interface entre elle et les entreprises pour développer les échanges en matière de recherche. La création d'une telle structure illustre les rapports qui existent entre la recherche publique et les entreprises. L'université qualifie ces liens d'«excellents». La chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur constate, dans une étude de son observatoire économique, Sirius, que 40 % des sociétés effectuant de la recherche et du développement sont partenaires de laboratoires publics.

Le développement de la recherche dans les Alpes-Maritimes est un phénomène relativement récent : il date de la création de l'université en 1965. Or, c'est au début des années 70 que la technopole de Sophia-Antipolis est créée. «*N'ayant pas d'histoire, pas de tradition, la recherche n'avait pas ici de pesanteur, d'orientation précédente à respecter*, explique M. Jean-Pierre Laheurte, vice-président de l'université. *Avec les entreprises qui venaient sur Sophia, nous étions confrontés au même problème : celui de l'isolement par rapport aux grands centres de recherche comme Marseille ou Paris. Un esprit de solidarité est né.*» Aujourd'hui, cette solidarité s'est transformée en concertation.

La recherche publique privilégie les sciences et techniques. Elle emploie 1 500 chercheurs. Ils sont rattachés à différents établissements : l'Université, l'Observatoire de la Côte d'Azur (Nice, Grasse), l'Observatoire océanologique (Villefranche-sur-Mer), l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Sophia-Antipolis), l'INRA, l'Institut national de recherche agronomique (Antibes, Sophia-Antipolis), le CNRS (Sophia-Antipolis), l'Ecole des mines (Sophia-Antipolis), l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (Sophia-Antipolis), l'INSERM, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Nice, Villefranche-sur-Mer).

Il est plus difficile d'établir un constat précis de la recherche privée. L'observatoire de la chambre de commerce a dénombré deux cents entreprises qui font preuve d'un «*réel dynamisme technologique*». Ces entreprises emploient environ quatre mille personnes pour le secteur «recherche et développement». Près de la moitié des unités sont situées sur la technopole de Sophia-Antipolis, et 28 % d'entre elles sont implantées à La Gaude et à Vence, au-dessus de Nice. Principaux secteurs : informatique, électronique, télécommunications, chimie, santé, mer, environnement.

La technopole Sophia-Antipolis conditionne les principaux axes de recherche. Côte d'Azur Développement, outil du conseil général pour attirer des implantations d'entreprises, cible le secteur des hautes technologies.

La synergie entre le public et le privé, l'environnement de la Cote d'Azur, la qualité de la recherche de l'université, tous ces facteurs donnent à la recherche dans les Alpes-Maritimes une certaine vivacité : avec 62,84 %, le taux de ses effectifs par rapport au nombre total de salariés dépasse de plus de dix points la moyenne nationale.

JEAN VERDIER

En Auvergne

La biotechnologie végétale

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Nombreuses sont les entreprises qui associent l'Université à leur département de recherche. Implanté au cœur de la Limagne, au nord de la capitale régionale, le groupe Limagrain, premier semencier français, troisième au niveau mondial, a compris que les débouchés nouveaux pour les produits végétaux ne s'inscrivent pas uniquement dans le secteur de l'alimentation mais aussi dans ceux de la santé, des cosmétiques, de la chimie fine et des bioproduits.

Aussi Limagrain, qui a su prendre en compte ces nouvelles exigences dans l'orientation de ses programmes de recherche, collabore-t-il étroitement avec l'université clermontoise par le biais de son laboratoire BIOCEM, implanté sur le campus universitaire, et grâce auquel il maîtrise aujourd'hui les principales techniques de biotechnologie végétale et des micro-organismes.

Ainsi, il a signé le 28 avril avec le CNRS et l'université Blaise-Pascal une convention officialisant la création d'un groupement de recherche de biologie moléculaire des végétaux supérieurs (Biomove). Son activité s'inscrit toujours dans les domaines de la génétique moléculaire et des biotechnologies. Elle porte plus précisément sur *arabidopsis thaliana*, mauvaise herbe s'il en est, mais d'une importance extrême, en tant que matériel expérimental, pour l'avenir des biotechnologies végétales.

Biomove recherchera les avancées possibles dans le domaine des hybrides et dans celui des «cartes d'identité génétique» chez les plantes. Cette opération, qui s'inscrit dans le contexte du développement d'un pôle régional de recherche sur la biologie végétale, a reçu le soutien de l'Etat et du conseil régional d'Auvergne.

JEAN-PIERRE ROUGER

En Aquitaine

Les matériaux composites

BORDEAUX

de notre correspondante

Deux des fleurons du pôle militaro-industriel d'Aquitaine, l'Aérospatiale (Saint-Médard-en-Jalles) et le CEA-CESTA (Le Barp) vont tenter, pour «La science en fête», de concilier les impératifs du secret défense et l'ouverture au public. L'Aérospatiale opère dans un contexte économique difficile. L'établissement de Saint-Médard-en-Jalles est en effet touché par la réduction du programme militaire français (abandon des missiles sol-sol S45 et du missile Hadès). Dans ce contexte, l'entreprise s'attache à montrer ses liens avec la recherche d'Aquitaine, notamment dans le domaine des matériaux composites hautes performances. L'Aérospatiale entretient en effet des relations constantes avec la plupart des laboratoires régionaux. L'unité girondine travaille également pour le secteur de la recherche civile. Elle a notamment réalisé l'assemblage du laboratoire de médecine spatiale Anthrorack qui permet un check-up de l'homme en apesanteur. Anthrorack sera expérimenté dans le cadre de la mission allemande habitée D2.

L'Aérospatiale a également collaboré à une exposition réalisée par les plasticiens de l'atelier Matière prochaine dirigé par le Bordelais Jacques Bernar. Sous le titre «Pierres à fusée», Matière prochaine et l'Aérospatiale ont organisé une exposition évocatrice de l'univers intersidéral.

Le CEA-CESTA du Barp s'est fixé pour objectif de «*réhabiliter l'image du nucléaire*» à travers une exposition-phare présentée dans le hall du conseil régional d'Aquitaine. Intitulée «Lumières d'atomes», cette exposition a été élaborée il y a un an, à l'initiative de la Société française d'énergie nucléaire. EDF, la COGEMA, le CEA, Framatome, Pechiney et l'Agence nationale des déchets radioactifs ont participé à sa mise en place.

GINETTE DE MATHA

En Bretagne

Le mystère des algues

BREST

de notre correspondant

La Bretagne constitue un premier pôle européen de recherche sur les algues marines. Un monde qui reste largement inconnu, concourant ainsi à alimenter la mythologie des algues. On pense y trouver matière à faire avancer la connaissance dans la mesure où elles constituent un des meilleurs terrains d'investigation pour percer les mystères du monde végétal et de la biologie. Dans cette région qui est celle de la ressource algale par excellence, une recherche s'organise et la tenue d'un symposium international sur le sujet, du 16 au 21 août à Brest et à Saint-Malo, en est l'illustration. A Nantes, Roscoff, Brest, une quinzaine de scientifiques mènent des travaux en biochimie génétique et biologie cellulaire. On n'est plus au temps de la faucille où on récoltait le goémon pour l'étendre sur les champs comme engrais. Les chercheurs s'emploient à sélectionner des espèces et travaillent sur le grand génome des algues pour créer, par manipulation génétique, des algues «transgéniques» qui ont hérité des fonctions d'autres congénères. «*On a en face de nous un monde végétal peu connu et c'est pourquoi on pense qu'on va trouver des choses intéressantes*», souligne Bernard Kloareg, directeur de recherche au CNRS, biologiste à Roscoff.

A côté de ces fondamentalistes, des techniciens ont pour mission de gérer la ressource naturelle (à Ifremer) et de valoriser la filière comme à Pleubian (Côtes-d'Armor). Car il apparaît que le champ d'exploitation peut être considérablement élargi. Mais cela ne signifie pas que l'industrie algale est balbutiante. On se sert depuis trois cents ans de ces végétaux marins. Au dix-septième siècle, ils étaient utilisés pour fabriquer du verre. Au dix-neuvième et jusqu'en 1930, on en a extrait de l'iode. Aujourd'hui, on les exploite principalement pour retirer les alginates et les carraghénanes, deux composés dont l'industrie fait une large utilisation : du textile aux comprimés en passant par les baguettes de soudure, le dentifrice, les gélifiants, les épaississants pour l'alimentation. Des algues, on en mange même régulièrement mais sous le vocable d'E 407 (carraghénanes dont l'industrie, l'hiver, est grosse consommatrice).

L'alimentation, la pharmacie, les cosmétiques sont les secteurs de développement. On sait faire déjà des engrais foliaires, du chocolat, de la charcuterie, des crèmes contre le vieillissement de la peau, des produits pour le bain, de la soupe, des plats préparés. La Bretagne exporte même au Japon une variété d'algues, la wakamé, élevée dans les eaux limpides d'Ouessant.

GABRIEL SIMON

DANS TOUTE LA FRANCE

12 · 13 · 14 JUIN 1992

Abbeville, Aéroport d'Orly, Ahun, Aire-sur-l'Adour, Aix-en-Provence, Aix-en-Othe, Ajaccio, Albi, Ales, Algosheim, Allemont, Ambérieu-en-Bugey, Ambierle, Amboise, Amiens, Amneville, Amplepuis, Angers, Anglet, Angouleme, Aniane, Annecy, Antibes, Appoigny, Apt, Arcachon, Arceuil, Argenton-sur-Creuse, Arras, Aubigny-sur-Nere, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Auxonne, Auzeville, Avallon, Avignon, Balagne, Ballancourt-sur-Essonne, Banyuls-sur-Mer, Bar-le-Duc, Barr, Bastia, Bayonne, Bazeilles, Beaucourt, Beaumont-de-Lomagne, Beauvais, Begles, Belfort, Belle-Fontaine, Bening-les-St Avold, Bergerac, Besançon, Besse, Bessines, Biarritz, Biars-Bretenoux, Biesheim, Bischwiller, Bitche, Blanc-Mesnil, Blanquefort, Blanzy, Blenod-les-Pont-à-Mousson, Blois, Bogny-sur-Meuse, Bois-Guillaume, Bondy, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourbonne-les-Bains, Bourg d'Oisans, Bourg-les-Valence, Bourganeuf, Bourges, Boussac, Bras-Panon, Brest, Briançon, Brioude, Brive, Bron, Brou-sur-Chantereine, Bruyeres-le-Chatel, Cadenet, Caen, Calais, Camaret, Cannes, Cap Corse, Capbreton, Carling, Carnac, Caussade, Caussols, Cayenne, Caylus, Cergy-Pontoise, Cerdon, Cernay, Chabrié, Chalon-sur-Saone, Chambéry, Chamonix, Champagne, Chamrousse, Chantilly, Charleville-Mézieres, Charly, Chartres, Chateau-Chinon, Chateau-d'Olonnes, Chateau-du-Loir, Chateau-Thierry, Chateaudun, Chateauroux, Chatellerault, Chaumont, Chinon, Choranche, Clermont-Ferrand, Colmar, Commercy, Compiegne, Concarneau, Concoret, Corbeil, Corcelles-les-Monts, Cormeilles-en-Parisis, Corte, Coulaines, Courville, Créteil, Creutzwald, Crèvecoeur-en-Auge, Crozon, Cuy-St Fiacre, Dax, Diamant, Dieppe, Digne, Digoin, Dijon, Dinan, Dinard, Domart-en-Ponthieu, Dombasles, Douai, Doullens, Dourdan, Dunkerque, Ecully, Elbeuf, Epernay, Epinal, Erstein, Esperaza, Estrées-Mons, Evreux, Eymet, Fameck, Favaury, Fayl-Billot, Fécamp, Fessenheim, Figeac, Fleurance, Floirac, Florent-sur-Argonne, Fonds-St Denis, Fontenay-aux-Roses, Forbach, Forcalquier, Fort-de-France, Fourmies, Freyming-Merlebach, Fumel, Gap, Gennevilliers, Genouilly, Gien, Gif-sur-Yvette, Givors, Gonfreville, Gourdon, Gouret, Goxwiller, Gradignan, Grand, Grand-Pressigny, Grande-Synthé, Grasse, Grenoble, Grigny, Gros-Morne, Gruissan, Guéret, Guérigny, Guidel, Guingamp, Gurmençon, Guyancourt, Haguenau, Hainneville-Equeurqueville, Hérouville-St Clair, Hillion, Hindisheim, Hirtzfelden, Hombourg-Haut, Huez, Illkirch, Imphy, Ingersheim, Isle, Issenheim, Issoudun, Issy-les-Moulineaux, Istres, Ittenheim, Ivry, Jarrie, Jarville, Jasses, Joué-les-Tours, Jourgnac, Jouy-le-Potier, Kembs, Kingersheim, L'Argentière-la-Bessée, La Chaussée Tirancourt, La Chevalerie, La Clayette, La Fère, La Ferté-Alais, La Garde, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, La Tour d'Aigues, La Trinité, La Truchere, Labastide d'Armagnac, Laine-aux-Bois, Landerneau, Landévennec, Langon, Lannion, Lanobre, Laon, Laruns, Lautenbach Zell, Lavaur, Le Bugue, Le Chesnay, Le Creusot, Le Havre, Le Lamentin, Le Lardin, Le Lorrain, Le Mans, Le Molay Littry, Le Morne-Rouge, Le Pont de Montvert, Le Port, Le Puy-en-Velay, Le Rheu, Le Sen, Le Trait, Le Bourget-du-Lac, Lempdes, Les Eyzies, Lewarde, Lézignan, Lille, Lillebonne, Limoges, Loches, Longevilles, Longueville-sur-Scie, Longwy, Longwyon, Lons-le-Saunier, Lorient, Lormont, Louhans, Luc-sur-Mer, Lunel, Lyon, Macon, Mailly-le-Chateau, Mamoudzou, Mandelieu, Manosque, Marie-Galande, Marly-le-Roy, Marmoutier, Marseille, Maubeuge, Meaux, Mérignac, Méru, Metz, Meudon, Méxon, Meyreuil, Méze, Mézilles, Migennes, Milly-la-Foret, Miramont-de-Guyenne, Mirecourt, Moirans-en-Montagne, Mossac, Mossy-Cramayel, Mondeville, Mont-de-Marsan, Mont St Aignan, Montargis, Montataire, Montbard, Montbéliard, Montcornet, Montlouis, Montluçon, Montmirail, Montmorillon, Montoldre, Montpellier, Montpezat-de-Quercy, Montreuil, Mooréa, Morcenx, Moret-sur-Loing, Morlaix, Mortagne-au-Perche, Moulins/Céphons, Mouzon, Mulhouse, Mur-de-Bretagne, Muret, Nancay, Nancy, Nanterre, Nantes, Narbonne, Narcy, Nemours, Nevers, Nevers-Magny-Cours, Nice, Niederbronn-les-Bains, Nimes, Niort, Nogent-en-Bassigny, Nogent-sur-Vernisson, Noirlac, Nordheim, Notre-Dame-de-Gravenchon, Nouvoitou, Nouzilly, Noyers-sur-Cher, Noyon, Odeillo, Olargues, Oradour-sur-Vayres, Orléans, Orsay, Ottmarsheim, Oullins, Palaiseau, Paluel, Pamiers, Pantin, Parilly, Paris, Parthenay, Pau, Penly, Périgueux, Perpignan, Perros-Guirec, Pessac, Petit-Canal, Petit Quevilly, Pierrefitte-sur-Seine, Pierrelatte, Pithiviers, Plelan-le-Grand, Pleubian, Pleumeur-Bodou, Ploufragan, Plourivo, Pointe-des-Emigrés, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Poleymieux, Poligny, Pommerit-Jaudy, Pompadour, Pont-à-Mousson, Pontarlier, Pontigny, Pontivy, Porquerolles, Port-en-Béssin, Portu Vecchju, Preaux, Privas, Puteaux, Puy-de-Dome, Queven, Rambouillet, Rancogne, Razes, Reims, Rennes, Riquewihr, Ris-Orangis, Roanne, Rochechouart, Rochefort, Roiglise, Roissy-en-Brie, Roscoff, Rosny-sous-Bois, Roubaix, Rouen, Rouffach, Ruralies, Saclay, Sains-du-Nord, Saintes, Salins, San Ghjulianu, Sanguinet, Santa-Maria-Poghju, Saran, Sarlat, Sarreguemines, Saumur-en-Auxois, Saverdun, Saverne, Schiltigheim, Schoeneck, Seclin, Sens, Serres-Castet, Servaville, Sévenans, Soissons, Sorges, Soultz, St Anastaise, St André-de-Cubzac, St Arçons-d'Allier, St Avold, St Benin d'Azy, St Benoit, St Bertrand-de-Comminges, St Claude, St Denis, St Dié, St Etienne, St Etienne-du-Rouvray, St Florent, St Genis-Laval, St Georges, St Germain-du-Puy, St Germain-en-Laye, St Jean-d'Angely, St Jean-de-Bournay, St Laurent-du-Var, St Laurent-sur-Gorre, St Leu, St Louis, St Malo, St Mandé, St Marcel, St Mars-la-Jaille, St Martin, St Médard-en-Jalles, St Michel, St Mihiel, St Nazaire, St Nizier-le-Désert, St Omer, St Ouen, St Ouen-sur-Loire, St Paul, St Paul lez Durance, St Pierre, St Pierre-d'Irube, St Pierre-du-Mont, St Pourçain-sur-Sioule, St Quentin, St Quentin-en-Yvelines, St Rémy-les-Chevreuse, St Sadillac, St Vincent-de-Tyrosse, Ste Anne, Ste Marie, Ste Marie-aux-Mines, Ste Marie-du-Mont, Ste Savine, Strasbourg, Tahiti, Taingy, Talence, Tampon, Tarbes, Tautavel, Teyrat-le-Chateau, Theix, Thiais, Thionville, This, Thonon-les-Bains, Torcy, Toul, Toulon, Toulouse, Tours, Tregastel, Troyes, Trun, Tulle, Ungersheim, Val-de-Reuil, Valbonne-Sophia Antipolis, Valenciennes, Valmont, Vannes, Vannes-le-Chatel, Vassieux-en-Vercors, Vaujours, Vaulx-en-Velin, Vayres, Venissieux, Verdun-sur-Garonne, Verneuil-en-Halatte, Vernon-St-Marcel, Versailles, Vienne, Vigoulet-Auzil, Villars-les-Dombes, Villejuif, Villeneuve-d'Ascq, Villeneuve-St-Georges, Villeurbanne, Villiers-le-Bel, Villiers-sur-Marne, Vineuil, Viols-en-Laval, Vitré, Viviers-du-Lac, Wimereux, Wissenbourg, Wittelsheim

La Science en fête

12 · 13 · 14 JUIN 1992

MINISTERE
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE





TOUT LE PROGRAMME SUR **3614 MRE**

Avec le concours de TOTAL, OKAPI, Radio France LES LOCALES, FRANCE INFO ET FR3

CHRONOLOGIE

Mai 1992 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par BRIGITTE CAMUS-LAZARO

FRANCE

1er – TRAITÉ DE MAASTRICHT : Le 1er mai, à l'occasion de la Fête du travail, M. François Mitterrand rappelle la dimension sociale de la construction européenne. Le 4, devant l'assemblée *parlementaire du Conseil de l'Europe*, le président de la République relance son idée d'une *« confédération européenne »*. Le 5, l'Assemblée nationale commence, en séance publique, *l'examen du projet* de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. M. Pierre Bérégovoy souligne qu'*« il ne peut être question de renégocier le traité de Maastricht »* et réaffirme son refus de remettre en question le droit de vote et d'éligibilité accordé aux ressortissants de la Communauté pour les élections municipales. Dans la nuit du 5 au 6, M. Philippe Séguin, député RPR des Vosges, à titre personnel, oppose au projet gouvernemental, qu'il juge inconstitutionnel, une exception d'irrecevabilité. Il reçoit l'appui de 101 députés contre 396 tandis que 72 s'abstiennent. *Il* est notamment soutenu par près de la moitié des députés du RPR (58 sur 126), par la totalité du groupe communiste, ainsi que par M. Jean-Pierre Chevène*ment et quatre autres socialistes*. Le 6, l'Assemblée nationale repousse, par 411 voix contre 54, une question préalable, visant à empêcher la délibération, soulevée *par M. André Lajoinie* au nom du groupe communiste. Le 7, les députés adoptent à l'unanimité la motion de renvoi en commission présentée par le groupe RPR. La discussion publique est reportée au 12 mai. Le Parlement danois ratifie les accords *et prévoit un référendum le 2 juin*. Le 13, l'Assemblée nationale adopte en première lecture, par 398 voix contre 77 et 99 abstentions, le projet de loi constitutionnelle. Le 20, au comité central du PCF, les « refondateurs » s'opposent à la démarche de la direction du parti *et au « non résolu »* exprimé par M. Georges Marchais. Le 21, en Grande-Bretagne, la Chambre des communes approuve la ratification du traité. Le 27, la commission des lois du Sénat adopte le rapport de M. Jacques Larché (Rép. et ind., Seine-et-Marne) qui souligne que si les deux Assemblées parlementaires ne parviennent pas à s'accorder sur un texte identique *« le président de la République devra considérer la révision de la Constitution comme définitivement rejetée »* (2, 4 au 9, 11 au 16, 18 au 23, 28, 29, 30).

5. – DÉBAT SUR LA DURÉE DU MANDAT PRÉSIDENTIEL : M. François Mitterrand déclare à la presse, au cours d'un voyage à Madrid : *« Entre cinq ans et quatorze ans, il y a de la marge. »* Le 6, dans un entretien à *Paris-Match*, le chef de l'Etat précise : *« Cinq ans c'est bien court... quatorze ans en cas de réélection, c'est bien long. »* Il ajoute : *« Je remplirai la mission qui m'a été renouvelée en 1988. »* M. Laurent Fabius dans un entretien au *Nouvel Observateur* (daté 7-13 mai) déclare : *« On voit mal comment on pourrait voter le mandat à cinq ans sans qu'il en soit tiré des conséquences, disons, plus actuelles. »* M. Pierre Bérégovoy se prononce, *le 10*, sur Antenne 2, pour un septennat non renouvelable. M. Jacques Delors se prononce, le 17, sur Antenne 2, pour un mandat de sept ans. Le 23, MM. Michel Rocard et Lionel Jospin se déclarent en faveur du quinquennat (7, 12, 19, 26).

6. – FEN : La scission de la Fédération de l'éducation nationale, née en 1947, en crise depuis le 23 mars 1992, est officiellement prononcée avec l'exclusion de deux syndicats minoritaires, le SNES (Syndicat national des enseignements du second degré) et le SNEP (Syndicat *national de l'éducation physique*) (7, 8, 9).

6. – M. FRANÇOIS SCHEER, qui avait démissionné de son poste de secrétaire général du Quai d'Orsay, dans la nuit du 30 au 31 janvier, à cause de l'affaire Habache, est nommé représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes (8).

7. – AFFAIRE URBA-SAGES : La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes juge régulière la procédure du juge Thierry Jean-Pierre et irrecevables les moyens de nullité de procédure soulevés par les avocats des sept inculpés. Le 12, la chambre criminelle de la Cour de cassation rejette le pourvoi de trois élus socialistes marseillais et donne le feu vert à l'information judiciaire sur le dossier Urba. Le 13, les propos de Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, mettant en cause deux élus socialistes de l'Essonne suscitent des réactions diverses chez les députés socialistes. *Le 18*, le juge Renaud Van Ruymbeke perquisitionne à l'hôtel de ville du Mans. *Le 21*, M. Jean-Jacques Gantchais, ex-directeur du bureau d'études Gracco, lié à Urba, est inculpé de trafic d'influence, faux et usage de faux (9, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 31/5-1er/VI).

10. – M. PIERRE BÉRÉGOVOY A « L'HEURE DE VÉRITÉ ». – *Le* premier ministre déclare notamment : *« Mon objectif, c'est qu'il n'y ait plus de chômeurs de longue durée au 1er novembre prochain. »* Il ajoute, à propos de la question européenne : *« Si le traité n'est pas ratifié par la France... l'Europe risque de se disloquer. »* (10-11, 12, 19).

13. – POLICE : M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la Sécurité sociale, présente au conseil des ministres un plan de sécurité urbaine qui prévoit de renforcer la *présence policière* (3 200 policiers supplémentaires) sur la voie publique (14, 15, 19).

14. – ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : Les évêques de France adoptent un nouveau statut pour l'enseignement catholique en réaffirmant l'*identité chrétienne* de l'institution et le rôle prééminent des évêques (16).

15. – DOCKERS : De nouveaux arrêts de travail ont lieu du 11 au *19 mai et du 22 au 24*. Le 13 débutent les débats parlementaires sur le projet de loi de M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, tendant à réformer le statut de 1947. Le 15, l'Assemblée nationale adopte cette réforme et le Sénat en fait autant le *26* (12, 14, 15, 17-18, 20, 24-25, 28, 30).

15. – TOTAL : *Le gouvernement* annonce la réduction de la part directe de l'Etat *dans* cette compagnie pétrolière de 31,7 % à 5 % ; à terme, l'Etat ne contrôlera plus que 15 % de Total. (17-18, 19).

17. – M. JACQUES DELORS, *président* de la Commission européenne, déclare, sur Antenne 2, qu'il n'est *candidat à rien*, *ni* au renouvellement de son mandat à Bruxelles ni à l'élection présidentielle de 1995. *Il* estime que l'élection présidentielle de 1995 sera l'occasion de former une majorité nouvelle réunissant socialistes, centristes et écologistes dans le cadre d'une coalition gouvernementale (19).

18. – M. PHILIPPE DE VILLIERS, député apparenté UDF de la Vendée, lance son *mouvement* « Combat pour les valeurs » au Palais des congrès *à Paris* (20, 21).

21. – RÉFORME DU CODE PÉNAL : Les députés adoptent en seconde lecture les livres III (crimes et délits contre les biens) et IV (crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique) du projet de code pénal *présentés par* M. Michel Vauzelle, garde des sceaux.

23-24. – PS : Le comité directeur propose aux Français un « contrat de législature 1993-1998 ». La nouvelle ligne économique du PS admet à la fois de nouvelles nationalisations et de vraies privatisations (24-25, 26).

26. – L'ÉCONOMIE retrouve un taux de croissance élevé. Selon les comptes de l'INSEE, le PIB a progressé de 1 % au cours du premier trimestre 1992, par rapport au quatrième trimestre 1991, ce qui correspond à un *rythme annuel* d'un peu plus de 4 % (27).

26. – INDICATEURS ÉCONOMIQUES : En avril, la balance commerciale a été excédentaire de 7,8 milliards de francs, les prix ont augmenté de 0,3 % et le nombre de chômeurs s'est accru de 1,4 %, le chômage atteint 10 % de la population active (28, 29, 31-1er/VI).

27. – RENAULT : M. Louis *Schweitzer*, le directeur *général*, succède à M. Raymond Lévy à la présidence (27).

27. – SANG : M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'*action humanitaire*, annonce une réforme du *système* transfusionnel qui passera sous *le* contrôle de l'Etat. Un établissement public du sang, l'Agence française du sang (AFS), sera créé (28).

30. – LOI SUR LE TABAGISME : Le décret d'application de la loi Evin du 10 janvier 1991 interdisant *de fumer dans* les lieux publics est publié au *Journal officiel*. La loi entrera en vigueur le 1er novembre 1992 (II/VI, III/VI).

La catastrophe de Furiani

Le 5, une tribune provisoire du stade de Furiani (Haute-Corse), installée le 24 avril en vue de la demi-finale de la Coupe de France de football Bastia-Marseille, s'ef*fondre avant le coup d'envoi* : *le* bilan est de quinze morts et plus de mille deux cents blessés, dont treize dans un état grave. Le 6, M. François Mitterrand se rend à Bastia au *chevet des blessés*. Le 7, à l'Assemblée nationale, Mme Frédérique *Bredin*, ministre de la jeunesse et des sports, annonce la création d'un fonds *spécial d'aide aux victimes* ; le même jour, l'enquête judiciaire débute. Le 8, inculpation *« pour homicide par imprudence »* du directeur technique de la société *niçoise Sud-Tribune, responsable* des travaux qui ont ajouté aux installations du stade une tribune provisoire pour accueillir dix mille places assises supplémentaires. Après deux jours de polémique, la Fédération française de football (FFF) annonce, *le 9*, l'annulation de la finale de la Coupe de France. Le 12, le rapport de la commission d'enquête administrative se révèle accablant pour le *constructeur de la tribune du* stade de Furiani et les organisateurs de la demi-finale. Il mentionne en outre l'existence d'une double billetterie. Les 12 et 13, trois responsables de la Ligue corse de football et le président du Sporting-club bastiais (SCB) sont inculpés et laissés en liberté sous *contrôle judiciaire. Le* délégué de la SOCOTEC (société de contrôle technique) en Haute-Corse est écroué à la maison d'arrêt de Bastia. Le 13, le prési*dent du Sporting-Club* de Bastia est écroué à son tour. Le même jour, le préfet de Haute-Corse est placé *hors-cadre* et *remplacé par* le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans la nuit du 19 au 20, les députés adoptent en première lecture le *projet de loi de Mme Frédérique* Bredin sur les activités physiques et sportives. Le 1er juin, M. Jean Fournet-Fayard, président de la Fédération française de football, *est inculpé « d'homicides et blessures involontaires »* et laissé en liberté. C'est la huitième inculpation prononcée dans cette affaire. (7, 8, 10-11, 13, 14, 15, 16, 18, *19, 21, 26, II/VI*).

La démission de M. Bernard Tapie

Le *23 mai*, M. Bernard Tapie, ministre de la ville, remet sa démission à M. Pierre Bérégovoy, qui l'accepte, après l'annonce, deux jours auparavant, *de sa prochaine inculpation pour* abus de biens sociaux et recel par le juge Edith Boizette. Le 22, dans une interview au *Figaro*, M. Tapie affirmait : *« Je ne démissionnerai pas. »* Le 26, M. Bérégovoy revendique la responsabilité de l'entrée au gouvernement de l'homme d'affaires dont il déclarait, le 10, sur Antenne 2 : *« Je considère que Bernard Tapie est honnête. C'est un gagneur. »* Les deux reports de convocation demandés par les avocats du ministre de la ville, les 11 et *25 mai*, et le soutien dont il aurait bénéficié pour l'organisation de sa défense, notamment de la part de M. Franck Terrier, directeur *des affaires criminelles et des* grâces à la chancellerie, suscitent des polémiques. *Le 27 mai*, M. Tapie est inculpé dans le cadre de l'information judiciaire ouverte le 9 janvier. Son inculpation fait suite à une plainte *portée contre X déposée le* 7 janvier par M. Georges Tranchant, député RPR des Hauts-de-Seine, son ancien associé, qui *l'accuse d'avoir détourné* 13 millions de francs lors de la revente à Toshiba en 1985 de la société Investold, co-actionnaire de NAVS (Nippon Audio *Vidéo System*) avec le groupe Bernard Tapie. Une enquête préliminaire de la direction centrale de la police judiciaire en 1989 sur d'éventuelles commissions versées par Toshiba à ses partenaires français avait mis en cause M. Tapie. Le 27, au conseil des *ministres*, M. Bérégovoy fait approuver un décret transférant au premier ministre les attributions précédemment exercées par le ministre de la ville. *M. François Mitterrand* rend hommage à l'*« énergie »* et à l'*« imagination »* de l'ancien ministre de la ville qui avait présenté le 20 mai en conseil des *ministres des mesures en faveur* des banlieues comprenant la création d'un établissement public. (2, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24-25, 26, 27, 28, 29, 30, 8/VI.)

ÉTRANGER

2. – CEE-AELE : Réunis à Porto (Portugal), *les ministres des affaires* étrangères de la CEE et de l'AELE (*Association* européenne de libre-échange) signent le traité qui donnera naissance, après ratification, à l'EEE (Espace économique européen) (3, 4, 5, 6).

2. – *ÉTATS-UNIS* : En remportant le vote des 22 délégués républicains de la « primaire » du Maine, George Bush est assuré d'obtenir l'investiture du Parti républicain à la convention nationale. Le 16, un sondage de *Time* et CNN donne le milliardaire texan, Ross Perot, candidat indépendant depuis le 11, en tête des *intentions de vote* avec 33 % de voix contre 28 % à George *Bush et 24 % à Bill Clinton. Le 26*, MM. Bush et Clinton remportent les primaires du *Kentucky* et de l'Arkansas (5, 7, 13, 19, 28, 30).

2. – ALGÉRIE : Le général Mostefa Belloucif, *ancien chef d'état-major* de l'armée et homme de *confiance de l'ancien président* Chadli Bendjedid, est inculpé pour corruption. *Entre le 3* et *le 6*, les tribunaux militaires requièrent des peines capitales contre des *islamistes* (*5* au 13, 17-18, 22, 23, 27, 2/VI).

5. – ÉTATS-UNIS : A Los Angeles, le bilan définitif des émeutes qui se sont déroulées du *29 avril au 3 mai s'élève à 59 morts*, 2 300 blessés, et près de 785 millions *de dollars de dégâts. Le 5*, le couvre-feu est levé dans la ville (5, 6, 7, 8, *9, 10-11, 16, 17-18, 19, 20, 24-25*).

5. – TADJIKISTAN : L'état d'urgence et le couvre-feu sont décrétés après des *affrontements entre forces* gouvernementales et les milices de *l'opposition. Le 11, le gouvernement* et l'opposition concluent un accord *sur la formation d'un cabinet* d'union nationale (7, 8, 9, 10-11, 12, *13*).

6. – SIERRA-LÉONE : Le gouvernement « provisoire », formé le 3 sous la *direction du capitaine* Valentine Strasser, prête serment. Le bilan du coup d'état qui *a renversé le* 29 avril, le président Joseph Momoh, s'élève à quarante morts (3-4, 5, 8.).

6. – LIBAN : Le premier ministre Omar Karamé, confronté à des manifestations populaires hostiles à sa politique économique, annonce la démission de son gouvernement. Le 16, l'ancien premier ministre, *Rachid Solh forme un nouveau gouvernement* qui obtient la confiance du parlement le *29* (7, 8, *19, 31/5-1/VI*).

7. – RUSSIE : Le président Eltsine crée une armée russe dont il devient le commandant en chef. Le 7, *Moscou dépose une demande* d'adhésion au Conseil de l'Europe.

7. – MOLDAVIE : Pour mettre fin au conflit qui oppose les russophones aux moldaves, et dont le bilan s'élève à plus de cent vingt morts depuis le 1er mars, un accord, *signé à Bendery, prévoit le déploiement* d'observateurs de quatre pays *(Moldavie, Ukraine, Russie et Roumanie)* et le retour des députés russophones au Parlement moldave (*11*, 20, 20, 21, 22, 23, 26, 28, 29, 2/VI).

8. – AZERBAÏDJAN : *Le président* Arménien Levon Ter-Petrossian et le président Azerbaïdjanais *par intérim, Iakoub Mamedov*, signent un accord de paix. Le 9, *Choucha, dernier bastion azéri au* Haut-Karabakh, tombe aux mains *des forces arméniennes* (7, 9, *10-11*, 12, 13, 22, 24-25).

8. – ALLEMAGNE : Les grèves commencées le 27 avril dans le secteur public se terminent le 8 par un compromis salarial. Dans le privé, un accord conclu dans la nuit du 17 au *18 évite la grève* (5, 6, 7, 8, 9, *16*, 19).

10. – ASIE CENTRALE : Les Républiques ex-soviétiques d'Asie centrale se réunissent à Achkhabad. L'Iran, la Turquie et le Pakistan participent au sommet (10-11, 12, 13).

10-11. – *ESPACE : L'équipage de* la navette spatiale américaine *Endeavour récupère à la main le* satellite de télécommunications *Intelsat-6. C'est la sortie la plus longue* de l'histoire spatiale (15, 19).

13. – GÉORGIE : Signature d'un accord de cessez-le-feu en Ossétie du sud. Le 20 cependant, trente-six *femmes et enfants sont tués lors de* l'attaque d'un convoi de réfugiés *ossètes par les miliciens géorgiens* (14, 15, 16, 22, 30, 31/1er, 1/VI).

13. – SUISSE : Dans le cadre de la dépénalisation des stupéfiants, le gouvernement autorise la mise en *place de projets pilotes de distribution* d'héroïne sous surveillance médicale (15).

13-15. – FRANCE-PAYS BALTES : Visite de M. Mitterrand *dans les Pays Baltes : Lituanie, Estonie* et Lettonie (15, 17-18).

14. – AZERBAÏDJAN : L'ancien président de la République, M. Ayaz Moutalibov, chassé du pouvoir le *6 mars* 1992, est *rétabli* à la tête du pays par le Parlement et déclare *l'état d'urgence. Le 16, il est destitué* par l'opposition nationaliste qui annule l'état d'urgence et constitue un gouvernement de coalition (16, 17-18, 19, 20, 21, 24-25).

15. – CEI : Le cinquième sommet de la Communauté des Etats indépendants s'ouvre à Tachkent (Ouzbékistan), en l'absence de plusieurs chefs d'Etat dont l'ukrainien Leonick Kravtchouk. Six Etats de la CEI signent un pacte de sécurité collective (15, 16, 17-18, 23, 27).

17. – SUISSE : Les électeurs approuvent *par référendum* l'adhésion de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale. Le 26, la Suisse présente sa demande d'adhésion à la CEE (*15, 19, 20, 21, 28*).

17. – THAILANDE : Du 17 au 19 des manifestations hostiles à la *nomination du premier ministre*, le général Suchinda Krapayoon, non élu par le peuple, tournent à l'émeute. Le 18, l'état d'urgence est proclamé. Le *21*, l'intervention du roi Bhumibol apaise la crise. Le 24, le général Krapayoon démissionne (6 au 9, 12, 14, 15, 19 au 21, 23, 26, 30).

21. – CEE-POLITIQUE AGRICOLE : Les ministres de l'agriculture de la CEE concluent le 21 à Bruxelles un accord réformant la politique agricole commune. Le 26, les groupes RPR, UDF et UDC décident de déposer à l'Assemblée *nationale une motion de censure sur* la PAC, qui est débattue le 1er juin à l'Assemblée nationale. Elle recueille 286 voix, *soit* trois de moins requises pour contraindre le gouvernement à donner sa démission. *Contre toute attente*, les députés communistes ont voté la motion aux côtés de la droite (22, 23, 24-25, 26, 27, 28, 29, II/VI, III/VI).

21-22. – FRANCE-ALLEMAGNE : A l'issue du cinquante-neuvième sommet franco-allemand, à la Rochelle, MM. Mitterrand et Kohl entérinent la création d'un corps d'armée franco-allemand de 35 000 à 45 000 hommes *qui doit* être opérationnel en 1995, et, selon la déclaration commune, *« contribuera au renforcement de l'Alliance atlantique. »* (21, 22, 23, 24-25).

23. – *ITALIE : Le juge anti-mafia* Giovanni Falcone, est assassiné à Palerme sur fond de crise politique. Le 25, Oscar Luigi Scalfaro, démocrate chrétien, est élu président de la République par les grands électeurs au seizième tour d'un scrutin qui avait commencé le 13. Il *succède* à Francesco Cossiga. Le 28, le gouvernement renforce la législation anti-mafia (13, 15, 23, 26, 27, 30, 31-5-*1er/VI*).

24. – AUTRICHE : *Le candidat* du Parti populiste conservateur, (OeVP), Thomas Klestil, est élu président de la République au deuxième tour de scrutin, avec 57 % des voix devant Rudolf Streicher, social démocrate (23, 26).

25. – ISRAËL-LIBAN : Entre le 24 et le 28, Israël intensifie ses raids au Sud-Liban contre les positions du Hezbollah et les violences se multiplient dans les territoires occupés. Après l'assassinat d'une jeune israélienne à Gaza, le 24, les 750 000 Palestiniens de Gaza sont consignés dans leur territoire le 25 (23, 24-25, 26, 27, 28, 30, 2/VI).

25. – AFGHANISTAN : La trêve conclue le 6 entre les différentes factions aboutit le 25 à la conclusion d'un accord de paix en sept points entre les deux hommes *forts et rivaux*, M. Gulbuddin Hekmatyar, le chef du Hezb-i-Islami, et le commandant Ahmed Shah Massoud, ministre de la défense (8, 9, 10-11, 24-25, 27, 28, 29).

26. – RUSSIE : La Cour constitutionnelle annonce que le Parti communiste soviétique sera jugé à partir du 7 juillet pour violation de l'ordre constitutionnel (28).

La Yougoslavie frappée par les sanctions internationales

Le 2, le *président de Bosnie*, M. Alija Izetbegovic (musulman), est séquestré par *l'armée serbo-fédérale* ; il est libéré le 3 sous la pression des observateurs de l'ONU. *Le 6*, à Graz (Autriche), des représentants *serbes et croates s'entendent* pour un partage ethnique de la Bosnie. Le 8, le ministre fédéral de la défense, le général Blagoje Adzic, démissionne ; il est remplacé par son adjoint, le général Zivota Panic.

Le 11, les Douze rappellent leurs ambassadeurs en poste à Belgrade. Ils sont suivis, le 12, *par les Etats-Unis*. Le 13, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, émet des doutes, dans un rapport, sur l'avenir des *« casques bleus » en Croatie*. Le Conseil de sécurité réfute cette analyse et adopte le 15 la résolution 752 exigeant l'arrêt des combats en Bosnie-Herzégovine *et le retrait des troupes ex-yougoslaves et croates*.

Le 22, la Bosnie, la Croatie et *la Slovénie* sont admises aux Nations unies. Le 28, le bilan de deux mois de guerre s'élève à plus de 5 000 morts ou disparus et environ 20 000 blessés, tandis que 1,5 million de personnes ont été condamnées à l'exode. Le 29, les forces serbes déclenchent de violents bombardements contre Sarajevo et Dubrovnik. Le 30, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 757 imposant un triple embargo commercial, pétrolier et aérien à *la Serbie et au Monténégro*, appliqué dès le lendemain. Le 31, les élections législatives se déroulent dans la « nouvelle Yougoslavie ». Elles sont boycottées par l'opposition (3 au 7, 9 au 18, 20 au 26, 28, 29, 30, 31-1, II/VI).

CULTURE

4. – Mort d'HENRI GUILLEMIN historien et critique littéraire (5, 6).

6. – Mort de MARLENE DIETRICH à Paris, à l'âge de *quatre-vingt-dix-ans*. L'actrice, d'origine *allemande*, avait pris *la nationalité* américaine. Dernier mythe et monstre *sacré* du cinéma, elle fut révélée par Josef von Sternberg en *1929* dans *l'Ange bleu* (8, 9).

6. – EXPOSITION UNIVERSELLE : M. François Mitterrand se rend à Séville pour *célébrer* la journée de la France (8).

7. – PEINTURE : 700 pièces de la collection du Musée polonais d'art moderne de Lodz (1931-1992) des différents courants de l'abstraction, sont présentées au Musée d'art contemporain de Lyon jusqu'au 27 septembre. Le Musée de Lodz a été ouvert en 1931 sur l'initiative d'artistes polonais d'avant-garde, le groupe AR (artistes révolutionnaires) dont Wladyslaw Strzeminski, le *maître* à penser du groupe (25).

7-18 : LE 45e FESTIVAL DE CANNES s'ouvre, présidé par Gérard Depardieu. Le palmarès couronne le Danois Bille August, qui obtient avec *les Meilleures Intentions* sa deuxième Palme d'or.

7. – ARCHITECTURE : le prix Pritzker (l'équivalent du Nobel pour l'architecture) est décerné au Portugais Alvaro Siza (8).

16. – Mort d'YVES FLORENNE, écrivain, journaliste collaborateur au *Monde* (20).

CULTURE

MUSIQUES

A la recherche de l'Afrique moderne

« Eyes Open », le dix-septième album de Youssou N'Dour a été produit par le cinéaste noir américain Spike Lee

DAKAR

de notre envoyée spéciale

Minuit, à Rufisque, un gros bourg allongé à une quarantaine de kilomètres au nord de Dakar. Les chaussées défoncées. La poussière du Sahel proche. Un canal languissant. La lumière pâle de lampadaires hésitants. Une place, quelques arbres, des jeunes gens, massés à un coin de rue, silencieux : trop fauchés pour payer l'entrée. Dans l'enceinte d'une salle en plein air, bâchée d'épaisses toiles kaki, la bonne société de la ville s'est donné rendez-vous pour une soirée de bienfaisance au profit des jeunes de Rufisque. Vedette invitée et ici prestigieuse, bien payée : Youssou N'Dour. La star du *mbalax* rentre de New-York où vient de se terminer le tournage du clip *Africa Remembers* imaginé et monté par Spike Lee (mais réalisé par son assistant sud-africain pour cause d'indisponibilité subite). Il s'apprête à partir pour une tournée dans douze capitales d'Afrique de l'Ouest.

Deux histoires croisées

Sur les casquettes de Youssou N'Dour et de son équipe, achetées dans la boutique de Spike Lee, à Brooklyn, un X . Comme Malcolm X, héros de la cause noire et sujet du prochain film du cinéaste. X comme Xippi (du wolof, littéralement : « les yeux ouverts »), le nom du studio dakarois de Youssou N'Dour, symbole de la résistance à la piraterie et à l'impérialisme musical. Un X qui permet de croiser deux histoires sans effort. Si tant est que la négritude nord-américaine ait aujourd'hui à voir avec l'Afrique. Une hypothèse que le musicien africain, délaissé par les Anglais de chez Virgin après le relatif échec commercial de l'album *Set*, est allé vérifier sur place, en rejoignant 40 Acres and a Mule Music Works, le label fondé l'an passé par Spike Lee.

Jeans larges et noirs, T-shirt « Black and Dakar » (la capitale sénégalaise a ses stylistes), lunettes de soleil aux rondeurs toutes new-yorkaises, Youssou, chanteur prodige, exemple pour la jeunesse, ami du président Diouf et du rocker Peter Gabriel, est un grand jeune homme à la démarche dégingandée. Un jeune homme calme, rieur, *timide et déterminé*. S'il a su, depuis quinze ans, séduire les dames africaines (en leur offrant des leçons de « danse du ventilateur », ainsi baptisée à cause du mouvement de rotation qu'elle imprime au bassin), s'il a su partir en croisade mondiale pour Amnesty International, aux bras de quelques-uns de ses prestigieux parrains du rock (Peter Gabriel, Sting, après Higelin lors de ses débuts en France), l'enfant de la Medina est aussi, et avant tout, un musicien réfléchi. Un des rares qui puissent passer, sans dommages psychologiques profonds, des soirées privées africaines aux règles des concerts occidentaux. Son secret ? *« Une équipe très solide »*. Dans une Afrique soumise à tous les aléas, le fait est rare.



MARTINE VOYEUX/MÉTIS

Youssou N'Dour : timide et déterminé

A Rufisque, les dix musiciens du Super Etoile, l'orchestre formé en 1980, sont là. La sono, qui appartient à la SAPROM (Société africaine de productions musicales, fondée par Youssou, bien sûr), a été installée. Quand le chanteur arrive, tout est prêt. Le lendemain, à Banjul, en Gambie, le même scénario, professionnel et exigeant, se reproduira. Concerts géants dans les stades (soixante mille spectateurs en avril 1991, au stade de l'Amitié de Dakar, pour un hommage à Nelson Mandela, où Spike Lee rencontra Youssou N'Dour), samedis soir à la boîte historique du Super Etoile, le surréaliste Kilimandjaro, ou tournées internationales : la mécanique de la famille Youssou N'Dour est huilée.

La SAPROM regroupe la location de matériel (son, lumière, installation), la production de spectacles, la gestion du studio d'enregistrement Xippi (un 24 pistes, racheté l'an passé à Francis Senghor, fils du président et musicien amateur), la gestion de « l'image » Youssou, la diversification vers la production de jeunes artistes et l'audiovisuel. L'édifice en place depuis huit ans tient, malgré de gros points noirs : *« La formation défaillante des techniciens, l'attrait des pirates et des studios, exécrables mais bon marché, de pays comme le Nigéria »*, estime Mady Drame, gérant de la SAPROM, parti en guerre contre la piraterie *« qui ruine la musique africaine »*.

Set, l'album sorti en 1990 (environ cent cinquante mille exemplaires vendus dans le monde), avait été largement piraté, excluant du même coup le marché africain. *« Le divorce avec Virgin s'est fait par consentement mutuel*, explique Youssou N'Dour. *Virgin était bien trop axé sur le rock. Le label de Spike Lee est une petite structure distribuée par une major, Sony/Columbia, très ancienne, très diversifiée, dans le jazz, la pop, etc. »*

Mais la star de Dakar, chanteur de charme, ambassadeur de l'UNICEF, est soutenue par un réseau de fans qui vaut bien dix clubs de supporters de football. La chanson, *Set*, extraite du dernier album et consacrée à la propreté, a provoqué à Dakar une incroyable vague de nettoyage des rues, de fresques murales réalisées par des jeunes reconvertis en peintres (le mouvement fut dénommé *set-setal*).

Prendre le temps de se ressourcer

« Les Noirs américains sont encore en train de chercher leur identité, dit N'Dour, fils et petit-fils de griot. *Ils ont une image dépassée de l'Afrique, qui n'est en tout cas pas l'image préférée des Africains. C'est là où mon travail avec Spike Lee est important. Le rap est un message politique, qui parle des Etats-Unis, et du racisme qui a bloqué leur évolution. Et puisque l'on parle de racisme, je pense que les Noirs américains ne sont pas ouverts musicalement. Beaucoup ne comprennent pas le beat africain, contrairement à James Brown, qui fut le plus africain de tous. Ils ignorent qu'il existe du jazz, du rap africains. Ils ne veulent pas voir cette Afrique moderne, très évoluée même si elle garde son africanité. Une Afrique où les populations savent qu'aujourd'hui elles ont le pouvoir de décider, de descendre dans la rue, au risque d'y laisser des victimes. Une Afrique où il y a des échéances électorales. Spike Lee a senti quelque chose. Il a du flair, mais il a besoin d'apprendre comme les autres. S'il veut vraiment se ressourcer, il faut qu'il prenne le temps. »* Une tranquillité, un rythme intérieur et biologique, dont Youssou N'Dour, chanteur exceptionnel et homme d'affaires bien encadré, ne se départit pas.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Un disque cosmopolite

Les quatorze titres de *Eyes Open* ont été enregistrés aux studios Xippi, en plein cœur de Dakar, puis mixés à New-York. Youssou N'Dour, aidé par Jean-Philippe Rykiel (claviers) et Habib Faye (basse, claviers), s'est passé des services d'un producteur attitré. Cassettes (pour l'Afrique) et albums (pour l'Europe et l'Amérique) sont sortis simultanément. Avec, à la clé, une *sensation première* (à invalider après plusieurs écoutes) d'un nivellement par l'international.

En wolof, mais aussi en français, en anglais, en peul, Youssou N'Dour s'attaque à l'unité nécessaire de l'Afrique *(New Africa)*, aux ravages des feuilletons télévisés *(Live Television*, « le » tube à Dakar), à l'élégance des femmes de Saint-Louis-du-Sénégal *(Marie-Madeleine la Sainte-Louisienne)*, ou au passé d'esclavage et à la culture ancestrale du peuple noir *(Africa Remembers*, un morceau lent composé en 1984, qui sert de support au clip de Spike Lee).

Les admirateurs du *mbalax*, rythme sénégalais à haute énergie dont Youssou N'Dour fut l'idole incontestée, seront déçus, bien que la voix incomparable du chanteur domine sans conteste. Les esprits prophétiques partiront avec le musicien moderniste, un peu timide cependant dans cette dernière tentative, sur les sentiers de l'Afrique mélangée, avec pour petits cailloux blancs, quelques touches de piano, de guitare sèche, et une recherche systématique du raffinement mélodique qui manque parfois à l'Afrique.

V. Mo.

► 1 disque compact 40 Acres and a Mule CK48714. Distribué par Columbia.

Michelle Shocked, en passant

Une chanteuse folk au mépris des modes et des conventions

Michelle Shocked a toujours attiré le sarcasme : « politiquement correcte » avant que l'expression ne devienne un thème de débat pour *talk-shows* (sur la pochette de son deuxième album, on la voit arrêtée par la police alors qu'elle manifestait devant la convention démocrate de San-Francisco, en 1984), féministe, et – *surtout* – folkeuse.

Au bout de quatre albums et de presque dix ans de carrière professionnelle, la chanteuse n'a renoncé à rien. C'est tout juste si elle pose en oie blanche de campagne sur la pochette d'*Arkansas Traveler* (Mercury-Phonogram), son dernier disque, la petite robe à fleurs et le chapeau de paille remplaçant le temps d'un pied de nez l'uniforme beatnik, jeans et t-shirt noir, casquette de marin. Michelle Shocked n'aime pas beaucoup que l'on décide de son identité à sa place.

De passage à Paris pour présenter ce disque et annoncer sa venue sur scène, elle développe avec chaleur et obstination le message suprenant que l'on découvre sur le livret qui accompagne *Arkansas Traveler* : *« C'était mon intention première de me peindre le visage en noir sur la pochette de ce disque. Outre la controverse que j'aurais provoquée chez les marchands de haine et l'offense faite aux sensibilités délicates des politiquement corrects, mon intention sincère était d'attirer l'attention sur les vraies racines de la plupart de ces chansons, les minstrels shows. »*

Ainsi la très radicale Michelle Shocked croise les chemins du conservateur Leon Redbone pour rendre hommage à cet abâtardissement de deux cultures, qui, au début du siècle, a servi de terreau aux musiques populaires américaines. Mais *Arkansas Traveler* est un disque contemporain, loin des évocations intemporelles de Redbone. Michelle Shocked l'a enregistré aux quatre coins des Etats-Unis, réunissant des talents aussi divers que le producteur Don Was, le groupe de rock irlandais Hothouse Flowers ou des musiciens traditionnels de l'Arkansas. A Paris, elle se produira accompagnée d'une demi-douzaine de musiciens (violon, banjo, guitares et rythmique) pour retracer en une soirée son *road record*.

Th. S.

► Le 11 juin à 19 h 30 l'Elysée Montmartre, 72, bd de Rochechouart, Paris 18e.

PATRIMOINE

La bibliothèque d'André Chastel acquise par l'Etat

André Chastel, historien de l'art, membre de l'Institut et chroniqueur au *Monde*, déplorait que de trop nombreuses bibliothèques de chercheurs prennent le chemin des grandes universités anglo-saxonnes.

La sienne restera à Paris et sera logée, rue de Richelieu, dans cet Institut d'arts dont il réclamait la création. Le ministère de la culture vient, en effet, de prendre la décision d'acheter la bibliothèque personnelle de l'historien : 12 000 à 15 000 volumes et un ensemble de revues, de notes, d'archives et de manuscrits.

Ce fonds permettra de mieux comprendre et de poursuivre l'œuvre d'André Chastel, depuis ses premiers travaux consacrés à Laurent le Magnifique jusqu'à cet ouvrage sur l'art français – inachevé – qui devrait bientôt être publié.

Baroud d'honneur aux Opéras de Paris

Nouvelles grèves à Bastille et Garnier : les conventions collectives en suspens

D'un côté, une direction décidée à n'accepter aucune pression, surtout pas les menaces de grève, et exprimant bien haut ses intentions : négocier encore, négocier toujours avec les syndicats, et signer, avant le milieu ou la fin du mois d'août, ces nouvelles conventions collectives censées transformer l'Opéra de Paris – Bastille et Garnier – en *« entreprise comme les autres »*. De l'autre, des catégories de personnel déstabilisées par leur dispersion entre deux théâtres et par une certaine désaffection syndicale, quelque peu affolées de se voir traitées en travailleurs « normaux », voyant s'envoler des avantages acquis depuis la guerre, mais amoureuses encore, amoureuses toujours, des deux grandes maisons qui les emploient, et décidées, coûte que coûte, à *« les faire tourner »*.

D'un camp à l'autre, malgré ces déclarations de bonnes intentions, le courant ne passe plus, à nouveau. Passagèrement ou définitivement, stratégiquement ou dans un climat de crise réelle ? Difficile à dire. Mais la grève est aux portes *(nos éditions du 11 juin)*. A celles de Garnier, pour la première représentation du *Barbier de Séville* de Rossini dans une mise en scène de Dario Fo ; à celles de Bastille, pour la deuxième soirée consacrée à la énième reprise des *Noces de Figaro* de Mozart. Portes closes, de part et d'autre, le jeudi 11 juin. Et le 15, à Garnier, pour une soirée de gala entièrement achetée par une entreprise privée. Y aura-t-il d'autres préavis, d'autres annulations ? *Le Barbier* devrait honorer ses engagements dès le samedi 13, 19 h 30, date de la seconde représentation de l'opéra de Rossini prévue pour cette fin de saison (1).

Quoi de neuf, depuis la grève qui fit annuler la première de *Lady Macbeth* de Chostakovitch, le 1er février ? Ponctuellement, la stratégie des syndicats et de la direction n'a pas changé. Une première importante s'annonce à l'horizon. Les organisations syndicales décident de l'utiliser comme un levier dans les négociations en cours. Refus d'un tel *« chantage »* du côté patronal : en février comme cette fois, on s'interdit de négocier sous la pression d'un préavis et on prend l'initiative d'annoncer l'annulation. Et les syndicats de dégager rituellement *« leur responsabilité de la prise en otage des spectateurs »* ...

Montée en puissance de la production

En quatre mois, pourtant, bien des choses ont changé dans les deux maisons. Naguère divisés, les syndicats sont aujourd'hui regroupés en intersyndicale ; les élections au Comité d'entreprise ont eu lieu après des années de vide juridique ; la direction n'est plus la seule désormais à savoir faire passer ses messages. A l'issue du « point de presse » organisé à la Bastille mercredi 10 juin au matin par MM. Hirsch et Belaval, respectivement administrateur général et directeur général de l'Opéra, des délégués du personnel aiguillaient les journalistes jusqu'à leur tout nouveau local syndical et faisaient entendre, haut et fort, un autre son de cloche. On ne peut pas traiter le personnel de grandes maisons d'opéra comme des employés d'usine, expliquaient-il. On ne peut demander aux danseurs du ballet quatorze jours consécutifs de travail, aux techniciens du plateau soixante-douze heures de présence *sans rémission* (93 heures de travail par semaine à la période d'ouverture pour *les Troyens*). Cette question de la mobilité des journées de repos, celle de la durée des congés annuels, celle plus encore de la baisse globale des salaires (la direction ayant en principe obtenu que le temps de travail hebdomadaire moyen passe de 32 à 39 heures) constituent apparemment les principaux points de blocage.

Le malaise serait pourtant à la fois plus profond et plus diffus. Dix-huit mois pour redéfinir l'ensemble des droits et des devoirs à l'intérieur d'institutions si complexes et disparates que ces deux Opéras, n'était-ce pas prévoir un peu court ? (Il a fallu trois années de négociations avant de signer les précédentes conventions collectives en 1985). Les syndicats sont d'autant plus inquiets qu'on leur demande de signer ces textes sur la base de leur travail actuel, alors qu'on leur annonce une *« montée en puissance »* de la production à Garnier (jusqu'à 150 spectacles annuels) et à Bastille (220 représentations en régime de croisière) à l'horizon 1994-1995, conformément au cahier des charges fixé par la tutelle, en avril dernier. *« Garnier et Bastille emploient actuellement, en période de pointe, jusqu'à 800 intérimaires payés à la vacation ; il y a 200 surnuméraires dans les techniciens, comment travailler plus sans embaucher ? »*, interrogent les syndicats. *« On embauchera, quand il le faudra »*, répond la direction. Hautbois solo, François Leleux dénonce quant à lui une grave baisse de qualité dans l'orchestre : *« Quand les représentations d'*Elektra *alternaient avec la production et l'enregistrement de* Lady Macbeth, *l'orchestre comptait 40 % de supplémentaires. Comment sauvegarder ainsi l'identité d'une formation ? »*

Entre une direction jouant le réalisme (*« ou le personnel s'incline devant les réalités, ou la subvention de l'Opéra atteindra bientôt le milliard »*) et des syndicats heurtés dans leurs traditions par *« une direction qui confond diktat et négociations »*, cette grève doit-elle être interprétée comme un rejet profond des nouvelles conventions collectives, jugées finalement inapplicables après 61 réunions de négociation, ou comme un baroud d'honneur des syndicats, poussés par leur base, à la fin d'une lourde saison ?

On sait déjà que si les conventions collectives ne sont pas signées dans les délais légaux, l'ensemble des personnels sera ramené au simple code du travail. Le jeudi 11 juin, décrété journée d'action, avait donné lieu à un concert sur les escaliers de Garnier, à 18 heures, après un défilé des personnels de la place de l'Opéra au ministère de la culture, rue de Valois à partir de 14 heures. Une délégation devait être reçue notamment par Thierry Le Roy, directeur de la musique.

ANNE REY

(1) Les spectateurs qui avaient acheté leurs billets pour la représentation du *Barbier* le 11 juin bénéficieront d'une représentation supplémentaire fixée au 29 juin (remboursement possible, par correspondance, en joignant le ticket et un relevé d'identité bancaire, ou aux caisses à partir du 12, de 11 heures à 18 h 30). La représentation des *Noces* ne sera pas reportée (remboursements selon les mêmes modalités).

□ **Précision.** – Après notre article consacré à la présentation de la saison musicale du Théâtre du Châtelet (*le Monde* du 20 mai), M. Philippe Belaval, directeur général des Opéras de Paris, nous demande de précise : *« La subvention de fonctionnement de 489 millions de francs, accordée par l'Etat à l'Opéra de Paris en 1992, représente 63 %, et non 80 %, du budget total de l'établissement public qui réunit l'Opéra-Bastille, le palais Garnier et l'Ecole du ballet de Nanterre. Les recettes propres de l'Opéra représentent 265 millions, dont 144 au titre de la seule billetterie des spectacles (18,5 %) ; elles sont, bien entendu, appelées à croître encore, compte tenu de l'augmentation du nombre des spectacles, au fur et à mesure de la montée en puissance de l'Opéra-Bastille. »*

هكذا من الأصل

2 Le Monde • Vendredi 12 juin 1992 •

CULTURE

CINÉMA

Chronique d'une tempête dans le désert

D'après un roman de Tony Hillerman, un beau film tranquille, un polar indien

LE VENT SOMBRE

d'Errol Morris

Le «vent sombre», c'est celui qui se lève dans l'âme d'un homme décidé à faire le mal. C'est ainsi que les Navajos expliquent le crime, auquel ils font face avec la même patience que devant la tempête ou la sécheresse, attendant que le vent tombe, que la pluie se mette à tomber.

Le Vent sombre, le film, tiré d'un beau roman policier de Tony Hillerman (1), est la chronique minutieuse d'une tempête qui secoue deux communautés indiennes, hopi et navajo. Alors qu'on en est encore aux prémices, Jim Chee, policier navajo néophyte (Lou Diamon Philips, qui fut Richie Valens dans *la Bamba*), est chargé de surveiller une éolienne en territoire hopi, régulièrement sabotée. Pas très loin, on découvre le cadavre mutilé d'un navajo. Un peu plus tard, un petit avion transportant des trafiquants de cocaïne s'écrase sous les yeux de Chee, et le policier indien devient suspect aux yeux des agents blancs du FBI, même si Joe Leaphorn (Fred Ward) son supérieur, lui garde une confiance mesurée. Les amateurs de Hillerman retrouveront dans le film d'Errol Morris toutes les qualités de ces romans policiers qui sont aussi des guides initiatiques pour entrer un peu dans la culture des peuples indiens du Nouveau-Mexique.

En revanche, ceux qui connaissent la réputation de bizarrerie d'Errol Morris (qui a déjà réalisé trois longs-métrages documentaires dont seul le troisième, *le Dossier Adams*, fut distribué en France) seront peut-être déconcertés par l'extrême classicisme, la mesure de la réalisation.

Canyons multicolores et mesas désolées

A contre-courant des surenchères hollywoodiennes qui font du moindre polar un remake de l'opération «Tempête du désert», Morris – sans jamais renoncer à son emprise sur le spectateur – travaille à l'économie, préférant mettre en avant l'histoire, les acteurs et le pays.

La mise en scène vise à rendre lisible une histoire compliquée, à faire apparaître clairement les motivations, les désirs et le passé de chaque personnage. Les seconds rôles n'ont pas besoin d'en faire des tonnes pour se faire remarquer. Albert Dashee, qui joue un policier hopi amené à collaborer de mauvaise grâce avec l'ennemi héréditaire navajo, est aussi drôle et extraverti que Lou Diamond Philips est retenu. Jusqu'aux emplois inévitables (la blonde perdue dans le désert – Gail Pauling, – ou Fred Ward –en bourru au cœur d'or), qui sont détournés de leur usage ordinaire.

Le mouvement de ces personnages s'inscrit harmonieusement dans les paysages du Nouveau-Mexique, mesas désolées, *trading posts* (lointains descendants des comptoirs des trappeurs) perdus dans le désert, canyons multicolores. Mais aussi villages misérables, curiosités architecturales (le Wigwam Motel de Holbrook, sur la route 66, composé de tipis construits en dur), tous filmés avec une sorte de passion retenue par Errol Morris jusqu'au paroxysme final, à la limite du surnaturel.

THOMAS SOTINEL

(1) *Le Vent sombre*, éditions Rivages, collection « Rivages noir », traduction de Danièle et Pierre Bondil.

Vacances tunisiennes

BEZNESS

de Nouri Bouzid

L'histoire de *Bezness*, du Tunisien Nouri Bouzid, se partage entre quatre spécimens d'humanité. Les hommes arabes sont principalement représentés par le beau Roufa (Abdel Kechiche), coq de la plage qui vit de ses charmes et de petits trafics en rêvant d'émigrer en France, symbole d'un peuple et d'un pays soumis à la prostitution bisexuelle du tourisme après toutes les autres colonisations. Les hommes européens apparaissent surtout sous la figure de Fred (Jacques Penot), photographe fasciné par les mystères de l'Afrique du nord, voyeur jusqu'à la sale manie, persuadé qu'à force d'appuyer sur son déclencheur il finira par comprendre quelque chose aux étranges étrangers.

Les femmes blanches ne sont, elles, que troupeau de femelles exposant leurs chaires pâles et impudiques en terre d'islam, attendant quelques extases vacancières dans les bras d'un beau basané du cru. Autant dire que, malgré la pertinence des métaphores sur l'état de son pays, Nouri Bouzid n'est pas loin d'avoir tout congelé dans les clichés. D'autant que ses deux principaux interprètes masculins ne contribuent guère à nuancer le propos. Il y a heureusement les femmes arabes, autour de Khomsa (Ghalia Lacroix) la fiancée de Roufa, la belle rebelle à son sort ancestral. Elles sont aussi vives, surprenantes, intrigantes que les autres personnages – le Titi de Sousse comme l'intellectuel pédéraste dans sa grande villa – sont prévisibles. Elles apportent la seule, mais insuffisante, étincelle de vie à ce plaidoyer empesé.

JEAN-MICHEL FRODON

Le poids des images

GOLEM, L'ESPRIT DE L'EXIL

d'Amos Gitaï

Aux premières images, un acteur noir, Bakary Sangare, raconte l'histoire de David et Goliath. C'est très simple et très beau. Ensuite, une pléiade de personnages, joués par des comédiens (Hanna Shygulla, Mireille Perrier, Vittorio Mezzogiorno...) ou des «personnalités» (Sam Fuller, Marceline Loridan, Bernard Eisenchitz, Bernardo Bertolucci, Philippe Garrel, le peintre Oprah Shemesh) viendront interpréter des extraits de textes bibliques, autour du thème de l'exil et de l'exclusion. C'est un étrange match qui s'engage alors, des mots et légendes, superbes, contre le «visuel» auquel est ici réduit le cinéma.

Henri Alekan a beau déployer ses ressources de mise en lumière et en couleur, Amos Gitaï chercher à ressusciter dans le Paris d'aujourd'hui les traces des anciens mythes, on ne voit que la pauvre Shygulla maculée de boue dans ce qu'on nous prétend être un Golem, ou le père Fuller tout nu pour lequel on redoute la fluxion. Les surimpressions restent des trucages sans magie, les épisodes enfilés avec quelque arrogance demeurent des saynètes dépourvues de cet esprit qu'invoque le titre.

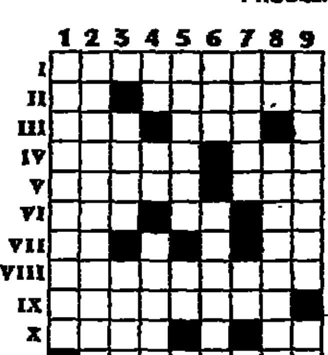
La présence de plusieurs acteurs (Sotigui Kouyaté, Vittorio Mezzogiorno, Alain Maratrat, Bakary Sangare) qu'on a vus participer à une entreprise comparable – mais réussie – d'adaptation d'un grand mythe à une forme pour laquelle il n'est pas conçu, *le Mahabharata* de Peter Brook, souligne combien l'art du conteur est, ici, contredit par une imagerie ennemie du Verbe, amie de l'ennui.

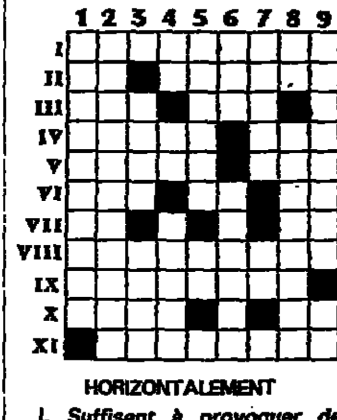
J.- M. F

□ **Fassbinder célébré en Allemagne.** – L'Allemagne rend un hommage appuyé à Rainer Werner Fassbinder, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort par overdose, survenue à trente-sept ans, le 10 juin 1982. A Berlin ont lieu une rétrospective de ses quarante-quatre films (*le Mariage de Maria Braun*, *Lili Marleen*, *Lola*, etc.), la projection de ses soixante films préférés, une exposition consacrée à sa vie et son œuvre, et d'innombrables débats; à Munich, où il a passé l'essentiel de sa vie, est organisée une rétrospective de 35 films et des discussions; la chaine de télévision Ein Plus consacre vingt-sept soirées au cinéaste, acteur et metteur en scène de théâtre... Cette célébration d'un auteur jadis voué aux gémonies par tous les officiels apparaît comme une récupération à certains, tels le réalisateur Robert van Ackeren : *«On est en train de le passer à la machine à laver. C'est une tentative pour faire du pédé chaotique que nous aimions un surdoué bien propre, bien lisse, dont une mère peut être fière.»*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5800





HORIZONTALEMENT

I. Suffisent à provoquer de graves perturbations dans les artères. – II. Manifesta sa désapprobation (épelé). Ce que d'aucuns dépensent sans compter. – III. Change de couleur en attendant. Lettres de crédit. – IV. Ondulation permanente. Prénom. – V. D'un commerce facile. Se suivent en «prêchant». – VI. Arrivés dans une vallée de larmes. Se prête à des prises de température (épelé). Terme musical. – VII. Préfixe. Souventes fois émis en Provence. – VIII. Cela s'arrose ! (pluriel). – IX. Ferai sortir du circuit. – X. Secoués. Lettre. – XI. Charme et tremble.

VERTICALEMENT

1. Coupe le souffle. – 2. Ses fidèles en parlent religieusement. – 3. D'un auxiliaire. Pronom. – 4. Ont de profondes racines. Prénom épelé. Très basses. – 5. Physiquement dévaluées. Pronom. – 6. Il faut parfois le contourner avant de pouvoir l'aborder. Fidèle compagnon du clochard. – 7. Est bien obligé de se laisser dépouiller en ce bas monde. Rendait encore plus pénible la tâche du fellah. – 8. Lettres de préavis. Appartient à une famille nombreuse. – 9. Comme certaines glandes. Eléments de couleur locale.

Solution du problème n° 5799

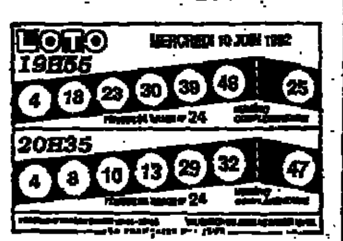
Horizontalement

I. Cambronne. – II. Cirage. – III. Relatif. – IV. Er. Vae. Oc. – V. Pela. Rasa. – VI. Ecu. Vêt. – VII. If. Ré. – VIII. Roses. Rio. – IX. Elu. Ilion. – X. Singe. Cl. – XI. Edentées.

Verticalement

1. Repaires. – 2. Acéré. Folie. – 3. Mil. Le. Sund. – 4. Bravache. Gê. – 5. Rata. Sien. – 6. Ogier. – 7. Nef. Avarice. – 8. Ose. Iole. – 9. Education.

GUY BROUTY



CARNET DU Monde

Naissance

– Hornbaek. Paris.

Niels, Annette et Olivier

ont la joie d'annoncer la naissance de

Finn Egil Olivier,

le samedi 6 juin 1992.

Annette Kragh Larsen,
Olivier Huby,
90, rue d'Assas,
75005 Paris.

Décès

– **Liliane BOUCHÉ,**
née Baumann,
psychologue-psychothérapeute,

nous a quittés le 8 juin 1992 à la suite d'une longue maladie.

Bénédiction du corps en l'église Saint-Léger de Saint-Germain-en-Laye, vendredi 12 juin, à 15 h 30.

– Le médecin-directeur,
Et tout le personnel du CMPP Le Moulin vert,
ont la profonde tristesse de faire part de la mort, le 8 juin 1992, de leur amie,

Liliane Béatrix BOUCHÉ,
psychologue clinicienne,
psychanalyste,
au centre CMPP, 30, rue Boucry et 86, boulevard Barbès, 75018 Paris.

– Mme Pierre Carpentier,
Mme Jacques Carpentier,
M. et Mme Jérôme Carpentier,

Le pasteur et Mme Jean-Michel Carpentier,
M. et Mme Alain Carpentier,
M. et Mme Paul Malgrain,
M. et Mme Patrick Carpentier,
leurs enfants et petits-enfants,

ses cousins,
et ses nombreux amis,

ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Jacques-Henri CARPENTIER,

survenu le 10 juin 1992, à Paris, dans sa soixantième année.

Le service religieux et l'inhumation auront lieu aux Carroz-d'Araches (Haute-Savoie), le samedi 13 juin, à 14 h 30.

« Marchez comme des enfants de lumière... »
Eph. V.9

– Rozé. Gagny. La Varenne.

Béatrice Even
et ses enfants,
Louis et Jeanne Even,
Leurs enfants et petits-enfants,
Yves et Bernadette Hervouet,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont le chagrin de faire part de la mort de

Pierrick EVEN,

son mari, leur père, fils, frère, gendre, beau-frère et oncle.

– Françoise Durieux,
Gilles Faure-Biguet,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Germaine FAURE-BIGUET,
née Loebenberg,

survenu le 2 juin 1992, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, au Vésinet.

241, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

– M. Pierre Habib,
son époux,
Mme Berthe Dawny-Berger,
sa mère,
Mme Claude Habib et André Engren,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Evelyne HABIB,

survenu le 5 juin 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière du Montparnasse.

34, rue Erlanger,
75016 Paris.

– Annette et Pierre Jullian,
Isabelle, Valérie et Frédéric,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André LEMANN,

leur père, beau-père et grand-père, survenu à Paris, le 8 juin 1992, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

1, rue J.-A.-Borde,
84000 Avignon.

– Sa famille,
Et ses amis,
ne s'appuieront plus sur la bonté et le dévouement du

docteur Michel LUXEREAU.

Il s'est éteint le 6 juin 1992, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Pierre-Semard,
78190 Trappes.

– Pierre Bergé,
président,
Frédéric Edelmann et Christophe Girard,
Toute l'équipe,
Et tous les membres d'ARCAT-SIDA (Association de recherche, de communication et d'action pour le traitement du sida),
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition du

docteur
Jean-Florian METTETAL,
leur vice-président
et directeur médical,

mort du sida lundi 8 juin 1992.

Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses amis.

Une cérémonie a eu lieu, le jeudi 11 juin, à 10 h 30, au temple de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

ARCAT-SIDA,
57, rue Saint-Louis-en-l'Ile,
75004 Paris.

– Frédéric Edelmann,
président,
Et tous les membres du CIVIS (Centre interprofessionnel pour l'information sur le sida et l'infection à VIH),
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition du

docteur
Jean-Florian METTETAL,
leur vice-président et ami,

mort du sida lundi 8 juin 1992.

Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses amis.

Une cérémonie a eu lieu, le jeudi 11 juin, à 10 h 30, au temple de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

CIVIS,
57, rue Saint-Louis-en-l'Ile,
75004 Paris.

– Christine Rouzioux,
présidente,
Marc Bary et Denis Bucquet,
Et tous les membres de l'association ACCTES (Association de coordination et de coopération des travaux et d'études sur le sida),
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition du

docteur
Jean-Florian METTETAL,
cofondateur
et vice-président de l'association,

mort du sida lundi 8 juin 1992.

Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses amis.

Une cérémonie a eu lieu, le jeudi 11 juin, à 10 h 30, au temple de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

ACCTES,
21, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– MM. les professeurs Jean-Paul Lévy et Jean Dormont, de l'Agence nationale de recherches sur le sida,
Mme le docteur Françoise Varet, de l'Agence française de lutte contre le sida,
M. le professeur Jean-François Delfraissy,
M. Gabriel Bez, de la mission sida de la direction des hôpitaux,
Et les organismes publics avec lesquels Jean-Florian Mettetal avait travaillé à la lutte contre le sida,
s'associent à la peine et à la douleur de sa famille et de ses amis, lors de la disparition du

docteur
Jean-Florian METTETAL,

mort du sida lundi 8 juin 1992.
Une cérémonie a eu lieu, le jeudi 11 juin, à 10 h 30, au temple de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

– La Fédération nationale AIDES,
a la douleur d'annoncer le décès du

docteur
Jean-Florian METTETAL,
cofondateur et premier vice-président de l'association AIDES,

survenu le 8 juin 1992.
Tous les volontaires d'AIDES veulent témoigner à sa famille et à ses amis des associations ARCAT-SIDA et ACCTES leur respect, leur admiration et leur soutien.

(Le Monde du 11 juin.)

– Le professeur Jean-Paul Lévy,
directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida,
Et l'ensemble de ses collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le dimanche 7 juin 1992, de

M. Michael POLLAK,
directeur de recherche au CNRS,
président du Comité santé publique, sciences de l'homme
et de la société de l'ANRS.

ANRS,
66 bis, avenue Jean-Moulin,
75014 Paris.

(Le Monde des 10 et 11 juin.)

– On nous pric d'annoncer le décès de

M. Lucien LERAILLEZ,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
professeur honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le mercredi 3 juin 1992.

De la part de
Mme Lucien Leraillez,
son épouse,
M. et Mme François Leraillez,
leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme Bruno Leraillez
et leur fille.

Les obsèques religieuses ont été célébrées, le samedi 6 juin, en l'église Saint-Martin de Condé-sur-Sarthe.

34, rue des Alpes-Mancelles,
61250 Condé-sur-Sarthe.
45, rue de Prony,
75017 Paris.
3, South Bay Close,
Repulse Bay ,Hongkong.

– Elisabeth et Claude Ruellan
et leurs enfants,
Françoise et Alain Ruellan
et leurs enfants,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean RUELLAN,
capitaine de corvette (R),
conseiller du commerce extérieur de la France,
ancien président
de la Fédération des éclaireuses
et éclaireurs unionistes de France,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 juin 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le 12 juin, à 16 heures, en l'Eglise réformée, 15, rue de la Fraternité, 94300 Vincennes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Elisabeth et Claude Ruellan,
3, rue d'Estienne-d'Orves,
92400 Courbevoie.

– Le conseil d'administration et l'équipe nationale de la Fédération des éclaireuses et éclaireurs unionistes de France
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean RUELLAN,
président de l'association
de 1977 à 1980,

le 5 juin 1992.

[illegible]
15, rue Klock,
92110 Clichy.

– Sa famille
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Simone SCHVALBERG,

survenu le 21 mai 1992, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 29 mai.
Elle a été inhumée au cimetière de Bagneux.

11, rue d'Alésia,
75014 Paris.

Anniversaires

– Le 12 juin 1991,

Rosette PLÉGELATTE,
née Favard,

nous a quittés.

Sa famille et ses amis ne l'oublient pas.

Remerciements

– Bourg-la-Reine. Sceaux.

Claire SARDOU,

vendeuse au Relais H, RER, place de la Gare, remercie tous ses fidèles clients pour leur confiance durant six ans et le soutien qu'ils lui ont apporté ces derniers mois. Néanmoins elle les informe que depuis le 1er juin 1992 elle ne peut plus être à son poste pour les accueillir.
Merci à tous.

6, avenue du Général-Leclerc,
92340 Bourg-la-Reine.

Communications diverses

– *Chrétiens et juifs de France* (AJCF), le lundi 15 juin 1992, à 20 h 30, maison paroissiale, 64, avenue Th.-Gautier, Paris-16e : *« Un regard juif sur les Evangiles »*, par le rabbin Gilles Bernheim.

POINT

Des sancti... unilatéral

les risques d'

...tème de conquête,

POINT / LA GUERRE COMMERCIALE ÉTATS-UNIS-CEE

Des sanctions unilatérales

La guerre commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis est-elle en train de se déclencher? Depuis plusieurs décennies, de telles craintes de conflit entre les deux principales puissances agricoles du monde surgissent régulièrement. Au cours des années 80, les griefs entre les deux continents, dont la capacité exportatrice a grandi, et qui se disputent les marchés extérieurs, se sont acérés.

Négociant depuis 1986 dans le cadre du **GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Américains et Européens ne sont pas, jusqu'à présent, parvenus à trouver un terrain d'entente en matière agricole. Après la réforme de la PAC (politique agricole commune), l'espoir d'un aboutissement des négociations du GATT a ressurgi. Cependant, la décision américaine d'imposer des sanctions commerciales unilatérales à l'encontre de la CEE en raison d'un contentieux sur les échanges d'oléagineux (le soja principalement), en marge des négociations de l'Uruguay Round, rappelle que subsistent de fortes tensions entre Américains et Européens.**

Après les conclusions favorables pour les Etats-Unis d'un panel constitué dans le cadre du GATT, l'administration américaine a décidé mardi 9 juin d'imposer unilatéralement des sanctions sans attendre la tenue de négociations en vue de l'octroi de contreparties. Des importations de produits agricoles en provenance de la Communauté, à hauteur de 2 milliards de dollars, pourraient voir leurs droits de douane renchéris à l'entrée sur le territoire américain.

Une liste précise, qui doit, selon toute vraisemblance, comprendre le vin et le cognac, et donc pénaliser particulièrement la France, *devait être rendue publique vendredi 12 juin.* Une enquête de trente jours, devant réduire les droits de douane additionnels à 1 milliard de dollars, sera ouverte avant publication de la liste définitive.

Les risques d'une stratégie d'affrontement

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

En décidant de mettre en œuvre des *mesures de rétorsion commerciales* massives contre la Communauté, à laquelle ils reprochent la politique de soutien pratiquée en faveur des producteurs d'oléagineux, les Etats-Unis ont délibérément choisi l'affrontement agricole avec l'Europe.

En agissant ainsi de manière unilatérale, sans aucune base légale internationale, ils prennent des risques : alors qu'ils bénéficiaient, dans ce litige, d'un arbitrage favorable rendu récemment (*le Monde* du 19 mars) par un «panel» du GATT, ils se mettent en infraction par rapport aux règles de l'organisation genevoise et savent pertinemment que, selon toute probabilité, la majorité des *«parties contractantes»* se retournera contre eux, lors de la prochaine *réunion du conseil du* GATT, le 19 juin.

Cette attitude résolument offensive *est difficile à interpréter.* Croient-ils être en mesure, grâce à cette menace de sanctions très brutales (elles porteraient sur un volume de commerce de 2 milliards de dollars, soit environ 11 milliards de francs), de faire fléchir la Communauté, c'est-à-dire de l'obliger à revoir sa toute nouvelle réglementation sur les oléagineux.

La conquête des marchés internationaux

Ou bien cette première attaque prélude-t-elle à une tentative de plus grande envergure pour contraindre la Communauté à conclure les négociations de l'Uruguay Round (et en particulier leur volet agricole), comme on l'entend à Washington, et mettre à mal, avant même qu'elle soit entrée en vigueur, une réforme de la politique agricole commune (PAC) qui leur donne des boutons?

Car la FNSEA fait assurément un superbe contresens en feignant de croire que la réforme de la PAC va dans le sens souhaité par les Etats-Unis, voire a été conçue pour leur plaire. En réalité, la réforme avec ses baisses de prix des céréales (−29 %) va permettre aux exploitants de la CEE, à peine gênés par les contraintes de gel des terres, de repartir *à la conquête des marchés* internationaux (sans que des subventions soient nécessaires pour «passer» sur les marchés tiers) et surtout, comble de l'horreur pour les négociants du Middle West, à la reconquête du marché intérieur de la CEE.

Il est clair que les Américains auraient préféré une réforme de la PAC fondée sur le contingentement de la production (contrainte quantitative que le modèle retenu permet au maximum d'éviter) et que maintenant, ils cherchent à obtenir des Douze des engagements aboutissant à un plafonnement des exportations communautaires. Bref, Washington cherche à encadrer la réforme.

Certains, à Bruxelles, pensent qu'une partie de l'administration Bush, considérant l'accumulation des litiges avec la Communauté, depuis le soja jusqu'au corps d'armée franco-allemand, en passant *par les modalités de l'ouverture*, de part et d'autre, des marchés publics, estime que le temps est venu pour une grande explication transatlantique. Les Américains tableraient sur les appuis très réels dont ils bénéficient dans la CEE, avec l'idée *supplémentaire que les remous provoqués* par les accords de Maastricht et leur ratification fragilisent ceux qui, à l'intérieur de la CEE, pourraient avoir la volonté de leur tenir tête. La présidence anglaise, supposée pleine de compréhension pour les thèses *américaines et qui débute* le 1er juillet, serait considérée comme propice pour déployer cette offensive.

Les tenants de cette thèse s'attendent à ce qu'à partir de l'affaire «soja», les relations CEE-Etats-*Unis s'enveniment*, avec comme deuxième épisode fort, un forcing américain pour parvenir à un *«accord politique»* afin de conclure pour l'essentiel l'Uruguay Round avant le sommet des sept principaux pays industrialisés, début juillet à Munich.

Dans l'hypothèse où l'administration Bush, en publiant sa liste de rétorsions, n'agit pas uniquement sous la pression de la puissante association américaine des producteurs de soja (à l'origine de la *plainte américaine* devant le GATT et dont l'objectif est de forcer la CEE à réduire sa production d'oléagineux de moitié, de 12,3 millions de tonnes à 6 millions de tonnes) mais a en tête une stratégie d'affrontement d'une plus grande ampleur, quelles sont ses chances de marquer des points?

Première constatation, dans le conflit du soja, elle risque fort de se casser les dents. Tous les Etats membres de la CEE, à l'exception des Pays-Bas, sont des producteurs importants d'oléagineux et sont tout à fait déterminés à défendre leur *droit à produire. C'est notamment* vrai de l'Allemagne, premier producteur de colza de la Communauté.

Les Douze, en outre, ont bonne conscience : leur politique de soutien aux producteurs d'oléagineux ne s'est pas traduite, tout au contraire, par une baisse des importations en provenance des pays *tiers.* L'accusation de *protectionnisme* qui leur est adressée est ici particulièrement peu fondée : si les Américains vendent moins de soja à la CEE aujourd'hui qu'hier, c'est que d'autres fournisseurs extérieurs, tels le Brésil et l'Argentine, ont pris leur place. Autre raison d'avoir l'âme en paix, bien que n'ayant pas accepté les conclusions du «panel» du GATT dans cette affaire «soja», ils se sont déclarés prêts à se conformer à ses recommandations, autrement dit à négocier l'octroi de compensations en faveur de leurs fournisseurs extérieurs, supposés lésés par la politique communautaire.

Un arrangement à tout prix

En d'autres termes, la Communauté, dans ce litige, n'est pas en mauvaise situation face aux coups *de boutoir américains. Il reste à* voir comment elle exploitera cet avantage relatif. La première réaction de la Commission à l'annonce de la publication prochaine de la liste de rétorsion s'est limitée à une protestation particulièrement molle. L'ambiance était nerveuse dans les couloirs du Breydel, le nouveau bâtiment amiral de l'exécutif européen. L'entourage de M. Ray Mac Sharry, le commissaire chargé des affaires agricoles, faisait savoir, sans prendre beaucoup de précautions diplomatiques, qu'il se dissociait de l'attitude du vice-président Frans Andriessen, suspecté de rechercher un arrangement à tout prix avec les *Etats-Unis. Lorsque la liste des* exportations européennes sanctionnées par les Américains sera publiée (le vin, les fromages et le cognac y figureraient), les professions concernées vont plaider pour l'accommodement. Certains pensent, à la *Commission, qu'une réponse* un tant soit peu ferme devrait consister à annoncer des contre-représailles dans le cas où les Etats-Unis mettraient leur menace à exécution. Les ministres de l'agriculture des *Douze, à l'exception peut-être du* Néerlandais, semblent aussi très déterminés à défendre la réforme de la PAC. Celle-ci peut, il est vrai, faciliter un accord au GATT (elle se traduira, selon les prévisions des *experts, par une diminution des* exportations de céréales de la CEE vers les pays tiers, si bien que la Communauté pourrait, à la rigueur, prendre des engagements à ce sujet : elle a d'ailleurs proposé de limiter de 18 % en volume ses *exportations de céréales, ce que les* Américains ont trouvé insuffisant), mais surtout elle place la Communauté dans une situation beaucoup plus forte vis-à-vis de ses interlocuteurs.

Un accord agricole au GATT est, sur le papier, possible, mais à ce jour rien ne vient confirmer *les bruits* qui circulent à Genève dans ce sens. La marge de manœuvre des Douze est étroite. Un accord supposerait que les Etats-Unis fassent eux aussi des gestes significatifs et s'engagent en particulier à ne plus attaquer à tout bout de champ, devant le GATT ou en faisant appel à leur législation commerciale nationale, *la nouvelle* PAC. *C'est ce qu'on* appelle la *«clause de paix»*. A ce jour, la réponse américaine est négative. Si bien qu'aujourd'hui, l'affrontement est la perspective la plus plausible.

PHILIPPE LEMAITRE

Les importations européennes de soja (tourteaux et équivalents) en millions de tonnes

États-Unis · Brésil · Argentine · Reste du monde

Axe vertical : 0, 5, 10, 15, 20, 25
Années : 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90

Source : CEE

Les tribulations du panel «soja»

Sur plainte de l'Association américaine des producteurs de soja, un des plus puissants lobbies agricoles du pays, les *Etats-Unis* ont attaqué dès 1987 devant le GATT la réglementation communautaire applicable aux oléagineux (colza, tournesol, soja). Selon leur thèse, le régime de soutien très favorable pratiqué par la CEE incitait au développement de la production et par là même annulait, ou réduisait à peu de *chose, le bénéfice de la concession* tarifaire accordée par la CEE aux Etats-Unis au tout début de la politique agricole commune, en 1962. Contre l'autorisation d'appliquer des prélèvements variables sur ses importations de céréales, la *Communauté avait «consolidé»* un droit zéro sur ses importations de graines oléagineuses et de tourteaux.

Il est exact que le système d'aides directes à la production, *mis en place par la CEE durant* les années soixante-dix, a entraîné un fort développement de la production. Mais les importations globales d'oléagineux, loin de diminuer, ont continué à progresser.

Le «panel», c'est-à-dire l'instance d'arbitrage instaurée par le GATT pour instruire la plainte américaine, avait largement donné raison aux Etats-Unis, en critiquant surtout les modalités de l'aide communautaire : *celle-ci était versée au triturateur*, qui la rétrocédait au paysan, mais avait intérêt, du fait de ce système, expliquait le panel, à s'approvisionner en graines plutôt dans la CEE qu'auprès de fournisseurs extérieurs.

La Communauté, tenant *compte ainsi des critiques, a* modifié sa réglementation. Désormais l'aide est versée directement au producteur et établie à l'hectare, autrement dit est partiellement déconnectée du volume commercialisé. Les Etats-Unis ont trouvé cet effort insuffisant et réclamé la convocation d'un second panel dont les conclusions leur ont *été* favorables.

Le panel proposait deux voies de règlement : ou bien la CEE révisait à nouveau son règlement, autrement dit réduisait la subvention accordée aux producteurs d'oléagineux. Ou bien elle engageait des négociations, *dans le cadre de l'article 28 du* GATT, afin d'accorder des compensations (réductions de droits de douane appliqués à d'autres produits importés) à ses principaux fournisseurs extérieurs.

La Communauté, bien que n'ayant pas accepté les conclusions du panel, s'est déclarée prête à engager des négociations au titre de l'article 28 du GATT. Cette attitude, inattaquable *au regard du GATT, déplaît* aux Etats-Unis. Leurs producteurs de soja, qui ont dépensé *beaucoup d'argent pour parvenir* à leurs fins (forcer les Européens à réduire de moitié leur production), se sentent évidemment frustrés si la CEE s'en sort en conservant intact le régime de soutien qu'elle applique à ses producteurs d'oléagineux. Et une négociation au titre de l'article 28 du GATT concerne *autant le Brésil ou l'Argentine* que les Etats-Unis.

Ph. L.

Graine de conquête, graine de combat

Depuis la seconde guerre mondiale et le plan Marshall, les Etats-Unis n'ont cessé d'utiliser le soja dans leur diplomatie économique avec l'Europe, tantôt pour séduire, tantôt pour sévir. La séduction dura jusqu'à l'élaboration du Marché commun et de son système céréalier en 1962. Pour relever le Vieux Continent, l'Amérique nourricière offrit aux cheptels décimés le couple maïs-soja *qui allait devenir* l'ordinaire chez les ruminants d'Europe et aussi du Japon. Les prix des tourteaux oléoprotéagineux fabriqués grâce à l'apport des Etats-Unis étaient ridiculement bas, grâce en particulier aux programmes d'aide alimentaire. Partout les éleveurs avaient intérêt à importer du maïs-soja de l'Oncle Sam, quitte à se détourner de leur propre production céréalière... Des firmes américaines de «trituration» s'installèrent en Europe, relayant le lobby des fermiers de la Corn Belt et du delta du Mississippi. Le modèle soja s'imposa au point de friser l'hégémonie. Toute proportion gardée, les Européens devinrent aussi dépendants de la fève américaine que du pétrole arabe.

Nul n'avait pressenti le danger. Lorsque, en 1962, l'Europe des Six posa les fondations de sa politique agricole commune, elle prit une option céréalière, décidant de taxer le blé qu'elle importait jusqu'ici librement, afin de développer sa propre production. Les Etats-Unis acceptèrent à une condition : le maintien d'un accès sans droit de douane de leurs matières grasses et des tourteaux protéagineux. Le soja et l'arachide pourraient ainsi continuer d'entrer en franchise dans le Marché commun. Pour les Américains, il s'agissait de conforter leur domination dans ce secteur des corps gras pour compenser la montée en puissance de l'Europe verte qu'ils regardaient déjà comme un remords. D'arme alimentaire, la plante préférée des vaches se changea en projectile contre Bruxelles. L'heure des «sévices» avait sonné.

L'embargo de 1973

Le coup de tonnerre éclata en juin *1973* lorsque le président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, invoquant un risque de pénurie pour le cheptel américain, décréta un embargo sur le soja. A la même époque, des courants marins éloignèrent les bancs d'anchois des côtes péruviennes, privant le monde d'une source alternative de protéines. Les prix du soja passèrent de 2 à 12 dollars le boisseau, la panique s'empara du monde agricole. *«Les éleveurs britanniques abattirent une partie de leurs troupeaux, simplement parce qu'ils ne pouvaient plus les nourrir*, rappelle la spécialiste du développement Susan George. *Les Etats-Unis mirent un terme à l'embargo trois mois plus tard. A la fin de l'année, il devint clair que cet embargo n'avait aucune justification. Les stocks de soja étaient adéquats et il n'y avait jamais eu la moindre pénurie. La France importa plus de soja en 1973 qu'en 1972. Mais... pas au même prix.»*

S'il n'obéissait à aucune nécessité économique, l'embargo se justifiait en revanche aux yeux de M. Nixon sur un terrain politique. On était à la veille des négociations commerciales du GATT. Le président américain voulait durcir le ton face à l'Europe et au Japon, malgré les difficultés monétaires rencontrées *alors par les Etats-Unis. En découvrant* la dépendance de la Communauté vis-à-vis du soja américain, le président Georges Pompidou la qualifia d'*«inimaginable»*. Le choc pétrolier n'était pas loin. En France, puis dans toute l'Europe, on développa des «plans protéines» destinés à réduire la dépendance. Vaches et veaux n'étaient plus que des *«cuirs farcis de soja américain»*. Il fallait mettre en place une politique d'aide à la production qui n'a cessé, depuis, de monter en graine. Si les Douze continuent d'importer 25 à 30 millions de graines et de tourteaux par an, ils sont devenus autosuffisants et même excédentaires (selon les campagnes) en matière d'huile de colza, de tournesol et même de soja. La CEE n'a-t-elle pas récemment répondu à une adjudication pour exporter *de l'huile* vers l'Inde? Les Douze ont en outre diversifié leurs approvisionnements, sollicitant davantage les fournisseurs brésiliens et argentins. De quoi indisposer les Etats-Unis, qui digèrent de moins en moins le soja des autres.

ÉRIC FOTTORINO

Colza : le couple franco-allemand

Sous l'appellation générale «produits oléagineux» se cachent non seulement le soja, mais aussi le colza, le tournesol, l'arachide, le coton, le copra, le lin, l'olive ou le ricin, chacune de ces plantes donnant, après trituration des graines, des huiles; avec toutefois des ren*dements divers : si le soja peut être* récolté en Europe à raison de 30 quintaux en moyenne à l'hectare comme le colza, en revanche le tournesol dépasse rarement 17 à 20 quintaux à l'hectare (1). Le soja représente près de la moitié de la trituration mondiale des graines, le colza 13 %, le tournesol 11 %.

A l'issue du procédé de trituration, donc de fabrication de l'huile, les restes (appelés tourteaux) riches en protéines, ne sont pas jetés mais utilisés dans des mélanges pour l'alimentation des bovins, des porcs ou des volailles. De sous-produits, les tourteaux sont passés à l'époque moderne au stade de *matière première indispensable*, dont les prix, les transports, les stockages ou le conditionnement sont entre les mains de grands *négociants internationaux*, au même titre que le sucre, le charbon ou le pétrole.

Dans la CEE, la France est, de loin, le premier producteur d'oléagineux avec, en moyenne annuelle sur la période 1988-1990, 4,6 mil*lions de tonnes, sur un total* de 11,5. Sa suprématie est particulièrement nette pour le tournesol (2,2 millions sur 3,8) et, jusqu'à 1990, pour *le colza (2 millions* sur 5,3). Depuis l'année dernière, l'Allemagne, à la faveur de la réunification, a légèrement dépassé la France pour la production de colza, les récoltes outre-Rhin ayant été multipliées par trois depuis 1980. En revanche, c'est l'Italie qui l'emporte de très loin sur ses partenaires au chapitre de la production du soja.

Relative stabilisation

Depuis 1965, les surfaces européennes semées d'oléagineux se sont *considérablement* étendues puisque, de 0,5 million d'hectares, elles sont passées à 5,5 millions d'hectares l'an dernier. La production a connu une courbe comparable avec toutefois, depuis 1987, une relative stabilisation. Les principales zones françaises de production de colza sont situées en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, en Champagne-Ar*denne, dans le Centre et la* Bretagne, avec des rendements qui peuvent dépasser 35 quintaux à l'hectare. Le tournesol quant à lui est surtout présent *dans le Sud*, le Sud-Ouest et la région Poitou-Charentes.

Le colza aux fleurs jaune d'or entre pour près de 50 % dans la production totale d'oléagineux de l'Europe des Douze. Mais, globale*ment*, la CEE est encore déficitaire et les pays du Nord, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Belgique, disposent dans leurs usines de capacités de trituration, notamment dans les grands ports de Rotterdam, d'Anvers ou de Hambourg, très excédentaires. *C'est ainsi que* les Pays-Bas (où s'établissent les prix) transforment plus de graines oléagineuses (évidemment importées du Canada, des Etats-Unis, du Brésil ou d'Afrique) que la France.

Malgré une situation donc globalement déficitaire, mais face à l'augmentation des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), la Commission de Bruxelles a décidé de maîtriser davantage la production d'oléagineux et a institué à partir de 1987 un régime de quantités maximales garanties (QMG). Tout dépassement de 1 % de ces QMG entraîne une baisse automa*tique de 0,5 % des prix indicatifs* européens. En 1991, la France a dépassé de 1,8 million de tonnes son QMG, ce qui a provoqué une baisse très importante des prix payés aux producteurs.

Le nouveau «règlement oléagineux» *adopté il y a quelques mois* par les Douze – et tant contesté par Washington – substitue une aide aux producteurs au précédent soutien aux triturateurs. Le montant de cette aide (forfaitaire à l'hectare et non plus à la tonne) est variable selon les zones de cultures. Les agriculteurs français contestent le bien-fondé de ce mode de calcul.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Les oléagineux ne doivent pas être confondus avec les protéagineux, notamment les pois et les féveroles, qui sont également utilisés dans l'alimentation animale.

ÉCONOMIE

BILLET

Mobilisation générale autour du livret A

« Sauver le livret A. » La mobilisation générale a été décrétée par M. Christian Pierret, député (PS) des Vosges, et président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), relayé quelques heures plus tard par la commission des finances de l'Assemblée nationale, après audition de M. Robert Lion, directeur général de la même caisse. Le mot d'ordre promet d'être martelé pendant cinq jours par les HLM, réunis en congrès à Strasbourg jusqu'à lundi prochain. Le bouquet sera, sans doute, la présentation des résultats de la CDC, mardi 16 juin.

Depuis plusieurs années, la situation du livret A est préoccupante : concurrencé par des produits plus rémunérateurs, il perd les faveurs du petit épargnant. Même la fameuse « veuve de Carpentras », qui a fait ses riches heures, s'est mise à boursicoter ou à acheter des sicav monétaires ! La situation devient catastrophique : de 50 milliards de francs en 1991, la décollecte risque de passer à 70 milliards cette année, si rien n'est fait. Mai restera marqué d'une pierre noire : 6,8 milliards de francs de décollecte (32,4 milliards depuis le 1er janvier) !

Si cette défaveur se contentait de donner des soucis à la Caisse des dépôts, qui gère les fonds des livrets A, ce ne serait pas trop grave. Le problème vient des HLM, qui en tirent les deux tiers des ressources dont elles ont besoin pour construire. Or, dans le logement, la crise est là : chute de la construction, gel des achats-ventes, réduction du parc locatif privé... Quand se loger dans le « secteur libre » devient plus difficile, les ménages se tournent vers le parc social touché, par ricochet, par la crise du privé. Le congrès des HLM montrera que les clignotants s'allument : en trois ans, les files d'attente auraient doublé ; les occupants ne partent plus (le taux de rotation est tombé à 11 %), il n'y a quasiment plus d'habitations vacantes et les HLM sont en prise directe avec les problèmes des banlieues. Voir dans ces conditions le budget retenir d'autres priorités conduit à s'interroger sur l'utilité réelle des ministres de la ville ! La Caisse des dépôts a, dans ses cartons, un projet de *« prime de fidélité »* (0,5 à 0,75 point pour les fonds déposés au moins dix-huit mois ou deux ans) pour juguler l'hémorragie.

M. Michel Sapin, nouveau ministre de l'économie, entendra-t-il ces arguments à quelques mois d'élections qui pourraient être aussi perdues sur des dossiers concrets comme la dégradation de l'habitat ? S'il ne le fait pas et si les livrets A continuent de perdre leurs fonds, M. Robert Lion ne cache pas qu'il deviendra difficile à son établissement de continuer à financer les programmes prévus pour les HLM.

FRANÇOISE VAYSSE

La controverse autour de la vente de La Vie claire

Le groupe Pierre Botton en mauvaise santé

Après avoir déclenché une polémique avec les anciens dirigeants d'une société lyonnaise spécialisée dans l'agencement de pharmacies – Boisson SA, mise en liquidation judiciaire le 27 mai avec un passif évalué à 15 millions de francs (*le Monde* du 11 juin) – M. Pierre Botton, son actionnaire principal, se trouve, depuis le début de la semaine, au centre d'une autre querelle financière. M. Bernard Tapie l'accuse de ne pas lui payer les 110 millions de francs représentant le montant de la vente de La Vie claire effectuée en février. M. Botton a contre-attaqué en affirmant que le déficit d'exploitation de l'entreprise de M. Tapie se serait élevé, en 1991, à 35 millions de francs, somme bien supérieure à celle que l'ex-patron de La Vie claire aurait accepté de garantir.

LYON

de notre bureau régional

M. Pierre Botton n'aime pas manipuler l'argent. Il en convient lui-même : *« C'est ma secrétaire qui paye mon teinturier. »* Mais il ne déteste pas en parler. Au début de l'année, lorsque le rachat de La Vie claire le posait en chef d'entreprise et lui donnait une dimension autre que celle de son statut familial – *« gendre de M. Michel Noir, maire de Lyon »* – il étalait le poids financier du groupe portant son nom : *« 200 millions de francs ».* Il ne déteste pas non plus les avantages matériels que peuvent procurer les affaires : un train de vie élevé, dix millions de francs d'aménagements luxueux dans une villa de Cannes acquise, en 1991, pour une somme équivalente (*le Monde* du 30 mai). Sans compter l'hôtel particulier du boulevard des Belges à Lyon, hypothéqué aujourd'hui pour 38 millions de francs.

Cette aisance financière et ses relations dans le monde politique – il se présente comme un conseiller écouté de M. Michel Mouillot, maire (UDF) de Cannes – l'ont-elles poussé à s'affranchir, à l'occasion, des textes réglementaires ? Par exemple, pour la construction, sans permis, d'une piscine dans sa villa cannoise. *« Une erreur de l'architecte »,* avance-t-il. Pour démontrer qu'elle n'approuve pas cette situation, la ville de Cannes a transmis, début juin, un procès-verbal au procureur de la République de Grasse.

L'étrange disparition de la société Vivien

Sur quoi repose cette fortune volontiers affichée ? M. Botton ne se montre pas disert sur ce point. *« C'est vrai, mon groupe a grandi très vite, trop vite peut-être »,* confesse-t-il. Il reconnaissait récemment ne plus vraiment contrôler ce qui se passait dans la vingtaine de sociétés composant le groupe. Ainsi, s'était-il déclaré *« surpris »* d'apprendre que la société Vivien, entreprise familiale à l'origine de la création de son « empire », a été radiée du registre du commerce en avril. Surprenant pour une entreprise qui était en parfaite santé et a cessé ses activités après avoir engrangé, en 1989, de confortables profits et charges exceptionnels.

Interrogé sur cette étrange déconfiture, M. Botton, qui avait, à cette époque, la charge, logistique et financière, de la campagne de M. Michel Noir, candidat aux élections municipales, répond aujourd'hui avec un sourire entendu : *« Vous savez très bien pourquoi j'ai voulu fermer cette société. »* En revanche, sur les raisons qui motivaient la présence, dans Vivien, d'un permanent de l'équipe de M. Noir, M. Pascal Parent, aujourd'hui chef de cabinet du maire de Lyon, il ne dit mot.

Quant à la société Boisson, qui avait absorbé la société Bailly en octobre 1991, elle a été mise en liquidation judiciaire le 27 mai par le tribunal de commerce de Lyon, avec un passif de 15 millions de francs. Aussi, lorsqu'on lui démontre que son groupe ne peut guère produire un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions de francs, M. Botton ne paraît plus s'en offusquer. L'ensemble des lignes de crédit dont il userait serait, lui, de l'ordre de 40 à 60 millions de francs : plus d'un an de chiffre d'affaires mobilisé.

L'enchevêtrement des sociétés ne facilite pas la compréhension. L'examen de certaines pièces comptables révèle des surprises : le holding Groupe Pierre Botton tire ses 3,6 millions de francs de chiffre d'affaires des *« prestations et services rendus aux sociétés du groupe ».* Parmi celles-ci, la SND Finance, qui constitue son chiffre d'affaires (1,4 million de francs), à partir de *« prestations de services à notre filiale Alpha finance Pharminvest »,* dont le chiffre d'affaires de 2,65 millions *« provient de prestations de services au profit de notre filiale Beta Finance ».* Certes, M. Botton dispose d'autres sources de revenus. Il cite notamment quatre centres de dialyse. Mais la SARL Regina, qui gère l'activité dialyse du groupe, ne revendique qu'un seul établissement, à Hauteville dans l'Ain.

Ces éléments commençant à être connus des milieux bancaires, M. Botton a éprouvé des difficultés à trouver des crédits pour racheter, via la société Lugdunum Finance, La Vie claire, où il a fait travailler, à ses côtés, la femme de M. Noir et une de ses filles. Le concours de la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, se serait élevé à 70 millions de francs de prêts et à 25 millions d'autorisation de caisse. M. Botton avance, lui, des chiffres très éloignés : 30 millions de francs empruntés au total, dont 20 millions pour s'acquitter de sa dette auprès de Bernard Tapie Finance et 10 millions destinés à relancer La Vie claire. M. Botton déclare n'avoir payé que 15 millions de francs à M. Tapie, *« les cinq autres étant en litige ».* Reste à savoir comment la société Lugdunum, qui ne possède pas de fonds propres, (son capital social de 250 000 francs n'ayant été libéré qu'au quart), a pu lever ainsi plusieurs dizaines de millions de francs ?

ROBERT MARMOZ

Les manifestations contre la réforme de la politique agricole commune

Le président du CNJA demande à ses adhérents de « maintenir la pression »

Après les manifestations du mardi 9 juin, qui ont gravement perturbé le trafic routier à Toulouse et dans le Gers, les agriculteurs, qui protestent contre la politique agricole commune (PAC), n'ont pas relâché leur pression, mercredi, et ont installé de nouveaux barrages aux points stratégiques des rocades toulousaines, provoquant ainsi un second blocus de la « ville rose ». La trêve conclue la veille avec les élus de Haute-Garonne, qui ont accepté de rencontrer les agriculteurs vendredi 12 juin, n'a donc pas été respectée.

Peut-être faut-il voir là la conséquence d'une surenchère entre le Centre départemental des jeunes agriculteurs et la Coordination rurale. La Coordination a, au demeurant, doublé les barrages dans le Gers, nous indique notre correspondant Daniel Hourquebie. La situation restait d'autant plus tendue dans ce département que M. Rémy Fourcade, secrétaire général de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, doit comparaître le 11 juin devant la justice pour *« détériorations, vols et infractions »* commis au cours d'une action syndicale contre les coopératives. Les agriculteurs ont décidé de manifester à cette occasion devant le palais de justice d'Auch.

En Franche-Comté, les élus socialistes et démocrates du conseil régional ont écrit à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt, pour protester contre la suppression de la prime à la vache laitière dans la future PAC. Ils invitent le ministre, nous indique notre correspondant Claude Fabert, *« à venir vérifier sur place le bien-fondé »* de leurs protestations. A l'issue d'une rencontre avec le ministre de l'agriculture, le président du Centre national des jeunes agriculteurs, M. Christian Jacob, a indiqué qu'il demandait à ses adhérents de *« maintenir la pression »* sur les pouvoirs publics. *« Le ministre doit être capable soit d'arracher à Bruxelles des conditions plus favorables lors du conseil des ministres européens des 15 et 16 juin, soit de donner aux paysans des garanties franco-françaises sur des mesures d'accompagnement nationales. »*

□ **Franche-Comté : le PS en désaccord avec la réforme de la politique agricole commune.** – Le groupe socialiste et démocrate du conseil régional de Franche-Comté et la commission agricole régionale du PS, estimant que la réforme de la PAC lèse les agriculteurs, ont adressé, le 5 juin, à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, une lettre dans laquelle ils déclarent notamment : *« Si nous jugeons positifs certains points comme la prime à la vache allaitante et au bovin mâle et, pour partie, l'aide aux céréales, nous sommes (...) totalement en désaccord »* sur la suppression de la prime à la vache laitière et sur l'instauration d'une aide au maïs fourragé. Les socialistes francs-comtois invitent le ministre de l'agriculture à venir *« vérifier sur place le bien-fondé »* de leurs revendications. A défaut, ils se satisferaient d'une audience, dans les prochaines semaines. – (Corresp.)

Face à la détérioration de la situation de l'emploi aux Etats-Unis

La Chambre des représentants adopte un projet d'extension automatique de la durée d'indemnisation des chômeurs

NEW-YORK

de notre correspondant

Quelques jours après l'annonce d'un taux de chômage de 7,5 % – par rapport à la population active – aux Etats-Unis en mai (7,2 % le mois précédent), la Chambre des représentants, à majorité démocrate, a adopté mardi 9 juin à une large majorité une proposition de loi visant à instaurer un système d'extension automatique de la durée d'indemnisation des chômeurs de longue durée. Cette formule est destinée à remplacer les dispositions actuelles prévoyant que la reconduction de l'indemnisation est liée au niveau de chômage dans chaque Etat.

La commission des finances du Sénat devrait adopter le 11 juin un texte assez voisin. Mais les spécialistes de la vie politique craignent que ces deux projets, destinés à être fondus en un seul texte, ne se heurtent au veto du président Bush. Selon eux, la Maison Blanche s'opposerait aussi bien au côté automatique du système proposé qu'à son coût (évalué à quelque 5,8 milliards de dollars, sur cinq ans, par le Congressional Budget Office, l'organisme bicaméral du Congrès, et supporté par le budget de l'Etat).

Selon les auteurs du projet, ce dispositif devrait bénéficier à environ 1,5 à 2 millions de chômeurs américains de longue durée dont les droits à indemnisation seront épuisés le 4 juillet. Si le texte devait être approuvé par la Chambre et par le Sénat, avec l'aval de l'administration, ces demandeurs d'emploi, qui perçoivent actuellement une indemnisation de 170 dollars (900 francs environ) par semaine en moyenne, pourraient compter sur une « rallonge » de vingt à vingt-six semaines supplémentaires (s'ajoutant à l'indemnisation de base de vingt-six semaines accordée dans la quasi-totalité des Etats) qui leur serait versée automatiquement dès lors que le taux de chômage dépasse 6 % de la population active dans l'Etat concerné.

M. Bush, qui s'est opposé à deux reprises à une prolongation de la durée d'indemnisation des chômeurs préconisée par le Congrès, avant de s'incliner devant une version amendée des projets (en novembre 1991 et mars 1992), a déjà fait savoir qu'il donnait sa préférence à un projet des républicains qui prévoit une extension non automatique de cette durée d'indemnisation limitée à treize semaines ou guère davantage. Le coût budgétaire de ce dispositif serait limité à 2,5 milliards de dollars grâce à quelques artifices fiscaux, telle la réinstauration d'une taxe sur les bateaux de luxe. Mais le fait que le chômage est un dossier-clé de la campagne peut conduire la Maison Blanche à revoir sa position.

SERGE MARTI

Pour se rapprocher des utilisateurs

La Poste introduit de nouveaux services en Ile-de-France

Le service Allô Courrier, créé à Paris par La Poste au début de cette année, s'étend depuis jeudi 4 juin à l'ensemble de l'Ile-de-France. Ce service consommateur se veut le symbole du *« nouvel état d'esprit du service public »* depuis le changement de statut de La Poste en janvier 1991. Présenté comme une grande première en France, Allô Courrier donne la possibilité aux clients de La Poste de poser toute question ayant trait à la distribution du courrier grâce à un numéro vert mis à leur disposition.

Autre innovation réservée à l'Ile-de-France, à partir du 15 juin, le « Colissimo J+1 » assurera – sans augmentation de tarif – à l'expéditeur la livraison de son colis dès le lendemain, au lieu du surlendemain actuellement.

Dernier élément significatif de la politique d'innovation lancée par la délégation de La Poste d'Ile-de-France, le centre Mercure est opérationnel depuis le 3 juin. Il permet de coordonner les différents réseaux d'acheminement du courrier (SNCF, Aéropostale et camions propres à La Poste). Réagissant à chaque signe de saturation de l'un des transporteurs ou des centres de tri, Mercure oriente le trop-plein de courrier vers les centres moins chargés.

Allô Courrier et Mercure s'inscrivent dans un programme de modernisation du traitement du courrier mené par la délégation de La Poste en Ile-de-France, qui prévoit d'investir 206 millions de francs de 1992 à 1995.

Le rapport de la Commission bancaire pour 1991

La rentabilité des banques s'est améliorée mais les risques ont augmenté

Le rapport annuel de la Commission bancaire, publié mardi 9 juin, établit un bilan relativement favorable de l'activité des établissements de crédit en 1991. En dépit d'une conjoncture difficile, les banques françaises ont enregistré une nette amélioration de leur rentabilité d'exploitation. Seul point noir, une montée continue des risques, sur le marché domestique et dans l'immobilier.

« Si 1991 marque une évolution notable par rapport aux années antérieures caractérisées par un resserrement des marges, la contrainte majeure tient maintenant aux risques », explique M. Philippe Lagayette, premier sous-gouverneur de la Banque de France et président de la Commission bancaire.

Afin d'éviter une fragilisation du système, la commission a vu son activité traditionnelle de surveillance des établissements de crédit prendre une plus grande importance. En tout, 15 banques ont fait l'objet en 1991 d'une injonction. Une procédure qui les oblige à améliorer leurs conditions d'exploitation ou à renforcer leur structure financière. Dans sept cas, les établissements incriminés ont été invités à respecter les dispositions concernant la division des risques. Trois d'entre eux ont dû constituer des provisions complémentaires et cinq autres ont été priés de corriger leurs méthodes de gestion ou de renforcer leurs liquidités. A sept reprises, la commission a doté un établissement d'un administrateur provisoire. Il s'agissait notamment de la BCCI (Bank of Credit and Commerce international), d'une caisse d'épargne et de prévoyance, d'une caisse de crédit municipal et de quatre sociétés financières, dont Gefinor et la Société financière de Paris. Enfin, dix procédures disciplinaires ont été engagées, dont cinq ont été abandonnées.

Dans son analyse des risques, la commission insiste sur la situation préoccupante de l'immobilier. Entre le 31 décembre 1990 et le 30 septembre 1991, le total des créances douteuses au bilan et hors bilan (sur 34 établissements interrogés) a augmenté de 59 %. Elles représentaient 4,1 % du total des engagements au 30 septembre 1991. Si la conjoncture immobilière a été clairement défavorable aux banques, celle des taux d'intérêt leur a été bénéfique. Conséquence directe, la marge d'intermédiation, qui avait reculé au cours des quatre exercices précédents, progresse de 1,93 % en 1990 à 2,64 % l'an dernier.

E. L.



هكذا من الإعلان

ÉCONOMIE

SOCIAL

En encourageant les départs volontaires

Le Crédit lyonnais veut renouveler son personnel

Le Crédit lyonnais (39 900 salariés) vient de mettre en place un dispositif destiné à *encourager les départs* volontaires. Selon les dirigeants de la banque, il ne s'agit pas de réduire davantage les effectifs, mais de maintenir le niveau des embauches pour « apporter du sang neuf ».

Il n'y a pas si longtemps, les banques affirmaient subir les conséquences du dynamisme du marché du travail : elles éprouvaient des difficultés à embaucher et se disputaient leurs éléments les plus performants. Aujourd'hui, la montée du chômage a fait disparaître ces inquiétudes. Mais elle en engendre d'autres. *« Tout est complètement figé. Les gens n'osent plus s'en aller. La mobilité interne est bloquée et les embauches se sont fortement réduites alors que la profession doit continuer d'adapter la structure de ses emplois »*, explique un spécialiste du secteur.

Au Crédit lyonnais, les démissions ont baissé de 30 % l'année dernière, passant de 936 en 1990 à 649 en 1991. Alors que les départs en retraite restent limités, la banque observe une nette augmentation des retours de congés sabbatiques et de congés de longue durée pour maternité. Phénomène qui reflète visiblement un sentiment d'inquiétude face à la situation de l'emploi et des difficultés spécifiques du monde bancaire. Voulant continuer à modifier la qualification de son personnel – parmi les nouveaux embauchés, la part des non-bacheliers est passée de 46 % à 2 % en huit ans – la direction a donc entrepris d'améliorer substantiellement les incitations au départ volontaire.

Le droit de veto de la hiérarchie

Depuis la mi-avril, l'indemnité minimum proposée pour une démission a été portée de quelque 200 000 F à 320 000 F (somme comparable à une indemnité de licenciement), et des aides accrues ont été consenties pour la création d'entreprise ou les congés sans solde. Des préretraites à cinquante-cinq ans – financées par l'entreprise sans aucune aide de l'Etat – sont aussi réservées à certains services (agents de sécurité, employés à la distribution du courrier) du siège. Ces propositions ne constituent pas un *« droit ouvert »* car toute demande est suspendue à l'accord de la hiérarchie. Compte tenu du fait qu'ils sont en général en sureffectifs, les établissements de province – notamment les centres de traitement administratifs – sont de ce point de vue prioritaires. Pour l'essentiel, les recrutements concerneront les services parisiens où, par ailleurs, cent postes sont toujours vacants malgré des aides au logement.

Déjà, 250 salariés se sont portés volontaires pour quitter le Crédit Lyonnais que 1 200 autres ont déserté depuis 1988 (dont la moitié en utilisant les aides à la création d'entreprise). Satisfait de ce premier résultat, M. Joseph Musseau, directeur des ressources humaines, assure qu'il pourra procéder à quelque 1 500 embauches en 1992, comme l'an passé, tout en limitant à 1 % l'érosion des effectifs. *« Ne rien faire,* souligne-t-il, *aurait fait passer notre recrutement sous la barre des mille ce qui ne serait pas très sain. Dans un secteur où l'ancienneté moyenne atteint dix-neuf ans, il faut apporter du sang neuf. »* Alors que la Société générale ne prévoit pas de réduire ses embauches (1 500), la BNP ne fera appel cette année qu'à 700 nouveaux collaborateurs au lieu de 1 200 l'an passé.

« Le droit de veto accordé à la hiérarchie signifie que l'on veut faire partir les éléments les moins productifs, avant tout effort de reclassement, s'inquiète M. Alain Gil, délégué syndical national CFDT, principal syndicat de la banque. *Et puis, se lancer dans la gestion prévisionnelle de l'emploi mais commencer par inciter les gens à partir n'est pas du meilleur effet. »*

Au Crédit lyonnais, le renouvellement du personnel n'en reste pas moins une priorité. La direction s'apprête d'ailleurs à améliorer le dispositif qui permet déjà à 8 % des salariés de percevoir 60 % de leur rémunération à condition de s'engager à travailler à mi-temps pendant au moins cinq ans.

JEAN-MICHEL NORMAND

FINANCES

Les pertes sur le MATIF

La créance de la COGEMA est fixée à 75 millions de francs

La première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par Mme Myriam Ezratty, a infirmé, mercredi 10 juin, le jugement rendu par le tribunal de commerce de Paris en mars 1991, qui déboutait la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) dans le litige l'opposant à la société de Bourse Buisson (*le Monde* daté 24-25 mars 1991). La Cour a fixé à 75 millions de francs le montant de la créance de la COGEMA. La cour a cependant débouté la COGEMA de son recours en garantie contre la Société des Bourses françaises (SBF).

La COGEMA, filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), avait confié 300 millions de francs à la société Buisson en 1986. Plus de 280 millions avaient été perdus sur le MATIF en 1987. La COGEMA réclamait 333,9 millions de francs de réparations. Mais la société Buisson ayant déposé son bilan, la COGEMA soutenait que la SBF devait garantir le paiement de cette somme. Le tribunal avait débouté la COGEMA en estimant qu'elle n'avait pas signé de mandat de gestion avec la société Buisson. La cour d'appel déclare pour sa part que, mandat ou pas, *« la société Buisson avait en sa qualité de teneur de compte, l'obligation de contrôler la régularité des opérations enregistrées par ses services, et d'informer* [la COGEMA] *pour lui permettre d'apprécier les résultats obtenus... »*

VIE DES ENTREPRISES

Après l'échec d'une gestion trop ambitieuse

Trois projets de reprise pour l'Union laitière normande

Le Comité interministériel de restructuration industriel (CIRI) *dispose désormais de trois plans* de reprise de l'Union laitière normande *(ULN)*, ce groupe coopératif de 15 milliards de francs de chiffre d'affaires, qui pour avoir mené sans moyens financiers une politique d'acquisition ambitieuse en Espagne et en Belgique se trouve dans une situation extrêmement difficile.

A la mi-avril, pour éviter le *dépôt de bilan, un consortium* de seize banques consentait à l'ULN un crédit-relais de *500 millions* de francs *(le Monde* du 10 avril). De son côté, le groupe laitier cédait sa participation dans Entremont à Sanofi pour 250 millions de francs et mettait aux enchères la Générale ultra-frais (GUF), connue pour ses yaourts Mamie Nova. Aux premiers jours de juin, ce plan ne semblait pas suffisant pour faire face aux échéances. D'où la nécessité de trouver d'autres solutions.

Le premier projet émane de Besnier. Le numéro un français de la collecte de lait envisage de reprendre en location-gérance l'ensemble des actifs du groupe dont il conserverait l'essentiel. Un autre plan associe Bongrain et la Sodiaal (Yoplait), chacun étant intéressé par un des secteurs d'activités. Enfin, la troisième possibilité vient de l'ULN. Elle s'articule autour de la cession en cours de la GUF et d'autres ventes comme les filiales belges et espagnoles, les produits les moins performants du secteur beurre et crème, certaines poudres de lait et des installations industrielles. L'ULN *nouvelle formule* verrait son chiffre d'affaires diminuer *de moitié*.

Ces trois projets déposés auprès du CIRI ne sont pas encore chiffrés. Ils devraient l'être dans les jours prochains avant que ne s'engagent des négociations avec le pool bancaire dont le chef de file est le Crédit agricole. Déjà, la solution *élaborée par l'ULN apparaît* comme un complément aux deux autres projets. *En la présentant, le* président de l'Union laitière normande, *M. Michel Ledru*, a eu des mots particulièrement amers, parlant de *« constat d'échec »*, de *« mauvaise gestion »*, de *« mauvaise prévision »* et se gardant d'évoquer ses rapports apparemment tendus avec le directeur général, M. Alain Juillet. Un conseil d'administration devrait se réunir la semaine prochaine pour renouveler les instances dirigeantes. On sait que M. Ledru est candidat à son propre renouvellement : si on ne change pas une équipe qui gagne, l'inverse sera-t-il vrai dans le système coopératif?

DOMINIQUE GALLOIS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PROJET

□ **British Aerospace lance une gamme d'avions de 70-120 places.** – Le constructeur aéronautique British Aerospace a présenté, mardi 9 juin, une nouvelle famille d'*avions à réaction de 70* à 120 places, les Regional Jetliners, destinés au marché du transport régional, qui feront du constructeur britannique le seul à offrir une gamme complète de ce type d'appareils. Quatre nouveaux modèles sont proposés, les RJ70, RJ85, RJ100, et RJ115, respectivement *de 70, 85, 100* et *115 places*. Leur lancement survient au moment où l'allemand Deutsche Aerospace (DASA) cherche à acquérir 51 % du néerlandais Fokker.

BOURSES

□ **Introduction de CBC (groupe Générale des Eaux) : une demande deux fois supérieure à l'offre.** – *Lors de l'introduction sur le* marché au comptant de l'action Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC) mercredi 10 juin, la demande a été quasiment deux fois supérieure à l'offre, selon les résultats publiés par la Société des Bourses françaises (SBF). *Pour 700 000* titres proposés selon la procédure d'offre publique de vente, à 365 francs l'action, 1 350 491 titres ont été demandés. En raison de ce décalage *entre l'offre et la demande*, seulement 51,83 % des demandes ont pu être satisfaites. Toutefois, ce décalage n'a rien de comparable à celui observé lors de l'introduction en Bourse d'Yves Saint Laurent au mois de juillet 1989 (3,72 %) ou de celle de Bernard Tapie Finances au mois de novem*bre 1989, jugée modeste à l'époque* avec une demande cent fois supérieure à l'offre.

□ **Eurotunnel exclu de l'indice Footsie de la Bourse de Londres.** – Eurotunnel, *la société concession*naire du tunnel sous la Manche, a été exclue mercredi 10 juin des cent valeurs composant l'indice Footsie, principal baromètre de la Bourse de Londres, en raison d'une capitalisation boursière désormais *insuffisante (inférieure* à 1 milliard de livres). L'indice Footsie qui regroupe les cent plus grandes valeurs britanniques en termes de capitalisation (c'est-à-dire la valeur obtenue en multipliant le nombre des actions de la société par leur *cours) est révisé tous les trimestres* pour refléter l'évolution du marché. L'appartenance d'une société au Footsie est importante car elle détermine sa présence dans les fonds de placements boursiers dits indexés, dont la composition reflète celle de l'indice de façon à produire un rendement *équivalent* à celui du marché. Les gestionnaires de portefeuilles *indexés* vendent donc les titres des sociétés quittant le Footsie et achètent ceux des nouvelles élues.

CAPITAL

□ **Nestlé entre dans Suez.** – Nestlé a acquis mercredi 10 juin auprès du groupe Exor, désormais contrôlé par le holding IFINT (groupe Agnelli), le solde de sa participation dans Suez. Nestlé a ainsi acheté 1,54 million d'actions Suez, à 320 francs. Le groupe agroalimentaire suisse devient actionnaire à hauteur de 1,1 % de la compagnie de la rue d'Astorg. Le principe de la cession de la *participation* d'Exor dans Suez à Nestlé avait été acquis au moment du dénouement de l'affaire Perrier.

RÉSULTATS

□ **271 millions de bénéfices pour le groupe de presse britannique EMAP.** – *Le groupe de presse britannique EMAP qui publie en France le Chasseur français* (avec Bayard Presse) et *Réponses Photo* a annoncé un bénéfice avant impôt de 27 millions de livres en 1991/1992 (271 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs. Une augmentation de capital de 779 millions de francs a également été décidée pour résorber un endettement de 471 millions de francs et accroître la marge de manœuvre du groupe en matière de croissance externe.

□ **Air UK : 10 millions de livres de pertes en 1991.** – La compagnie britannique Air UK a enregistré une perte d'environ 10 millions de livres (soit un peu moins de 100 millions de francs) en 1991 contre un bénéfice de 2 millions de livres en *1990, mais table sur un* retour à l'équilibre en 1992. Elle a souffert de la crise générale du transport aérien l'an passé (1,9 million de passagers) même si le chiffre d'affaires a progressé de 15 % à 146 millions de livres. La compagnie, qui a beaucoup développé son implantation sur le nouvel aéroport londonien de Stansted, table sur 2,14 millions de passagers en 1992 (+ 12 %) et sur une progression de 23,3 % de son chiffre d'affaires.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 10 juin ⬇

Nouvelle baisse

Le mouvement de baisse amorcé il y a trois séances s'est poursuivi, *mercredi 10 juin*, à la Bourse de Paris. En retrait de 0,26 % au début des *échanges*, les valeurs françaises ont évolué dans le rouge au cours de la matinée. En début d'après-midi, l'indice CAC 40 n'affichait plus qu'un recul marginal de 0,1 %. Aux environs de 14 heures, l'indicateur de la place s'inscrivait en légère hausse de *0,1 % avant de renouer avec la* baisse et de finalement abandonner 0,43 % à 1 953,73 points.

L'indice CAC 40 a passé un *moment le niveau des 1 950 points*, mais vers 14 heures, il s'est repris et s'est inscrit à 1 964,29 points. Selon des *chartists* (analystes sur graphique), le recul du CAC 40 en deçà du seuil de 1 951 points devrait l'entraîner dans la zone de 1 915-1 920 *points* au cours des deux ou trois prochaines séances.

Le nouveau recul des Bourses de New-York et de Tokyo en clôture a également pesé sur le marché parisien, qui ne prend pas en considération la *reprise* du marché des taux en début de séance, *expliquent* les intervenants.

Aux valeurs, les opérateurs ont signalé une application portant sur *1,5 million d'actions de* la Compagnie Financière de Suez. Exor a cédé, au cours de la matinée, le solde de la participation de 2,3 % qu'il détenait dans la Compagnie au prix unitaire de *320 francs. Schneider a poursuivi son* recul, abandonnant 3,7 % après avoir perdu 7,1 % la veille. Ce recul serait dû à la révision à la baisse des prévisions de résultats, le groupe ayant annoncé, mardi 9 juin, devant des analystes qu'il n'y aurait pas de *reprise d'activité à brève échéance* et que la pression sur les prix allait continuer. Une enquête de la Commission des opérations de Bourse sur le marché de l'action a été ouverte *mercredi en fin d'après-midi*.

NEW-YORK, 10 juin ⬇

Poursuite du recul

Wall Street a continué à perdre du terrain, mercredi 10 juin, le recul s'accélérant vers la fin de la séance avec l'intervention de ventes sur programme informatique. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à *3 343,25* points, en baisse de 26,67 points *soit un repli de 0,79 %. Le marché a* été actif avec quelque 206 millions *d'actions qui ont changé de mains*, dont 43 millions durant la dernière *heure de transactions*.

Selon certains analystes, Wall Street, *qui a cédé près d'une soixantaine* de points depuis mardi, subirait *actuellement une correction technique* en raison du niveau *élevé* des *prix qui* inquiète les investisseurs. D'autres experts attribuent le recul de la grande Bourse new-yorkaise aux craintes d'accélération de l'inflation aux Etats-Unis, qui assombrissent les espoirs d'assouplissement de la politique de crédit de la Réserve fédérale.

VALEURS	Cours du 9 juin	Cours du 10 juin
Alcoa	77 3/4	76 5/8
ATT	42 1/2	42 3/4
Boeing	44 1/8	43 3/8
Chase Manhattan Bank	28	27 5/8
Du Pont de Nemours	51 3/4	51 1/2
Eastman Kodak	40 3/8	40 3/8
Exxon	63 1/2	62 7/8
Ford	47	47 1/4
General Electric	76 1/8	75 7/8
General Motors	43 1/4	43 1/2
Goodyear	68 1/2	66 1/4
IBM	90 1/2	90 1/4
ITT	64 3/4	64 3/8
Mobil Oil	65 7/8	67 5/8
Pfizer	69 5/8	69 5/8
Schlumberger	66 7/8	66 1/2
Texaco	64 3/8	65 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	117 7/8	115 7/8
Union Carbide	29 1/8	28 1/8
United Tech.	51 1/2	51 3/8
Westinghouse	17 5/8	17 1/2
Xerox Corp.	71 5/8	71

LONDRES, 10 juin ≈

Sans relief

Les valeurs ont terminé pratiquement inchangées, mercredi 10 juin, par rapport à la veille au Stock Exchange après une séance sans grands mouvements. Au terme des échanges, l'*indice* Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de *0,7 point* à *2 636,10* points.

La tendance a été affectée par l'influence baissière de Wall Street. Toutefois le marché a bien *résisté* grâce à la fermeté de la livre et aux contrats à terme sur indices.

TOKYO, 11 juin ⬇

Effritement

Nouvel accès de faiblesse de la Bourse de Tokyo qui, à l'issue d'une séance en dents de scie, s'inscrit encore en baisse jeudi 11 juin. L'indice Nikkei perd en clôture 33,82 points, soit 0,2%, à 17 709,05 points.

Le Kabuto-cho est toujours affecté par des ventes sur programmes informatiques liées à la liquidation, vendredi, des contrats à terme sur indice de juin. Autre raison à la grande prudence des investisseurs, la publication attendue, toujours pour vendredi, de l'enquête trimestrielle de la Banque du Japon sur la conjoncture économique.

VALEURS	Cours du 10 juin	Cours du 11 juin
Ajinomoto	1 290	1 270
Bridgestone	1 180	1 170
Canon	1 410	1 410
Fuji Bank	1 430	1 400
Honda Motors	1 480	1 480
Matsushita Electric	1 340	1 340
Mitsubishi Heavy	591	590
Sony Corp.	4 280	4 280
Toyota Motors	1 480	1 500

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4550	4580
Amault Associés	245	....
B.A.C.	42	....
Bque Vernes	780	....
Boiron (Ly)	480	485
Boisset (Lyon)	224	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	750
Calberson	408	....
Cardif	847	846
C.E.G.E.P.	175	....
C.F.P.I.	269 50	....
C.N.I.M.	1316	1316
Codetour	286	....
Conforama	1219	....
Creeks	188	....
Dauphin	310	....
Delmas	1100	....
Demachy Worms Cie	370	....
Devanlay	1267	1270
Deville	180	....
Dolisos	119	....
Editions Belfond	133	....
Europ. Propulsion	200	200
Finacor	113	....
G.E.F. (group.fon.f.)	104	100
G.L.M.	361	....
Gravograph	136	....
Guintoli	870	833
I.C.C.	201	....
Idianova	96 50	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1100	1070
Interm. Computer	152	....
I.P.B.M.	62 80	....
Locamic	70	....
Matra Comm.	211 50	210
Molex	178	....
Publ.Filipacchi	473	489
Rhône-Alp.Ecu (Ly.)	340	....
Select Invest (Ly)	99	....
Seribo	279	....
Sopra	320	....
TF1	517	510
Thermador H. (Ly)	365	....
Unilog	254	....
Viel et Cie	109	....
Y. St-Laurent Groupe	839	839

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 juin 1992
Nombre de contrats estimés : 125 913

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	107,44	107,74	107,90
Précédent	107,40	107,74	107,94

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Déc. 92
109	0,29	0,68	1,44	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 8 901

COURS	Juin	Juillet	Août
Dernier	1 956,50	1 958	1 977,50
Précédent	1 966	1 966	1 998

CHANGES

Dollar : 5,3495 F ⬇

Le dollar a clôturé à 127,38 yens jeudi à Tokyo, en baisse de 0,04 yen par rapport à la clôture de la veille (127,42 yens), alors que des rumeurs faisaient état d'une intervention de la banque centrale en fin de journée. A Paris, le billet vert se dépréciait lors des premiers échanges à 5,3495 F contre 5,37025 F au fixing de la veille.

FRANCFORT	9 juin	10 juin
Dollar (en DM)	1,5920	1,5895
TOKYO	**9 juin**	**10 juin**
Dollar (en yens)	127,42	127,38

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 juin) .... 9 7/8 - 9 15/16 %
New-York (9 juin) .... 4 1/2 %

BOURSES

	9 juin	10 juin
PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*		
Valeurs françaises	114,20	113,50
Valeurs étrangères	105,80	104,80
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	539,65	535,92
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 962,23	1 953,73
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	9 juin	10 juin
Industrielles	3 369,95	3 338,84
LONDRES *(indice « Financial Times »)*	9 juin	10 juin
100 valeurs	2 635,40	2 636,10
30 valeurs	2 056,60	2 057,30
Mines d'or	104,70	103,60
Fonds d'Etat	88,60	88,63
FRANCFORT	9 juin	10 juin
Dax	1 786,26	1 789,76
TOKYO	10 juin	11 juin
Nikkei Dow Jones	17 742,87	17 709,05
Indice général	1 347,24	1 345,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3590	5,3610	5,4435	5,4461
Yen (100)	4,2835	4,2868	4,2602	4,2665
Ecu	6,8988	6,9000	6,8892	6,8962
Deutschemark	3,3648	3,3653	3,3664	3,3692
Franc suisse	3,6932	3,6972	3,6983	3,7049
Lire italienne (1000)	4,4505	4,4525	4,4150	4,4283
Livre sterling	9,8250	9,8300	9,8283	9,8400
Peseta (100)	5,3441	5,3489	5,3058	5,3160

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	4	4 1/8
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 3/8	4 1/2
Ecu	10 5/16	10 7/16	10 5/16	10 7/16	10 1/4	10 3/8
Deutschemark	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 9/16	9 11/16
Franc suisse	9 3/8	9 1/2	9 5/16	9 7/16	8 15/16	9 1/16
Lire italienne (1000)	13 3/8	13 5/8	13	13 1/4	12 15/16	13 3/16
Livre sterling	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16
Peseta (100)	12 5/16	12 9/16	12 5/16	12 9/16	12 5/16	12 9/16
Franc français	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 11 JUIN

Cours relevés à 10 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4770	C.N.E 3%	4640	4650	4650	+ 0 22
915	B.N.P. T.P.	821	821	821	....
900	Cr.Lyon. T.P.	906	914	914	+ 1 56
1680	Renault T.P.	1616	1610	1605	- 0 68
1779	Rhone Poul. T.P.	1760	1760	1760	....
1158	Saint Gobain T.P.	1161	....	....	....
890	Thomson T.P.	890	891	891	+ 0 11
785	ACCOR	745	750	749	+ 0 54
795	Air Liquide	777	770	769	- 1 03
645	Alcatel-Alsthom	639	635	633	- 0 94
1740	Alsi.Superm.	1809	1800	1780	- 1 60
315	A L S P I	328	....	....	....
490	AGF Sté Centrale	488 50	488	488 50	....
850	Assur. Europr.	890	850	900	+ 1 12
172	Avenir H. Média	156 40	156	155 90	- 0 32
1000	Axa (ex Cie Midi)	988	965	973	- 1 52
142	Bafip	148 10	149 10	148 10	....
128	Bail-Equipem.	115	117 80	117 80	+ 2 43
815	Bail Investiss.	816	820	818	....
490	Bancaire	433	432	432	- 0 23
810	Bazar H.-V.	834	820	822	- 1 44
1450	Berger (M)	1406	1401	1401	- 0 36
410	Bertrand Faure	406	....	....	....
765	Bic	804	796	789	- 1 87
1110	B.I.P.	1080	1080	1080	....
345	BIS	342 20	341 50	341 50	- 0 20
400	B N P (CI)	371	366 10	366	- 1 35
785	Bolloré Tech.	782	....	....	....
3230	Bongrain	3274	3250	3250	- 0 73
720	Bon-Marché	699	690	690	- 1 29
655	Bouygues	610	610	608	- 0 33
114	BP France	108 70	108 80	110	+ 1 20
1140	B S N	1090	1086	1089	- 0 09
1180	Canal Plus	1147	1140	1148	+ 0 09
315	Cap Gem.S.	278 90	278	277 50	- 0 50
2730	Carrefour	2619	2610	2606	- 0 50
179	Casino	165 70	164 80	164 50	- 0 72
106	Casino ADP	100 80	100 70	100 50	- 0 30
542 50	Castorama D.L.	546	549	546	....
194	C.C.F.	183	181	180 40	- 1 42
45	CCMC Ly.	45 50	45 50	45 50	....
435	C.D.M.E.	409 90	406	410	+ 0 02
189	C.E.G.I.D.	184	....	....	....
110	Centrest (Ny)	103	104	104	+ 0 97
430	C.E.P. Comm.	418 10	418	418	- 0 02
132	Cerus	124 40	124	124	- 0 32
795	Cetelem	770	764	766	- 0 52
290	CF Int.	282	280	282	....
325	CGI Info.	319	312	313	- 1 88
1260	C G I P	1131	1126	1122	- 0 80
640	CGP	648	649	649	+ 0 15
1270	Chargeurs S A	1274	1266	1265	- 0 71
345	Christian Dior	337	336	336	- 0 30
620	C I C A (M)	601	....	....	....
485	Ciments franç.	472	472	472	....
725	Clarins	732	727	730	- 0 27
535	Club Méditer.	495	490	488 80	- 1 25
186	CMB Packa.	187	185	186	- 0 53
790	Colas	768	765	765	- 0 39
250	Cpt. Entrep.	236	234	233	- 1 27
1300	Compt Mod.	1248	1238	1235	- 1 04
265	CPR (Paris Rés.)	247 50	246 80	247	- 0 20
995	Créd. Foncier	916	916	908	- 0 87

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Crédit Loc France	242	240 20	240 10	- 0 79
585	Cr Lyon (CI)	588	572	585	- 0 17
1080	Credit Nat	968	965	965	- 0 31
330	CSEE	303	303 20	303 20	+ 0 07
3200	Damart	3215	3201	3200	- 0 47
380	Dassault Aviation	395	390	388	- 1 77
189	Dassault Electr.	174	172 20	172 20	- 1 03
1770	De Dietrich	1810	1820	1820	+ 0 55
87	Dév.R.d.C.(L)	82	....	....	....
151	Dév.R.Sud-Est	142 50	142	139 50	- 2 11
385	D M C	368 50	362	364	- 0 68
430	Docks France	422 80	423	422	- 0 19
310	Dynaction	301	299	299	- 0 66
2400	Eaux (Gle)	2276	2259	2255	- 0 92
875	E.B.F.	860	860	860	....
475	Ecco	475	469 80	465 20	- 2 06
385	Elf Aquitaine	388	385	386	- 0 52
1180	ElfSanofi(ExSanofi)	1085	1058	1084	- 0 09
275	Enp-Elf (Certif)	271 10	273	272	+ 0 33
665	Eridania-Beghin	662	663	663	+ 0 15
460	Essilor	460	459 90	458	- 0 43
220	Essil.Int.(DP)	228	228	226	- 0 88
795	Esso	820	814	798	- 2 93
1580	Eurafrance	1598	1580	1560	- 2 39
700	Eurocom	715	702	710	- 0 70
125	Eurodisneyland	114	113 50	113 40	- 0 53
1060	Europe 1	1006	1005	1005	- 0 10
38	Eurotunnel	35 70	36 10	35	- 1 96
1400	Exor	1401	1401	1401	....
120	Finextel	122 80	122 90	121	- 1 47
405	Fives Lille	404	404	404	....
3080	Fromager. Bel	3330	3380	3380	+ 1 50
1980	Gal.Lafayette	2194	2140	2140	- 2 46
1970	G.A.N.	1902	1900	1890	- 0 63
570	Gascogne (B)	586	584	584	- 0 34
1460	Gaz et Eaux	1482	1470	1470	- 0 81
635	Géophysique	745	744	758	+ 1 74
665	Gerland Ly.	665	665	665	....
780	Groupe André SA	758	757	757	- 0 13
530	Groupe Cité	560	560	555	- 0 89
425	GTM-Entrep.	408	406 10	406 10	- 0 47
1770	Guyenne-Gas.	1735	1721	1721	- 0 81
140	Hachette	135	133	132 90	- 1 56
540	Havas	528	529	529	+ 0 19
310	Iéna	318	316	316	- 0 63
345	Imétal	344	340 90	340 90	- 0 90
148	Immob. Phénix	150 30	150 10	150	- 0 20
106	Ingénico	104	102 70	103	- 0 96
6700	Inst. Mérieux	6710	6730	6700	- 0 15
480	Interbail	477	475	475	- 0 42
865	Intertechnique	870	870	870	....
960	J. Lefebvre	891	891	891	....
555	Klépierre	539	530	521	- 3 34
785	Labinal	785	770	770	- 1 91
385	Lafarge	354 30	352 10	352 60	- 0 51
320	Lebon	335	335	335	....
4850	Legrand	4730	4720	4748	+ 0 38
2850	Legrand (DP)	2770	2750	2750	- 0 72
450	Legris Industries	453 10	453	451 10	- 0 44

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
720	Locindus	746	757	757	+ 1 47
4150	L.V.M.H.	3998	3960	3959	- 0 98
565	Lyon.Eaux/Dumez	537	533	533	- 0 74
115	Majorette Ly.	108	103 50	103	- 4 63
320	Mar. Wendel	329	320	318 60	- 3 16
184	Matra	187	185 60	186 80	- 0 11
590	Merlin-Gerin	530	528	530	....
98	Metaleurop	96 30	95	95 50	- 0 83
38	Métrologie In.	37 85	37	37	- 2 25
220	Michelin	215	212 50	211 30	- 1 72
158	Min. Salsig (Ny)	156 10	....	....	....
79	MMB	75	75 10	75 10	+ 0 13
171	Moulinex	167	165	165	- 1 20
1130	Navig. Mixte	1096	1092	1092	- 0 36
122	Nord-Est	133 70	134	133 70	....
295	Norton (Ny)	284	....	....	....
580	Nouv Galeries	563	....	....	....
167	Olipar	163	161 10	164	+ 0 61
900	Oréal	890	885	885	- 0 56
415	Paribas	384 10	382	380 80	- 0 86
205	Pechiney Int.	200	199 10	199 10	- 0 45
375	Pechiney (CIP)	360	360	360 20	+ 0 06
1580	Pernod Ricard	1564	1552	1554	- 0 64
775	Peugeot	757	754	753	- 0 53
375	Pinault	368	367	365 30	- 0 73
840	Plastic-Omn.	810	800	800	- 1 23
600	Poliet	594	590	593	- 0 17
715	Primagaz	720	708	715	- 0 69
820	Printemps	780	770	768	- 1 54
3730	Promodès	3525	3520	3579	+ 1 53
610	Radiotechn.	603	598	598	- 0 83
5700	Redoute (La)	5790	5720	5710	- 1 38
185	Rémy Cointreau	185	184	184	- 0 54
645	R. Poulenc CIP	637	634	635	- 0 31
335	Rober Financ.	320	315	315	- 1 56
88	Rochette (La)	69 30	69 85	69 85	+ 0 79
2120	Roussel Uclaf	2205	2200	2200	- 0 23
3250	R. Impé.Ly *	3229	3103	3103	- 3 90
189	Sade (Ny)	187	184	183 10	- 2 09
2050	Sagem	2150	2150	2110	- 1 86
585	Saint Gobain	566	560	556	- 1 77
1330	Saint Louis	1270	1289	1263	- 0 55
1480	Salomon Ly.	1409	....	....	....
330	Salvepar (Ny)	320	325	325	+ 1 56
1420	S A T	1446	1400	1400	- 3 11
250	Saut. Châ.	248 90	245	245	- 1 57
1150	Saupiquet (Ns)	1128	1125	1125	- 0 27
765	Schneider	682	682	678	- 0 59
18 50	SCOA	16 50	16 50	16 40	- 0 61
395	Scor s.a.	392	395	395	+ 0 77
2230	S.E.B.	2200	2200	2200	....
450	Sefimeg	435 10	436	437	+ 0 44
127	Sélectibanque	128	127 60	127 60	- 0 31
240	Sextant A.	221 10	221 10	221 10	....
790	S F I M	770	770	770	....
245	S.G.E.	238	237 90	237 90	- 0 04
435	Simco	429	430	430	+ 0 23
710	Sk. Rossignol	675	660	670	- 0 74
500	Sligos	474	472	472	- 0 42

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
535	Société Géné.	507	504	502	- 0 99
62	Sodecco (B)	60	60	60	....
129	Sodero (Ns)	111 90	111 90	111 90	+ 0 09
1020	Sodexho	1050	1036	1036	- 1 33
80	Sogeral (Ny)	75 65	75 60	75 60	- 0 07
430	Sogerap	420	420	420	....
1500	Som-Allib.	1525	1492	1492	- 2 16
405	SOPHIA	404	....	....	....
1700	Source Perrier	1701	1700	1700	- 0 06
875	Sovac	817	820	820	+ 0 37
375	SPEP	315 50	315	315	- 0 16
380	Spie-Batignol.	328	327	329	+ 0 30
875	Strafor Facom	864	860	853	- 1 27
335	Suez	315 20	312 10	311 60	- 1 14
1170	Synthélabo	1145	1142	1142	- 0 26
180	Thomson CSF	156 50	156	157 40	+ 0 58
250	Total	261 50	260	261 40	- 0 04
186	– (certif.)	198	195	194	- 2 02
210	Trailfor Fin.	215	212	214	- 0 47
540	U.A.P.	506	502	502	- 0 79
340	U F B Locab.	316	316	316	....
735	U I C	727	727	722	- 0 69
450	U I F	446	450	450	+ 0 90
800	U I S	816	....	....	....
525	Unibail	465	466	462 20	- 0 60
740	Valéo	770	769	769	- 0 13
255	Vallourec	241 10	240 10	240 10	- 0 41
310	Via Banque	302	302	302	....
345	Worms et Cie	341	340	344	+ 0 88
1290	Zodiac	1275	1295	1296	+ 1 67
1070	Elf Gabon	1119	1115	1115	- 0 36
113	Amax	123 10	122 20	122 20	- 0 73
135	Amer. Barrick	143 50	140 30	140 30	- 2 23
124	Amer. Express	127 10	129 50	129 50	+ 1 89
235	A.T.T.	228 20	....	....	....
190	Anglo Amer.C.	190 20	190 90	192	+ 0 95
325	Amgold	309 50	309 50	309 50	....
255	Banco Santander	252	250	250	- 0 79
830	B.A.S.F.	821	825	825	+ 0 49
990	Bayer	975	973	973	- 0 21
54	[illegible] Plc.	54 10	54	53 50	- 1 11
38	Buffelsfont.	36 50	36 35	36 35	- 0 41
156	Chase Manh.	150	147 10	147 10	- 1 93
2730	Daimler Benz	2705	2739	2739	+ 1 26
146	De Beers	136 40	....	....	....
2400 96	Deutsche Bank	2330	2331	2331	+ 0 04
1170	Dresdner Bank	1154	1150	1150	- 0 35
64	Driefontein	60 10	60	59 30	- 1 33
290	Du Pont-Nem.	276	277 40	277 40	+ 0 51
220	Eastman Kodak	216 10	219	219	+ 1 34
14	East Rand	13 65	13 65	13 90	+ 1 83
33	Echo Bay	32	31 60	31 60	- 1 25
260	Electrolux	244 90	255	248 50	+ 1 47
134	Ericsson	136 10	136	136	- 0 07
325	Exxon Corp.	341 20	....	....	....
240	Ford Motor	255	....	....	....
47	Freegold	47 35	48 30	48	+ 1 37
20	Gencor	20	19 40	19 80	- 1 00
420	Gén. Elect.	413 50	409	409	- 1 09

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
210	Gén. Motors	237 90	234 60	234 60	- 1 39
360	Gén. Belgique	360	....	....	....
50	Gd. Métropol.	48 70	48 95	48	- 1 44
61	Guinness	59 40	58 50	58 50	- 1 52
23	Hanson PLC	22 95	23	22 65	- 1 31
26	Harmony Gold	25 55	25 60	25 60	+ 0 20
405	Hewlett Packard	391 10	381 10	381	- 2 58
34	Hitachi	33 55	33 45	33 45	- 0 30
880	Hoechst	876	878	877	+ 0 11
69	Homestake	72 80	71 50	71 50	- 1 79
132	I.C.I.	126 60	126	126	- 0 47
500	I.B.M.	490	483 10	482 70	- 1 49
355	I.T.T.	349 10	346 30	346 30	- 0 80
186	Ito Yokado	183	182	182	- 0 55
58	Matsushita	56 20	56 45	56 15	- 0 09
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
250	Mc Donald's	242 60	241 80	241 80	- 0 33
268 07	Merck	263 40	260 60	259 30	- 1 56
515	Minnesota M.	510	....	....	....
44	Mitsubishi	42 60	....	....	....
335	Mobil corp.	358	364	364	+ 1 68
310	Morgan J.P.	306 80	299 40	299	- 2 54
37390	Nestlé	36100	36190	36050	- 0 14
143	Norsk Hydro	147 70	146 20	147	- 0 47
108	OFSI	102 50	....	....	....
1860	Pétrofina	1725	1759	1712	- 0 75
415	Philip Morris	400	391 80	391 40	- 2 15
115	Philips	113 50	113 70	113 70	+ 0 18
58	Placer Dome	55 30	56 50	56 50	+ 2 17
555	Procter Gamble	555	536	536	- 3 42
210	Quilmès	200	199 50	199 50	- 0 25
25	Randfontein	23 50	23 15	23 10	- 1 70
310	Rhone Poul. Rorer	303	298	298	- 1 65
450	Royal Dutch	475	474 60	473 80	- 0 25
63	R T Z	60 30	60 10	60 30	....
2 17	Saat.& Saatchi	1 92	1 91	1 88	- 2 08
32	St Helena	30 10	30 40	30 40	+ 1 00
335	Schlumberger	360 80	359 40	358 60	- 0 61
49	Shell transp.	50 10	50 10	50 20	+ 0 20
2320	Siemens	2297	2286	2286	- 0 48
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
182	Sony	181	180 50	180 50	- 0 28
61	Sumitomo Bank	62 80	....	....	....
183	T.D.K.	175	177	177	+ 1 14
60	Telefonica	59	....	....	....
27	Toshiba	28 50	28 80	28 55	+ 0 19
555	Unilever	555	555	556	....
290	Unit.Techn.	276 60	....	....	....
290	Vaal Reefs	278	....	....	....
1340	Volkswagen	1354	....	....	....
400	Volvo	380	....	....	....
166	West. Deep.	147 20	149	150	+ 1 90
390	Xerox Corp.	392 10	....	....	....
108	Yamanouchi	107 60	107 60	107 60	....
4 20	Zambia Cop.	4 10	4 09	4 07	- 0 73

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	....	8 97
10,80% 79/94	101 10	8 29
Emp.Etat 13,4%83	104 91	5 33
Emp.Etat 12,2% 84	100 52	8 23
10,26% mars 86	103 35	2 56
OAT 10% 5/2000	106 80	0 41
OAT 9,9% 12/1997	103 85	4 89
OAT 9,8% 1/1996	102 17	3 58
PTT 11,2% 85	104 80	5 48
CFF 10,30% 86	102 55	3 62
CFF 10,25% nov 90	106	2 47
CNA 10 % 1979	99 50	2 77
CNB Bques 5000F	98 30	3 97
CNB Paribas 5000F	....	3 97
CNB Suez 5000F	....	3 97
CNE 11,5% 85	101	10 32
CNI 1/82 5000F	98 15	3 97
CNT 9 % 86	99	1 44
CRH 10,90% déc.86	107 10	4 39
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1005	....
Cepe	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	607	....
Ly. Eaux cv 8,5%	790	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	849	840
Applications Hydr	1579	....
Arbel	510	501
Bains C.Monaco	1054	1000
B.Hypoth.Europ.	360	....
B.N.P. Intercont.	408	399
Béghin-Say (C I)	495	....
Bénédictine	2520	....
Bidermann Internat.	460	....
Blanzy Ouest	2400	....
B T P	63 70	63 70
Cambodge	1094	....
Carbone Lorraine	499	....
Case Poclain	8 10	8 10
C.E.G.F (Frigor.)	723	....
Centenaire Blanzy	390	....
Cerabati	62 50	....
Champex (Ny)	69 90	....
CIC (CIP)	225	216 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1475	1475
C.I.T.R.A.M. (B)	2736	....
Cogifi	340	340
Comiphos	473	....
Cie Industrielle	6480	....
Cpt Lyon Alemand	351	358
Concorde	750	....
Conser.Mit.Prov.	21 40	....
Crédit Gén.Ind.	120	....
Cr Universel (Cie)	322	....
Darblay	627	....
Degremont	2015	2015
Delmas Vieljeux	2475	....
Didot Bottin	600	....
Eaux Bassin Vichy	3115	....
Eaux Vittel	850	....
Ecia	400	404 90
Est.Mag. Paris	4200	....
Eter (ex Eternit)	2180	2150
Finalens	286	....
F.I.P.P.	92 20	....
F.N.A.C.	2000	1960
Foncière (Cie)	615	....
Fonc.Lyonnaise	635	....
Foncina	400	....
Fougerolle	910	904
France I.A.R.D.	850	....
France SA (La)	2075	2056
From. Paul-Renard	1744	....
Gaumont	510	500
Gevelot	344 90	340
[illegible]	502	....
G.F.C.	343	....
Groupe Victoire	1189	....
G.T.I (Transport)	236	....
Immobail	335	331
Immobanque	639	....
Im.Marseillaise	5150	....
Immofice	431	430
Invest.(Ste Cle.)	3250	....
Lambert Frères	340	....
Lille Bonnières	1052	....
Locafinancière	475	....
Louis Vuitton	710	....
Louvre	3050	3030
Lucia	940	....
Machines Bull	35	34
Mag.Uniprix	179 50	....
Magnant	619	....
Métal Déployé	465 30	....
Mors	77	76 40
Navigation (Nle)	199	....
Optorg	305	....
Oréal (CI)	480	479
Origny-Desvroise	750	....
Palais Nouveauté	1287	....
Paluel Marmont	630	....
Parfinance	188	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	192	....
Paris Orléans	210	....
Parisienne Invest.	261 40	....
Pathé Cinéma	1005	....
Piper Heidsieck	1080	....
Porcher	477	....
Promodès (CI)	2000	....
Publicis	741	....
Rochefortaise	110	....
Rosario	166 20	166 20
Rougier	230	....
S.A.C.E.R.	426 60	....
S.A.F.A.A.	209	....
S.A.F.I.C Alcan	240	....
Saga	400	....
Saint Dominique (F.)	109	109
Salins du Midi	623	630
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	808	....
Senelle	425 10	425
S.Etud.Part. (M)	150	....
Silic	609	610
Slavin	140	140
S.I.P.H.	170	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	650	....
Soffo	327	....
Sofical	1160	1148
Sofitam (ex Satam)	79	....
Sofragi	2500	....
Soudure Autogène	890	895
Sovabail	400	....
Sterni	600	....
Taittinger	2700	2700
Testut-Aequitas	180	....
Tour Eiffel	218	....
Ufiner	1123	....
Vicat	472	482
Vinipix	1800	....
Virax	116	....
Maroc Sté Brasserie	310	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	589	....
Akzo Nv Sico	464	....
Alcan Aluminium	115 20	....
American Brands	247 30	....
Arbed	620	....
Asturienne Mines	95 10	....
Banco Popular Espa.	587	....
B.Reglements Int.	17200	....
Can.Pacifique	85 60	....
Chrysler Corp.	98 20	....
C I R	7 30	....
Commerzbank	844	....
Dow Chemical	325	325 10
Fiat	22	....
GBL (Brux Lamb.)	495	....
Gevaert	1019	....
Glaxo Holdings Ltd	72 10	....
Goodyear Tire	361 20	....
Grace and Co (WR)	191	....
Honeywell Inc. Inc.	372	....
Johannesburg	93 60	....
Koninklijke Pakhoed	131 60	....
Kubota	24 50	....
Midland Bank	40 90	....
Noranda Mines	79 40	....
Olivetti priv.	8 65	....
Pfizer Inc.	376	389
Ricoh	21 10	....
Robeco	289 70	289
Rodamco NV	144	145 60
Rolinco	284 90	284 20
Saipem	8	....
Sema Group	24 65	....
SKF Aktiebolaget	106	....
Tenneco Inc.	240	....
Thorn Electrical	81 50	....
Toray Ind.	27	....
West Rand Cons.	8 60	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	290	....
Calciphos	100 10	....
C G H Cogedhor	11	....
Copagex	616	....
Drouot Assurances	339	....
Electro-Banque	317	....
Europ. Accum.	80	....
Europ Sodex Ind.	28	....
Gachot S.A.	61	....
Guy Degrenne	471	....
Lectures du Monde	151	....
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V.	218 70	....
St-Gobain-Emballage	1905	....
S.E.P.R.	1604	....
S.M.T. Goupil	2 10	....
S.P.R. act. B.	280	....
Waterman	1050	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 370	....	....	....
Ecu	6 898	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 440	....	....	....
Belgique (100 F)	16 348	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	298 720	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 450	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 270	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 831	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 779	....	....	....
Suisse (100 f)	368 830	....	....	....
Suède (100 krs)	93 240	....	....	....
Norvège (100 k)	86 120	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 807	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 350	....	....	....
Portugal (100 esc)	4 053	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 495	....	....	....
Japon (100 yens)	4 213	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/6
Or fin (kilo en barre)	58400	....
Or fin (en lingot)	58650	....
Napoléon (20f)	333	....
Pièce Fr (10 f)	399	....
Pièce Suisse (20 f)	333	....
Pièce Latine (20 f)	335	....
Souverain	434	....
Pièce 20 dollars	2080	....
Pièce 10 dollars	980	....
Pièce 5 dollars	615	....
Pièce 50 pesos	2175	....
Pièce 10 florins	351	....

SICAV (sélection) 10/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilon	207 81	202 25
Agepargne	815 74	791 98
Améri-gan	7244 05	6985 43
Ampla	266713 80	266713 80 •
Amplitude	645 10	626 31
Arbitrages Court.T.	7225 32	7225 32
Associc	1092 52	1092 52
Atout Futur	426 53	416 13
Aurecic	1191 66	1156 95
Avenir Alizés	1713 83	1680 03
Axa Capital	168 98	164 06
Axa Court Terme	7946 54	7946 54
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	957 15	929 27
Axa Europe	132 16	128 31
Axa Investments	114 78	111 44
Axa NPI	127 11	123 41
Axa Ob.Fr.Extens.	139 27	135 21
Axa Prem.Ex.Agepre.	113 84	110 52
Axa Sél.Ex.Dr.Sole.	149 20	144 85
Axa Valeurs PER	124 66	121 03
Cadence 1	1048 08	1027 53
Cadence 2	1037 87	1017 52
Cadence 3	1030 06	1009 86
Capimonétaire	6307 21	6300 91
Capioblig	6403 14	6277 59
Capitacic	1307 81	1288 58
Comxis	1317 49	1295 36
Comptavalor	3515 22	3509 96
Convertimmo	358 58	351 55
Credinter	464 97	451 43
Crédit Mutuel Capital	1281 95	1258 81 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	671 62	671 62 •
Cred.Mut.Ep.Indus.	98 38	95 75
Cred.Mut.Ep.1	69648 67	69648 67
Cred.Mut.Ep.Long.T.	194 54	189 33
Créd.Mut.Ep.Monde	1172 43	1141 06
Cred.Mut.Ep.Quatre	1105 20	1075 62 •
Dieze	1350 98	1318 03
Drouot France	877 67	852 11
Drouot Sécurité	230 85	224 13
Ecocic	1099 10	1067 09
Ecupar	127 10	123 40
Ecureuil Capitalisation	2568 60	2543 17
Ecureuil Géovaleurs	2356 63	2287 99
Ecureuil Invest.	455 67	443 37
Ecureuil Monépremière	67113 77	67113 77
Ecureuil Monétaire	39482 21	39482 21
Ecureuil Trésorerie	2435 76	2435 76
Ecureuil Trimestr.	2003 68	1983 84
Elicash	797366 31	797366 31 •
Energia	272 50	260 14
Eparcic	3604 55	3604 55
Eparcourt-Sicav	4321 35	4310 57
Epargne Associat.	25327 11	25038 74
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	494 18	479 79
Francic Pierre	106 70	103 59
Francic-Régions	1261 55	1224 81
Fructi-Associations	35 33	35 33
Fructi-Capi	41 89	41 27
Fructidor	235 89	232 40
Fructifrance action C.	946 88	923 79
Fructifrance action D.	925 37	902 80
Gestilion	14794 34	14720 74
Gest.Associations	171 60	168 02
Horizon	1259 85	1223 16
HLM Monétaire	13941 39	13941 39
Indust.Fse.Court.T.	1471 20	1471 20 •
Intercapar	103411 21	100399 23
Interoblig	13808 42	13537 67
Intersélection Fce	545 79	535 09
Japacic	158 12	153 51
Jeunepargne	287 79	283 54
[illegible]	2257 90	2254 52
Leumi C.T.	12569 72	12569 72
Leumi L.T.	6679 74	6485 18
Lion Association	11282 23	11282 23
Lion Institution	29496 08	29422 50
Lionplus	976 30	956 18
Lion Trésor	2105 75	2084 90
Lion 20 000	26287 89	26287 89
Livret Bourse Inv.	577 43	560 61
Livret Portefeuil.	717 35	696 46
Méditerranée	179 67	174 44
Mensuel CIC	10130 59	10030 29
Monelys	68086 12	68086 12
Mone.J.	72730 94	72730 94 •
Monévalor	82128 61	82128 61
Mutualité dépôts	13465 98	13439 10
Mutuelle Unie Sel.	138 98	134 93
Natio Court Terme	284501 00	284501
Natio-Epargne	17667 12	17492 20
Natio-Ep. Ret.	130 50	127 01
Natio Epargn.Trésor	7790 07	7774 52
Natio-Imm.	1141 86	1111 30
Natio-Inter	1403 58	1366 01
Natio-Monétaire	25352 61	25352 61
Natio-Patrimoine	1373 77	1337
Natio-Placements	64271 38	64271 38
Natio-Revenu	1024 65	1014 50
Natio Sécurité	12083 69	12083 69
Natio-Valeurs	892 95	869 05
Nippon-Gan	5099 58	4903 44
Nord Sud Dévelop.	1582 68	1579 50
Obli-Associations	152 13	150 62
Oblicic-Mondial	2626 86	2589 04
Oblicic-Régions	1097 59	1081 37
Oblifutur	2840 30	2771 02
Oblig. ttes caté.	176 58	173 97
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 83	108 74
Prév'Associations	29501 18	29501 18
Proficic	1010 83	986 18
Quartz	136 64	133 31
Réalvalor	807 50	791 67
Renacic	160 72	158 34
Revenus Trimestr.	5291 42	5239 03
Revenu-Vert	1136 01	1119 22
St Honoré Bio-Alim.	1000 94	955 55
St Honoré Bons du Tr.	11249 10	11193 13
St Honoré Global	228 02	217 88
St Honoré Invest.	789 64	753 83
St Honoré Pacifique	579 08	552 82
St Honoré PME	542 31	517 72
St Honoré Real	14988 56	14928 84
Sécuricic	1746 14	1746 14
Sécuri-Gan	12842 43	12590 62
Sécuritaux	1394 54	1394 54
Sicavdor	710 59	700 09
Sicav Associations	1848 23	1848 23
SFI-CNP Assur.	659 23	640 03
S.G. Fr. opportunités	1215 88	1192 04
Sicav 5 000	450 13	438 08
S.I. Est.	1366 17	1326 38
Silvafrance	724 64	705 25
Silvam	400 57	389 85
Silvarente	223 89	219 50
Silvinter	439 90	428 03
S.N.I.	1148 35	1114 90
Sogenfrance	1133 81	1111 38
Sogépargne	315 73	309 54
Sogevar	1073 65	1052 50
Sogimter	1308 35	1280 74
Soleil Investissements	587 20	584 62
Solstice	2209 24	2203 73
State Street Act. Eur.	10404 38	10052 54 •
State Street Act. Fce.	11402 54	11070 43 •
St. Str. Act.Japon	10723 12	10360 50
State Street Emer. Mkt	12614 04	12187 98 •
St.Street OAT Plus	10185 12	9985 41 •
Stratégie Actions	826 76	794 95
Stratégie Rendement	1401 65	1357 53
Technocic	1114 94	1082 47
Techno-Gan	5807 39	5584 03
Thesora	663 15	656 58
Trésor Plus	1282 31	1268 61
Trésor Trimestriel	1027 77	1017 59
Trésoricic	129981 90	129981 90
Trilion	5207 50	5140 67
UAP Investissement	444 05	428
UAP Actions France	606 69	584 76
[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et fêtes de 10 h à 22 h.

LA CAMPAGNE DE JEAN-LOUP TRASSARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 28 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. A part. du 20 juin ouvert de 9 h à 18 h. Colloque les 12 et 13 juin.

GUIMARD. Entrée : 32 F (billet jumelé musée-exposition : 45 F). Jusqu'au 26 juillet.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 22 h. Ouvert les 28 mai et 8 juin jusqu'à 22 h.

ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES (1988-1991). Hall Napoléon. Entrée : 35 F (comprenant l'accès à *l'exposition Clodion). Jusqu'au* 29 juin.

CLODION, SCULPTEUR (1738-1814). Hall Napoléon. Entrée : 35 F. Jusqu'au 29 juin.

HOMMAGE A CHARLES STERLING (1901-1991). Des primitifs à Matisse. Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 13 juillet.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New York (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

LE GRAND JEU. *Entrée : 35 F (comprenant* l'entrée de l'expositon SIMA). Jusqu'au 21 juin.

PRAGUE - BRATISLAVA. D'une génération l'autre. Jusqu'au 21 juin.

SIMA. Entrée : 35 F (comprenant l'entrée de l'exposition le Grand Jeu). Jusqu'au 21 juin.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. général-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU, 1902-1913. Rivages. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 14 septembre.

LES VIKINGS. Les Scandinaves et l'Europe, 800-1200. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F. Jusqu'au 12 juillet.

Cité des sciences et de l'industrie

30, av. Corentin-Cariou (40-05-80-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h.

ARTISTES EN DIRECT, SCIENCE EN FÊTE. Explora niveau 1. Entrée : 45 F (Cité pass). Du 13 juin au 14 juin.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Visites-conf. jeu. à 12 h, sam. à 16 h, dim. à 11 h.

HELIO OITICICA (1937-1980). Rétrospective. Galerie nationale du Jeu de Paume. Entrée : 30 F. Jusqu'au 23 août.

MUSÉES

ALECHINSKY. *Musée de la Marine,* palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. *Entrée : 22 F. Jusqu'au 13 septembre.*

LES ANNÉES 70 : UN GROUPE D'ARTISTES A PARIS. Musée Carnavalet, 29, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf *lun. et fêtes de 10 h à 17 h 45. Entrée :* 30 F. Jusqu'au 28 juin.

ARRÊT-RETOUR SUR IMAGES : LES CINÉMAS DE PICASSO. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 15 à 17 h 15, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 14 septembre.

MICHEL AUDEBERT. Halle Saint-Pierre, Musée en Herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 13 juin.

POL BURY. Images pour la théorie de la démarche d'Honoré de Balzac. Maison *de Balzac, 47, rue Raynouard* (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 juillet.

LUIS CABALLERO. Hôtel de Miramion, *musée de l'Assistance publique, 47, rue* de la Tournelle (46-33-01-43). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet.

DENISE COLOMB. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 23 août.

LE DESSIN ET L'ARCHITECTE. Excursion dans les collections de l'Académie d'architecture. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-26-53). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 septembre.

DESSINS DE RODIN. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 21 F. Jusqu'au 19 juillet.

DU TAGE A LA MER DE CHINE. Une épopée portugaise. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 31 août.

ESPACES PUBLICS. Trois aménagements. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au *21 juin.*

GLOIRE AUX VIGNERONS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les 15 derniers jours de chaque trimestre. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 novembre.

LA GRANDE EXPOSITION DES FRUITS ET DES LÉGUMES. Muséum national d'histoire naturelle, galerie de botanique, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. et jours fériés *de 10 h à 17 h. Groupes scolaires sur rendez-vous* au 43.36.54.26. Entrée : 25 F. Jusqu'au 14 septembre.

OSWALDO GUYASAMIN. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h à 19 h. Du 16 juin au 16 juillet.

IMAGES D'AMÉRIQUE 1880-1980, LES MAGAZINES A L'AFFICHE, et les aventures publicitaires d'un dromadaire. Musée de la Publicité, Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 16 septembre.

ANNIE LEIBOVITZ. Palais de Tokyo, *13, av. du Président-Wilson* (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 juillet.

SHERRIE LEVINE. Fondation nationale des arts, Hôtel des Arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Du 16 juin au 10 août.

ANTOINE-IGNACE MELLING, ARTISTE VOYAGEUR A CONSTANTINOPLE, en France et dans les pays du Nord. Musée Carnavalet, 2ᵉ étage, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 19 juillet.

LE PASSÉ RECOMPOSÉ, PHOTOGRAPHIES RESTAURÉES DE LA COLLECTION, *de la Bibliothèque des arts décoratifs* 1850-1900. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 juin.

PIER LUIGI PIZZI. Bibliothèque du Palais Garnier, Opéra de Paris, place de l'Opéra (47-42-07-02). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 18 octobre.

LE PONT TRANSBORDEUR ET LA VISION MODERNISTE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 juin.

LA PUB AU MUSÉE DE LA PUB. **Les meilleures publicités 1991.** Musée de la publicité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 21 juin.

LA RUE DE BOURGOGNE. Dix peintres, un sculpteur. Musée Carnavalet, 2ᵉ étage, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 28 juin.

STORY BOARD. 90 ans de dessins pour le cinéma. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 29 juin.

TINGATINGA. Peintures de Tanzanie. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam. et dim. jusqu'à 18 h. Jusqu'au 31 août.

TOUS PARENTS, TOUS DIFFÉRENTS. Musée de l'Homme, *galerie d'anthropologie*, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F, 25 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 30 novembre.

TRADITION ET MODERNITÉ. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. et les 7 et 14 juillet de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

UN VOYAGE GOURMAND, *60 AFFICHES DE GASTRONOMIE DE* 1850 A 1950. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Du 11 juin au 12 septembre.

VOYAGE AUX ILES D'AMÉRIQUE. Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (40-27-60-09). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Visites guidées sur demande au 40.27.62.18. Fermeture exceptionnelle le 13 juin. Entrée : 20 F. *Jusqu'au 5 juillet.*

CENTRES CULTURELS

A LA RECHERCHE DE SAMARCANDE... Friedrich Sarre, Ali Sarmadi, photographes. Institut du monde arabe, 1, *rue* des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Du 15 juin au 13 septembre.

FERDINANDO AMBROSINO. Paris Art *Center, 36, rue Falguière* (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.

L'AMÉRIQUE, TERRE D'UTOPIES. Mairie du VIᵉ, Salon du Vieux-Colombier, place Saint-Sulpice (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. de 11 h 30 à 18 h. Du 11 juin au 4 juillet.

AZULEJOS : MURS DE RÊVE. Fondation Calouste Gulbenkian, centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-86-84). T.l.j. sf sam. et dim. de *10 h à 18 h. Jusqu'au 15 juillet.*

BELLEVILLE - BELLEVILLE. Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 10 octobre.

BOLESLAS BIEGAS (1877-1954). Sculpteur et peintre. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, route de Sèvres à Neuilly (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 18 h 30. Entrée : 30 F, prix d'entrée du parc : 5 F. Jusqu'au 30 août.

FRÉDÉRIC BLEUET, PETER BRIGGS, WANG KEPING. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 12 juillet.

ALBERTO BRECCIA. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (42-22-97-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 25 juin.

LA CÉRAMIQUE JAPONAISE, UN ART MAJEUR. 58 créateurs contemporains. Mitsukoshi Etoile, Espace des Arts, 3, rue de Tilsit (42-67-86-92). Jusqu'au 10 juillet.

DISTINCTEMENT ENSEMBLE : BERTIL VALLIEN, ULRICA HYDMAN-VALLIEN. Centre culturel suédois, hôtel de *Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20).* T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Réouverture de l'exposition du 17 septembre au 4 octobre. Du 11 juin au 12 juillet.

MATTHIAS DUWEL. Goethe Institut, *annexe Condé, 31, rue de Condé* (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 20 juin.

EMILIENNE FARNY. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 5 juillet.

PHILIPPE FAVIER, MICHEL PAYSANT, WILLIAM MACKENDREE. Art contemporain. Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois (42-76-67-00). T.l.j. sf sam. et *dim. de 18 h à 0 h. Jusqu'au 6 juillet.*

LE GRAND HÉRITAGE. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

LES JARDINS DU BARON HAUSSMANN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Réserv. groupes : 42.97.27.20. Entrée : *20 F. Jusqu'au 4 octobre.*

JON ONE. Hôpital Ephémère, 2, rue Carpeaux (46-27-82-82). T.l.j. sf dim., lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 juin.

ALEXANDRE MAIRET. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 5 juillet.

MALINE. Centre d'animation et de loisirs Valeyre, 24, rue Rochechouart (48-78-20-12). T.l.j. sf dim. de 14 h à *20 h. Du 15 juin au 26 juin.*

PARIS CAPITALE DU XIXᵉ SIÈCLE - LE LIVRE DES PASSAGES. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (47-23-61-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 juillet.

DOMINIQUE PERRAULT, ARCHITECTE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 27 septembre.

PIER LUIGI PIZZI. *Opéra de Paris*, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du Palais Garnier et du musée). Jusqu'au 18 octobre.

GREGORY RYAN. Espace Acier - immeuble Ile-de-France (49-00-62-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 30 juillet.

ROBERT RYMAN. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. de *12 h à 17 h*, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 juillet.

JEAN ET ALBERT SEEBERGER. Photographies de mode. Société française de photographie, 9, *rue Montalembert* (42-22-37-17). T.l.j. sf dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

SANDY SKOGLUND. Espace photographique de Paris, *Nouveau Forum* des Halles, place Carrée, 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 9 juillet.

GOUIDER TRIKI. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 juin.

LOTTI VAN DER GAAG. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 juillet.

VISIONS D'EUROPE. De la tour Eiffel, 50 artistes européens et 30 villes capitales. Tour Eiffel, premier étage, champ de *Mars (43-07-28-00). T.l.j. de 9 h 30* à 23 h. Entrée : 17 F (accès au premier étage), escaliers : 8 F. Jusqu'au 30 juin.

WALTER. Goethe Institut, centre culturel allemand, 17, av. d'Iéna (Iéna). T.l.j. sf sam., dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 juillet.

GALERIES

PIERRE ALECHINSKY. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 24 juin.

RAMON ALEJANDRO. Galerie Berthet-Aittouarès, 29, rue de Seine (43-26-53-09). Jusqu'au 28 juin.

AREZKI AOUN. Galerie Lucien Durand, *19, rue Mazarine (43-26-25-35). Jusqu'au* 19 juin.

LES ATELIERS ET LES USINES DE BELLEVILLE. Galerie de la SFP, 17, rue Ramponeau (43-49-21-49). Jusqu'au 14 juin.

ANNE BAXTER. Galerie Jacques Bailly, 38, avenue Matignon (43-59-09-18). Du 11 juin au 11 juillet. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Du 11 juin au 4 juillet.

BEAUFORD DELANEY. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 1ᵉʳ juillet.

BLANC, EMRICK, HYBERT, METAIS, PEQUIGNAT, URRIOS. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 18 juillet.

ROSS BLECKNER. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 18 juin. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 27 juin.

VACLAV BOSTIK. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 11 juillet.

TONIA CARIFFA. Galerie Dariel, 22, rue de Beaune (42-61-20-63). Jusqu'au 30 juin.

CLAUDE ET FRANÇOIS-XAVIER LALANNE. Les portes du jardin. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 27 juillet.

CLAVÉ. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 18 juillet.

DENISE COLOMB. Portraits d'artistes. Galerie Flak, 8, rue des Beaux-Arts (46-33-77-77). Du 11 juin au 2 juillet.

RICHARD CONTE. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 18 juin.

LE CORBUSIER ET LA COULEUR. Galerie *Denise René, 196, bd Saint-Germain* (42-22-77-57). Du 11 juin au 11 juillet.

NICOLE CRESTOU. Galerie Pierre-Marie Vitoux, 3, rue d'Ormesson, place Sainte-Catherine (48-04-81-00). Jusqu'au 27 juin.

CYCLE POMONA. Art of this Century, 3, rue Visconti (46-33-57-70). Du 12 juin au 11 juillet.

OLIVIER DEBRÉ, JAMES GUITET, PAUL KALLOS, JEAN-CLAUDE SILBERMANN. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 11 juillet.

ANNE DELFIEU. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 27 juin.

ERIK DIETMAN. *Galerie Barbier-Beltz,* 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 30 juin. Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 11 juillet.

HERVÉ DI ROSA. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 31 juillet.

ADRIAN DOURA. Galerie Catherine Flatcher, 116, rue Vieille-du-Temple (40-29-01-12). Jusqu'au 10 juillet.

ARTURO DUCLOS. *Galerie Jean-Marc* Patras, 9, rue Sainte-Anastase (42-72-22-04). Jusqu'au 11 juillet.

DUFRENE, HAINS, ROTELLA, VILLEGLÉ. Œvres de 1960 à 1990. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 5 juillet.

ENGUERRAND. Galerie des artistes, 55, rue du Montparnasse (43-22-72-77). Jusqu'au 24 juin.

ÉROTIQUES. A. B. Galeries, 24, rue Keller *(48-06-90-90). Jusqu'au 25 juillet.*

ESPAGNE, 23 ARTISTES POUR L'AN 2000. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 11 juillet.

ET L'EUROPE CRÉA HOLLYWOOD. Espace Kronenbourg aventure, 30, avenue George-V (44-31-16-00). Jusqu'au 31 juillet.

LEONOR FINI. Les Passagers (1ᵉʳ volet). Galerie Dionne, 19 bis, rue des Saints-Pères (49-26-03-06). Jusqu'au 31 juillet.

CHIARA FIORINI. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Du 16 juin au 25 juillet.

BARRY FLANAGAN. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 20 juin.

THOMAS FLORSCHUETZ. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 20 juin.

BERNARD FRIZE. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 18 juillet.

ELISABETH FUFFOLI, CLAUDE CUSSINET. Galerie Jacqueline Felman Bastille, 8, rue Popincourt (47-00-87-71). Jusqu'au 20 juin.

JEAN-CLAUDE GAGNIEUX. *Galerie Praz-*Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 25 juillet.

ELIZABETH GAROUSTE, MATTIA BONETTI. Galerie Néotù, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Du 11 juin au 18 juillet.

PAUL GRAHAM. *Galerie Claire Burrus,* 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 27 juin.

GRANCÉ, SAINT-HILLIER. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). *Du 12 juin au 11 juillet.*

GUYOMARD ET SES AMIS. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 11 juillet.

MICHEL HAAS. Galerie Di Meo, 5, rue *des Beaux-Arts* (43-54-10-98). Jusqu'au 11 juillet.

RAOUL HEBREARD, ERIC WATIER. Galerie Diane Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 1ᵉʳ juillet.

HÉLION. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 17 juillet.

HIQUILY OU LE MÉTAL DIRECT. Galerie Thierry Salvador, 6, avenue Delcassé (45-62-36-59). Jusqu'au 10 juillet.

SUZUKI HISATO. Galerie Bernanos, 39, avenue Georges-Bernanos (40-51-37-80). Du 16 juin au 28 juin.

REBECCA HORN, JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 31 juillet.

IVACKOVIC. *Galerie Mostini,* 18, rue de Seine (43-25-32-18). Jusqu'au 27 juin.

ILYA KABAKOV. Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'au 18 juillet.

KARSKAYA, PAGAVA, SIMA, SZENES. Galerie Philip, 14, rue Sainte-Anastase (48-04-58-22). Jusqu'au 10 juillet.

KAZUO SHIRAGA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 17 juin.

PIERRE KLOSSOWSKI. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Du 16 juin au 31 juillet.

JIRI KOLAR. Dictionnaire des méthodes. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 24 juin.

EDWARD KRAVINSKI. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 11 juillet.

MATEJ KREN. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 5 juillet.

MARIE-JO LAFONTAINE. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 18 juillet.

PATRICK LANNEAU. Galerie Area, *10, rue de Picardie* (42-72-68-66). Jusqu'au 11 juillet. Galerie Mostini Bastille, 23, rue Basfroi (44-93-93-64). Jusqu'au 30 juillet.

JONATHAN LASKER, RONA PONDICK. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 14 juillet.

JEAN-MARC LEFEBVRE. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 4 juillet. Galerie *Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne* (45-51-00-85). Jusqu'au 11 juillet.

MICHAEL LEIBOVICI. Galerie Anne Robin, 18, rue Charlot (48-87-22-85). Jusqu'au 7 juillet.

BORIS LEJEUNE. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 11 juillet.

COLETTE LEVINE. Galerie Marie-Thérèse Cochin, 49, rue Quincampoix (48-04-94-16). Jusqu'au 20 juin.

WOLFGANG LUY. Galerie Gilles-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 11 juillet.

DAVID MACH. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges *(42-78-21-00). Jusqu'au 29 août.*

MICHEL MACRÉAU. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 27 juin.

MAIS QUI EST DONC GASTON LACHAISE ET CÉLÉBRATION LYRIQUE DU NU FÉMININ. Irving Penn. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 15 juillet.

MAITRES FRANÇAIS DES XIXᵉ ET XXᵉ SIÈCLES. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). *Jusqu'au 18 juillet.*

AGNÈS MARTIN, RICHARD TUTTLE. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 20 juin.

LA MÉMOIRE DES BRUMES. Espace *Kronenbourg aventure, 30, avenue* George-V (44-31-16-00). Du 15 juin au 31 juillet.

OLIVIER MÉRIEL. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 27 juin.

AXEL MÖKEL. Galerie Pierre Birtschansky, 156, bd Haussmann (45-62-88-86). Jusqu'au 10 juillet.

MOORE INTIME. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon *(45-62-10-40). Jusqu'au 24 juillet.*

OMBRES & LUMIÈRES. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 11 juillet.

CHANA ORLOFF, 1888-1968, MANE-KATZ, 1894-1962. Galerie Katia Granoff, 13, quai Conti (43-54-41-92). Jusqu'au 11 juillet.

MAX PAM. Photographies 1971-1992. Frac Montparnasse, 138, rue de Rennes (49-54-30-00). Jusqu'au 27 juin.

PASTORALES, PHOTOGRAPHIES PRIMITIVES 1847-1857. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 27 juin.

ALAIN PÉCLARD. Galerie de l'Udac, 55, rue de la Mare (40-33-46-73). Jusqu'au 27 juin.

LUC PEIRE. Galerie Art mouvement, 34, rue Keller (49-29-94-19). Jusqu'au 30 juin. Galerie Saint-Charles de Rosa, 15, rue Keller (47-00-11-54). Jusqu'au *30 juin.*

PASCAL-HENRI POIROT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Du 16 juin au 18 juillet.

MARKUS RAETZ. Galerie Farideh-Cadot, *77, rue des Archives* (42-78-08-36). Jusqu'au *15 juillet.*

MAN RAY. Galerie Couvrat-Desvergnes, 15, rue des Beaux-Arts (43-54-28-08). Jusqu'au 15 juillet.

SABRINA RENAUD. La Maison du don, 20, rue Lecourbe (45-66-97-17). Jusqu'au 28 juin.

RÉTROSPECTIVE DES EXPOSITIONS A LA GALERIE ZABRISKIE DE PARIS, et de New-York. Galerie Zabriskie, *37, rue Quincampoix* (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

RONTROUS ET CERCLURES. Jean-Marc Andrieu, Franck Labille, Sigurdur Sigurdsson. Galerie Aline Vidal, 70, rue Bonaparte (43-26-08-68). Jusqu'au 11 juillet.

ROUGEMONT. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 28 juin.

VOLKER SAUL. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 19 juin.

BRIGITTE SIMON. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 11 juillet.

DANIEL SIMON FAURE. Galerie l'œil-de-bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). *Jusqu'au 28 juin.*

SIMPLY RED. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.

KAYOKO TADA. Galerie Christine Marquet de Vasselot, 18, rue Charlot (42-76-00-31). Jusqu'au 10 juillet.

TCHINE-YU-YEUNG. Galerie Philippe Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-86-36). Jusqu'au 5 juillet.

RICHARD TISSERAND. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 2 juillet.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 31 août.

UBAC, DESSINS A L'ENCRE DE CHINE, ARDOISES TAILLÉES. Galerie Lambert Rouland, 7, rue Saint-Sabin (40-21-87-84). Jusqu'au 18 juillet.

KEIJI UEMATSU. Galerie Baudoin Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Jusqu'au 18 juillet.

DAVID WEBSTER. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). *Du 11 juin au 4 juillet.*

PÉRIPHÉRIE

CORBEIL-ESSONNES. Mark Brusse. *Commanderie Saint-Jean, 24, rue Widmer* (60-88-01-52). T.l.j. sf lun., mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 22 juin.

FONTAINEBLEAU. Le Temps des jardins. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F (prix d'entrée du musée), dim. 12 F. Du 12 juin au 18 septembre.

FRESNES. Cages d'amour ou la grenouille évasive. Ecomusée, ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mar. et dim. de 14 h à 18 h. *Du 16 juin au 12 septembre.*

JOUY-EN-JOSAS. Danse et musique dans les toiles imprimées. *Musée de la toile de Jouy*, château de l'Eglantine, 54, rue Charles-de-Gaulle (39-56-48-64). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h, jeu. de 10 h à 18 h, mar. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 50 F. Jusqu'au 9 juillet.

MARLY-LE-ROI. Madame du Barry, de Versailles à Louveciennes. Musée promenade de Marly-le-Roi, grille royale du parc de Marly (39-69-06-26). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 juin.

MEAUX. Dominique Gaessler. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Du 15 juin au 15 septembre.

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES. *Utrillo.* Centre Picasso, rue Guy-de-Maupassant (39-78-44-01). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 14 juin.

MONTROUGE. 37ᵉ Salon de Montrouge. Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile-Boutroux (46-56-52-52). T.l.j. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

NEUILLY-PLAISANCE. Christian Devambez. Salle des fêtes, 11, avenue *Foch. T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, mar.* jusqu'à 21 h. Jusqu'au 4 juillet.

NEUILLY-SUR-MARNE. André Robillard, Jean Smilowski. Art et bricolage. L'Aracine - musée d'art brut, château Guérin, *39, av. du Général-de-Gaulle* (43-09-62-73). T.l.j. sf lun., mar., mer. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

NOISIEL. Piotr Kowalski. Génèse d'une commande publique, l'Axe de la Terre. La Ferme du Buisson, allée de la Ferme (64-62-77-00). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h, les soirs de spectacles jusqu'à 21 h. Jusqu'au 28 juin.

PONTOISE. Alcide Le Beau 1873-1943. Œvres des années 1900-1907. Musée Pissarro de Pontoise, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun., mar. et jours fériés de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 juin.

RUEIL-MALMAISON. Livres précieux *du musée de Malmaison.* Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, 1, avenue de l'Impératrice-Joséphine (47-49-20-07). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-CLOUD. Les Frères Lumière et les débuts de la photographie en couleurs. Musée municipal, jardin des Avelines, 60, rue Gounod et 30 ter, boulevard de la République (46-02-67-18). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 5 juillet.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Jardins d'artistes. Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 17 h 30, *sam., dim. et fêtes de 10 h à* 18 h 30. Jusqu'au 21 juin.

SAINT-MAURICE. Le Salon international de la sculpture. Espace Eugène-Delacroix, 27, avenue du Maréchal-Leclerc (48-45-05-37). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sam. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, dim. de 15 h à 17 h. Jusqu'au 16 juin.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. Isabelle Bonzom. Musée de Saint-Maur-des-Fossés, *villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire* (48-86-33-28). T.l.j. *sf* lun. et mar. de 14 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 septembre.

VERSAILLES. Les Jardins de Versailles et de Trianon. *D'André le Nôtre à* **Richard Mique.** Musée national du château de Versailles (30-84-74-00). T.l.j. sf lun. de 9 h à 18 h 30. Entrée : 31 F (donnant l'accès au château). Du 16 juin au 27 septembre. Versailles vu par les peintres de Demachy à Lévy-Dhurmer. Musée Lambinet, 54, boulevard de la Reine (39-50-30-32). T.l.j. sf lun. et le 7 juin de 14 h à 18 h. Jusqu'au 12 juillet.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 12 JUIN

« La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

« Du quartier des Tournelles à la place des Vosges », 14 h 30, métro Sébastien-Froissard (Paris pittoresque et insolite).

« Les peintres cubistes au Musée d'art moderne de la Ville de Paris », 14 h 30, en bas des marches de l'entrée du musée (Europ explo).

« Le tracé et les vestiges de l'enceinte de *Philippe Auguste* rive-gauche », 14 h 30, square Gabriel-Pierné, angle rue de Seine et rue Mazarine (A nous deux, Paris).

Quartier des Gobelins, histoire de la Bièvre et des teinturiers, origine de la Manufacture », 14 h 30, métro Place d'Italie, devant la mairie (Paris capitale historique).

« Les belles demeures du Marais aristocratique, de la place des Vosges à *l'hôtel Salé. Un quartier du Grand* Siècle et ses célèbres habitants », 14 h 30, sortie métro Chemin-Vert (Aux Arts, et caetera...).

« Montparnasse : des folies du dix-huitième siècle aux années folles », 14 h 30, devant l'église Notre-Dame-des-Champs (Approche de l'Art).

« Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque et vivant », 15 h, métro Anvers, sommet du funiculaire à notre fanion (Paris autrefois).

« L'hôtel Mezzara de Guimard et le style art-nouveau à Auteuil », 15 h, 60, rue La Fontaine (D. Bouchard).

« Hôtels, jardins et ruelles du Marais sud, 15 h, métro Saint-Paul (Lutèce-visites).

« Promenade : le Belleville de Maurice Chevalier et d'Edith Piaf », 15 h, métro Place des Fêtes (Paris et son histoire).

« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 h, métro Saint-Paul (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

Salle Châtelet Victoria, 19, avenue Victoria, 14 h 30 : « Quelle démocratie pour le Zaïre ? » (Club de la presse africaine).

Médecins sans frontières, 8, rue Saint-Sabin, 20 h 15 : « Voir de mieux en mieux... sans lunettes. *Méthode Martin Brofman », par* P. Morchain (Share).

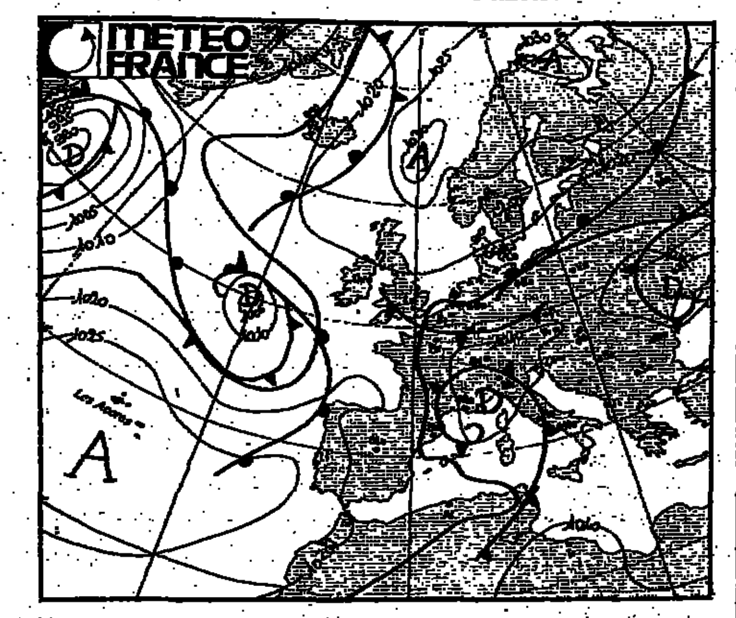
11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : « Un grand livre initiatique : la Bhagavad-Gitâ ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

Salle Laennec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « Pouvoirs des sons et mantras » (Institut gnostique d'anthropologie).

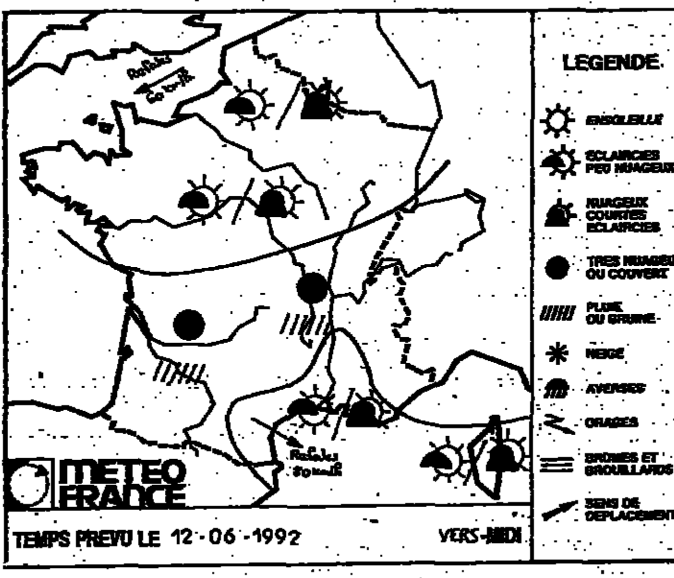
هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 12 JUIN 1992



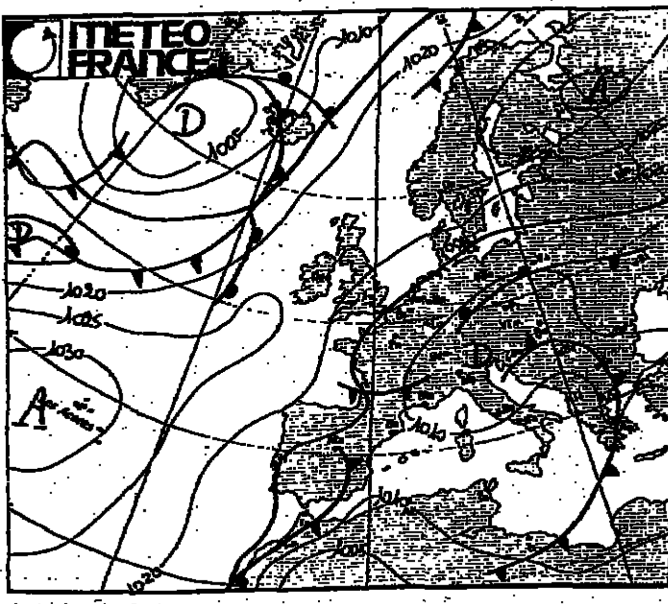
Vendredi : éclaircies au Nord, pluies orageuses au Sud. – Le temps maussage se maintient sur le sud de la France, de l'Aquitaine et du sud des Charentes aux Alpes et au Jura. Ces régions seront encore bien arrosées et des orages pourront se déclencher à tout moment. Autour du golfe du Lion jusqu'à l'embouchure du Rhône, grâce au vent assez fort de nord-ouest, le ciel se dégagera partiellement.

Sur le nord de France, les brumes matinales et bancs de brouillards locaux se dissiperont rapidement et laisseront place à une belle matinée. Dans l'après-midi, de petits nuages se développeront, qui devraient rester inoffensifs.

Les régions qui s'étendent du nord Charentes et du Poitou au sud de l'Alsace devront attendre l'après-midi pour profiter de belles éclaircies. Sur les côtes de la Manche, le vent de nord-est soufflera modérément à assez fort. Au petit matin, les températures oscilleront entre 8 degrés et 11 degrés sur le nord du pays, entre 9 degrés et 12 degrés sur le sud. Elles avoisineront 14 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales seront toujours inférieures aux normales saisonnières sur la moitié sud, avec seulement 15 degrés à 18 degrés au plus chaud de la journée (19 degrés à 22 degrés autour du golfe du Lion). Grâce aux éclaircies, il fera plus chaud sur le Nord : généralement comprises entre 20 degrés et 23 degrés, les températures ne devraient pas dépasser 19 degrés près de la Manche.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima – minima et temps observé le 11-6-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-6-1992 à 18 heures TUC et le 11-6-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	23	14	O
BIARRITZ	16	13	N
BORDEAUX	17	13	C
BOURGES	23	13	C
BREST	16	11	C
CAEN	20	11	C
CHERBOURG	20	12	C
CLERMONT-FER.	20	12	P
DIJON	23	13	D
GRENOBLE	24	15	C
LILLE	22	13	D
LIMOGES	15	11	C
LYON	22	18	P
MARSEILLE	20	15	N
NANCY	23	11	D
NANTES	20	12	C
NICE	22	14	N
PARIS-MONTS.	23	13	C
PAU	12	10	C
PERPIGNAN	15	13	C
RENNES	21	12	C
ST-ETIENNE	19	12	P
STRASBOURG	24	12	D
TOULOUSE	15	11	P
TOURS	23	12	C
POINTE-A-PITRE	32	23	C

ÉTRANGER			
ALGER	23	10	N
AMSTERDAM	23	12	D
ATHÈNES	28	19	D
BANGKOK	34	26	C
BARCELONE	16	12	C
BELGRADE	24	14	N
BERLIN	22	11	C
BRUXELLES	24	11	D
COPENHAGUE	21	12	D
DAKAR	29	23	N
DJERBA	24	19	N
GENÈVE	20	13	N
HONGKONG	25	24	P
ISTANBUL	25	17	D
JÉRUSALEM	34	15	D
LE CAIRE	35	21	D
LISBONNE	22	14	D
LONDRES	24	12	N
LOS ANGELES	19	17	C

LUXEMBOURG	23	12	N
MADRID	21	7	N
MARRAKECH	27	14	D
MEXICO	22	15	P
MILAN	21	11	N
MONTRÉAL	19	8	D
MOSCOU	17	11	D
NAIROBI	28	14	C
NEW-DELHI	38	26	D
NEW-YORK	27	17	D
OSLO	26	10	D
PALMA-DE-MAJ.	21	14	D
PÉKIN	28	18	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	24	14	N
SINGAPOUR	33	24	C
STOCKHOLM	22	13	D
SYDNEY	17	8	D
TOKYO	22	18	C
TUNIS	26	15	N
VARSOVIE	12	12	P
VENISE	23	14	C
VIENNE	22	13	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Fantômes

ENCORE la guerre? Encore la guerre. Encore les trains, *les camps, les matricules*, les fours? Hé oui, encore, encore, encore. Pourtant, on renâclait. Pour tout dire, on se préparait à zapper en douce, pendant cette « Marche du siècle » consacrée à la rafle du Vel' d'Hiv'. On guettait la fille Reagan, par exemple, qui vient de raconter dans un livre son enfer familial, et qu'on entrevit chez Foucault, californienne thérapisée et aseptisée. On se promettait de surveiller périodiquement la cheville de Papin, histoire que l'Euro 92 ne s'écrive pas sans nous.

Mais Cavada, ces temps-ci, a décidé de ne pas nous laisser échapper. Chaque mercredi soir, il nous abandonne hébétés, haletants, suppliant grâce. On garde la *télécommande à portée de main*, mais comparé à la « Marche du siècle », tout fait toc, on n'y peut rien. La semaine dernière, avec Sœur Emmanuelle. Cette semaine, avec les témoignages simples, nus, sans flafles, d'une dizaine de rescapés qui nous replongèrent dans l'enfer de l'an 42.

Le tambourinage de la police française sur la porte, l'odeur des immondes campements, l'ombre des wagons plombés, l'irréelle loterie des flics et des gendarmes – ceux qui tombèrent sur des bons, ceux qui tombèrent sur des méchants, – on y était. Pourquoi tourne-t-on des films à grands frais? La parole suffit, quand elle est recueillie avec respect et tendresse, et *portée par la perpétuelle* brûlure du souvenir. Toute l'horreur du monde est dans la parole.

Tout cela, à vrai dire, était connu. Le piège qui se referme, les bus; le train et soudain, relaxe ou évasion, *le miracle biblique qui fit* d'eux des rescapés, de vivants fantômes. L'un de ces fantômes, bien des années plus tard, se résolut à aller voir *Nuit et brouillard*. Vint la scène finale, qui montre, *dans les camps libérés, les bulldo*zers alliés poussant vers les fosses communes des monceaux de cadavres. « *J'ai alors senti*, raconta-t-il, *que je penchais la tête pour essayer, sur l'écran, de reconnaître mes parents.* » On connaissait tout cela. On écoutait pourtant, avec une sorte de hâte avide. On tenait là, à portée de main, ce trésor périssable : des témoins.

Leurs souvenirs étaient clairs encore, mais on pensait qu'un jour ces voix se tairaient, ces yeux se fermeraient, qui avaient vu l'intransmissible. Alors Auschwitz rejoindrait, par exemple, Verdun, sur les rayons vénérables des horreurs de l'Histoire, dont on ne peut plus avoir qu'une connaissance cérébrale. Alors retomberait le grand silence. Alors les ombres rayées chavireraient une dernière fois.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 11 juin

TF 1

- **20.00 Spécial sport : Football** (et à 21.15). Euro 92 : Angleterre-Danemark, en direct de Malmö.
- **21.00 Mi-temps, Météo et Tiercé.**
- **22.13 Tapis vert.**
- **22.15 Magazine : Ex libris.** Voyages en enfer. Invités : Oriana Fallaci *(Inch'Allah)*; Tracy Chamoun *(Au nom du père)*; Gilbert Prouteau *(Gilles de Rais ou la Gueule du loup)*; Serge Rezvani *(la Traversée des monts Noirs)*; Mano Dayak *(Touareg, la tragédie)*; Gérard d'Aboville *(Seul)*; Coup de cœur pour Olivier Todd *(la Sanglière)*.
- **23.25 Journal et Météo.**
- **23.30 Le Débat.**

A 2

- **20.55 Magazine : Envoyé spécial.** 110e. Mères-enfants ; SOS Terre ; La dernière coulée ; Mamies contre gourous ; La peste brune.
- **23.00 Cinéma : Un père et passe.** □ Film français de Sébastien Grall (1989).
- **0.30 Magazine : Merci et encore Bravo.** *Présenté par Christine Bravo.*

FR 3

- **20.00 Un livre, un jour.** *Les nouveaux beaufs sont arrivés*, de Cabu.
- **20.10 Divertissement : La Classe.**
- **20.45** *Cinéma :* **Elle boit pas, elle fume pas, elle drague pas, mais elle cause.** ■ Film français de Michel Audiard (1969).
- **22.05 Journal et Météo.**
- **22.30 Cinéma : Ludwig, le crépuscule des dieux.** ■■■ Film italo-franco-allemand de Luchino Visconti (1972).

CANAL PLUS

- **20.35 Cinéma : Toubib malgré lui (Critical Condition).** ■ Film américain de Michael Apted (1986).
- **22.05 Flash d'informations.**
- **22.15 Cinéma : Tante Julia et le Scribouillard.** ■ Film américain de Jon Amiel (1990) (v.o.).
- **0.00 Cinéma : L'Ambulance.** ■ Film américain de Larry Cohen (1990).

M 6

- **20.00 Série : Madame est servie.**
- **20.35 Météo, Météo des plages.**
- **20.40** *Cinéma : Le Lagon bleu.* ■ Film américain de Randal Kleiser (1980).
- **22.40 ▶ Magazine : Le Glaive et la Balance.** Les meurtriers d'enfants.
- **23.35 Série : Brigade de nuit.**

ARTE

- **20.30 Soirée thématique : Le ventre est encore fécond...**
- **20.40 Documentaire : Le Langage de la violence, l'Allemagne.** D'Ulrike Baur. *Les actes d'agression et leurs motivations.*
- **21.10 Documentaire : Le Langage de la violence, la France.** De Patrick Boitet. *Un groupe d'extrême droite de la banlieue parisienne.*
- **21.40 Débat.** Avec Mehmet Yesilgöz, un jeune Turc qui a fait ses études en RFA.
- **22.00 Documentaire : Les Hommes de l'ombre.** De Manfred Kötterheinrich et Sophie Rosenzweig.
- **22.30 Débat.** Avec Pierre-André Taguieff, philosophe, Martina Kirfel, sociologue.
- **22.55 Documentaire : En Allemagne, la thérapie karaté.** De Wolfram Pabel.
- **23.15 Débat.** Les contre-offensives ou comment réagir.
- **23.25 Documentaire : En France, quand le théâtre passe aux actes.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Dramatique.** Cinq soirées dans un parc, d'après Fontenelle (2e partie).
- **21.30 Profils perdus.** Michel de Certeau, jésuite et historien.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** La vie à deux.
- **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 11 avril au Théâtre du Châtelet) : Ainsi parlait Zarathoustra, poème symphonique op. 30, de R. Strauss ; Le Chant de la Terre, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la Radio suédoise, dir. : Esa-Pekka Salonen ; sol. : Birgitta Svenden, mezzo-soprano, Michael Sylvester, ténor.
- **23.10 Ainsi la nuit...** Qintette pour deux violons, alto, violoncelle et clarinette en la majeur K 581, de Mozart ; Fantasiestücke op. 73, de Schumann ; Quintette pour clarinette et quatuor à cordes, de Webert.

Vendredi 12 juin

TF 1

- **14.30 Feuilleton : Côte Ouest.**
- **15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.**
- **16.25 Club Dorothée.**
- **17.40 Série : Parker Lewis ne perd jamais.**
- **18.05 Série : Hélène et les garçons.**
- **18.30 Jeu : Une famille en or.**
- **19.00 Feuilleton : Santa Barbara.**
- **19.30 Journal.**
- **20.00 Spécial sport : Football** (et à 21.15). Euro 92 : CEI-Allemagne, en direct de Norrköping.
- **21.00 Mi-temps, Météo et Tapis vert.**
- **22.15 Sport : Boxe.** Championnat d'Europe des lourds-légers : Akim Tafer (France) – Fernando Aiello (Italie), à Alençon.
- **23.25 Divertissement : Arthur, émission impossible.**

A 2

- **13.50 Série : Les Cinq Dernières Minutes.**
- **15.30 Variétés : La Chance aux chansons.**
- **16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.40 Magazine : Défendez-vous.**
- **16.50 Sport : Football.** Euro 92 : Ecosse-Pays-Bas, en direct de Göteborg. Avec à 19.05 : Commentaires.
- **19.20 Divertissement : Caméras indiscrètes.**
- **19.59 Journal, Journal des courses et Météo.**
- **20.50 Jeu : La Piste de Xapatan.**
- **22.10 Divertissement : Rire A 2.** Les femmes comiques.
- **23.00 Magazine : Lumière.**
- **23.30 Cinéma :** *Un dimanche comme les autres.* ■■ Film britannique de John Schlesinger (1971) (v.o.).

FR 3

- **13.35 Série : La Grande Aventure de James Onedin.**
- **14.25 Documentaire : Oradour.** De Michel Follin et Marc Wilmart. 2e partie : Aujourd'hui, la mémoire. *Suite du remarquable document diffusé lundi 8 juin : la conservation du village d'Oradour.*
- **15.30 Série : La Grande Vallée.**
- **16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.**
- **18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.**
- **18.30 Jeu : Questions pour un champion.**
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- **20.00 Un livre, un jour.** *L'Œil de Berlin*, de Markus Wolf.
- **20.10 Divertissement : La Classe.**
- **20.45 Magazine : Thalassa.** Ça n'arrive qu'ailleurs, de Marie-Monique Robin et Jean-Marie Vennemani. *Pollution dans le sud péruvien.*
- **21.40 Magazine : Caractères.** Des sciences et des hommes. Invités : notre collaborateur, Roger Cans *(Tous Verts)*; Jean Gimpel *(la Fin de l'avenir)*; Lucien Laubier *(Vingt mille vies sous la mer)*; Bruno Latour *(Aramis ou l'amour des techniques)*.

- **22.45 Journal et Météo.**
- **23.10 ▶ Magazine : Musicales.** L'œil écoute... Buenos-Aires, de Jean Lefait.

CANAL PLUS

- **13.35 Cinéma : La Reine blanche.** □ Film français de Jean-Loup Hubert (1991).
- **15.35 Concert : Seal.**
- **16.00 Cinéma : Autant en emporte Fletch !** ■ Film américain de Michael Ritchie (1989).
- **17.35 Documentaire : Le Mystère des dauphins.**
- **18.00 Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 20.30

- **18.30 Le Top.**
- **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Invité : Julio Iglésias.
- **20.30 Téléfilm : Hiroshima jour J.** De Peter Werner.
- **22.00 Sport : Patinage.** Master's Miko.
- **22.50 Flash d'informations.**
- **23.00 Le Journal du cinéma.**
- **23.05 Cinéma : Allô maman, ici bébé.** ■ Film américain d'Amy Heckerling (1989).
- **0.35 Magazine : L'Art en jeu.**
- **0.40 Cinéma : Etat de choc.** ■ Film américain de Harold Becker (1988) (v.o.).

M 6

- **13.25 Série : Madame est servie** (rediff.).
- **13.50 Série : L'Homme de fer.**
- **14.40 Série : Destination danger.**
- **16.45 Jeu : Zygomusic.**
- **17.15 Magazine : Zygomachine.**
- **17.35 Série : Ohara.**
- **18.30 Série : Vic Daniels.**
- **19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.**
- **20.00 Série : Madame est servie.**
- **20.35 Capital.** Présentation du sommaire.
- **20.38 Météo des plages.**
- **20.40 Téléfilm : Danger... séducteur !** D'Arthur Allan Seidelman.
- **22.35 Série : Mission impossible, vingt ans après.**
- **23.25 Magazine : Emotions, charme et érotisme.**
- **23.55 Capital.**

ARTE

- **19.00 Documentaire : Le Grain de lumière.** D'Alain Jaubert.
- **19.30 Documentaire : En remontant la rue Vilin.** De Robert Bober. *Une petite rue de Ménilmontant, aujourd'hui disparue, où vécut Georges Perec enfant.*
- **20.20 Court métrage : Martin Walser.** *Promenade dans les rues de Dresde.*
- **20.30 Débat : A quoi sert l'ONU ?** Avec Christophe Bertran et notre collaborateur Michel Tatu.
- **21.30 Téléfilm : Où est le Grand Nord ?** De Hannu Kahakorpi.
- **22.45 Magazine : Mégamix.** De Martin Meissonnier. Chris Whitley ; Suprême NTM ; Rolling Stones ; Shah Mirza Moradi ; Galliano, Omar, K. Créative, Massive Attack ; John Coltrane.

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Radio-archives.** Improvisation.
- **21.30 Musique : Black and Blue.**
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** La vie à deux.
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 30 avril au nouveau Gewandhaus de Leipzig) : Cantata per l'Europa pour soprano et récitant, de Morricone ; Symphonie no 7 en la majeur op. 92, de Beethoven, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Mittledeutscherundfunk, dir. : Heinz Rogner ; sol. : Sigune von Ostern, soprano, Friedhelm Eberle, récitant.
- **23.10 Jazz club.**
- **1.00 Les Voix de la nuit.**

Le Monde

Motivée par des revendications salariales

La grève dans l'audiovisuel public semblait largement suivie

La grève lancée jeudi 11 juin à 0 heure dans l'audiovisuel public par l'ensemble des syndicats – CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC et Syndicat national des journalistes (SNJ) – semblait largement suivie par les 13 000 salariés, et elle a affecté les émissions aussi bien publiques que privées, en raison d'une forte mobilisation à TDF. Selon les syndicats *« l'audiovisuel public n'a pas connu de mouvement de cette ampleur depuis plus de dix ans »*. Les syndicats demandent une augmentation salariale de 2,8 % du point d'indice, avec un *« calendrier de hausse »* à partir de janvier 1992, mais le collège des employeurs de l'audiovisuel public propose 2 % sans calendrier.

Jeudi matin, la grève de TDF paralysait les émetteurs des télévisions et radios publiques et privées d'une bonne moitié de la France, notamment tout le Sud et l'Ouest. Il paraissait toutefois possible que les émissions soient rétablies dans la journée, avec des personnels non grévistes. En l'absence de décrets sur le service minimum, qui ne sont jamais parus, la grève affecte en effet chaque société (et ses journaux d'information) de façon variable. Les stations de Radio-France – France-Inter, France-Culture, France-Musique... – diffusaient de la musique en continu jeudi matin, à l'exception de France-Info dont la rédaction travaillait normalement. Mais la situation devait évoluer en milieu de journée, au moment de la rotation des journalistes. RFO était également en grève. Toutefois à France-Inter, direction et syndicats ont négocié la diffusion de bulletins d'information à 8 heures, 13 heures et en soirée. A Antenne 2 comme à FR 3, les programmes matinaux étaient normalement diffusés dans le Nord et à Paris.

Un point sur cette grève, reconductible par vingt-quatre heures, devait être fait jeudi en fin de matinée à la Maison de la radio, lors d'une assemblée générale des personnels.

□ **Arrêt de travail à l'Orchestre national de France.** – Après le dépôt d'un préavis de grève, le concert que l'Orchestre national de France (ONF) devait donner, Salle Pleyel, le jeudi 11 juin, sous la direction de Jeffrey Tate, a été annulé. La violoniste Viktoria Mullova devait en être la soliste. Selon les syndicats CFDT, CGT et FO de l'ONF, cette grève a été décidée en raison du *« refus de la direction de Radio France de négocier les augmentations de salaires »*.

Provenant pour moitié de l'Etat, pour moitié des sociétés d'assurance

Deux cents millions de francs ont déjà été débloqués pour les transfusés contaminés

200 millions de francs ont déjà été consacrés à l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à partir de l'usage thérapeutique du sang. Cette somme provient pour moitié de *« crédits exceptionnels »* débloqués par l'Etat et pour moitié des sociétés d'assurances. On souligne au ministère de l'économie et dans les compagnies que, contrairement à ce qu'a laissé entendre M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, il n'y a pas sur ce dossier de *« problèmes d'argent »*.

Six mille personnes à indemniser

Interrogé mercredi 10 juin par M. Daniel Colin, député UDF du Var, lors de la séance des questions orales, M. Kouchner avait notamment répondu : *« 250 dossiers ont déjà été instruits et 40 offres ont été acceptées (...). Mais les choses vont s'accélérer puisqu'à partir de juillet, il est prévu de traiter 850 dossiers par mois (...). Il faudra au moins indemniser six mille personnes. C'est dire l'importance de l'effort financier à fournir. »* Participant à un débat organisé sur A 2, M. Kouchner avait déclaré qu'il s'agissait là *« tristement d'un problème d'argent »* (*le Monde* du 6 juin).

On précise au ministère de l'économie que la procédure retenue consiste à verser des provisions au fur et à mesure des besoins formulées par la commission d'indemnisation que préside M. Yves Jouhaud, président de la première chambre civile de la Cour de cassation. *« La procédure d'indemnisation n'ayant débuté qu'en mars, il est normal que les sommes débloquées soient de cet ordre de grandeur »*, ajoute-t-on.

M. Michel Charasse, ministre du budget, avait autorisé début avril le versement de 100 millions de francs (*le Monde* du 8 avril) auxquels se sont ajoutés les 100 millions de francs provenant des sociétés d'assurance. Leur participation totale, établie à 1,2 milliard de francs sera, selon toute vraisemblance, versée d'ici la fin de l'année, période à laquelle l'indemnisation s'élèvera à *« plusieurs milliards de francs »*.

J.-Y.N.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Relax, papa !

ALORS, les parents, paraît que c'est l'angoisse ? Vous êtes tenaillés par le trac, vous avez la gorge nouée, les mains moites, une barre sur l'estomac, des insomnies. vous vous bourrez de vitamines, de calmants, quand c'est pas de bétabloquants, tout ça parce que vous passez le bac la semaine prochaine ? Ah ! ne me dites pas non ! C'est marqué dans *le Monde de l'éducation !*

Enfin, voyons, faut pas vous mettre dans des états pareils. A force de brûler des cierges à sainte Rita, vous serez peut-être reçus, qui sait ! Allez donc le demander à une voyante. J'en connais une très bien au Quartier latin. L'ennui c'est que là, en ce moment, son cabinet est littéralement pris d'assaut par des Scorpions affolés qui ont Vénus au carré et des Verseaux en compote rapport à Jupiter. Oui, bon, je sais, s'agit pas de rigoler. Cette épreuve, vous vous y préparez depuis la sixième et là, vous êtes en train de craquer.

Alors, un bon conseil : Prenez sur vous et arrêtez de stresser vos enfants. Ils sont très compréhensifs dans l'ensemble. Ils ont une vague idée de l'importance de l'enjeu. Il y en a même qui se sont arrachés à leur juke-box ou à leurs interminables coups de fil aux copines pour jeter un œil sur vos études : Allez, maman, suffit. Faut qu'on la rende demain, cette dissert, tu vas pas encore y passer la nuit. Ou au contraire : Tu regardes le foot à la télé, papa ? Non, mais je rêve ! Ferme-moi ça tout de suite et ouvre ton Lagarde et Michard.

En fait, si vous paniquez à ce point, c'est parce que vous avez peur de les décevoir. Faut pas. L'important, c'est de couper au chômage, histoire de pas vous éterniser sous leur toit, de pas les squatter jusqu'à perpète. Rassurez-les : Vous êtes prêt à faire n'importe quoi, des ménages, des petits boulots et à vous installer dans une chambre de bonne pour pas les... Tels que je les connais, ils vous laisseront même pas finir votre phrase : Tu n'y penses pas ! Tu vas rester là, t'occuper un peu mieux de la maison, c'est le foutoir ici, débarrasser la table après avoir fait tes devoirs et te représenter l'année prochaine. Non, non, t'inquiète, on s'est renseignés, il n'y a pas de limite d'âge.

Le débat sur Maastricht

Selon un dirigeant allemand, le RPR appellerait à voter « oui » au référendum

Le décryptage du discours du RPR sur Maastricht est particulièrement malaisé. M. Wolfgang Schaeuble, président du groupe CDU (démocrate-chrétien) au Bundestag (Chambre des députés allemande), vient d'ajouter sa pierre à la confusion régnante. Selon ce bras droit du chancelier Helmut Kohl, M. Alain Juppé l'aurait informé que le RPR se prononcerait pour la ratification du traité de Maastricht. Le secrétaire général du parti chiraquien *« a expliqué très clairement que lui et le RPR en général s'engageraient pour le « oui » à Maastricht »*, a déclaré M. Schaeuble, mercredi 10 juin, au terme d'une réunion avec les parlementaires de ce mouvement. *« Mes amis et moi l'avons chaleureusement encouragé dans cette voie »*, a-t-il ajouté. Au RPR, on fait valoir que la position du mouvement n'est pas encore arrêtée. Même s'il paraît désormais peu probable que l'état-major du parti bascule dans le camp du « non » à Maastrich, le débat ne semble pas tranché entre les partisans du « oui » et ceux de l'abstention. Un autre débat anime la direction : il oppose ceux qui veulent aller vite et ceux qui veulent prendre leur temps.

O. B.

Assemblée générale de la Société des lecteurs du « Monde »

La Société des lecteurs du *Monde* tiendra son assemblée générale ordinaire le samedi 20 juin, à 15 heures (ouverture des portes à 14 heures), à la Grande Halle de La Villette (espace Charlie-Parker), 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, métro Porte-de-Pantin.

Seuls les actionnaires y sont conviés. Ceux et celles qui n'auraient pas reçu leur dossier de convocation peuvent téléphoner au secrétariat de la société : 40-65-25-01 ou 40-65-28-43.

Cette assemblée se déroulera d'une manière assez différente des années précédentes, puisqu'elle comportera deux parties distinctes : l'une consacrée à la vie du journal, l'autre aux aspects juridiques de la vie de la Société des lecteurs.

A l'issue de l'assemblée, les participants se retrouveront autour des rédacteurs, par service, dans une rencontre conviviale.

Il est demandé instamment à ceux qui ne pourront pas être présents ce jour-là d'exercer leurs droits d'actionnaire en retournant leur pouvoir ou leur vote par correspondance.

***

Toute personne désirant devenir actionnaire peut le faire en achetant des actions devenues disponibles auprès de sa banque, de La Poste ou des agents de change. Pour tout renseignement, s'adresser à la Société des lecteurs du *Monde*, 15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15.

□ **M. Miqueu quitte le PS.** – M. Claude Miqueu, député des Hautes-Pyrénées, a annoncé, mercredi 10 juin, à Tarbes, sa démission du Parti socialiste en raison de *« désaccords nationaux et départementaux »* et pour des motifs personnels. Agé de quarante-six ans, membre du PS depuis 1973, M. Miqueu est maire de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) depuis 1977, conseiller général depuis 1979, ancien président de l'assemblée départementale. Proche de M. Michel Rocard, il avait été élu député en 1988, après s'être opposé, lors cette élection, à M. Jean Glavany, candidat officiel du PS et ancien chef de cabinet du président de la République. Il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de député, ni ne se présentera aux élections sénatoriales en septembre.

□ **ATHLÉTISME : l'affaire Harry Butch Reynolds s'envenime.** – Harry Butch Reynolds, suspendu pour dopage par la Fédération internationale d'athlétisme (FIAA), continue de courir. Après le meeting de San-Francisco, le recordman du monde du 400 mètres a participé, mercredi 10 juin, à la réunion de Holmdel (New-Jersey). La FIAA, qui a déjà suspendu les athlètes présents à San-Francisco, a annoncé qu'elle appliquera la même sanction partout où Reynolds sera présent. Cette menace vaut pour les prochaines sélections olympiques américaines. Si Reynolds y participe, toute l'équipe américaine risque d'être disqualifiée pour les Jeux olympiques de Barcelone. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 37 à 48

Le numéro du « Monde » daté 11 juin 1992 a été tiré à 489 970 exemplaires.

Pour améliorer le financement des HLM

M. Sapin est opposé à la prime de fidélité sur le livret A

M. Michel Sapin, ministre de l'économie, a expliqué, jeudi 11 juin, à l'occasion de sa rencontre bi-mensuelle avec la presse les raisons de son opposition à l'instauration d'une prime de fidélité en faveur des titulaires de livret A, prime demandée notamment par M. Christian Pierret, membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, pour améliorer le financement des HLM. *« La politique de développement du logement social est et reste un élément fondamental de la politique du gouvernement »*, a déclaré M. Sapin, qui a ajouté : *« Il n'y a pas, ni aujourd'hui (en 1992), ni demain (en 1993), ni dans les années proches de problèmes pour le financement du logement social. »* M. Sapin a cependant annoncé qu'il allait proposer *« rapidement »* au gouvernement *« des mesures de gestion interne destinées à garantir le financement du logement social à l'horizon 2000 »*.

(lire page 22 l'article de Françoise Vaysse).

Demain dans *« le Monde »*

Le Monde sans visa : la bataille du Horn

Une route maritime existait-elle au-delà du détroit de Magellan ? On s'interrogea longtemps jusqu'au jour où l'on trouva le passage. L'aventure du cap Horn débutait. Près de Saint-Malo, un musée raconte l'histoire des hommes qui fréquentèrent l'endroit. A lire aussi un reportage chez les indiens Yanomanis et une enquête sur les grands peintres qui s'arrêtèrent à Collioure.

La France « écolo »

Quatrième volet : Produire moins ? Non : produire mieux.

Le Monde

ILE-DE-FRANCE

La région parisienne en mal de décisions

L'« agglomération-capitale » doit choisir entre deux scénarios : croissance ou qualité de vie. Les deux peut-être

LE film paraît s'être arrêté. L'Ile-de-France est au bord des choix et elle trouve mille raisons de se blottir dans l'attente.

Elle n'est pas la seule, mais, comme ici tout s'amplifie par rapport aux autres régions françaises, celle qu'on appelle encore « région capitale » vit sous des nuages d'incertitudes. Non seulement Maastricht révèle des fractures insoupçonnées parmi les élus de tous bords et une perplexité inquiète chez les citoyens ; non seulement le compte à rebours dans l'entrée en vigueur de l'Acte unique aborde la phase rapprochée des six derniers mois, mais aussi la perspective d'élections législatives dont l'issue dans moins d'un an est largement imprévisible obscurcit un paysage qui n'avait pas besoin de cela.

Il n'est qu'à voir la situation de l'immobilier commercial hors des frontières hexagonales. La crise de ce secteur aux Etats-Unis est telle que le mot *krach* est utilisé pour la décrire. Certains financiers pronostiquent qu'il faudra plus de dix ans pour absorber l'offre excédentaire de bureaux. Londres, pour sa part, est traumatisée par le dépôt de bilan d'Olympia and York et la menace de faillites de promoteurs. A Paris aussi, certains prix ont déjà considérablement glissé, comme celui de l'ex-siège du CIC, dont le mètre carré revient à 130 000 francs, mais qui pourrait bien ne se revendre qu'aux alentours de 80 000 francs.

A considérer l'immobilier dans son ensemble, le tableau n'est guère plus euphorisant pour l'immédiat. Fin 1991, le stock des appartements neufs disponibles dans les Hauts-de-Seine représentait une demi-douzaine d'années de ventes au rythme actuel.

« La ville du troisième type »

Comme pour tout simplifier, l'instance politique – le conseil régional – sortie des urnes le 22 mars n'est pas un modèle d'assemblée vouée aux choix clairs. La majorité RPR-UDF n'y est que relative, avec 85 élus sur 209 sièges. Ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est la présence d'un groupe renforcé du Front national (37 élus) et l'entrée d'écologistes, dont l'intergroupe Verts + Génération Ecologie constitue la deuxième force du conseil (38 sièges). Bien décidés à user de leur position de groupe charnière, les écologistes sont même prêts à mêler leurs voix à celles du Front national, comme cela s'est produit le 2 juin face au « plan vert » proposé par l'exécutif.

Nul étonnement alors que d'aucuns, tel M. Jacques Guyard, secrétaire d'Etat dans le gouvernement d'Edith Cresson et maire (PS) d'Evry, notent que désormais *« tout est bloqué en Ile-de-France »*, sentiment partagé par le préfet de région, M. Christian Sautter, qui ne s'accommode pas du constat que *« tout a tendance à se paralyser »*, au point qu'il ne peut plus signer de permis de construire. Cette incapacité temporaire, qui d'ailleurs n'exclut pas la persistance d'une vitalité du côté des villes nouvelles, par exemple, traduit un mouvement plus profond. L'Ile-de-France est d'abord incertaine d'elle-même. Ce que la conjugaison de l'environnement national et international, avec le scrutin du 22 mars, a mis au jour, c'est l'existence de deux logiques d'aménagement pour demain. Schématiquement, le choix est entre le développement de la région, sa croissance – même maîtrisée – d'un côté, et, de l'autre, l'accent mis avant tout sur l'amélioration des conditions de vie.

Dans le premier scénario s'inscrit l'ambition de faire de l'Ile-de-France la capitale économique de l'Europe. Ses tenants ont été, avec mille et une nuances, les représentants des forces politiques traditionnelles, droite et gauche, l'Etat, avec des appoints de première importance comme la chambre de commerce et d'industrie de Paris, alliée à de grandes entreprises pour constituer précisément le *« club Paris capitale économique »*. Ils ont soigneusement analysé les atouts dont dispose cette région, véritable nœud des communications futures entre l'Europe du Nord, la Grande-Bretagne et l'Europe méditerranéenne. Ils savent que ses aéroports, très concurrencés par Londres et par Francfort, peuvent prendre l'avantage grâce à des possibilités d'extension dont est dépourvue notamment la métropole de Hesse.

Pour l'emporter dans la compétition internationale, il faut – outre de la volonté – un essor des bureaux, des infrastructures de transports et de télécommunications... Donc, il faudra couler encore plus de béton, rétorquent les partisans de l'autre logique, écologistes et – avec mille et une nuances – Front national et communistes. M. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe lepéniste au conseil régional, affirme : *« Il faut arrêter la croissance de la région parisienne. »* Les Verts expliquent, par la voix de M. Philippe Le Pont : *« On a construit partout des bureaux et le chômage ne cesse d'augmenter ; donc il faut changer »*, allant jusqu'à préciser : *« ... quitte à courir le risque que les entreprises s'installent ailleurs, y compris à l'étranger »*. Le discours est plus nuancé à Génération Ecologie (GE), mais l'un et l'autre se rejoignent : *« Depuis vingt ans, on répète les mêmes erreurs. »*

Comme ils se rejoignent pour dénoncer la logique de la rivalité économique européenne. *« L'Ile-de-France capitale de l'Europe, cela signifie plus d'entreprises, donc plus de bureaux, donc plus de voitures, donc moins de terres cultivées. Que l'on me prouve quel « plus » cela m'apportera »*, lance Philippe Le Pont, repris comme en écho par Dominique Simonnet, président du groupe Génération Ecologie au conseil régional : *« Paris leader ou pas leader, cela me laisse froid. Que l'on en fasse plutôt la région la plus agréable à habiter et la plus belle. »*

Si le Front national pose en postulat l'arrêt de l'immigration pour limiter le chiffre de la population de l'Ile-de-France, les écologistes préconisent d'autres solutions pour atteindre leurs objectifs : que le schéma régional ait prééminence sur les POS établis par les communes (Génération Ecologie) ; qu'une dissuasion fiscale, inscrite dans une loi, provoque la construction de 10 mètres carrés de logements chaque fois que l'on comptera 1 mètre carré de bureaux (les Verts). Tous insistent sur la nécessité d'une priorité accordée aux transports en commun. Pour les Verts, les investissements en faveur de la route ne doivent plus dépasser le tiers de ceux consacrés aux transports. A Génération Ecologie, on estime qu'il faut *« décourager l'automobile par tous les moyens »*.

On peut déceler comme une contradiction dans le fait que, pour bien vivre, encore faut-il vivre. Dans le fait aussi, qu'en l'état actuel de notre civilisation, l'agrément de la vie ne va pas sans l'emploi. Dans le fait enfin qu'à l'examen des civilisations passées on s'aperçoit qu'une métropole qui se place à l'écart des flux économiques et humains est condamnée à disparaître ou à s'étioler. M. Pierre Pommelet, directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (IAURIF) et, depuis mars, directeur du cabinet de M. Michel Giraud, président RPR du conseil régional, décrit très bien ce phénomène par la distinction lumineuse entre les villes « flux » et les villes « racines ». Les premières sont des lieux de passage, de transit et de transactions ; elles ont laissé détruire leur patrimoine ; personne n'a vraiment envie d'y vivre (Hongkong, Sao-Paulo, Tokyo, que 500 milliards de dollars traversent chaque matin pour rallier le soir par satellite New-York et Londres...). Les secondes se sont détournées des flux économiques : Angkor au treizième siècle, les villes mayas, Venise la Sérénissime... On sait ce qu'il en est advenu.

Il s'agit aujourd'hui d'*« inventer la ville du troisième type »*, dit Pierre Pommelet, en sachant que *« la pire dégradation du cadre de vie, c'est le chômage »*. Analyse exprimée fin 1991, que les élections régionales de mars n'ont pu que conforter : *« Les Franciliens nous ont fait passer des messages par leurs bulletins de vote »*, confirme Michel Giraud.

Le président du conseil régional ne croit pas inconciliables les deux logiques : *« Conjuguer dynamisme et qualité de vie suppose de l'espace. La réponse au double enjeu se trouve dans le Bassin parisien »*, dans un regard plus large que celui borné aux limites administratives de la région. C'est aussi l'avis du préfet de région.

Plutôt la qualité que le nombre

Christian Sautter, pour qui l'Ile-de-France *« doit avoir la tête dans l'Europe et les pieds dans une meilleure vie quotidienne »*, proposera à ses partenaires un nouveau schéma, fondé sur l'objectif d'une *« croissance soutenable »*. Entendez par là celle qui *« privilégie la qualité sur le nombre »*. Une croissance *« dense en emplois divers, pionnière dans la recherche et l'utilisation des technologies propres et résolument axée sur la lutte contre toutes les exclusions, qu'elles soient géographiques ou sociales »*.

Parce qu'il se refuse à admettre qu'on puisse un jour *« contraindre les enfants et les petits-enfants des Franciliens à devoir quitter l'Ile-de-France »*, le préfet de région proposera le développement de pôles attractifs comme Roissy, la Défense, Marne-la-Vallée, Saclay, la Seine amont. Mais pas à n'importe quel prix. Exemple : les atouts de Roissy pour attirer des centres de décision ne peuvent être négligés, avec les TGV, le RER et l'autoroute *« sous les avions »*. Pas question pour autant de construire des bureaux au nord des pistes, dans la plaine de France, car cela dévorerait des terres agricoles. Attention aussi à ne pas multiplier les logements à proximité de l'aéroport, si l'on veut que Roissy, à la différence d'Orly, continue à vivre la nuit. Il faudra enfin assurer de bonnes liaisons avec Paris : routières (doublement de l'autoroute A 1 dans un premier temps, voies souterraines ensuite) et ferroviaires, cadencées tous les quarts d'heure.

La poussée urbaine sera contenue dans la couronne proche. Ce sera la « ceinture jaune ». Au-delà, la « ceinture verte » sera rigoureusement protégée. M. Sautter veut s'attaquer à la plaie des dernières décennies, *« que tout le monde condamne »*, moins pour des considérations esthétiques que parce qu'elle entraîne l'obligation d'avoir deux ou même trois voitures par famille : le mirage né de l'implantation de lotissements en pleine nature, sans équipements. Le préfet de région demandera aux maires d'économiser 30 000 hectares de terrains. L'aménagement de l'Ile-de-France, considère-t-il, ne doit pas consommer désormais plus de 55 000 hectares, alors que la tendance actuelle en exigerait 85 000. Le développement sera donc plus concentré et, au-delà de la ceinture verte, l'espace des « villes trait d'union » (Meaux, Fontainebleau, Rambouillet..) reliera région Ile-de-France et Bassin parisien.

La lutte contre le bruit, que l'Etat, rappelle M. Sautter, a déjà engagée en consacrant 700 millions de francs à la mise en place d'écrans anti-bruit, sera intensifiée. Comme le développement des transports en commun (lignes A, B, C, D du RER, Eole et métro Meteor), mais sans oublier qu'*« investir c'est bien, faire fonctionner c'est mieux »*.

Déjà, le 2 juin, M. Michel Giraud a présenté son « plan vert » au conseil régional. M. Christian Sautter a bien l'intention de rendre public, avant la fin de l'année, son projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Tous deux veulent avancer sans perdre de temps. Ils ont raison. En dépit des apparences, l'Ile-de-France ne peut attendre.


CHARLES VIAL



Onze, douze ou treize millions d'habitants en 2015

Les mutations économiques rendent incertaines les prévisions sur la croissance de la population de la région

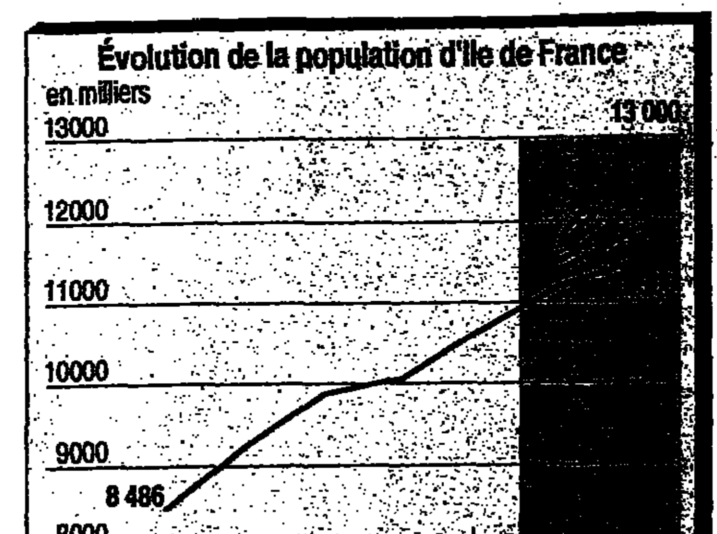
DANS les trente prochaines années, la population de *l'Ile-de-France va-t-elle* augmenter au même rythme qu'elle l'a fait jusqu'ici ? La région comptera-t-elle en 2015 onze, douze ou treize millions d'habitants ? Fondé sur une hypothèse de quelque 12,3 millions, le nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région a provoqué de vives discussions.

Au cours des trente dernières années, le nombre de «Franciliens», comme l'on dit aujourd'hui, est passé de 8,4 millions à 10,6 millions, soit une progression dépassant 14 %, bien que *le mouvement plus que centenaire* se soit ralenti sur la fin. Pour l'avenir, après plusieurs tâtonnements, dus notamment à l'arrivée progressive des résultats du recensement de 1990, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme régional (IAURIF) a mis au point une trentaine de «scénarios» à l'horizon 2015. Les cinq principaux vont de 11,5 millions d'habitants (11,2 en 2003) à 13 millions (11,8 en 2003), en passant par 11,9 millions (11,4), 12,2 millions (11,5) et 12,6.

Les incertitudes – et les hypothèses – *portent à la fois sur les comportements* et sur les mutations économiques. La première inconnue est d'ordre démographique. Depuis 1982, *l'«excédent naturel» régional* – celui des naissances sur les décès, – atteignant 80 000 personnes par an, est devenu le facteur majeur de croissance de la population d'Ile-de-France. Le gain résulte d'abord de l'allongement de la vie humaine : depuis 1975, on gagne un an de vie moyenne tous les quatre ans, alors que la «tendance» retenue par l'INSEE dans ses projections était jusqu'ici d'un an tous les huit ans. D'autre part les femmes jeunes, en âge d'avoir des enfants, sont proportionnellement plus nombreuses en Ile-de-France (les 25-34 ans y forment 17,5 % de la population féminine, contre 15,2 % dans l'ensemble *de la France*).

De surcroît, la fécondité des Franciliennes (c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme en âge d'en avoir) a légèrement progressé en Ile-de France depuis 1982, contrairement à la moyenne française : le taux a cessé de baisser pour les plus jeunes tandis que celui des plus de 26 ans s'élevait (par «rattrapage» du retard des naissances), ce qui laisse attendre un relèvement de l'indice de fécondité de 1,8 à 2, comme en Suède aujourd'hui. C'est l'hypothèse qu'ont adoptée les démographes de l'IAURIF (sauf dans le scénario le plus bas). *Elle* aboutirait en 2015 à un supplément de 350 000 personnes en Ile-de-France. Une évolution assez aléatoire, dans la mesure où la hausse constatée en Ile-de-France, très ténue, risque de ne pas durer.

Surtout, l' «excédent naturel» et la jeunesse relative de la population «francilienne» sont liés en bonne partie à des échanges, de grande ampleur, avec la province. Région particulièrement active, avec beaucoup d'entreprises et d'emplois qualifiés, d'administrations publiques et privées, l'Ile-de-France exerce à la fois une forte «attraction» et une forte «répulsion» : depuis les années 70, elle attire plus de 100 000 jeunes provinciaux par an et «rejette» près de 170 000 personnes, en majorité d'âge mûr...



Le départ des retraités

Le comportement des retraités n'a guère changé jusqu'ici : depuis 1962, en moyenne, 28,5 % des «55 ans et plus» ont quitté chaque année l'Ile-de-France pour s'installer en province. La plupart des scénarios gardent donc cette hypothèse pour l'avenir. Mais le mouvement peut s'infléchir, pour plusieurs raisons : augmentation du nombre de personnes seules, moins mobiles, tendance nouvelle des retraités à partager leur année entre ville et campagne («double domicile»), enfin diminution éventuelle du nombre des ex-provinciaux susceptibles de *revenir au pays... Un ralentissement* des départs jusqu'à 25,5 % (comme dans les années 1962-1968) suffirait à augmenter de 400 000 personnes la *population de la région en 2015*.

Plus aléatoires encore, car plus fluctuantes, les arrivées de jeunes : celles-ci dépendent très étroitement de l'évolution de l'emploi. En témoignent les mouvements extrêmement contrastés enregistrés dans le passé.

Pendant les «trente glorieuses» de l'industrialisation et de l'urbanisation, on a créé en France en moyenne 150 000 emplois par an, dont un tiers en Ile-de-France. Résultat : les arrivées de jeunes à la recherche d'un travail l'ont de plus en plus emporté sur les départs des plus âgés, le «solde» moyen passant de 6.000 par an à 15 000 à la fin des années 60 et au début des années 70.

Avec la crise, au contraire, les créations d'emploi ont cessé, la région perdant même près de *100 000 postes par an entre 1978 et* 1985. Ce déclin a ralenti sensiblement les arrivées, alors qu'augmentait toujours le nombre des départs d'«aînés», attirés par des conditions de vie plus agréables à la campagne : ainsi la région a-t-elle perdu chaque année 60 000 personnes en moyenne. Mais après 1986, avec la reprise économique, plus de 250 000 emplois ayant été créés dans la région – soit plus du tiers des créations de l'ensemble de la France, – un nouvel «appel d'air» s'est produit, ramenant la perte annuelle à *40 000 entre 1982 et 1990.*

Ainsi les fluctuations de l'emploi ont-elles été majorées en Ile-de-France, entraînant de grands mouvements de population qui pourraient se reproduire à l'avenir : d'ici à 2015, l'hypothèse de 100 000 créations d'emploi par an en France au lieu des 50 000 des quinze dernières années – avec les effets respectifs sur la région – apporterait 350 000 habitants supplémentaires.

Au total, *«l'histoire récente prouve que toutes les hypothèses sont possibles», souligne* un responsable de la direction régionale de l'INSEE. Du moins entre les deux cas «extrêmes» (11,5 millions et 13 millions *d'habitants*), *qui* conjuguent, l'un tous les éléments défavorables à la croissance, l'autre tous les éléments favorables. La conjoncture de l'emploi *peut faire* la différence. Elle peut entraîner après l'an 2000 un renouveau de l'immigration étrangère, alors que le «solde» régional est *revenu* à 20.000-25 000 par an contre 45 000 dans les années fastes.

La référence étrangère

Si le poids des étrangers dans l'évolution de la population globale de l'Ile-de-France est limité, il ne peut être négligé. D'une part, la région-capitale tient lieu de référence dans toutes les controverses politiques sur l'immigration. L'analyse des statistiques reflète, d'autre part, l'évolution contrastée de la présence étrangère dans les différents départements qui composent la région.

Ainsi, Paris *intra muros* «perd» des étrangers en effectif et en pour-*centage depuis les années 80* (15,9 % en 1990 contre 16,6 % en 1982). Les autres départements ont connu la même évolution marquée, à l'exception *du Val-d'Oise et de la Seine-et-*Marne, dont les villes nouvelles attirent les étrangers, et surtout de la Seine-Saint-Denis. Ce département *qui se distinguait déjà par la plus* forte proportion d'étrangers de la région en 1982, avec 17,4 %, est passé à 18,9 % en 1990. Quatorze communes y comptent plus de 20 % d'étrangers.

A l'échelle de la région, cependant, la part de la population étrangère s'érode. Celle-ci est passée de 13,3 % en 1982 à 12,9 % en 1990 (11,7 % en *1975*), *suivant une évolution paral*lèle à l'ensemble du territoire. Ce mouvement, qui s'explique notamment par le fait que beaucoup d'étrangers acquièrent la nationalité française, ne doit pas masquer la concentration en région parisienne des étrangers vivant en France : 26,5 % des étrangers de l'Hexagone habitaient en Ile-de-France en 1962 ; ils étaient 36,4 % à y séjourner en 1982 et 38,5 % en *1990*. Encore ces chiffres n'incluent-ils pas les illégaux, dont tout indique qu'ils sont sur-représentés en Ile-de-France.

Tirer de ces chiffres des enseignements pour l'avenir est un exercice particulièrement périlleux. Rien ne dit que cette concentration peut continuer de s'accentuer, puisque le regroupement familial est en diminution, que la fécondité des femmes étrangères décline avec le temps, et que la plupart des enfants d'étrangers deviennent français à leur majorité s'ils demeurent sur le territoire. En revanche, à l'inverse de certains Français de souche, les étrangers, eux, vieillissent en région parisienne. L'évolution la plus prévisible concerne la poursuite de la concentration des étrangers dans les cités *situées à la périphérie de la région*. Chassés de la capitale et des communes riches, les étrangers risquent de continuer à être relégués dans les ghettos en cours de formation si les mécanismes mis en place pour lutter contre la ségrégation par le logement *ne produisent pas leurs effets.*

GUY HERZLICH
et PHILIPPE BERNARD

habitants en 2015

Un schéma directeur pour le prochain quart de siècle

Destiné à remplacer celui de 1965, il sera présenté au gouvernement et aux élus avant la fin de l'année

ELUS et pouvoirs publics sont d'accord : cette fois, plus rien n'empêche que la procédure d'élaboration du nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) pour la région Ile-de-France parvienne à son terme avant la fin de l'année. Et la plus grande région française (19 % de la population, 28 % des étudiants, 40 % des cadres, 59 % des chercheurs, 64 % des sièges sociaux d'entreprises) devrait être gérée, dès l'année prochaine et jusqu'en 2015, en conformité avec les principes de ce SDAU, tant réclamé depuis plusieurs années.

Il devient en effet de plus en plus évident que le schéma directeur défini en 1965 par Paul Delouvrier sous l'impulsion du général de Gaulle pose de nombreux problèmes pour l'aménagement de la région capitale. Le schéma Delouvrier a certes permis la création de deux millions de logements, de cinq villes nouvelles, du centre d'affaires de la Défense, du RER et de l'interconnexion des réseaux RATP et SNCF, et enfin de l'aéroport Charles-de-Gaulle, dont la capacité actuelle de vingt millions de voyageurs par an peut être multipliée par quatre, ce qui est un atout considérable dans la compétition européenne et mondiale. Mais, malgré le « toilettage » de 1976, le SDAU de 1965 affiche depuis plus de dix ans ses insuffisances : incompatibilité d'abord entre sa valeur de *« prescription nationale »* et les nouveaux pouvoirs accordés aux élus locaux par les lois de décentralisation ; inadaptation ensuite d'un schéma qui ne pouvait évidemment pas prendre en compte la très forte croissance des années 80.

On assiste donc, depuis 1976, à une multitude de révisions partielles, qui ont d'abord permis un ajustement du SDAU à la croissance des villes nouvelles, puis à de simples ratifications des opérations d'aménagement. Une situation intenable juridiquement, d'autant que les associations de défense ont vite compris l'usage qu'elles pouvaient faire de ce fameux SDAU. Elles ont d'ailleurs réussi, par des recours devant le tribunal administratif, à faire annuler un certain nombre d'opérations, dont celles de la Porte Maillot et de Rueil-Malmaison. Le schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) s'impose en effet aux schémas directeurs locaux et les documents d'urbanisme élaborés par les communes doivent être compatibles avec ce SDRIF.

Le chantier de M. Rocard

Les pouvoirs publics ont beau affirmer que les révisions acceptées vont dans le sens des grandes lignes du futur nouveau SDAU, cette situation ne peut perdurer. On en a encore vu les conséquences, le 2 juin au conseil régional d'Ile-de-France, lorsqu'une motion du Front national demandant une nouvelle discussion de ces révisions partielles a rencontré l'assentiment des nouveaux élus écologistes (*le Monde* du 4 juin). En revanche, le schéma directeur bloque des opérations d'aménagement indispensables, comme celle à laquelle réfléchissent les élus de La Plaine-Saint-Denis, au nord de Paris, qui est toujours classée zone industrielle.

Le principal défaut du SDAU actuel est d'avoir laissé s'accentuer le déséquilibre entre habitat et emploi. Ainsi, Paris et les cent vingt communes de la petite couronne rassemblent 50 % de la population et comptent les deux tiers des emplois. Quatre millions et demi de Franciliens vivent aujourd'hui en grande couronne, en grande partie à cause des hausses de loyers et pour rechercher un meilleur cadre de vie. Le schéma directeur de 1965 n'a pu empêcher également que les lieux de résidence des populations défavorisées coïncident avec les espaces en déclin économique.

C'est M. Michel Rocard, alors premier ministre, qui déclenche la révision du SDAU, le 26 juillet 1989, en en faisant une des priorités de l'action gouvernementale. Parallèlement, la rédaction d'un Livre blanc est lancée. Celui-ci est publié en février 1990 et sert de base à la concertation, menée par le préfet Olivier Philip dans chacun des départements. Elle aboutit aux directives du premier ministre du 22 mai 1990. Le 19 juillet 1990, le préfet de région signe l'arrêté de mise en révision du schéma directeur. Enfin, le 28 février 1991, M. Christian Sautter, préfet de région, remet au premier ministre l'esquisse du nouveau schéma directeur.

Cette esquisse, qui arrête les grandes options du futur schéma, est à nouveau présentée à l'ensemble des départements. Les conseils généraux comme le conseil régional d'Ile-de-France publient leurs propres chartes. Et, à l'initiative de la DATAR, les régions limitrophes rédigent des Livres blancs. Le gouvernement adopte au cours d'un comité interministériel d'aménagement du territoire réuni le 3 octobre 1991 l'avant-projet de schéma directeur tel qu'il découle des travaux des commissions et des documents régionaux, départementaux et locaux.

Le résultat des élections régionales de mars 1992 bouscule cependant le processus. Les partis traditionnels sont laminés. Le Front national et les écologistes, qui font une percée impressionnante, ont en commun de contester les premières orientations du nouveau SDAU, c'est-à-dire la priorité au développement de l'Ile-de-France avec une croissance démographique maîtrisée. Avec une majorité relative, et donc inconfortable, M. Michel Giraud, le nouveau président (RPR) du conseil régional, cherche à obtenir les faveurs de ceux qui constituent la deuxième formation de l'assemblée régionale : c'est-à-dire l'intergroupe formé par les Verts et Génération Ecologie. Il rappelle qu' *« il faudra discuter une grande loi d'aménagement du territoire au Parlement assortie de schémas de transports et de circulation. »* Il réclame à nouveau *« plus de pouvoirs pour la région Ile-de-France »*. Enfin, il adresse dès le 30 avril au préfet de région une lettre dans laquelle il demande que le nouveau schéma directeur conjugue *« ambition économique et qualité de vie. »*

« Le message des électeurs »

Si M. Sautter, le préfet de région, reste convaincu que l'Ile-de-France peut et doit continuer à confirmer son leadership mondial aux côtés de New-York, Londres et Tokyo, face à la concurrence de Francfort ou de Bruxelles, en menant une stratégie offensive de développement économique, il a néanmoins lui aussi entendu le *« message des électeurs »*. Les services techniques de la préfecture de région ont donc travaillé ces dernières semaines à de nouvelles modifications du projet de SDAU. Les ceintures vertes et jaunes (espaces naturels et agricoles) vont être encore plus rigoureusement protégées, probablement par une nouvelle réglementation. Les collectivités locales vont devoir accepter de laisser en l'état 30 000 des 85 000 hectares des zones qu'il était initialement prévu d'urbaniser. Les protections contre les nuisances seront développées. Et l'accent sera mis sur l'amélioration des transports collectifs actuels, afin de détourner les Franciliens de la voiture individuelle. Autant de mesures qui ne remettront cependant pas en cause la volonté des pouvoirs publics de fournir aux enfants des Franciliens la possibilité de travailler, s'ils le souhaitent, en Ile-de-France.

« On ne peut pas faire un schéma directeur contre les élus et contre les associations », explique M. Sautter en indiquant qu'il est aujourd'hui hors de question pour les pouvoirs publics de faire passer en force, c'est-à-dire par décrets devant le Conseil d'Etat, le futur schéma directeur. Mais celui-ci devrait, dans l'état actuel, recueillir sans trop de problèmes, l'assentiment de la majorité du conseil régional.

C. de C.

Sombres perspectives pour la maison individuelle

Faute de terrains, les professionnels de l'immobilier redoutent une crise du pavillon de banlieue

UNE résidence principale sur quatre en Ile-de-France est une maison ou un pavillon et relève donc de l'habitat individuel, par opposition aux immeubles ou grands *ensembles collectifs*. Cette proportion, stable depuis le *milieu des années 80 mais deux fois* moins élevée que la moyenne nationale, se rétrécit au fur et à mesure que l'on approche du centre de l'agglomération parisienne, pour s'accroître quand on s'en éloigne.

A Paris, il faut avoir des ressources exceptionnelles pour s'offrir une maison individuelle, tant l'offre est rare. Passant au crible les conditions de logement en Ile-de-France l'*IAURIF (Institut d'aménagement* et d'urbanisme de la région Ile-de-France) en dénombrait, en 1988, 7 279, soit 0,7 % du parc (1 117 405). En petite couronne, cette proportion passe à 21,3 % du parc, soit 330 214 unités, pour monter à *39,5 %* et *66,9 %* en grande couronne, selon que l'on se trouve *ou non en agglomération*. Au total, le parc individuel dans l'agglomération a dépassé le million d'unités et a augmenté en dix ans deux fois plus rapidement que le collectif (14 % contre 5,8 %).

Refuge des familles chassées de la capitale par l'envolée des prix et des loyers, les maisons individuelles d'Ile-de-France sont en moyenne plus grandes que l'appartement parisien (51,7 mètres carrés) ou francilien (de 64 à 78 mètres carrés) moyen : sa surface s'échelonne entre 108 et 127 mètres carrés, pour deux pièces de plus en moyenne (généralement au-dessus de cinq pièces). *Plus spacieuses*, elles sont aussi plus chères que les appartements : les prix moyens demandés s'échelonnent entre 994 460 F en Seine-et-Marne (641 387 F pour un appartement) et 2 487 965 F dans les Hauts-de-Seine (1 254 990 F pour un appartement), selon l'analyse consacrée tout récemment par la revue *De particulier à particulier* au marché immobilier Paris/Ile-de-France.

Une des caractéristiques du secteur est son hétérogénéité : étudiant la répartition de l'offre selon la surface, *la revue fait apparaître « le caractère un peu plus résidentiel »* des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, où les pavillons de plus de 120 mètres carrés représentent de 47 % à 53 % de l'offre, alors que cette proportion tombe à *34 %* en Seine-Saint-Denis. Par tranche de prix, le phénomène est *encore plus flagrant* : dans les Hauts-de-Seine, plus de 77 % des *offres de vente sont faites à plus de* 1,5 million de francs, chiffre qui tombe à 58 % dans le Val-de-Marne. A l'inverse, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, la moitié environ (54 % et 45 % respectivement) des mises sur le marché coûtent moins de 1 million de francs.

Pourtant, à écouter les professionnels, l'habitat individuel en Ile-de-France est menacé. Les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme sont les lotisseurs : le SNAL (Syndicat national des aménageurs-lotisseurs) conteste *en effet l'avant-projet* de schéma directeur de la région Ile-de-France, qui *prévoit* la mise à disposition dans les vingt-cinq ans à venir de 55 000 hectares de terrain pour satisfaire l'ensemble des besoins d'aménagement et de développement de la région. *Le tout* pour une population estimée en *2015 à douze millions* d'habitants. Selon le SNAL, la surface prévue est totalement insuffisante : en supposant une consommation de 10 mètres carrés de sol neuf par an (moyenne des quarante dernières années dans les pays occidentaux), *il faudrait sur vingt-cinq* ans 275 000 hectares !

Cinq fois la surface de Paris

Lors de sa publication, *certains* observateurs avaient noté que *55 000 hectares* de terrains constructibles représentaient quand même cinq fois Paris (10 000 hectares), ce qui est considérable. Une des critiques que l'on peut apporter à ce chiffre est qu'il suppose une densification de la première couronne. Or, rares sont les maires d'une ville pavillonnaire qui osent prendre le risque politique d'encourager le développement de l'habitat collectif ! *Contrairement à ce qui a* pu arriver dans le passé, on ne voit pas beaucoup de zones pavillonnaires entières rasées pour *construire* de grands ensembles.

« En France, il y a des terrains partout, mais on crée une pénurie » : pour le SNAL, la faiblesse de la surface libérée ne fera qu'aggraver la flambée des prix du foncier en Ile-de-France où le prix moyen du terrain pour une maison est déjà compris entre 400 000 et 500 000 F. Mais cette moyenne cache des disparités énormes entre la première *couronne, où l'on* trouve des terrains de 500 mètres carrés à Maison-Alfort oscillant entre 1 million et 1,2 million, et le fin fond de la Seine-et-Marne où ils se négocient 200 000 F environ. Si bien que le prix du terrain (pour une surface moyenne de 500 mètres carrés en Ile-de-France) en arrive à être plus *cher que celui de la maison !*

Les aménageurs-lotisseurs, comme d'ailleurs *les* constructeurs de maisons individuelles, se défen*dent* de gaspiller l'espace, denrée rare en région parisienne. Selon eux, un habitant de maison individuelle consomme certes entre 20 % et 30 % d'espace de plus que celui d'un immeuble collectif. Mais, à la fin du compte, le prix d'un logement est moins élevé. Un membre de l'UNCMI (Union nationale des constructeurs de maisons individuelles) cite en exemple celui d'un *terrain* à Melun (en Seine-et-Marne) qui revient à 400 000 F, sur lequel est construite une maison de 120 mètres carrés de 600 000 F, ce qui met le prix du mètre carré à 8 000 - 8 500 F, à comparer avec celui d'un appartement, dans la même ville (13 000 et 13 500 F le mètre carré).

« Les professionnels du SNAL, qui connaissent l'exiguïté de l'offre foncière en Ile-de-France, sont persuadés que l'actuelle crise de l'immobilier cache une crise beaucoup plus profonde, qui est précisément celle de la pénurie foncière risquant d'entraîner, dès que la reprise s'amorcera, une nouvelle flambée des prix. » Rejetant la responsabilité de l'envolée des prix du foncier sur la pénurie des zones destinées à la construction, *sur la hausse des* taxes, sur les participations communales *et sur l'augmentation* de la TVA, ces professionnels réclament donc plus de surface, après avoir fait remarquer que l'espace aménagé en lotissements *« reste à l'échelle humaine »* : la densité de la population à l'hectare est évaluée à 56 personnes en lotissement, à 78 personnes en maison individuelle groupée et comprise entre 70 et 106 personnes en collectif. Un des défis du schéma directeur de l'Ile-de-France sera de concilier deux intérêts contradictoires : le désir des familles de vivre dans des maisons individuelles et la nécessaire économie d'espace exigée par la pénurie régionale.

FRANÇOISE VAYSSE



Comparaison des prix fonciers en zone centrale entre 1989 et 1990

Département	Prix foncier moyen 1989	Prix foncier moyen 1990	Hausse de prix entre 1989 et 1990 en %	Variation de volume entre 1989-1990
Paris	22 757 F	28 918 F	+ 27 %	+ 65 %
Hauts-de-Seine	4 475 F	4 752 F*	+ 6 %	– 30 %
Seine-Saint-Denis	967 F	967 F	0 %	– 8 %
Val-de-Marne	1 366 F	1 673 F	+ 22 %	– 59 %

* Ce prix pondéré est anormalement stable à cause du poids du marché de Boulogne-Billancourt *(source IMO prix moyen pondéré)*.

هكذا من الجهل

maison individu



NOS TERRES DE CONQUETES



POUR VOUS, DÉCIDEURS, UNE BANQUE SPÉCIALISTE DE L'ILE-DE-FRANCE C'EST CAPITAL.

Parce que vous avez des attentes spécifiques en matière de conseils financiers. Parce que vous avez besoin d'une banque proche de vous, sachant faire le lien entre l'activité économique et votre entreprise. Parce qu'on ne conseille pas une multinationale comme une PME. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France met à votre disposition des structures adaptées et de véritables spécialistes qui sauront parfaitement se mettre à l'écoute de votre entreprise quelle que soit sa taille et lui trouver des solutions à sa mesure. Parce qu'à l'aube du grand marché européen et de ses enjeux, il vous faut plus que jamais une banque adaptée, spécialisée et au savoir-faire pointu.

Paris met le cap à l'est

Bercy, Austerlitz, Tolbiac, Masséna et la Bibliothèque de France : sont les points forts du rééquilibrage de la capitale

A Bercy, les grues et les pelleteuses ont pris possession du terrain pour offrir en 1995 aux habitants de la capitale 1 200 logements (60 % sociaux et 40 % non aidés), des équipements publics, le premier centre mondial de l'agroalimentaire et un parc de 13 hectares. Une passerelle jetée sur la Seine permettra aux promeneurs de gagner à partir de ce parc le parvis de la Bibliothèque de France sur l'autre rive. Ce grand jardin étiré le long du fleuve respectera la trame des rues anciennes de l'entrepôt, les arbres centenaires et les bâtiments du siècle dernier. Une immense pelouse agrémentée de canaux, de ponts, de bassins, de roseraies et, bien sûr, de treilles et de vignes s'étendra donc entre le Palais omnisports et la Cité des vins et des arts de la table.

Ce quartier international de l'alimentaire dont le coût est estimé à 3 milliards de francs a été dessiné par la société ZEUS qui en assure la réalisation. Les vieux chais de la cour Saint-Emilion seront réhabilités. A l'intérieur s'installeront des bars à vin, des brasseries, des restaurants gastronomiques et régionaux (mais pas de restauration rapide) et des boutiques réservées à la vente de vins et spiritueux, français et étrangers. Ce sera «Bercy Village» ouvert sur le parc. Les célèbres entrepôts Lheureux, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques seront, eux, restaurés. Sur 12 000 m², ces «pavillons de Bercy» accueilleront foires, salons, quinzaines commerciales et expositions : Salons du foie gras, Salons des vins d'appellation contrôlée, par exemple. Il est également prévu d'édifier à cet endroit une maison internationale des vins et spiritueux avec un Musée des vins et de la gastronomie, une salle des ventes qui fait actuellement défaut à Paris, le siège d'organisations professionnelles et la Compagnie des courtiers-jurés-piqueurs de vins (reconnus depuis 1322) qui animera des salles de dégustation.

Le bâtiment du Capval, centre d'affaires voué au vin et à la gastronomie, regroupera, lui, sur 140 000 mètres carrés, à longueur d'année, des entreprises françaises et étrangères spécialisées dans les métiers de l'alimentation. Cet édifice de huit étages sera équipé de tous les services modernes destinés à faciliter les transactions commerciales du millier de sociétés installées dans ses murs.

On y trouvera des salles de réunion, des salons de réception, des cuisines de démonstration, des «caves» de dégustation, un service de traducteurs et d'interprètes ainsi que des banques et des agences de voyage. 4 000 places de stationnement seront aménagées sous ce nouveau centre d'affaires. *«Ce vaste complexe constituera à l'heure du marché européen, la vitrine de la gastronomie française et de tout le secteur alimentaire»*, proclame le maire de Paris à propos de Bercy.

Reste la desserte de ce secteur, une des cartes maîtresses du rééquilibrage de la capitale. La voie express rive droite sera réaménagée et des accès directs à ce nouveau quartier sont programmés. Le pont de Bercy est d'ores et déjà doublé et les itinéraires de deux lignes d'autobus modifiés. Enfin la RATP va créer une nouvelle ligne de métro (Météor) pour desservir à partir de la gare Saint-Lazare les quartiers sud-est de la capitale, c'est-à-dire Bercy et Tolbiac.

Cinq mille logements sur la rive gauche

Le quartier Tolbiac, justement, sera le premier chantier ouvert dans le cadre de la rénovation du secteur Seine-Rive-Gauche. L'aménagement de ces 130 hectares du 13e arrondissement délimités par le boulevard périphérique, la gare d'Austerlitz, la rue du Chevaleret et la Seine s'achèvera en 2005. Et son coût est estimé à 25 milliards de francs.

Ce projet de grande ampleur prévoit de «reconstruire» ces quartiers de Paris dont le développement est bloqué depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis l'arrivée du chemin de fer. Le programme comprend 5 200 logements situés en bord de Seine, 60 000 emplois de bureaux répartis sur 900 000 mètres carrés qui permettront à la capitale de conserver et de renforcer sa fonction de place économique internationale, 800 commerces et boutiques, des équipements publics et de quartiers, des espaces verts dont 5 000 mètres carrés réservés aux squares de proximité, un nouveau réseau de voirie et 4 000 places de stationnement. Enfin le projet prévoit de planter 3 000 arbres le long des rues du quartier. La Bibliothèque de France occupera, elle, 200 000 mètres carrés. Ses quatre tours culmineront à 90 mètres. Ce seront les seuls édifices de grande hauteur de l'opération Seine-Rive-Gauche. Les immeubles environnants ne dépasseront pas, en effet, dix étages pour s'abaisser à sept en bordure de Seine.

Le premier coup de pioche sera donné dans le secteur de Tolbiac. On va bâtir autour de la Bibliothèque de France 1 000 logements avec les équipements sociaux correspondants, des bureaux offrant 6 000 emplois et 150 commerces. De chaque côté de la Bibliothèque sera dessiné un jardin de 3 000 mètres carrés. Les quais hauts et les berges de la Seine seront aménagés pour la promenade. Il est aussi prévu de tracer une piste cyclable avec restaurants et embarcadères ouvrant sur la perspective du fleuve.

JEAN PERRIN

Les entreprises se tournent vers les Hauts-de-Seine

Pour les professionnels de l'immobilier, le marché des bureaux s'y porte bien

LE *«croissant d'or»*, qui s'étend de Levallois-Perret à Issy-les-Moulineaux, en passant par Puteaux, Sèvres et Boulogne-Billancourt, malgré un net ralentissement de la construction, affiche encore une belle santé, grâce aux entreprises qui quittent Paris pour Levallois.

A première vue, les chiffres du département pourraient paraître inquiétants : en 1991, la chute des mises en chantier de bureaux atteint 40 % par rapport à l'année précédente. De 1 200 000 m² de bureaux autorisés en 1987, on chute à 445 000 m² en 1992. *«Dans les Hauts-de-Seine, le mot de crise pour l'immobilier d'entreprise n'est pas le plus juste*, estime pourtant Jean-Claude Bourdais, président de l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise et directeur général de Bourdais-Conseil. *Simplement, le marché, après avoir connu une demande élevée, est devenu offreur.»* Les professionnels font tous la même analyse. Après quatre à cinq ans de boom de l'immobilier, qui s'expliquait par le déficit de la construction de bureaux jusqu'en 1985, il est normal que le marché se régule à la baisse. *«On ne pouvait pas éternellement construire au rythme de 1 million de m² de bureaux par an»*, souligne Jean-Claude Bourdais.

Investisseurs et promoteurs s'adaptent à la baisse de la demande en réduisant très logiquement leur prise de risques, notamment en freinant nettement la mise en chantier de programmes non affectés. *«Le niveau de l'offre se stabilise et la demande reste relativement satisfaisante*, explique Jean-Claude Borda, directeur général de Cogedim Ile-de-France. *Dans ce contexte, il est normal que les opérateurs retardent le lancement d'opérations nouvelles, mais nous ne traversons pas de crise structurelle pour autant»*. *«Les Hauts-de-Seine restent le département d'Ile-de-France qui a connu la plus forte croissance de l'immobilier d'entreprise depuis quatre à cinq ans*, note François Bertière, PDG de France-Construction. *Il ne faut pas oublier que le prix des locations a été multiplié par deux ou par trois dans cette période. A Boulogne-Billancourt et à Levallois-Perret, par exemple, le m² est passé de 1 100 F à 2 500 F, avec des pointes à 3 000 F.»*

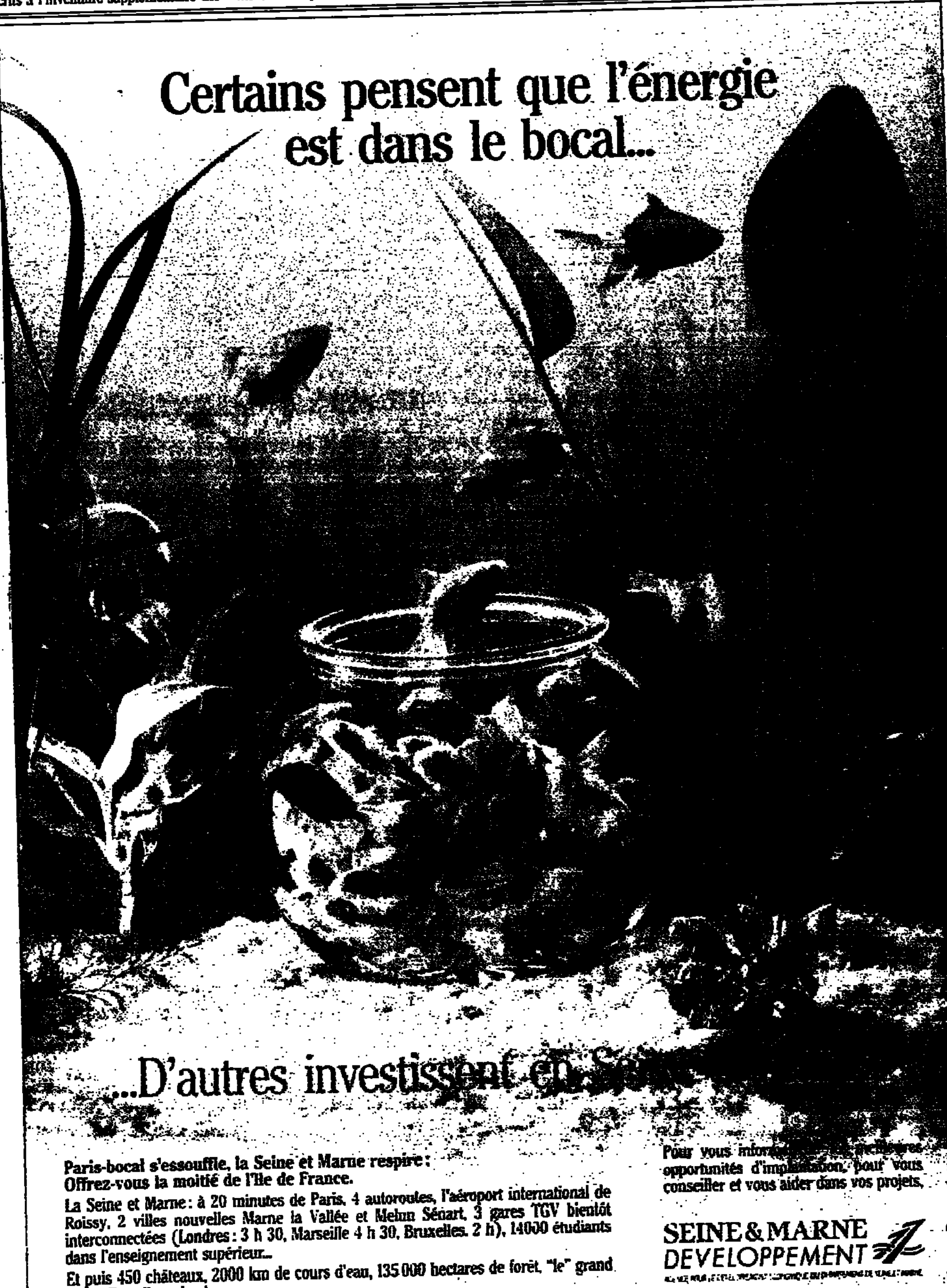
Aujourd'hui, aucune commune du département ne connaît de problème majeur pour louer ses bureaux, pas même Levallois-Perret, qui a pourtant battu les records de construction : 250 000 m² sont déjà sortis de terre, 150 000 sont en projet. La municipalité annonce 35 000 m² vacants. *«Ce chiffre n'est pas démesuré*, évalue Daniel de Coster, directeur général de la SEMARELP, société d'économie mixte de Levallois chargée des opérations d'urbanisme. *Et ces bureaux restent vides, non pas faute d'occupants mais parce que le comité de décentralisation refuse de délivrer son agrément aux utilisateurs potentiels. La GMF, par exemple, s'est vu interdire l'installation de son siège social dans un immeuble de Levallois.»*

Un phénomène de vases communicants

Le «croissant d'or» tire son épingle du jeu malgré des prix multipliés par trois en sept ans et le marasme général, grâce à la crise parisienne qui, elle, est bien réelle. On assiste effectivement, depuis quelques années, à un phénomène de vases communicants entre Paris, qui se vide de ses entreprises, et les Hauts-de-Seine qui les accueillent. Le dernier exemple en date étant le transfert de TF 1 à Boulogne. *«Les vieux immeubles de bureaux parisiens, outre leurs prix élevés 4 à 5 000 F le m² dans le triangle d'or, ne sont plus adaptés aux besoins*, commente François Bertière. *Les chefs d'entreprise ont fait leurs comptes : la surface occupée par une secrétaire à Paris coûte environ 100 000 F, soit pratiquement l'équivalent de son salaire annuel.»*

Ils ont préféré venir dans les Hauts-de-Seine, où on leur proposait de véritables outils de productivité : bureaux modernes, divisibles, conçus pour être informatisés, équipés de parkings et, de surcroît, deux fois moins chers dans un département résidentiel très bien desservi par les transports en commun et les autoroutes.

JOSÉE POCHAT



Massy, pôle européen

SI ce n'est pas encore la morosité, l'euphorie du départ s'est déjà dissipée sur le grand chantier du pôle européen de Massy (Essonne). Forte de la présence de sa gare d'interconnexion des trains à grande vitesse inaugurée en septembre dernier, Massy a visé très haut. 500 000 mètres carrés de bureaux figurent au programme dans un étroit périmètre autour des emprises SNCF. Pour transfigurer le site ingrat avec les faisceaux ferrés qui le coupent en deux, Claude Germon, le député et maire de la ville, a voulu une *«architecture d'exceptionnelle qualité»*. Dans l'ambitieux plan d'urbanisme qu'il a présenté à l'automne 1990, tout est prévu pour donner une unité aux quartiers d'affaires tout en faisant oublier la «laideur» des installations du chemin de fer.

L'élément central est une arche-atrium de 200 mètres de long surplombant les voies pour rallier les deux parties du pôle. En second lieu vient une sphère de 70 mètres de diamètre abritant 35000 mètres carrés de bureaux et d'équipements et recouverte de verre de différentes couleurs représentant les océans et les terres. Dernier palier du dispositif architectural, une pyramide de verre pour couvrir les rails et dont le point culminerait à 70 mètres de haut. Officiellement aujourd'hui, seule cette dernière réalisation ne verra pas le jour. *«Le projet a été abandonné il y a longtemps»*, explique Jacques Piétri, le directeur de la société d'économie mixte de Massy, l'aménageur du pôle européen. Il semble qu'il eût coûté trop de construire une dalle au-dessus des voies en comparaison des bénéfices escomptés. *«Toutes les autres opérations sont maintenues»*, assure Jacques Piétri. Il subsiste néanmoins de sérieuses hypothèques concernant la sphère. Le groupe Pelège, à qui a été attribué le droit de construire, traverse actuellement une période de turbulence. Plus généralement, il est permis de se demander si, la crise aidant, les promoteurs ont conservé une confiance aveugle dans l'avenir du pôle de Massy. Jacques Piétri préfère, lui, parler de *«glissement dans le temps»*.

Certains faits démentent l'optimisme de rigueur. La ZAC Carnot, dans le prolongement de la gare TGV, progresse à la vitesse d'un omnibus. Ses 10 hectares doivent recevoir près de 105 000 mètres carrés de bureaux, de locaux d'activités et de commerces. 80 % des surfaces devraient être livrées en 1992. L'objectif ne sera pas atteint. A l'angle de la place Victor-Basch et de l'avenue Carnot, la société France Construction vient seulement d'ériger les palissades bleu et blanc du chantier de l'immeuble Atlantis. Elle détient pourtant un permis de construire depuis juillet 1990. Si toutes les charges foncières cessibles ont trouvé preneur, leur prix s'est finalement établi autour de 3 000 francs le mètre carré alors que les premières cessions s'étaient négociées à 5 000 francs. Il est vrai qu'elles s'élevaient anormalement au-dessus du cours habituel. Parallèlement, la ville met ses finances à la diète. Les projets sur l'opéra-théâtre, le «phare culturel» du pôle, sont en demi-sommeil. Si l'établissement ouvrira bien ses portes cette année, ce sera avec un budget réduit à moins de 2 millions de francs, ne lui permettant pas, loin de là, de satisfaire les objectifs culturels fixés lors de sa conception. Un autre grand projet, la construction d'un complexe omnisports, est, lui aussi, pour longtemps oublié dans les cartons.

PATRICK DESAVIE

Les transports publics visent la banlieue

La RATP et la SNCF proposent de développer les liaisons transversales

EN son cœur, la capitale souffre d'asphyxie. La ligne A du RER parisien est totalement saturée. Aux heures de pointe, on comptabilise jusqu'à 62 000 voyageurs entre Châtelet et Auber, le tronçon le plus chargé, alors que la capacité maximale théorique s'élève à 54 000 passagers à l'heure. Face à cet engorgement, la RATP et la SNCF ont développé deux projets, Météor pour la première, Eole pour la seconde, fondés sur deux stratégies différentes.

Le projet de la Régie vise à soulager le RER A en suivant au plus près son tracé entre les gares de Lyon et de Saint-Lazare ainsi qu'à mieux desservir le 13e arrondissement. Celui de la SNCF offrira une desserte alternative aux populations de l'est de la banlieue parisienne en reliant la banlieue est à l'important pôle d'emploi autour de la gare Saint-Lazare.

Dans un premier temps, Eole fut jugé prioritaire par l'Etat, le gouvernement n'estimant pas opportun de construire dans l'immédiat un troisième tunnel entre Châtelet-les-Halles et Gare-de-Lyon, à côté de la ligne A et de la future ligne D du RER. Finalement, la ligne Météor, défendue avec insistance par la RATP, a obtenu en 1990 de figurer au contrat de plan Etat-Région et sera même achevée deux ans avant Eole, en 1996.

A cette date, il sera possible de circuler entre les stations Zac de Tolbiac et Madeleine. Entre les deux, on trouvera cinq stations, Dijon, Bercy, Gare-de-Lyon, Châtelet, Pyramides. D'un montant initial de 3 milliards, les dernières estimations portent aujourd'hui la réalisation de cette section à 5 milliards. Probablement sous-estimée dès le départ pour l'emporter sur Eole, elle représente beaucoup pour la Régie qui n'entend pas en faire *« un projet au rabais ». « Autant qu'un projet de transport, c'est un projet d'entreprise qui permet de repenser tous les métiers d'exploitation traditionnels »*, note Jean-Michel Paumier, directeur du département développement. Ce métro, entièrement automatisé, sera composé de rames « Boa » *permettant de se déplacer entre les* voitures, avec une capacité de 40 000 voyageurs à l'heure. La RATP prévoit dans un deuxième temps de poursuivre la ligne jusqu'à Maison-Blanche (dans le 13e arrondissement) et au nord vers le port de Gennevilliers.

Un tramway à Bobigny

Eole, dans sa première phase, entrera en service deux ans après Météor. Cette future ligne E du RER sera capable d'accueillir environ 70 000 voyageurs aux heures de pointe grâce à des gares à quatre voies capables de laisser passer deux trains dans chaque sens. Le premier tronçon mis en service par la SNCF en 1998 reliera la future gare Nord-Est (qui recevra les voyageurs de la banlieue est) à celle de Saint-Lazare-Condorcet (qui sera un cul-de-sac). Son montant est estimé à 5,4 milliards de francs. Dans un deuxième temps, la SNCF envisage de raccorder Eole aux voies de la banliene de la gare Saint-Lazare et de créer deux nouvelles gares : Pont-Cardinet à l'ouest, Aubervilliers à l'est. Cette dernière implantation semble plus opportune que le choix initial de la Villette.

Ces opérations ne sont pas les seules figurant à l'actuel contrat de plan. Le percement du tunnel de la ligne D du RER entre Châtelet et Gare-de-Lyon, dont l'entrée en service est prévue en 1995, permettra de relier la partie nord du RER D vers Orry-la-Ville à la branche sud-est du RER A vers Marne-la-Vallée et Boissy-Saint-Léger. La ligne A du RER sera prolongée sur deux kilomètres au nord-ouest jusqu'à Cergy-le-Haut d'ici 1994. La ligne 13 du métro sera prolongée d'ici 1995-96 jusqu'à Saint-Denis-Université. Hors contrat de plan, le prolongement de ligne B dans l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle *pour la fin 1994 fait l'objet de finan*cements spécifiques de la part de la SNCF, d'Aéroports de Paris et de la région.

D'autres projets visent à assurer une meilleure desserte des banlieues. Se déplacer autour de l'agglomération parisienne par les transports en commun relève actuellement de l'exploit. D'ici la fin 1996, plusieurs projets de la Régie amélioreront, localement, cette pénurie de transports en « site propre ». *« Il faut étendre progressivement à la banlieue l'offre dont bénéficient les Parisiens,* note Jean-Michel Paumier de la RATP. *Sur 21 millions de déplacements motorisés* (tous modes confondus) *dans l'agglomération parisienne, 60 % sont internes à la banlieue. Or, l'offre en matière de transport en commun de banlieue à banlieue est inférieure à 15 % en part de marché ».*

Le tramway de Bobigny entrera en service au début du mois de juillet. Il reliera tout d'abord Bobigny à La Courneuve puis en décembre sera mis en service sur l'ensemble de la ligne jusqu'à Saint-Denis, sur un total de 9 kilomètres avec 21 stations. *Le département de Seine-Saint-Denis,* qui s'est battu longtemps pour obtenir son tramway, a contribué à son financement pour plus de 7 %, sur un montant total de 765 millions de francs. La ligne desservira 73 000 habitants et 35 000 emplois.

Le Trans-Val-de-Marne, la première ligne d'autobus en site propre en Ile-de-France, n'a pas été simple, non plus, à réaliser. Au départ, les six communes traversées n'ont pas toutes vu d'un bon œil la circulation réduite sur la nationale 186 avec la réalisation d'un couloir réservé. Cette desserte de 12,5 kilomètres entre les Halles de Rungis et la gare RER de Saint-Maur-Créteil, devrait finalement entrer en service en 1993 pour un coût de 615 millions de francs.

Autre projet, le Tram Val-de-Seine entre Issy et la Défense devrait fonctionner à la fin 1995. Pour cette opération, la SNCF, propriétaire du réseau, est maître d'ouvrage mais c'est la RATP qui exploitera le projet. *« Nous avons souhaité que la Régie exploite de manière préférentielle le réseau à petit gabarit de la petite couronne,* note Christian Piana, du Syndicat des transports parisiens, l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. *A la fois pour des questions de synergie dans la gestion du matériel roulant et parce que le département des Hauts-de-Seine, souhaitait disposer d'un service de type urbain avec des rotations fréquentes. »*

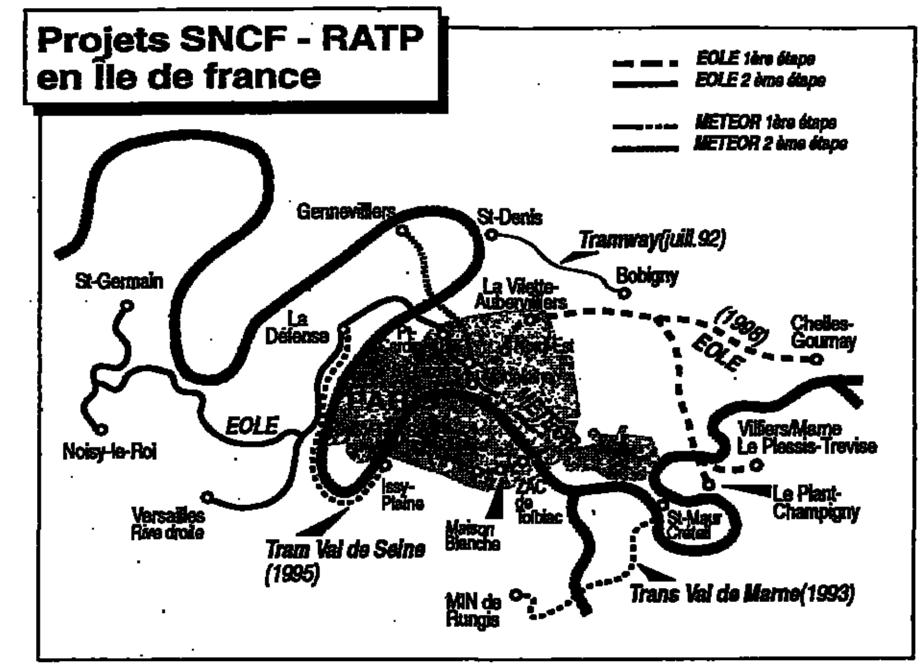
Pour l'avenir, les projets débordent des cartons de la SNCF et de la RATP qui, l'une comme l'autre, ont fait de l'amélioration de la desserte à l'intérieur de la banlieue l'axe majeur de leurs propositions pour le futur schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, la première se concentrant sur la desserte des départements de la petite couronne, la seconde, sur ceux de la grande couronne.

La Régie a comme grand projet la réalisation d'une rocade en métro automatique. Le projet est défendu par le conseil régional, sous le nom d'ORBITALE. Il s'agit de prolonger les lignes existantes de métro plus avant dans les départements de la petite couronne et de les relier entre elles par un métro automatique léger. *« Ce sont les nouvelles technologies qui vont changer la face des transports,* remarque Pierre Pommelet, directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France. *Il y a eu l'ère du métro puis celle du RER. Le métro léger permettra, avec la desserte Orbitale, des liaisons commodes de banlieue à banlieue ».* Au total, le projet de la Régie comprend 182 kilomètres de lignes et 157 stations nouvelles. L'estimation sommaire porte à 71 milliards de francs le coût de l'ensemble dont 63 milliards pour les infrastructures et 8 milliards pour le matériel roulant, type Météor.

La SNCF a également un programme ambitieux pour le futur schéma d'aménagement de l'Ile-de-France. Il vise d'une part à renforcer le réseau RER et banlieue existant en créant des voies supplémentaires sur certains tronçons. Le coût de ces opérations dites « de capacité » est estimé à près de 22 milliards de francs. Des propositions sont faites, d'autre part, pour mettre en relation les villes nouvelles et les principaux pôles de développement par un jeu de rocades ou plutôt de *« tangentielles ».* Deux liaisons semblent faire l'objet d'un certain consensus : l'une, au nord, entre Cergy-Pontoise et l'aéroport de Roissy. L'autre au sud, entre Saint-Quentin et Melun-Sénart, via Versailles, Massy et Evry . Une liaison ouest, qui s'appuie sur la grande ceinture, vise à relier Cergy à Massy-Palaiseau et un autre projet existe à l'est entre Roissy et Melun-Sénart via Marne-la-Vallée avec une variante plus proche de Paris Roissy-Brie-sur-Marne-Orly.

Le coût de ces liaisons tangentielles est estimé à 27 milliards de francs. Enfin, la SNCF réfléchit également à des liaisons interrégionales, entre les pôles forts de l'agglomération et les principales villes proches de l'Ile-de-France, comme des liaisons Orléans-Massy, Rouen-Cergy ou encore Creil-Compiègne.

MARTINE LARONCHE.



Des autoroutes contre les embouteillages

Pour éviter les bouchons, l'Etat a choisi le péage et les collectivités locales rêvent de voies souterraines

LA réalisation des autoroutes en Ile-de-France se heurte à un double écueil : l'environnement et les financements. Pourtant, les projets en cours n'ont rien d'un luxe. L'agglomération parisienne totalise 85 % des embouteillages recensés sur l'ensemble du pays avec un rythme de progression de 17 % par an. On estime qu'en 2015 les déplacements motorisés passeront de vingt et un millions par jour (dont 65 % pour les seules voitures) actuellement à vingt-huit millions.

Le coût des autoroutes en milieu urbain a triplé depuis les années 70, estiment les spécialistes, et atteint aujourd'hui les 500 millions de francs en zone dense. Les investissements n'ont pas pour autant suivi cette progression. Au cours du dernier contrat de Plan (1989-1993), 12,23 milliards sont consacrés aux infrastructures routières, soit moins de 2,5 milliards de francs par an, dont environ 70 % à la charge du conseil régional.

Le gouvernement, compte tenu de ces limites financières, a décidé en 1989 de financer les nouvelles autoroutes grâce au péage. Déjà, sous le gouvernement de M. Jacques Chirac, il avait été décidé de faire de l'A14 (entre la Défense et Orgeval) la première autoroute urbaine à péage. Aujourd'hui, une fois ces principes adoptés, la réalisation des autoroutes doit faire face à des oppositions locales, compte tenu des préoccupations croissantes liées à l'environnement.

• **L'autoroute A86.** Rocade à une douzaine de kilomètres du périphérique parisien, cette voie rapide réalisée aux deux tiers devrait structurer la banlieue et permettre au trafic de transit d'éviter le périphérique. D'une longueur finale d'environ 80 kilomètres, elle a progressé ces six dernières années à raison d'une moyenne d'un peu plus de 3 kilomètres par an et à un coût moyen de 500 millions de francs le kilomètre. Actuellement, près de 20 kilomètres sont en travaux ou le seront en 1992. Reste à réaliser une dizaine de kilomètres sur quatre sections différentes pour un bouclage théoriquement prévu en 1998.

Les communes de l'ouest – entre Rueil et Versailles – se sont longtemps opposées à l'achèvement de l'A86. La seule solution qui s'est imposée pour surmonter cet obstacle a été de proposer une traversée en souterrain entre Rueil et Pont-Colbert. En 1990, le ministère des transports a finalement décidé, compte tenu du coût, de confier à la Cofiroute la concession de l'A86 ouest. Le projet soumis à la concertation des élus est celui d'un tunnel sous forme de tube à deux niveaux de deux voies destiné uniquement aux véhicules légers, avec plus tard la réalisation d'un tunnel entre Rueil et Rocquencourt pour les poids lourds.

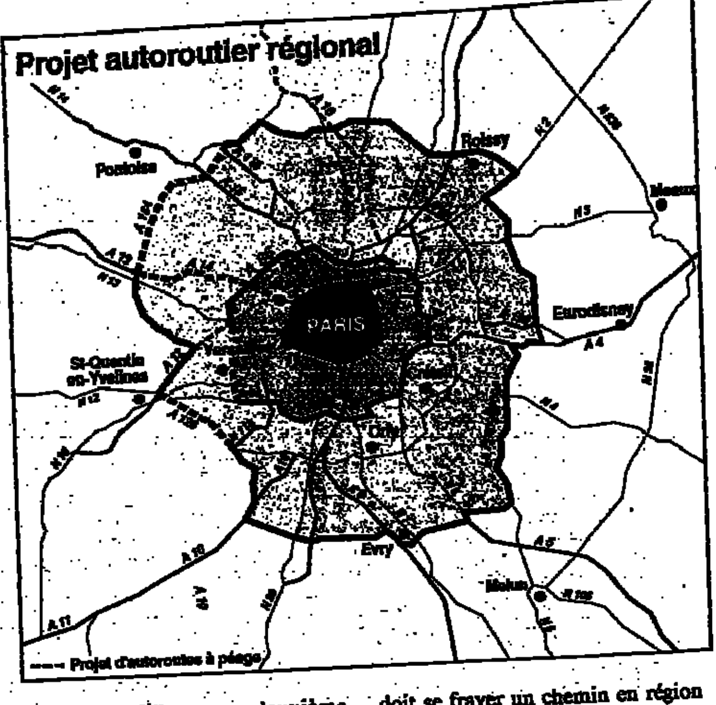
A l'est, la traversée de Joinville pose également problème. Le projet de doublement du viaduc de l'autoroute A4 (qui s'élargissait alors à 80 mètres pour accueillir l'A86) sur la Marne a été inscrit au contrat de plan Etat-région pour un montant de 750 millions de francs en vue d'une mise en service fin 1993. Cette solution, jugée trop bruyante, s'est heurtée à une opposition très forte des riverains. La proposition de réduire à une soixantaine de mètres le doublement du viaduc a été rejetée localement. Une autre proposition du conseil régional visant à réduire le bruit par la couverture du viaduc en une sorte de tunnel aérien a été envisagée, la région se proposant de prendre entièrement à sa charge les 250 millions de francs supplémentaires. Les riverains, eux, voudraient un souterrain, ce qui porterait le coût de la traversée de 1,7 kilomètre de voies à près 2 milliards. Au nord-est, la section Bobigny-Drancy ne pose pas de difficultés importantes et devrait être terminée en 1996. Au sud, la section entre le parc de Sceaux et Fresnes est en travaux et sera très largement couverte.

• **La Francilienne.** Cette rocade distante de 20 à 30 kilomètres de Paris vise à relier entre eux les grands pôles de développement extérieurs, villes nouvelles ou aéroport de Roissy, à structurer l'aménagement des départements de la grande couronne entre eux et à permettre aux flux extérieurs de rentrer dans la zone agglomérée en évitant le plus possible la zone dense. Aujourd'hui, cette liaison sans feux est une réalité sur la moitié est de son trajet entre l'A1 au nord et l'A10 au sud-ouest.

La Francilienne nord, entre l'A1 et l'A15 à la hauteur de Saint-Ouen-l'Aumône, ne devrait pas faire l'objet de trop d'obstacles, pronostique la région, et pourrait être achevée en 1996. Elle sera entièrement financée, à parts égales, par le département du Val-d'Oise et la région, seul le contournement de Roissy ayant fait l'objet d'un financement par l'actuel contrat de plan.

Restent à l'ouest deux sections concédées très problématiques, l'A184 et l'A126. L'A184 entre Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) et Orgeval (Yvelines) a été attribuée à la société Villexpress, deuxième société privée concessionnaire après la Cofiroute composée de sociétés du BTP et de banques. Estimée à moins de 2 milliards de francs pour une distance de 22 kilomètres, le projet ne fait que peu de concession à l'environnement, estiment ses détracteurs, écologistes et élus. L'enquête d'utilité publique qui devait être lancée à la fin de l'année sera probablement remise à une période plus propice.

L'A126, concédée à la Cofiroute, bouclera la rocade entre Massy et Saint-Cyr-l'Ecole. Elle devrait permettre la desserte de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines mais traversera une des rares zones agricoles à proximité de Paris. La traversée de la source de la Bièvre en viaduc suscite une opposition unanime des associations d'environnement.



• **L'autoroute A14.** Cette autoroute de 16 kilomètres entre Orgeval et la Défense devrait soulager l'autoroute de l'Ouest A13, désenclaver la boucle de Saint-Germain et de Montesson, et relier la Francilienne à l'A86. Le projet, concédé à la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN), avait déjà fait l'objet d'un arbitrage du président de la République avec l'abandon de l'échangeur de Saint-Germain afin de préserver plusieurs hectares de forêt. Aujourd'hui, l'accès aux abords de la terrasse Saint-Germain est contesté et des associations réclament un passage sous la terrasse et sous la Seine. Le ministère de l'équipement a finalement tranché pour la solution du viaduc sur la Seine. Des améliorations de 300 millions de francs seront consacrées à des aménagements dont la couverture des voies sous la terrasse du château de Saint-Germain-en-Laye.

• **L'autoroute A16.** L'A16 (Calais-Boulogne-Amiens-Paris) doit se frayer un chemin en région parisienne entre L'Isle-Adam et l'A86. Concédés à la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France, les 24 derniers kilomètres de l'autoroute A16 sont estimés *grosso modo* à 3,6 milliards de francs. La traversée des communes du Val-d'Oise, comme de Seine-Saint-Denis, principalement au niveau du parc de La Courneuve, suscite de vives oppositions. La couverture de l'ouvrage ne suffit pas à emporter l'adhésion du département opposé au péage. Les pouvoirs publics n'ont toujours pas lancé l'enquête d'utilité publique. Pour l'heure, une seule chose est sûre : l'A16 ne sera pas au rendez-vous du tunnel sous la Manche.

• **Les autoroutes urbaines à péage.** La région souhaiterait voir inscrit au futur schéma directeur d'Ile-de-France le projet ICARE (Infrastructures concédées d'autoroutes régionales enterrées). Cette rocade souterraine à deux fois trois voies superposées passerait en partie sous la ville de Paris et les départements de la petite couronne et serait en relation avec Orly, Roissy, Marne-la-Vallée, Massy, Versailles ou encore Saint-Quentin et Cergy. Le conseil général des Hauts-de-Seine a également un projet d'infrastructures souterraines concédées (MUSE). La ville de Paris a développé pour sa part un projet enterré (RSP) qui suit *grosso modo* le cheminement du boulevard périphérique sur sa partie sud entre la porte d'Auteuil et la porte de Bagnolet. Enfin, la chambre de commerce et d'industrie de Paris plaide pour le développement d'une desserte souterraine à péage entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et Paris.

M. La.

هكذا من الأصل

Le Monde

DES LIVRES

Mary Wesley, lady indigne

Elle a publié son premier roman à soixante-dix ans. Depuis, les Anglais raffolent de cette vieille dame distinguée qui veut bien être comparée à Jane Austen, « mais alors une Jane Austen plus le sexe »

LES RAISONS DU CŒUR (A Sensible Life)
de Mary Wesley.
Traduit de l'anglais
par Michèle Albaret,
Flammarion, 385 p., 145 F.

Mary Wesley, *«la vieille dame très digne»* ou *«la vieille lady indigne»* comme on l'appelle, selon qu'on choisit de décrire son physique ou ses romans, correspond bien à l'idée que l'on se fait des romancières anglaises. P. D. James, *«la reine du crime»*, est décrite comme une grand-mère rondelette et active qui s'affaire dans sa cuisine devant une éternelle tasse de thé, tout en concoctant des meurtres horribles; Anita Brookner, quant à elle, au fil des pages et des livres, découpe au bistouri l'âme de personnages tout droit sortis de l'ère victorienne; mêlant le sadisme et les bonnes manières au poison ou au scalpel, les dames anglaises, chacun le sait, se livrent à des assassinats en tout genre.


NICK ROGERS
Avec ses cheveux blancs bien coiffés et ses yeux bleus...

Mary Wesley, que l'on a comparée (abusivement) à Jane Austen, se serait écriée : *«Mais alors, une Jane Austen plus le sexe.»* Qui plus est, cet ingrédient de choix est ajouté, selon un dosage idéal, par un écrivain qui publia son premier roman à soixante-dix ans et que cet âge innocente, aux yeux des Anglais, de l'accusation de lubricité – à moins qu'il ne rende au sujet une fraîcheur que les excès contemporains lui avaient fait perdre. Depuis lors, à raison d'un livre par an ou peu s'en faut, Mary Wesley n'a pas cessé d'étonner, et d'enchanter, son Angleterre natale. Il serait insuffisant de signaler que son premier roman, *Jumping the Queue*, refusé par plusieurs éditeurs, connut, dès sa parution, un succès critique autant que public et qu'il fut très vite porté à l'écran; insuffisant de remarquer que *les Raisons du cœur*, publié en français après *Rose, sainte-nitouche* et *la Pelouse de camomille* (1), fut longtemps en tête de la liste des best-sellers. Car c'est d'une véritable mode qu'il s'agit : la photo de Mary Wesley occupe la page de couverture des magazines, la devanture des librairies à Londres et celle des boutiques de Totnes, le village du Devon où elle habite. Découpé en cinq épisodes, mis en scène par Peter Hall, *la Pelouse de camomille* a bénéficié à la télévision d'un taux d'écoute exceptionnel. Mary Wesley, cependant, de sa voix nette et mesurée, déclare que Peter Hall a trop insisté sur le côté érotique du roman : *«Toute cette nudité m'a stupéfiée; il faisait bien trop froid pendant la guerre...»*

«J'ai vécu plutôt intensément»

Ses romans se déroulent au temps de sa jeunesse : en pleine guerre pour *la Pelouse de camomille*, pendant les années 20 pour *les Raisons du cœur*, une époque, dit-elle, marquée par le souvenir très proche de la révolution russe et par le bolchevisme, par les grèves qui terrifiaient la classe dirigeante et par la présence britannique en Inde. Tous ont pour toile de fond l'histoire et la politique, à laquelle Mary Wesley, qui affirme appartenir à la gauche, prête un intérêt passionné.

Le milieu social décrit, cette *«upper class»* anglaise qui chassait la grouse en Ecosse et lisait *le Tatler*, une gazette mondaine, est celui qu'elle connut enfant et adolescente, alors que son père, qui était dans l'armée, se déplaçait de capitale en capitale et qu'elle était élevée, non par lui ni par sa mère, mais par une succession sans fin de gouvernantes. *«Je n'ai jamais été à l'école et je n'ai jamais eu d'amies; à cette époque. les femmes plus instruites me faisaient peur. Je leur préférais les hommes.»* Elle ne développe pas ces brèves informations, se réservant d'illustrer une telle préférence dans ses romans qui, tous, sont inspirés de sa vie. *«Mes romans sont ma seule forme d'autobiographie»*; les lettres, les notes, le journal intime, ces exercices auxquels se livre l'écrivain, elle entend les détruire un jour, par souci de ne pas révéler ce qui appartient au domaine privé, comme elle détruisit, pendant des années, tout ce qu'elle écrivait; mais alors, c'est qu'elle ne songeait pas à être publiée. *«Pendant la guerre, il faisait froid; je me mettais au lit très tôt, avec ma radio, et j'écrivais. Pour m'amuser.»* Elle jetait ensuite poèmes et récits; jusqu'au jour où la romancière Antonia White, *«une critique sévère»*, lui dit le bien qu'elle en pensait, l'aidant ainsi à prendre confiance en elle.

Avec ses cheveux blancs bien coiffés, son double rang de perles et ses yeux bleus que rehausse la couleur d'une blouse en soie, Mary Wesley est l'image même de la distinction et de la mesure. Elle s'exprime volontiers par aphorismes et ses phrases ont ce caractère à la fois simple et définitif qui souvent marque la prose des romancières anglaises. *«Toute ma vie j'ai vécu plutôt intensément.»* Cette intensité, les romans en donnent une idée, qui retracent, comme le fit le célèbre Journal d'Evelyn Waugh, à la façon d'une comédie dont la satire et l'amertume seraient pourtant absentes, les débordements de l'entre-deux-guerres surpassés seulement, à en croire Mary Wesley, par ceux qui eurent lieu pendant la dernière guerre : *«La guerre est un aphrodisiaque. Elle produit sur les gens un effet extraordinaire : il y avait un climat de grande frivolité en même temps que de peur... et cet étrange élément de fantaisie... Beaucoup de gens ont aimé cette période, ils profitaient de la vie. On travaillait très dur, on faisait l'amour, on s'amusait; la nuit, on allait à des parties et, quand on rentrait, la maison avait parfois disparu sous une bombe. C'était infiniment excitant.»*

La mort donnait à la frivolité sa valeur, et la frivolité, en retour, changeait la vision de la mort. *«Pendant les alertes à la bombe, je ne me suis jamais couchée dans le caniveau; j'aurais mieux aimé mourir que de salir mes vêtements.»* Les interdits n'étaient là que pour être brisés : *«Ce qui était défendu, la sodomie, la fornication, l'adultère... tout cela devenait d'autant plus désirable.»* Aussi bien les personnages de ces romans, débarrassés de psychologie comme de remords, s'appliquent-ils à jouir de la vie aussi vite, aussi bien qu'ils le peuvent.

Candeur et cynisme

Comme dans *Poussière* (2), de Rosamond Lehmann, qui, en son temps, eut un succès immense, *les Raisons du cœur* raconte les aventures, plus que les états d'âme, d'une jeune fille qui s'éprend de plusieurs jeunes gens à la fois. Mary Wesley, qui aime Rosamond Lehmann, mais plus encore Muriel Spark, commente : *«On peut aimer tout un défilé de gens; j'ai cru un jour que le grand amour consistait à aimer une seule personne toute sa vie.»* Ses héroïnes, pas plus qu'elle-même, ne se tiennent longtemps au point de vue moral. *«Un peu de saine sodomie n'a jamais fait de mal à personne»*, déclare l'une des mères de famille de cette époque somme toute moins troublée que la nôtre. Tant pis si quelque vieille dame, dans sa retraite de Bournemouth, écrit à Mary Wesley que *«tout le monde ne s'est pas comporté comme ça»*. *«Celle-là aura eu une guerre plutôt terne»*, comme bien d'autres qui se sont tenues de manière impeccable.

L'humour ici est une constante volonté de réduire la vision sentimentale à la stricte réalité des choses. Point de métaphore, de commentaire ni de détour, mais en toute innocence, semble-t-il, le mot précis, dont la crudité, dans un tel contexte, détonne. Ces romans sentimentaux, où il est avant tout question d'amour et de jeunes gens, inversent les lois du genre : ils appellent les choses par leur nom et remplacent le sentiment par le sexe. Est-ce ce mélange de candeur et de cynisme qui a séduit les Anglais, ou la simplicité d'une vision dans laquelle rien n'est irrémédiable, ni le sexe ni la mort?

Christine Jordis

(1) Flammarion, 1990, 1991.
(2) Plon, 1928; 10-18, 1984.

L'énigme de la beauté

A travers l'iconologie d'un mythe, une réflexion esthétique

LE JUGEMENT DE PÂRIS
d'Hubert Damisch.
Flammarion, 240 p., 250 F.

Comme il y a dans *le Jugement de Pâris*, livre très singulier, plusieurs livres et essais ensemble, un foisonnement d'éléments et de réflexions d'essences fort variées, il y a assurément plusieurs façons de le considérer – au regard de la psychanalyse, du point de vue de la philosophie, de l'histoire des mythes ou de l'histoire de l'art. Psychanalyse parce que la lecture de Freud et de Lacan sous-tend l'ouvrage; philosophie en raison de la référence kantienne constante dont la récurrence scande la progression de la pensée; histoire des mythologies parce que le jugement de Pâris fait l'objet d'une analyse attentive nourrie de Jean-Pierre Vernant et Marcel Detienne; histoire de l'art enfin, puisque c'est de peinture qu'il s'agit le plus souvent, de Raphaël à Picasso – ou plutôt de la définition de la beauté que suggèrent plusieurs de leurs tableaux.

Tel est, en effet, le sujet majeur de Damisch : apporter les éléments d'une définition du beau, ou, à tout le moins, écrire l'histoire d'une querelle esthétique qui durerait depuis l'Antiquité – depuis le jugement de Pâris. Kant et Freud en sont les héros dans la mesure où ils ont avancé, de manières fort différentes, que la beauté a partie liée avec la différence sexuelle et le désir. Que son énigme est celle du plaisir et de la jouissance. En 1764, dans ses *Observations sur le sentiment du beau et du sublime*, Kant compose un chapitre sur «La différence du beau et du sublime dans le rapport des sexes», cela pour se déclarer convaincu que l'appréciation des charmes a sa racine dans l'inclination amoureuse. Freud reprend l'hypothèse et s'applique à comprendre quels liens attachent libido et jouissance artistique puisqu'il *«paraît incontestable que le concept du «beau» pousse ses racines dans le terrain de l'excitation sexuelle et qu'il désigne à l'origine ce qui est sexuellement stimulant»*.

Sur le modèle de l'orchestration

Jusqu'à ce point de la réflexion, rien d'absolument original. Il se pourrait même que, si sa lecture de Freud est pertinente, l'interprétation de Kant invoquée par Damisch ne rende qu'incomplètement justice à la complexité de la *Critique de la faculté de juger*, dont Jean-Marie Schaeffer a donné récemment une étude exemplaire dans son *Art de l'âge moderne*.

Ces prolégomènes ne forment cependant que le premier quart du livre, avant qu'il ne prenne un tour nouveau et captivant, celui, dit son auteur, d'une *«iconologie analytique»*; celui, dirait-on aussi bien, d'un itinéraire esthétique, suite de détours, excursions, retours, explorations et crochets innombrables. Ni typologie iconographique ni chronologie progressive, l'ouvrage s'ordonne sur le modèle de l'orchestration, orchestration abondante et variée, tressée d'échos et de reprises, ornée d'allusions et de réminiscences, parcourue de leitmotivs, véritable chef-d'œuvre d'érudition et de construction.

Son motif majeur : le jugement de Pâris. Son théâtre : les arts, d'Homère à Picasso. Ses décors : la Grèce antique, l'atelier de Cranach, ceux de Watteau et de Manet. Son argument : quand le prince-berger Pâris, désigné par Zeus pour élire la plus belle des déesses, donne le premier prix à Aphrodite contre Hera et Athena, il confond Beauté et Désir, plutôt que de récompenser la Vertu, la Force ou la Sagesse. Il résout donc *«l'énigme de la beauté»* très simplement. Légende? Fable plutôt, dont la moralité a souvent paru scandaleuse, si bien que ceux qui se sont risqués à la mettre en peinture ont enduré censures et reproches édifiants.

Philippe Dagen

Lire la suite page 42

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Détournements mineurs

Le Bar de la mer, le dernier roman de Jacques Almira, est loin des débordements du *Voyage à Naucratis*, qui avait valu à l'auteur le prix Médicis en 1975. Il brode autour d'une vérité qui n'est pas toute neuve : l'on a plus souvent les gens qu'on n'attend pas que ceux qui nous font languir ; et l'amour exaucé n'est plus longtemps l'amour. Mais Almira a, pour lui, une façon de peindre joliment des moments agréables et de refuser de s'ennuyer; une désinvolture, un goût des mots rares et des figures de rhétorique incongrues, qui sont autant de talents nécessaires au romancier.

Béatrix Beck, aussi, aime les mots. Et les locutions courantes qu'ils composent. Elle les aime tant qu'elle en a fait une nouvelle entière, qui donne son titre au recueil qu'elle publie : *Vulgaires vies*. Du genre : *« Il bat le pavé. L'avenir n'est pas rose. Quand il n'y a plus d'avoine à l'écurie, les chevaux se battent, etc. »* Le tour de force est que cela fait sens en fin de compte. Même si c'est une histoire triste, Queneau aurait bien ri...

Page 38

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

De la grammaire à la Résistance

A Mauriac qui souhaitait, en 1945, qu'il fût candidat à l'Académie française, Jean Paulhan répondait qu'il serait *« gêné d'être élu au titre de résistant »*. *« Résistant*, disait-il, *ça devrait être plutôt une sorte de secret »*. Les manières de Paulhan se résument dans cette modestie, cette bienséance ou cette urbanité. Comment, dès lors, refuser de fréquenter plus avant un tel homme ? *Traité des jours sombres*, qui rassemble une bonne partie des missives qu'il écrivit de 1937 à 1945, en fournit une excellente occasion. Où l'on verra que, quelquefois, c'est l'amour de la grammaire qui mène à la Résistance.

Page 38

LE BAR DE LA MER
de Jacques Almira.
Gallimard, 202 p., 90 F.

VULGAIRES VIES
de Beatrix Beck.
Grasset, 150 p., 85 F.

LE FEUILLETON
de Michel Braudeau

Détournements mineurs

AU départ du roman de Jacques Almira, *le Bar de la mer,* une belle idée sensuelle. Une jeune femme, Zelda, achète aux puces une veste d'homme dont la couleur, verte, lui plaît, et remarque qu'elle dégage une forte odeur de transpiration masculine. Elle la fait nettoyer, en vain. L'odeur s'atténue mais persiste. Comme le vert lui va, elle continue de la porter et tombe amoureuse de l'odeur, du fantôme de l'homme qui habitait cette veste. C'est avec lui qu'elle prend son plaisir, les yeux fermés, en faisant l'amour avec un autre. On n'est jamais dans les bras que l'on croit. C'est une fatalité dont Marivaux s'est diverti et sur laquelle la psychanalyse lacanienne a glosé : au moment du rendez-vous, ce n'était pas elle, ce n'était pas lui.

Il faut dire qu'au moment de l'achat de cette veste, Zelda était entre deux hommes, si l'on peut dire. L'ancien, Jeff, un drogué en voie de destruction avancée, lui avait fait connaître le grand amour, l'inconsolable. Le nouveau, Laurent, un viticulteur du Midi, qui avait accepté de n'être pas aimé autant qu'il aimait – et qu'elle soit enceinte de Jeff, – lui offrait une vie paisible et aisée, équilibrée et active, en province, du côté de Sète. Avec Jeff, elle acheta la veste, mais c'est auprès de Laurent qu'elle la porta, rêvant sans doute, Bovary olfactive, au troisième homme dont le musc l'entêtait.

De son côté, un certain Durieu se fait virer de son boulot par un M. Machin qui lui en veut de ses impertinences, et Durieu est plutôt content. En fait, il en a ras le bol du bureau et des petits chefs, il veut être écrivain (manifestons au passage une légère incrédulité quant à ces vocations qui se révèlent tard, alors que la tâche est si rude qu'il vaut mieux avoir commencé de bonne heure, comme pour les enfants, mais, soit, il y a aussi des enfants de vieux), indépendant, et n'avoir plus d'horaires. Il se promène donc, recueille un adolescent arabe qui tousse, Djamel, l'installe chez lui sans réaliser exactement pourquoi, pas plus que l'auteur qui n'utilisera pas beaucoup ce comparse par la suite, et part au bord de la mer voir dans quel état se trouve la maison que sa mère lui a léguée, afin de la vendre.

COMME nous sommes dans un roman, bien sûr, M. Almira, tel la Parque, renoue les fils de son tricot : le bord de mer de Durieu est justement celui de Zelda, et c'est ainsi qu'ils vont se rencontrer, la nuit, au bord d'une route où Durieu s'est embourbé et où la séduisante viticultrice le tire d'affaire avec son 4x4. Il en pince *illico* pour elle, se renseigne au Bar de la mer sur les tenants et aboutissants, devient facilement l'ami de Zelda et, ce qui est bien plus grave, encore plus facilement l'ami de son mari Laurent. Zelda est charmante, ne promet rien, minaude, et Durieu reste avec Laurent à boire des coups et à s'occuper des deux gamines du couple. Mal parti pour une passion.

C'est l'un des charmes d'Almira de savoir montrer avec fraîcheur une vérité qui n'est pas toute neuve, à savoir que l'on a plus souvent les gens que l'on n'attend pas que ceux qui nous font languir. Et que l'amour exaucé n'est plus longtemps l'amour. Du moins pas sous sa forme intense et masochiste, la seule délectable pour certains caractères malheureux. On n'ira pas plus loin dans le récit des déboires de Durieu et des égarements de Zelda lorsqu'elle retrouvera l'homme qui transpira jadis dans sa veste verte... Que ceux qu'un peu de résumé attriste se rassurent, nous n'avons pas tout dit des aventures de ce roman. Vous aurez tout l'été pour en lire les péripéties à la plage.



Béatrix Beck : bonne question FRANCK COURTES

On est loin des débordements du *Voyage à Naucratis* qui avaient valu à l'auteur son Prix Médicis en 1975. Ce *Bar de la mer* est plus proche du *Passage du désir* ou du *Sémaphore.* Comme toujours, Almira aime les mots rares, les figures de rhétorique absurdes ou incongrues. Ainsi fait-on connaissance avec le cri de la baleine de parasol (« *Les parasols hors d'usage dont les baleines lançaient dans l'air du soir leur long cri triste* »). Il ne déteste pas les robustes lapalissades (« *Ce genre de passion ressemble à la drogue en ceci qu'on devient dépendant de ce dont on voudrait se libérer* »), ni les dictionnaires de synonymes. Un substantif n'arrive jamais seul, plutôt accompagné de ses voisins de Robert ou de Littré. Ce qui n'empêche pas le recours à des expressions toutes faites qui rassurent. Sur le bitume *les pneus crissent,* au besoin les personnages mentent *avec aplomb,* et quand ils sont émus, ils *versent des torrents de larmes.* N'importe, Almira a pour lui quelque chose qui le sauvera toujours de ces maladresses, la grâce. Une façon de peindre joliment des moments agréables et de refuser de s'ennuyer. Si une difficulté se présente, il coupe court. Son personnage croise un Irlandais : « *Durieu lui demanda ce que faisait un Irlandais ici.* (On aurait pu profiter de l'occasion pour faire parler cet homme avec son langage propre mais aux difficultés de transcription eussent répondu celles de la lecture.) *Le maçon raconta, etc.* » Et voilà l'obstacle franchi. La désinvolture est aussi un des talents nécessaires au romancier.

POUR ce qu'il en est de l'usage ordinaire ou détourné des locutions courantes, Béatrix Beck s'y connaît à merveille. Le premier texte, qui donne son titre au recueil qu'elle publie, *Vulgaires vies,* est entièrement composé de dictons et proverbes mis bout à bout. Avec assez d'esprit et de drôlerie pour que ce château de cartes biseautées tienne debout. « *Il bat le pavé. L'avenir n'est pas rose. Quand il n'y a plus d'avoine à l'écurie, les chevaux se battent. Il vend la peau de l'ours, elle fait des pieds et des mains mais n'a pas quatre bras. Aux grands maux les grands remèdes. Prendre le taureau par les cornes. Se mettre sur son trente et un. Pas un mot à la reine-mère* ». Queneau aurait bien ri. Le tour de force est que cela fait sens en fin de compte, c'est même une histoire triste. Dans « Un esprit égaré », un personnage se prend pour Dieu : « *Ça s'est passé comment ? – Eurêka, quand j'étais sous la douche. – Si soudainement ? – J'ai eu le coup de foudre. – Pour qui ? – Pour moi.* » Ailleurs, les tables tournantes apportent d'inquiétantes révélations dont on se passerait bien et un homme n'arrive plus à rentrer chez lui, son village Bourg-le-Bourg ne figure plus sur la carte, le train n'y va plus. Une veuve écrit à sa belle-fille Hortense et les relations qui se dévoilent d'une lettre à l'autre sont complexes, mystérieusement envenimées parfois, comme celles d'un fils et de sa mère dans « Sylvain Ratier ». On y cueille au passage une très belle définition de l'œillet que donne belle-maman à sa chère Hortense : « *Tu ne connais pas l'œillet ? C'est une petite rose exaspérée, qu'on a mordue, avec un parfum bien plus captivant.* » Dans « Bavardages », deux voisines discutent de l'existence de Mme Thévenol. *Elle est bien âgée. Elle est peut-être morte.* Mais non, je l'ai vue encore ce matin au marché. Faut pas se fier aux apparences. Tout de même. Elle qui voulait donner son corps à la recherche. Recherche de quoi ? Survient Mme Thévenol : mais oui, mesdames, je suis morte. – On ne dirait pas. « *Comment est-ce qu'on peut savoir si on est vivant ou pas ?* » C'est une bonne question, Mme Beck, et nous sommes contents de ne pouvoir encore y répondre.

CHOIX DE LETTRES II DE JEAN PAULHAN, 1937-1945
Traité des jours sombres
présenté et annoté par Bernard Leuilliot.
Gallimard, 540 p., 210 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

De la grammaire à la Résistance

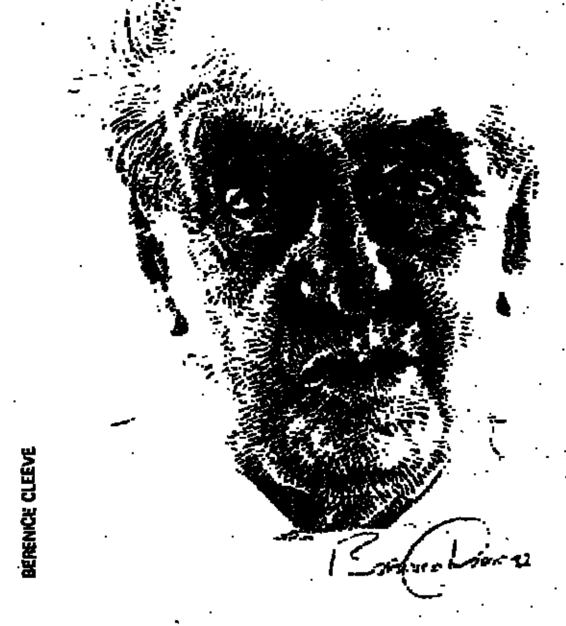
QUEL temps faisait-il pendant l'été 1937 ? Le ministère Blum venait de tomber, et, même si les Français prenaient soin de ne pas désobliger leurs espérances de l'année précédente, on voyait s'éteindre lentement les derniers enthousiasmes du Front populaire. Se moquant du calendrier, la vie revêtait déjà des couleurs d'arrière-saison. D'ailleurs, on allait voir au cinéma *la Grande Illusion,* de Jean Renoir.

Jean Paulhan se reposait à Port-Cros. Il écrivait la suite des *Fleurs de Tarbes* et s'occupait de son courrier. Le 21 juillet, à la fin d'une lettre, il demandait à Gide : « *Avez-vous lu* le Mur *de Sartre ?* » Et il ajoutait : « *Ce sera quelqu'un* », pour soigner sa réputation de lecteur d'avenir. Epistolier *infatigable* (car le métier de cet adjectif, c'est de désigner les champions de la littérature épistolaire), Paulhan écrivit le même jour à Supervielle : « *Je songe avec plaisir que nous avons le même âge. C'est un âge excellent, et si j'avais eu le choix, je l'aurais choisi sans doute.* » Curieuse idée : arriver dans l'existence avec l'âge que l'on préfère. Mais pourquoi pas ? Supervielle et Paulhan avaient dépassé la cinquantaine. Et Roger Lapébie remportait le Tour de France. Quel temps faisait-il ?

L'année d'après, Hitler annexait l'Autriche, mais cela ne troublait pas l'insouciance française. La ligne Maginot préservait les rêveries et la tranquillité nationales. Certains se préoccupaient davantage de savoir quelles furent, selon Giraudoux, « les cinq tentations de La Fontaine ». Attiré par les femmes, la littérature et la religion, le cher fabuliste ne l'avait pas été par la guerre. Il renforçait le camp du pacifisme. Cependant, au lendemain des accords de Munich, Paulhan évoquait l'« *extraordinaire confusion de Paris* », dans une lettre à Raymond Guérin. « *Les belliqueux, disait-il, y sont devenus défaitistes, et les défaitistes agressifs.* » Il avouait ne pas s'y reconnaître...

APRÈS *La littérature est une fête,* où l'on découvrait ses lettres des années 1917-1936 (1), *le Traité des jours sombres* rassemble une bonne partie des missives qu'il écrivit de 1937 à 1945. Il faut sans doute le classer parmi les épistoliers les plus abondants de notre époque. Et l'on ne s'est pas gêné pour ouvrir son courrier. Outre ces deux volumes, on a publié déjà sa correspondance avec Perros, avec Jean Grenier, avec Ponge, avec Suarès (2), avec Ungaretti, avec Caillois, avec Saint-John Perse... Dans ce *Traité des jours sombres,* Paulhan s'adresse à une soixantaine de personnes, parmi lesquelles Jouhandeau, Supervielle, Gide, Roger Martin du Gard, Etiemble, Suarès, Daumal, Audiberti, Calet, Jean Grenier, Joë Bousquet, Arland, Ponge, Drieu la Rochelle, Claude Roy, Valéry, Mauriac, Eluard, Gracq, Vercors, Léautaud, Sartre et Benda. Rien de moins. Où cet homme trouvait-il le loisir d'écrire autre chose ?

Le 21 janvier 1939, il envoyait à Martin du Gard quelques mots sur la mort. Une idée qui lui avait traversé l'esprit. « *Je crois,* disait-il, *que la joie de mourir est le secret des mourants.* » Peut-être... Mais comment deviner les sentiments que l'on éprouvera à la sortie de la représentation ? Le 26 janvier, il désirait connaître les « *rapports* » de Bousquet « *avec le froid, le vent, les choses du dehors* ». Lui-même déclarait se satisfaire du « *mauvais temps* », car il jugeait très suspectes les embellies de l'époque. Il les appelait des « *efforts de bienveillance* ». C'était une jolie manière de résumer à la fois les mensonges de l'Histoire et ceux de la météorologie.



BÉRÉNICE CLEEVE

Mais que disait Paulhan en septembre 1939 ? Il parlait déjà d'une « *étrange guerre* » et donnait des nouvelles de la littérature française qui se trouvait aux armées : le sergent Arland ou le deuxième classe Nizan... Que pensait-il l'été suivant ? Cherchant les « *raisons de la déroute* », il évoquait « *la répugnance de nos officiers généraux à se battre pour l'Angleterre et les juifs* » et leur « *préférence pour l'Allemagne et les méthodes nazies* ».

Depuis le mois de juin 1940, il avait cessé de publier la *NRF.* La revue reparaîtrait en décembre, mais sous la direction de Drieu la Rochelle, avec l'approbation de l'occupant. Le 2 octobre 1940, Paulhan écrivit à son successeur pour désavouer les gens qui « *parlaient de la raison avec trop de dédain* ». Ce « grammairien » ne tolérait pas davantage l'arrogance du verbe et les démissions de la pensée que les trahisons de la syntaxe. Quelquefois, c'est l'amour de la grammaire qui mène à la résistance. Dès ce même mois d'octobre, Paulhan se joignit au réseau du Musée de l'homme. Il allait tenir des réunions dans son appartement de la rue des Arènes, participer à des publications clandestines et fonder par la suite *Les Lettres françaises.* « *Kierkegaard est rentré chez lui* », annonçait-il en bas d'une lettre de novembre 1941, destinée à Claude Roy. Celui-ci devait prévenir « *l'oncle André* ». C'était dans le ton de ces années où le meilleur de notre littérature ressemblait à des devinettes que l'on s'adressait au-dessus de la Manche, entre Londres et Paris. Sous la plume de Paulhan, le patronyme du philosophe danois servait à masquer Jean Wahl, un autre philosophe alors menacé. Quant à « *l'oncle André* », c'était Gide...

CE qui frappe, c'est la multitude des relations que Paulhan savait *entretenir.* Etrange verbe, d'ailleurs. On entretient une maîtresse, une conversation, des sentiments, des jardins, une route départementale, et quoi d'autre encore ? Paulhan continuait de remplir son rôle ou son emploi d'avant-guerre. Il servait d'*entremetteur* à ses confrères et se chargeait de faire paraître leurs manuscrits. Cet « homme d'intérieur » et de méditation connaissait très bien les usages, les détours et la grammaire de la vie sociale. Il prouvait aussi que la passion de la littérature revêt parfois les traits de l'abnégation.

Le 20 janvier 1945, comme Mauriac avait souhaité qu'il fût candidat à l'Académie française, il lui répondit qu'il « *aimait bien* » cette institution, mais qu'il serait « *gêné d'être élu au titre de résistant* ». « *Résistant,* disait-il, *ça devrait être plutôt une sorte de secret.* » Les manières de Paulhan se résument dans cette modestie, cette bienséance ou cette urbanité qui laissent deviner un homme très clandestin. Résister, pour lui, c'était une affaire individuelle, qui n'obéissait à aucune idéologie. Le 28 août 1944, il avait esquissé le bilan des « *jours sombres* » : « *J'ai passé, somme toute, à peu près quatre ans à attendre mon arrestation. Je dois dire, était-ce une perversion ?, que cela ne m'était pas tout à fait désagréable : rendu à la vie, à la vie en ce qu'elle a d'essentiel, à la vie inévitable, où chaque pas met en danger.* »

Ensuite, après le lyrisme et les bonheurs de la Libération, il fallut retrouver l'existence ordinaire. Dès le 6 décembre 1944, Paulhan écrivit à Gide : « *Il est bien sûr qu'on se sent déçu (et vous-même, je pense). Mais c'est très difficile de savoir pourquoi. C'est peut-être simplement qu'on avait oublié ce sentiment, il se rattrape. (...) Vous verrez de nouveau dans la rue des Parisiens souriants. (...) Ils sourient même très bien. Comme tous les gens déçus.* » J'admire beaucoup cette façon d'employer le verbe *sourire.*

(1) Gallimard, 1986.

(2) Rougerie vient de publier la correspondance qu'échangèrent Paulhan et Suarès de 1940 à 1948 (textes établis et préfacés par Yves-Alain Favre, 107 p., 66 F.).

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Tableau de déshonneur

Poursuivant son survol de la NRF, Pierre Hebey a épluché le dossier des écrivains « collabos ». Avec la subjectivité d'un moraliste

par Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

LA NRF DES ANNÉES SOMBRES
Juin 1940-Juin 1941
de Pierre Hebey.
Gallimard, 462 p., 139 F.

Ce sont les partisans de l'oubli qui vont pavoiser! Encore un pavé sur la vilénie des écrivains devant la défaite : n'en jetez plus! Qu'est-ce qu'il a dit, Gide, ce mardi-là? Et Chardonne, il a répondu quoi à Jouhandeau? Qui dînait chez Abetz avec des uniformes vert-de-gris? Qui y avait-il sur le quai de Weimar, la deuxième fois? Car il y a eu deux visites de littérateurs extasiés à la belle Allemagne victorieuse, vous ne saviez pas? Et la dédicace de Mauriac au lieutenant Heller? Et Sartre qui faisait jouer ses pièces, comme les copains...

On a beau trouver que l'histoire de ces sales années a tardé à s'écrire, entravée qu'elle était par la coalition des amnésies et les vengeances reconventionnelles, trop c'est trop. On dirait de ces déjeuners dominicaux et pluvieux où les plus de soixante ans reviennent aux années 40 comme on remet un Trenet d'avant-guerre sur le phono à manivelle, donnant aux moins vieux l'envie irrépressible de s'esbigner.

Tout ce que contient ce livre était déjà connu et rassemblé, par Andreu, Assouline, Fouché, Lotmann, Ory, Ragache, Rioux, d'autres. Pourquoi cette énième recension des faits et dits de chacun? Pourquoi ne pas rééditer la NRF *elle-même en* laissant les lecteurs juger sur pièces?

Droit de rétention

Autant de questions qui se ramènent à une seule, sans réponse : pourquoi avoir confié à un non-professionnel de l'histoire le dossier de la NRF occupée? Pierre Hebey a pour lui de récidiver, puisqu'on lui doit un premier survol des numéros d'avant-guerre, *l'Esprit NRF* (1), et sa compagnie est celle d'un parfait *honnête homme*. Mais il a une formation d'avocat, non d'archiviste. Tout se passe comme s'il exerçait une manière de droit de rétention sur ces documents et s'il *le faisait durer* – d'autres tomes s'annoncent – pour glisser au fil des informations des sentiments personnels longtemps retenus, un essai rentré.

Que la perplexité domine ces sentiments ne les exonère pas d'une subjectivité moralisante *hors de propos* dans un ouvrage qui se donne pour un instrument de travail. Dès le titre, l'auteur mêle ses réactions aux faits. *« Années sombres »* : pas pour tout le monde, et surtout pas pour beaucoup d'auteurs recensés, que la victoire allemande comblait. Le sous-titre égare davantage : *« Des intellectuels à la dérive. »* C'est faire peu de cas d'une distinction capitale, pour l'époque, entre écrivains et intellectuels. Quant à la *« dérive »*! Le livre démontre le *contraire, en rappelant les écrits* fascistes et antisémites qu'avaient signés avant-guerre nombre d'écrivains, enchantés de la défaite et tenant bon le cap de la collaboration, fût-elle absurde. Une longue partie de ce livre-préface s'intitule « Interrogations ». Cela ne justifie pas les dizaines de phrases interrogatives qui s'y succèdent.


1942, à la librairie Rive gauche : Lucien Rebatet dédicace les Décombres

ROGER VIOLLET

D'autant que les questions posées ne visent pas d'ultimes obscurités historiographiques – peu de doutes demeurent – mais, toujours, les hésitations du préfacier devant le jugement à porter sur les uns et les autres. Aurions-nous été meilleurs ou pires à leur place? Qu'en serait-il de nous autres aujourd'hui, sous une occupation étrangère? On peut en effet se poser cette dernière question avec tremblement, sachant l'envie de publier qui saisit légitimement tout écrivain, et le mauvais usage que font de cette envie les pouvoirs totalitaires. Mais ces pesées de responsabilité conviennent aux débats de prétoire ou aux conversations de salon plus qu'à un appareil d'érudition. Et tant qu'à sortir du sujet, on aurait goûté un rappel de ce que fut la collaboration littéraire dans les autres pays d'Europe occupée.

Voici donc à nouveau *le défilé* connu des credos ahurissants et des lapsus fâcheux, des engagements frénétiques et des bouts-de-chemin imprudents. Forcément, apparaissent des degrés dans la compromission. Il y a les dingos qui demandent à l'occupant des « têtes » de compatriotes – les mêmes qui s'indigneront ensuite *qu'on touche à un seul de leurs* cheveux; et puis il y a toutes les nuances de lâchetés, d'accommodements, de risibles palinodies.

Le fait est que très peu d'auteurs se sont imposé le silence, comme Chamson, Char ou Tzara, et qu'à *peu près aucun de ceux qui parlaient* le plus fort « sous la botte » ont reconnu leurs torts après coup. Fierté à retardement, sans doute!

Au championnat du déshonneur, Drieu bat tous les records, comme en témoigne son *Journal* récemment paru (2), et abondamment utilisé ici. Il est clair que le successeur de Paulhan à la direction de la *NRF* obéit aux consignes de l'occupant. Mais ce gage permettra à la maison mère de survivre, *et bien des signataires* des premiers sommaires approuvent les conditions de la reparution. Le charme persuasif de Gaston Gallimard et la caution discrète de Paulhan font le reste.

On pouvait se douter que Gide ne serait pas un foudre, lui si prompt aux acceptations balancées. Mauriac, lui, bénéficiera de sa *méfiance naturelle*. Son pétainisme durera un minimum de temps. La chronique des événements littéraires de la période et le fichier alphabétique sur lesquels Pierre Hebey appuie sa réflexion remettent en mémoire certains engagements qu'on croyait moins marqués, et qu'aggrave la lucidité de leurs auteurs; par exemple, de Chardonne, Fabre-Luce, Jouvenel et Morand.

Paulhan l'exemplaire

On pensait Marcel Aymé plus solidaire avec les grands épurés que convaincu de leur cause : or n'est-ce pas une conviction, et de la plus dangereuse espèce, que de ne voir dans ses divagations antisémites ou pronazies qu'un vulgaire *« délit d'opinion »*? Rien à voir avec les dérives pacifistes, comme celles d'Alain et de Giono, ou les aplatissements ravis devant le fait accompli comme chez Léautaud.

Le rassemblement de toute la famille écrivante conduit à certaines réévaluations. Puisque tant d'esprits subtils et de jolies plumes ont dérapé dans l'ignoble, il y avait plus de mérite qu'on ne l'a dit à éviter les faux pas. Et ce n'était pas signe de talent médiocre, comme l'ont insinué les égarés, dès avant de rendre compte. Des bons points à Benda et à *Guéhenno, tant injuriés par* Maurras et les siens. Une mention pour Armand Petitjean, qui n'a fait que céder à une indignation de jeunesse largement partagée, qui a perdu la main droite dans les combats de 1940, qui a rempilé en 1944 contre l'armée allemande avec une logique patriote *sans beaucoup d'équivalents*, et qui se tait depuis bientôt cinquante ans.

La palme, enfin, à Jean Paulhan, un des premiers à résister, puis à condamner l'épuration, toujours prêt à échanger des arguments au lieu des invectives, comme c'est la mode, mettant en garde ses correspondants contre une fragilité qu'il sait être inhérente au *métier d'écrire*, retenant les enthousiasmes inconsidérés de l'un, poussant l'autre à s'affirmer, soulignant avec *humour* ce qu'ont de frivole certaines querelles, conjuguant ses deux patriotismes, le français et celui de la littérature, rappelant calmement aux racistes qu'un homme *« est d'abord son âme »* et rien d'autre... *(Voir également ci-contre, les « Histoires littéraires » de François Bott.) « Ni juges, ni mouchards »* : la devise que Paulhan propose aux écrivains pour ces temps de guerre civile mériterait de reservir, si ces temps revenaient. On l'a traité d' « éminence grise ». Et voilà que le temps fait de lui, à l'égal de sa prose, le plus lumineux!

(1) Gallimard, 1990.

(2) *Gallimard* (« le Monde des livres » du 8 mai 1992).

★ **A signaler également, pour servir à l'histoire de cette période, *le Théâtre dans les années Vichy*, de Serge Added (Ramsay, 364 p., 160 F) et *les Lois de Vichy*, (recueil des textes « législatifs » édictés par l'« Etat français » de 1940 à 1944), de Dominique Rémy (éd. Romillat, 91, bd Saint-Germain, 75006 Paris. 256 p., 55 F).**

Deuil et lumière

Rabah Belamri, du « regard blessé » à la nécessité de clore les temps du malheur

FEMMES SANS VISAGE
de Rabah Belamri.
Gallimard, 180 p., 72 F.

C'est un éternel « regard blessé » que Rabah Belamri porte, de livre en livre, sur son enfance et le passé de son Algérie natale. Son nouveau roman s'ouvre, *pourtant*, sur une image lumineuse : une femme inconnue, comme *« engendrée par la canicule »*, se désaltère dans une source de la vallée des Grenadiers. Mais une peur obscure paralyse sous les arbres Hab Hab Roummane qui l'observe. Sa mémoire bascule, le temps se retourne vers son versant le plus noir. Rejaillit l'image de son ami, Saïd le moissonneur, qui, pendant la guerre, a été exécuté près de lui, *dans un champ, par une* colonne de gendarmes français.

Cette vision en appelle une autre, la maison où, pour avoir empêché un attentat contre le fils d'un médecin français, Hab Hab Roummane a été jugé par les hommes de la *willaya* et a manqué être égorgé par eux. Des souvenirs d'autres étés sanglants reviennent; Belamri exprime leur chaos par des chapitres cassés en fragments de mémoire endeuillée. L'archéologie de la violence à *laquelle l'écrivain procède* l'amène à reconstituer une scène primitive vécue par Hab Hab Roummane, alors qu'il avait à peine un an. Son père, maître coranique, a tué, dans un accès de folie, sa mère et son cousin Hassan. Paradoxalement, le roman, qui jusque là tournoyait dans une prolifération de cauchemars, se fixe sur le lent récit des années où l'enfant, pour échapper à la honte d'être le *« fils d'un assassin »*, se blottissait contre la poitrine de sa grand-mère Alja ou *partait se cacher dans les amandiers*.

Le cercle sacré de la légende

Belamri revient à la douceur meurtrie, qui émanait de *Mémoire en archipel*, son précédent livre, pour évoquer le destin du père qui, de retour du pénitencier, n'a plus trouvé d'élève à qui dispenser son enseignement et s'est laissé emporter par une crue de l'oued. En se réfugiant dans une grotte de la montagne des Maudits, où la femme sans nom lui apparaît à nouveau, traçant autour de lui le cercle sacré de la légende de l'enfant de la Nuit auquel il voudrait se confondre. Hab Hab Roummane clôt magiquement le cycle des crimes et des réparations et, à la lisière du rêve, permet aux temps du malheur de se refermer sur eux-mêmes.

Le talent de Rabah Belamri, aussi aigu dans le réalisme que dans l'onirisme, est de réussir à maintenir l'équilibre entre le deuil et la lumière, la souffrance et l'enchantement.

Jean-Noël Pancrazi

Une enfance à Petrograd

Pour Youri et Sonia, les deux petits héros du dernier Troyat, la révolution de 1917 rime avec récréation

YOURI
d'Henri Troyat.
Flammarion, 220 p., 92 F.

Au fil des années, la nostalgie envahit les romans de Troyat. La blessure de l'enfance s'avive. Chaque nouveau livre trahit le besoin de redire, en *variations émouvantes*, l'originelle frustration : famille bousculée dans l'exil, ordre social qui s'effondre, patrie qui disparaît, vague espoir de *reprendre racine* dans une autre langue et sur une autre terre...

Après *la Gouvernante française*, qui faisait revivre la révolution russe sous le regard d'une étrangère, après *Aliocha*, qui peignait l'adolescence d'un petit émigré et sa volonté farouche de dominer la langue pour être *« plus français »* (1), voici *Youri*, où Troyat met en scène deux enfants : Youri et Sonia, le fils d'une famille aisée et la fille d'une domestique.

L'agitation couve alentour, à Moscou, à Petrograd. Et sur la trame de l'enfance d'abord indifférente aux événements du monde des grands, voilà que se noue la chaîne de la révolution. L'art de Troyat semble se dépouiller sans cesse. A la manière des portraitistes intimistes, l'auteur cadre ses deux héros : un peu de buée sur une vitre pour l'un, une poupée pour l'autre, un paysage de neige aperçu par une fenêtre, quelques touches ici et là qui dessinent tout un monde. Un monde qui ne se lit pas vraiment mais qui se découvre comme dans un tableau...

Le climat simple de la fatalité

Merveilleuse économie de moyens! Quatre pages ont suffi à camper les deux enfants, la domestique, l'institutrice, les parents. Les personnages prennent vie sous le regard des autres sans que l'humour perde ses droits. Aux yeux du garçon, voici *« cette petite fille qui se tortille, parle à tort et à travers, fait des caprices et s'admire à la dérobée dans les glaces »*. Le sentiment de classe n'est jamais absent : Youri croit volontiers que *« Dieu veille avec un soin particulier »* sur les siens. Quiétude heureuse d'une famille privilégiée où surgit le souvenir du *« parfum de la levure (...), des amandes pilées et de la cannelle* (qui) *se répand de la cuisine dans toute la maison »*. Ce bonheur ne durera pas, on s'en doute. Et parce que le lecteur connaît ce qui ne manquera pas d'arriver, le recul de l'Histoire donne au livre le climat simple de la fatalité. Troyat excelle à évoquer le chaos qui s'installe quand un régime s'écroule – rumeurs, anarchie, misère, faim, guerre civile, – quand *« l'empire entier se disloque, sans chef, sans idéal, sans espoir et sans ravitaillement »*, quand il n'y a plus rien à quoi se raccrocher, même plus d'icône aux murs pour prier.

Mais c'est en romancier bien sûr et non en historien qu'il nous entraîne. Il sait ne jamais oublier de voir les événements à travers le prisme déformant ou atténuant de l'enfance : *« Peut-être est-ce cela la révolution? Le droit d'être impoli aujourd'hui avec ceux devant qui, hier, on faisait des courbettes. »* Et devant la force de vie de ces deux héros, il arrive que l'Histoire, si *monstrueuse soit-elle*, devienne tout à coup dérisoire. Que ses soubresauts soient autant de jeux, qu'une fuite en wagon à bestiaux ait le charme d'un voyage inattendu et que révolution, soudain, rime avec récréation... Au fond, a presque l'air de suggérer Troyat, l'entêtement des hommes à s'entretuer, est-ce plus important qu'un *amour d'enfance*?

Florence Noiville

(1) Tous deux chez Flammarion.

Partout, la poésie

De Paris à Marseille, de Chartres à Montpellier, durant trois jours de juin, la parole est aux poètes. Une occasion de manifester la vitalité d'un genre littéraire qui reste, en France, aux marges de la reconnaissance

Cela devait s'appeler « La France, c'est tout un poème » (voir « le Monde des livres » du 13 mars). On a finalement reculé devant le ridicule et l'injurieux. La première fête de la poésie, qui se déroulera dans toute la France les 12, 13 et 14 juin, sous l'égide du ministère de la culture, s'intitulera simplement, sobrement, « Pour la poésie ». D'« Etats généraux » de la poésie qui auront lieu à Marseille, de rencontres et lectures diverses en régions à l'exposition de photos sur cent vingt poètes contemporains conçue par La Maison des écrivains de Montpellier et à la publication, par la Différence et la Maison des écrivains de Paris, d'une anthologie de jeunes poètes, les initiatives sont trop nombreuses pour être détaillées.

Signalons, cependant, des manifestations autour des poètes et de leurs lieux, comme les troubadours au Musée de Cluny, Claudel à Notre-Dame de Paris, Péguy à Chartres (et à Saint-Eustache), Heredia au Musée Gustave-Moreau, Ronsard à Ecouen ; la poésie mise en musique par Fauré et Poulenc à Saint-Denis et aussi deux concours de poésie pour les jeunes, dont le jury sera présidé par Andrée Chedid : France-Culture, le Centre Pompidou, la Cinémathèque française, l'Institut du monde arabe, l'Institut Mémoire de l'édition contemporaine, notamment, s'associeront à ces journées. En revanche, le traditionnel Marché de la poésie – qui fête cette année sa dixième édition – se tiendra comme chaque année sur la place Saint-Sulpice, dans le sixième arrondissement parisien, en marge de la fête, du 25 au 28 juin (renseignements : 48-04-96-95).

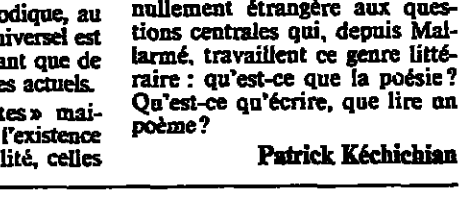
NICOLAS GUILBERT

Il se publie beaucoup de poésie en France. Pas trop, mais assez. Si l'on s'appuie sur la triple loi de la statistique, de l'attention et de l'intuition, on peut déduire que, selon toute vraisemblance, aucun poète majeur ne souffre longtemps dans les limbes de la non-publication. Quant à la reconnaissance, malgré ses cruautés, ses lenteurs et ses ingratitudes, elle vient généralement à son heure, sans bruit ni éclat, comme il convient à ce genre littéraire qui n'a pas, en France du moins, *la place publique ou le stade pour* lieux de divulgation.

Globalement, les grandes et moyennes maisons d'édition tiennent, dans le domaine de la poésie, un rôle suffisant. Cette affirmation peut heurter, surtout si l'on se tourne vers quelques exceptions criantes. Il faut pourtant la maintenir. Demander davantage, c'est-à-dire une plus visible présence de la poésie dans la production de ces maisons, n'aurait pas de sens, ou simplement celui d'exiger d'entreprises par définition fragiles une fragilité encore plus grande ; fragilité qui, dans le contexte actuel, ne peut avoir une bien longue histoire... La place éminente et le travail remarquable de collections comme « Poésie », chez Gallimard, « Orphée », à La Différence, ou encore, dans une mesure moins spécifique, « Bouquins », chez Laffont, doivent d'ailleurs être salués. Donner accès, pour un prix modique, au patrimoine poétique universel est au moins aussi important que de publier les jeunes poètes actuels.

Du côté des « petites » maisons, celles dont toute l'existence est faite de cette fragilité, celles pour lesquelles l'équilibre est déjà un faste, *la situation est différente*, plus difficile à saisir dans sa globalité. L'individualisme, les particularismes revendiqués, la vocation et le désir y remplacent les lois du marché. Ce qui n'empêche d'ailleurs pas celles-ci de s'exercer. *La politique* d'aide publique, au niveau national ou régional, joue ici un rôle évidemment vital. On est là, là surtout, dans le domaine d'un dynamisme réel et vérifiable, d'une vie qui se maintient et se développe : ce qui se crée ou persiste compensant ce qui doit renoncer, souvent pour renaître sous une autre forme.

On en arrive enfin au seul vrai problème : la poésie ne rencontre qu'un nombre constant et catastrophiquement réduit de lecteurs ; ou plus précisément : peu de lecteurs vont à la rencontre, éprouvent le désir ou le besoin de rencontrer la poésie. On peut se tourner de tous côtés : éditeurs, pouvoirs publics, presse littéraire, et même poètes, dérisoirement accusés de ne pas savoir se mettre à la portée d'un très hypothétique lectorat... on en revient toujours au nœud de cette réalité. La nature et la signification, les causes, et aussi les conséquences de cet état de fait sont trop complexes pour pouvoir être réduites à quelques poncifs sur l'époque. Il faut ici se contenter de constater, et inviter à la réflexion.



Réflexion d'ailleurs qui n'est nullement étrangère aux questions centrales qui, depuis Mallarmé, travaillent ce genre littéraire : qu'est-ce que la poésie ? Qu'est-ce qu'écrire, que lire un poème ?

Patrick Kéchichian

Le départ de Paul Fournel des éditions Seghers

Le Monde a publié, dans ses éditions du samedi 6 juin, l'annonce du licenciement, par les éditions Robert Laffont, de Paul Fournel, directeur des éditions Seghers, filiale de Laffont qui appartient au Groupe de la Cité. La nouvelle de ce départ était accompagnée d'un extrait du communiqué publié à cette occasion par la direction de Laffont. La teneur de ce communiqué est vivement contestée par Paul Fournel : *« Contrairement à ce qui est annoncé, je n'ai pas publié 20 titres par an aux éditions Seghers, mais bien 57 en 1989, 56 en 1990 et 55 en 1991. Depuis le début de 1992, 19 titres ont été publiés, dont* le Porteur de destins, *de Gilbert Bordes, Prix des maisons de la presse ».*

Et Paul Fournel poursuit : *« La mission qui m'a été confiée il y a trois ans a été remplie dans le plus absolu respect de ses objectifs culturels et financiers. Que l'édition de littérature contemporaine et de la poésie nécessite quelque investissement ne sera une surprise pour personne. Lorsqu'on sait que le chiffre d'affaires d'un éditeur comme Seghers ne représente pas 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de la Cité, on a une idée de ce que peut représenter l'investissement nécessaire à ce que littérature et poésie se perpétuent. La décision de mettre fin à mon activité semble s'inscrire dans un contexte d'élimination de l'édition littéraire dans le Groupe de la Cité et dans un contexte économique difficile pour le groupe Laffont.*

« Si certains auteurs publiés par Seghers ont effectivement vendu quelques centaines d'exemplaires, prenant date pour l'avenir, et suivant en cela le modèle d'aînés prestigieux (Mallarmé, Roussel, Breton, etc.), on ne peut pour autant généraliser : je tiens à rendre hommage à Annie Saumont, Jacques Bens, Gilles Bordes, François Caradec, Robert Doisneau, Gilbert Lascault, Jean-Marie Le Clézio, Jean-Louis Magnon, Théodore Monod, Richard Morgiève, Jacques Roubaud, Christian Signol, Haroun Tazieff, Raoul Vaneigem et des dizaines d'autres, ainsi qu'aux représentants et aux libraires qui ont assuré le succès de Seghers et qui pourraient se sentir offensés par une si légère affirmation. »

Chants contemporains

Lorsqu'on aborde la poésie vivante, en train de s'écrire aujourd'hui, il faut renoncer à la tentation et à la vanité des synthèses. Vaste jardin où cohabitent tant bien que mal – souvent mal, avec des intolérances et des intransigeances disproportionnées, – les courants, les styles, les parti pris esthétiques et spirituels, formels et intellectuels, la poésie contemporaine offre la séduction de sa diversité et de son hétérogénéité. Elle s'offre aux goûts et aux désirs, eux-mêmes divers et hétérogènes, du lecteur. Parfois même, elle suscite ce désir, lui donnant l'objet qu'il ne savait pas attendre...

Pierre Oster Soussouev fait, dans ce paysage, figure d'aîné, non tant en raison de son âge (il est né en 1933) que de l'extrême conscience dont il est habité, et qu'il formule, de l'art de la poésie. Précisons : cette conscience a son lieu dans le poème lui-même ; la pensée du poème est sa marge, son repos ; l'art ici n'est pas une excroissance esthétique du monde et du vivant : il en est le signe, la preuve, l'hommage ou la célébration.

La conscience éblouie

C'est de cette marge que Pierre Oster adresse, à qui veut les recevoir, *non des aphorismes définitivement fermés sur eux-mêmes*, mais ce qu'il nomme des *Requêtes* (version nouvelle d'un ouvrage paru en *1977*, suivi de *Pour un art poétique*, Le Temps qu'il fait, 82 p., 67 F.). Il faut accueillir ces fragments qui, s'arrêtant sur l'expérience poétique, tentent d'exprimer, au mot, à la virgule près, l' *« équilibre » « impondérable »* que le langage est apte à établir – *« par moments »* – entre le monde et la conscience éblouie du poète. On peut lire également deux autres petits livres de Pierre Oster, dont le propos est d'interroger et de penser ce même éblouissement : *Une machine à indiquer l'univers* (entretiens, précédés de *la Beauté pas à pas* par Bertrand Saint-Sernin, Obsidiane, 54 p., 55 F) et *l'Ordre du mouvement (esquisses)* (Babel éditeur, La Métairie basse, En Froment, 81200 Mazamet, 28 p., 52 F.).

Bernard Vargaftig a choisi la forme du sonnet pour évoquer une présence évanouie et son *« sillage »*, pour écrire le *« récit »* d'un amour dont chaque particule de l'air, chaque pierre du mur ou du chemin garde la mémoire. Le proche été, le tremblement du paysage, l'enfance, l'explosion immobile de la lumière : *« ... poursuite et récit ne font qu'un »*. Vargaftig inscrit superbement son poème dans le rythme singulier et intime de cette fuite. Le vers, par sa simplicité apparente, ses enjambements, sa respiration un peu haletante, comme décontenancée, suit ce rythme et cette fuite. Vargaftig cherche moins à retenir, à figer son objet amoureux et sensible qu'à épouser le mouvement de la perte, à retrouver en elle la trace que la forme évanouie a creusée : *« Quel espace devient cri / Quel début toujours à côté du début / Quand tes seins et ton nom nomment / Ravin poussière histoire immense. »* (*Un récit*, Seghers, 86 p., 69 F)

Les cinquante et une séquences de *Théorie des tables*, le dernier livre d'**Emmanuel Hocquard**, ne cherchent pas à former un ensemble. Elles cherchent même exactement le contraire. Le désir poétique investit ici la dispersion et non l'unité. L'existence – puisqu'il s'agit, de l'aveu d'Hocquard, d'un *poème* autobiographique – est la mise en coïncidence de fragments, débris, éclats qui n'ont en commun que leur support. Rien, à partir d'eux, *aucune image, ne peut se* recomposer : *« ... tu n'es plus le centre du poème. »* Même si elle se plaît à en prendre les tournures, la poésie d'Emmanuel Hocquard n'est pas pur jeu de l'esprit, sèche tentative de remplir un *« vide grammatical »*. Il n'est même pas interdit d'y percevoir, ou au moins d'y pressentir, l'expérience d'un *« ébranlement » – « ... ne parle d'émotion qu'en terme d'ébranlements »* – ou son constat. Dans cette perspective, on pourra avec profit comparer *la Table* de Francis Ponge et celles d'Hocquard, pour constater la distance qui les sépare (POL, non paginé, 120 F).

La tentative poétique qu'**Yves di Manno** propose dans *Kambuja, stèles de l'empire khmer*, même si elle se démarque de tout lyrisme personnel, de toute subjectivité, est d'un autre ordre. Traduction, mise en forme, restitution d'inscriptions recueillies sur les stèles gravées de l'ancien-Cambodge, le livre d'Yves di Manno invite le lecteur moins à la découverte d'une lointaine civilisation qu'à la musique et au sens *rendus présents dans leur mystère* et leur beauté. Là, le lointain se fait proche. Ce qu'une main anonyme a gravé il y a plusieurs siècles rencontre notre sensibilité, devient étrangement familier. Ainsi de la très belle séquence intitulée « Tambour de bois ». C'est bien évidemment à Victor Segalen, invoqué au seuil du livre, que l'on songe. *Kambuja* n'est pas un détour dans l'œuvre d'Yves di Manno – voir notamment les deux volumes de *Champs* (Flammarion, 1984 et 1987) – mais y trouve naturellement sa place (Flammarion, 200 p., 120 F).

Toujours dans cette collection dirigée par Claude Esteban chez Flammarion, **Jean-Claude Schneider**, germaniste et traducteur des grands poètes allemands, publie *Dans le tremblement*. Le propos ici est âpre, tendu d'angoisse. Angoisse qui traverse le corps pour rejoindre la parole. La violence creuse, altère le rythme du poème, jusqu'à la suffocation. La prose compacte, serrant, tentant de serrer son affolement, alterne avec le vers bref, haché... *« épaisse trame / au fond de l'arrière-gorge / des cordes tendues / à se rompre / proférant du silence. »*

Dans le monde opaque de Jean-Claude Schneider, tout, pourtant bruit, murmure, donne *« matière à jubiler encore »*, et Mozart exténué dans Prague, ou la main ouverte sur l'inachèvement de l'œuvre dernière, fait signe à l'extrême de la détresse. Avec au loin, peut-être, la pure consolation du chant... (Flammarion, 130 p., 89 F).

Le réel et le sentiment

Yves Bergeret cherche dans la poésie un accès au réel. C'est elle, et non l'évasion, qui donne au rêve et à l'émerveillement sa matière concrète, inépuisable. Prague porte dans son nom le noir et le sombre ; l'ombre mélancolique participe de sa tristesse et de son charme : *« Et de ma tanière j'entendais remonter / le lourd chant de la Vlatva qui roulait / sous le pont Charles à Prague une nuit de juillet / et roulait l'amour brutal et la foi noire / et roulait recourbées les feuilles de l'espoir trahi... »* Bergeret ne recule pas devant la description, parce que son poème se fait regard. Les bruits de la rue, comme ceux de l'Histoire, ne sont pas un décor ; il n'y a d'ailleurs pas de spectacle. Seule la pure présence, seul ce qui *est* requiert l'écoute et l'attention. (*Poèmes de Prague*, Le Temps qu'il fait, 124 p. 85 F.)

Poètes de la même génération, **Georges-Emmanuel Clancier** (né en 1914) et **Jean Cayrol** (né en 1911), apportent, chacun dans son registre, à la poésie française cette part intime et lyrique, sentimentale – quoi qu'on en dise, tout sentiment, en poésie, n'est pas un signe de niaiserie, – qui est souvent laissée de côté, ou plutôt en arrière. Le vers simple, comme naturel, tendant à la régularité et ne méprisant pas la rime, est pourtant apte à exercer encore *sa séduction*. Cayrol et Clancier ont en commun l'expérience de la guerre et de la Résistance ; expérience humaine et morale, plus que politique ou guerrière. Le premier, dans *A pleine voix* (Seuil, 90 p., 69 F.), se retourne pour égrener la longue théorie des souvenirs, des joies et des chagrins. *Passagers du temps*, de Georges-Emmanuel Clancier (Gallimard, 164 p., 98 F), répond à une ambition plus ample. Le souvenir ici se fait histoire que le poème raconte. C'est encore le chant de la *liberté*, de l'humanité et de l'universalité de l'homme que l'auteur du *Pain noir* écrit sous la dictée généreuse de son lyrisme.

P. K.



ACTUALITÉS

EN POCHE

Avez-vous lu Gersonide ?

Gersonide n'a pas eu de chance. Parce qu'il s'est efforcé d'extraire de la Bible une *méthode et un enseignement philosophiques*, il a heurté tout le monde. Les juifs religieux lui ont reproché d'être trop philosophe ; les philosophes chrétiens d'être trop religieux – et juif, de surcroît. Aujourd'hui, les *œuvres de cet écrivain* prolifique sont pratiquement introuvables. Beaucoup d'entre elles n'ont même jamais été éditées.

Pourtant, Gersonide – *qui s'appelait en hébreu Lévi ben Gers*hom et en provençal Léon de Bagnols – mérite mieux que l'oubli dans lequel les institutions le maintiennent. Sans doute sa vie (1288-1344), *qui se déroula tout entière dans la région* d'Avignon, ne fut-elle marquée par aucun événement particulier. Sa pensée, en revanche, fut d'une prodigieuse activité. Elle embrassa tous les domaines du *savoir de son temps, de la logique à l'astronomie, de* l'histoire à l'exégèse biblique. Elle s'appliqua à résoudre les antinomies les plus ardues de la science et de la foi. Elle tenta de *concilier Aristote, Maïmonide, Averroès et le Talmud.*

A ce formidable effort intellectuel qui, malgré les critiques auxquelles il fut soumis, laissa des traces profondes dans l'histoire de la philosophie médiévale comme dans celle du judaïsme, les érudits ne devraient pas être les seuls à s'intéresser. Tel est, en tout cas, l'avis de Charles Touati, éminent spécialiste de philosophie juive, qui s'est donné la peine de lire, y compris dans ses parties manuscrites, la totalité de l'œuvre de Gersonide, et qui a consacré, en 1973, un livre admirable à l'analyse de cette œuvre. Sa réédition, fort judicieuse, ne constitue pas seulement une réparation des torts causés à Gersonide. Elle nous offre également l'occasion de nous initier à cet univers extraordinairement florissant que fut le judaïsme médiéval dans les pays de langue d'oc, berceau de la Kabbale. Un univers dont on se demande pour quelles raisons si peu de traces demeurent vivantes, aujourd'hui, dans la mémoire française.

Christian Delacampagne

▶ **La Pensée philosophique et théologique de Gersonide**, *de Charles Touati, Gallimard, coll. « Tel ». 574 p., 110 F.*

● Dans la collection « Agora » (Presses-Pocket), le commentaire philosophique *De la tolérance*, de Pierre Bayle (1647-1706), est réédité, accompagné d'une préface de Jean-Michel Gros (nº 113). En Presses-Pocket toujours, signalons la parution de *Lorenzaccio* ; les éditeurs ont joint au chef-d'œuvre de Musset le texte de George Sand intitulé *Une conspiration en 1537* (collection « Lire et voir les classiques », nº 6081).

● Les entretiens du philosophe François Châtelet avec Emile Noël sont publiés en « Points » (*Une histoire de la raison*, Le Seuil, nº 581) tandis que Gallimard fait paraître en « Folio » « *tout ce que Sartre a écrit ou dit sur le théâtre et sur ses propres pièces* » (Jean-Paul Sartre, *Un théâtre de situations*, « Folio-essais », nº 192).

● Dans la collection « Bilingue » du Livre de poche, le *Voyage à Lilliput*, de Swift, est repris dans une traduction de Frédéric Ogée (nº 8756) ; la traduction du *Gaffeur*, de Saül Bellow (dont le titre original est *Him With His Foot in His Mouth*) est due à Marie-Christine Lemardeley-Cunci (nº 8757). Signalons d'autre part la traduction nouvelle, par Philippe Forget, de la *Nouvelle rêvée* (*Traumnovelle*) de Schnitzler, accompagnée d'une intéressante préface du traducteur (nº 8742). Le texte original de *la Contrebasse*, de Patrick Süskind, est publié dans la collection « Lire en allemand » (*Der Kontrabass*, nº 8667), tandis qu'un recueil d'« histoires anglaises de fantômes », regroupant des textes de Barry Pain, H.-R. Wakefield ou V.-S. Pritchett, est publié dans la collection « Lire en anglais » (*English Ghost Stories*, nº 8638).

● Les récits composant *Vends maison où je ne veux plus vivre*, de Bohumil Hrabal, sont publiés en « Points » (R 543) ; selon Petr Kràl, l'écriture du grand écrivain tchèque était aussi proche « *des conversations de bistrot que des œuvres majeures de l'art moderne* ». (Traduit du tchèque par Claudia Ancelot. Postface de Petr Kràl.) Dans une traduction de Philippe Blanchard, le *Voyage en France* de Henry James est publié *dans la même collection* (R 535), ainsi qu'un roman d'Anita Brookner, *Hôtel du Lac*, traduit de l'anglais par Solange Lecomte (R 541).

● Le roman de Jakob Wasserman *Gaspard Hauser ou la paresse du cœur*, traduit par Romano Altdorf, est repris, chez Grasset, dans la collection des « Cahiers rouges » (nº 160). Dans les « Cahiers Rouges » toujours, le roman *Sylva*, de Vercors, est réédité (nº 158).

ROMANS POLICIERS

Chers espions

PRÉLUDE POUR UN ESPION
(Spy Hook)
de Len Deighton.
Traduit de l'anglais
par Jean Bourdier,
Ed. de Fallois, 332 p., 125 F.

LE FLEUVE DES TÉNÈBRES
(River of Darkness)
de James Grady.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jean Esch,
Rivages/Thriller, 436 p., 139 F.

OMBRES ROUGES
(An Agent in Place)
de Robert Littell.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Natalie Zimmermann,
Denoël, 420 p., 140 F.

D'ABORD, ce sens de l'*understatement*, délicieusement assassin. Du genre : « *Pour qu'un étranger adulte consacre autant de temps et d'énergie à apprendre l'allemand de cette façon, il faut qu'il soit studieux, fou ou hollandais* » ou « *Les riches ont évidemment plus de mots que le commun des mortels, puiqu'ils ont plus de choses à nommer* ». Et puis, cet art du portrait dans l'extrême concision : « *Il était, à un point typique, le luxueux produit de ce système d'éducation britannique spécialisé dans la mise en circulation de Philistins courtois et cordiaux.* » Voilà pour le patron des services secrets anglais. Ou encore, pour l'un de ses conseillers occultes : « *L'oncle Silas était un étrange vieux démon, gras et négligé, doté d'un esprit corrosif dont il valait mieux ne pas être la cible.* » Len Deighton, c'est un style, tout d'élégance et d'humour discret. C'est aussi un univers particulier, où le monde ténébreux de l'espionnage reste à hauteur d'homme, refusant le manichéisme ou les évidences trop criantes, un monde où il n'y a pas de vérité absolue, mais seulement des vérités successives.

Prélude pour un espion en fait une nouvelle et brillante démonstration. On y retrouve Bernard Samson, le protagoniste de la trilogie du *Réseau Brahms*. En route vers la cinquantaine, marqué par la trahison de sa femme Fiona, passée à l'Est, il est à l'heure des choix... et des doutes. Professionnels – ses chefs lui accordent-ils encore *toute* leur confiance ?, – mais surtout affectifs. Cette jeune blonde de vingt-deux ans, dont il a fait sa nouvelle compagne, ne risque-t-elle pas de se lasser de lui ? Comment ses enfants vont-ils supporter cette nouvelle situation ? Et Lisl, la protectrice de ses jeunes années berlinoises, désormais *trop âgée pour tenir son hôtel*, que va-t-elle devenir ? Tout est flou dans la vie de Bernard Samson. Jusqu'à cette enquête qu'il mène parallèlement à ses *déboires domestiques : la disparition* d'une importante somme d'argent pourrait bien témoigner qu'une « taupe » – une de plus ! – s'est glissée au cœur des services secrets anglais... à moins que, à l'inverse, elle ne soit l'indice qu'une opération ultra-secrète d'infiltration des services soviétiques est en cours.

Rien n'est sûr dans l'univers deightonien. Et Samson est contraint de se mouvoir au milieu de ces contradictions, humain, si humain qu'il nous enchante et nous émeut. Tout l'art de Len Deighton est là : les coups les plus tordus du monde de l'ombre entrent en résonance avec une âme tourmentée par les plus prosaïques des préoccupations, l'approche de la vieillesse, l'amour, le souci du confort. Et l'espion redevient homme.


DR
Len Deighton : et l'espion redevient homme.

JUD STUART, aussi, n'est plus qu'un *homme*, *un homme* seul, abandonné de tous ou presque. Vieillissant, alcoolique, cet ex-agent de la CIA a voulu dételer et se faire oublier. Mais un *passé de ce genre vous rattrape* inévitablement. Et Jud, du fond de sa saoûlographie, le comprend, ce dimanche d'hiver, à Los Angeles, à minuit moins sept : « [Il] *regarda dans le miroir du bar et comprit que le type décharné à la veste écossaise avait été envoyé pour le tuer. Pas trop tôt, songea Jud.* »

James Grady était déjà l'auteur des *Trois jours du Condor*, le roman qui a donné naissance au remarquable film de Sydney Pollack. Pour *le Fleuve des ténèbres*, il a repris le même thème à l'efficacité dramatique garantie : l'homme traqué par un ennemi invisible, contraint de replonger dans son passé pour tenter de mettre un nom, un *visage sur* celui qui le poursuit. Or Jud n'a que l'embarras du choix : il a *été* des aventures les plus noires de la CIA, ces vingt dernières années, de l'Iran au Chili en passant par le Vietnam ou le Watergate. Dès lors, c'est *bien* « un fleuve de ténèbres » qui surgit de sa mémoire, roulant, pêle-mêle, meurtres, trafics, complots, tous justifiés par cette raison d'Etat *pervertie dont Jud fut longtemps*, parmi d'autres, un exécutant zélé.

Sans illusion, trop conscient *des règles qui régissent ce monde* opaque qui fut le sien, il sait que la mort l'attend au bout du chemin. Il l'accepte, mais rencontrera, au cours de sa fuite, sous les traits d'un journaliste, l'autre monde, celui de la normalité, sinon de la vérité. Et transformera ainsi sa cavale désespérée en chemin de rédemption. Si on accepte l'idée que Len Deighton, dans *Prélude pour un espion*, pratique, avec bonheur, un certain intimisme, à la façon d'un orchestre de chambre, on dira de James Grady qu'il a mis en scène cette face cachée de la démocratie américaine à la façon d'une symphonie, noire et baroque. « *Ce livre exige votre âme et la cloue au mur* », a dit James Ellroy. Qui s'y connaît en démesure.

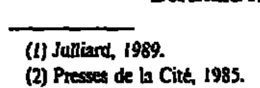
DIRA-T-ON d'*Ombres rouges*, le dernier roman de Robert Littell, qu'il combine les qualités du Deighton et du Grady ?

Côté symphonie, Littell a déjà donné quelques preuves de son talent à brosser une vaste fresque avec l'étonnant *les Larmes des choses* (1), sorte d'*Autant en emporte le vent* des temps révolutionnaires, à travers l'histoire de deux frères dont l'un participera à la construction de l'Etat d'Israël et l'autre de l'Etat soviétique. Pas moins ! *Dans Ombres rouges*, il l'utilise plus simplement pour dresser un portrait-vérité de la Russie d'aujourd'hui, de sa misère matérielle et de sa richesse d'âme, qui est aussi celle de la Russie de toujours : « *L'humour sec très porté sur l'autodérision ; la tendance à rire tout bas pour ne pas attirer l'attention ; l'utilisation de la dignité comme une sorte d'armure ; et l'utilisation de l'acool comme une sorte de palliatif.* »

Côté orchestre de chambre, voici une incandescente histoire d'amour, dont la flamme brûle tout le récit, entre un agent américain camouflé en diplomate et une poétesse émule d'Akhmatova, qui « *écoute le silence* », car « *la poésie, c'est ce qui est caché dans les espaces entre les lignes, entre les mots.* »

Bien sûr, une telle liaison ne saurait échapper à la vigilance d'un KGB loin d'être démantelé dans cette Russie encore gorbatchévienne – l'Histoire, par les temps qui courent, file plus vite que les romanciers. Bien sûr, elle sera le prétexte d'un chantage. Mais, bien sûr, ce serait trop simple. Car Littell a aussi démontré – avec *les Sœurs*, par exemple, l'un des sommets de la littérature d'espionnage (2) – sa capacité à bâtir des mécaniques vertigineuses, s'emboîtant l'une l'autre telles des poupées... russes. Ce ne sera pas déflorer ces *Ombres rouges* que de prévenir le lecteur, à la manière de ces avertissements sur les passages à niveau d'antan : attention, une manipulation peut en cacher une autre !

Bertrand Audusse



(1) *Julliard, 1989.*
(2) Presses de la Cité, 1985.

La mort d'Edouardo Roditi

Edouardo Roditi tombe dans un escalier à Madrid, le 10 mai dernier. Il allait avoir quatre-vingt-deux ans. Il n'est plus là, lui qui était partout. Que l'on croisait à *Oslo et Tanger, Istanbul ou* Madras, Londres et San-Francisco, partout chez lui, partout volubile en la langue du lieu et imbu de son génie.

De nationalité américaine, il possédait sept langues et, à l'aise dans chacune, écrivait en plusieurs, mais surtout en anglais et en français (1). Il collaborait à une dizaine de revues en autant de langues. Il pratiquait *tous les genres* : l'essai et le poème, la satire et la méditation, le récit et la critique. Il était chez lui dans tous les domaines, peinture, et poésie, en particulier celles qui relevaient du surréalisme auquel il contribua autant par ses traductions d'André Breton que par ses poésies dont la découverte par le public américain fit époque ; la pensée juive, notamment séfarade et mystique, le Moyen Age provençal, turc ou espagnol ; l'histoire de la littérature anglaise et, en particulier, Oscar Wilde ; la sexologie à laquelle il contribua par un livre sur l'homosexualité.

Infiniment curieux de toute chose, l'esprit aussi pétillant que le regard et toujours en éveil, il fut un excellent professeur des universités de Californie, un intarissable conteur et le meilleur des amis. Si Dieu pour notre tristesse a rappelé à lui ce merveilleux compagnon, c'est sans doute pour qu'il lui enseigne la joyeuse diversité du monde et, autant que sa science et sa malice, le fait que, pour faire une citation qui était chère à Edouardo, le monde fut créé un dimanche. Edouardo ? C'était une fête. Aujourd'hui, c'est un deuil amer.

Jean Blot

(1) Les éditions Corti ont publié, en 1988, ses *Ecrits sur l'art*.

□ **Prix littéraires.** – Le prix du roman étranger de France Culture vient d'être attribué à Luis Sepulveda pour *le Vieux qui lisait des romans d'amour* (éd. Anne-Marie Metailié). Le même ouvrage a également été couronné par le jury du prix des Relais H. Le prix du roman français a récompensé Jean-Christophe Bailly pour *Description d'Olonne* (éd. Bourgois).

On nous prie de signaler, par ailleurs, que les prix de l'Assemblée nationale, Prix d'histoire et prix de recherche, traditionnellement décernés en mai, seront, cette année, remis le 16 octobre.

□ **Autour de Sartre.** – Le groupe d'études sartriennes tient son colloque annuel, les 20 et 21 juin, à l'université de Paris I-Sorbonne sur le programme *suivant* : *hommage* au travail de Traugott König ; commentaires sur *l'Etre et le Néant* ; l'autobiographie existentielle : de Sartre à Hervé Guibert (1, rue Victor-Cousin, Paris-5ᵉ, galerie Dumas, amphithéâtre Lefebvre).

PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

La pensée créatrice

CONVERSATIONS SUR L'ESTHÉTIQUE
de Luigi Pareyson.
Traduit de l'italien et préfacé par Gilles A. Tiberghien.
Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 224 p., 145 F.

LA POLITIQUE DES POÈTES
Pourquoi des poètes en temps de détresse ?
sous la direction de Jacques Rancière.
Albin Michel, coll. « Bibliothèque du Collège international de philosophie », 230 p., 98 F.

PARIS a beau rêver de l'Europe, la libre circulation des idées n'est pas encore une réalité quotidienne. La situation a certes évolué. Dans l'ensemble, on traduit davantage d'ouvrages de philosophie, avec moins de lenteur et plus de discernement que naguère. Il n'empêche qu'à l'époque des calculs en temps réel et des entretiens par satellite certains livres, voire des œuvres entiers, mettent plus longtemps à traverser la Manche, le Rhin ou les Alpes que le plus insouciant des flâneurs. C'est ainsi qu'arrive dans nos librairies la première traduction d'un livre de Luigi Pareyson, mort le 8 septembre dernier à Milan, à l'âge de soixante-treize ans.

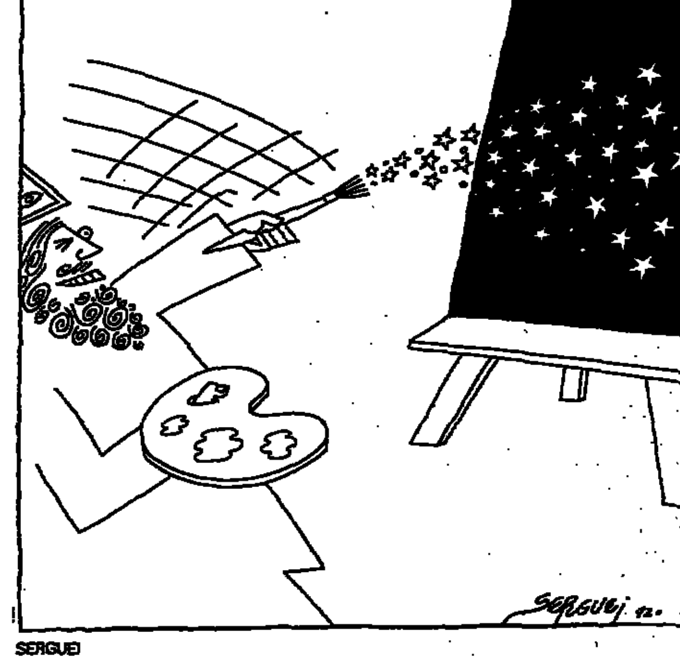
Figure sévère, austère, malcommode, pointilleuse, *il professore* était l'une des personnalités influentes de l'Université italienne (1). Parmi ceux qu'il a formés, Umberto Eco ou Gianni Vattimo, qui lui a succédé à la chaire d'esthétique de l'université de Turin, sont mieux connus du public français que leur maître. Philosophe proche par plus d'un trait de Gabriel Marcel, Pareyson a ancré sa pensée solitaire dans les parages de l'existentialisme et du personnalisme chrétien (2). Il a également consacré à Fichte, à Schelling, à Schiller et à l'ensemble de l'idéalisme allemand d'importants travaux d'historien. C'est toutefois sa contribution au renouveau de la théorie esthétique en Italie et, si l'on peut dire, en philosophie, qui nous retiendra ici.

Parues en 1966, les *Conversations sur l'esthétique* ne constituent pas le volume le plus marquant de cet auteur (3). Ce ne sont d'ailleurs pas des conversations, mais un recueil de conférences, d'articles, de contributions diverses, formant un ensemble quelque peu décousu. S'il retient malgré tout l'attention, c'est qu'on y trouve, sous une forme extrêmement accessible, l'essentiel d'une pensée subtile, attentive à ne jamais dissocier l'expérience vécue en rencontrant les chefs-d'œuvre de l'élaboration des analyses conceptuelles.

LE premier des *« trois points fondamentaux »*, selon Pareyson lui-même, de son esthétique est la prise en compte de la matérialité de l'œuvre d'art. Celle-ci est tout entière dans sa présence physique, sans qu'aucune signification ou aucune « âme » puisse se détacher de ce corps pour être considérée isolément. Etre et dire coïncident sans qu'on puisse les dissocier. *L'œuvre est toujours en* même temps objet physique et monde spirituel. Cette *« physicité »* vaut aussi bien pour le poème que pour le tableau : changez un mot, un son, une teinte, une ligne... et tout le sens, bouleversé, bascule.

Plus original et riche d'applications multiples, le second point concerne la théorie du processus artistique. A l'inverse de Benedetto Croce, qui mettait l'accent sur l'œuvre accomplie, Luigi Pareyson centre sa réflexion sur l'œuvre en train de se faire, l'engendrement des formes et l'activité tâtonnante du créateur. Le philosophe souligne notamment que c'est seulement en faisant que le créateur découvre ce qu'il veut faire. Une fois l'œuvre achevée, on sait qu'elle ne pouvait être autre. Imprévisible avant, elle apparaît nécessaire après.

Ce n'est donc pas le hasard qui règne : aucun artiste jamais ne crée à coups de dés. Mais ce n'est pas non plus l'application d'un plan préexistant, la réalisation d'un modèle déjà établi en idée, qui commandent aux gestes. C'est au contraire du sein même des tentatives encore presque aveugles, des approximations hésitantes, que s'impose à mesure



SERGUEI

la seule organisation qui régira tout le reste. L'invention et l'exécution sont simultanées. L'œuvre découvre sa propre loi en se façonnant. Subissant une contrainte dont il est l'auteur, l'artiste se trouve donc à la fois totalement libre et totalement soumis : il institue la volonté de l'œuvre à laquelle il doit obéir et explore à mesure ce qui est à la fois en lui et dans la matière.

Les pages où Pareyson élabore l'analyse de cette émergence des œuvres, étrange dialectique où la forme est à la fois *formée* et *formante*, sont d'une grande force. On y entrevoit en effet, au-delà du modèle du « développement organique » de l'œuvre, qui domine par exemple chez Goethe, l'idée déroutante, *puis* féconde de la *« croissance naturelle d'une fleur artificielle »*, pour reprendre la formule de Valéry décrivant la composition de *la Jeune Parque*.

Au lieu d'opposer la création en tant que composition, agencement, combinaison, à la création comme développement autonome, croissance biologique, on aboutit à l'idée d'une composition qui engendre elle-même son évolution. Toute une série de couples d'opposés cesse alors de se contredire. Activité et réceptivité, liberté et nécessité, possible et réel, artifice et nature entrent en jeu dans un processus où ces termes ne sont plus incompatibles.

Le troisième point autour duquel pivotent plusieurs analyses de Pareyson est celui de l'interprétation. Là aussi, il poursuit un débat avec l'esthétique de Croce, qui butait sur cette difficulté : ou bien l'interprète renonce à soi pour *servir* scrupuleusement l'œuvre, ou bien il s'exprime dans son interprétation et, du coup, la trahit. Pareyson démonte le caractère factice de ce dilemme et va bien plus loin. Il soutient, en effet, que l'œuvre est *toujours interprétée et ne se* donne pas en dehors de ses interprétations, tout en résidant en chacune d'elles, comme la norme interne qui la juge. De nouveau, l'esthéticien refuse donc ces erreurs symétriques : ou bien il n'y a qu'une *interprétation juste*, et toutes les autres sont fausses, ou bien toutes se valent parce que toutes sont arbitraires et approximatives. En restituant à l'interprétable son caractère multiple et même infini, Pareyson *parvient aux abords d'une métaphysique* de l'inépuisable, qu'il esquissera par ailleurs dans ses derniers livres.

Au fil des vingt-trois études formant ces *Conversations*, d'autres thèmes s'articulent aux points évoqués. Le philosophe oppose, par exemple, la *« consommation »* qui règne en *maîtresse* dans les ersatz d'œuvres de l'« art de masse » et la *« contemplation »* active mais sans fin qu'exige un art « vrai ». Il aborde les problèmes épineux des relations entre tradition et innovation, création personnelle et appartenance de l'œuvre à la société d'un temps, tout comme les rapports d'une œuvre à son public, à ses traductions ou à ses transpositions. Le ton est volontiers hautain, empreint parfois d'un solide mépris pour le présent, ce qui pourra heurter. Mais la *pensée*, déliée et subtile, vaut d'être connue.

ENTRE les travaux de Pareyson consacrés à l'*idéalisme* allemand et l'élaboration de son esthétique, il y a évidemment *continuité*. N'est-ce pas pour Schelling que l'art détient *« la relation la plus directe et la plus immédiate avec la philosophie »* ? Cette affirmation, centrale pour le projet du romantisme, paraît fort loin de celle de Platon notant dans *la République* : *« Un différend existe de longue date entre la philosophie et l'art des poètes »* (4). Comment est-on passé du poète chassé par Platon de la Cité juste au poète chargé de guider le philosophe vers le sens originel des mots de *« peuple »* et de *« patrie »*, chez Heidegger, se tournant, à partir de 1934, vers Hölderlin ?

La question est abordée dans *la Politique des poètes*, ouvrage collectif où il n'est nullement question de la poésie engagée d'un Eluard ou d'un Neruda, mais, de *façon plus radicale*, des rapports entre poésie, politique et pensée, entre le moment où le jeune Wordsworth traverse la France en révolution et celui où Paul Celan se jette du pont Mirabeau. Les sept études (5) formant ce livre se répartissent autour de deux questions. L'une concerne l'« âge des poètes », notion introduite par Alain Badiou dans son *Manifeste pour la philosophie* (Seuil, 1989) pour désigner ce temps où la poésie, entre Rimbaud et Celan, a pris en charge des tâches dévolues à la philosophie et, au premier chef, celle de réfléchir aux manières dont la pensée s'exerce. Brutalement résumé, le problème dont débattent ici Alain Badiou et Philippe Lacoue-Labarthe est de savoir si la philosophie peut ou doit trancher ce lien et, de nouveau, congédier les poètes.

Les relations, jusqu'ici peu étudiées, entre les différents statuts du sujet, en philosophie, en politique et en poésie, forment le second fil directeur de cet ensemble, *trop riche pour être résumé* en quelques lignes. On en retiendra seulement la leçon : la pensée poétique exige une analyse philosophique qui mette en jeu l'idée même de la communauté. Pas seulement européenne.

(1) On lira le portrait de l'homme et de son œuvre, brossé par Xavier Tilliette, dans le dernier numéro de la revue *Archives de philosophie* (avril-juin 1992).

(2) Son ouvrage le plus important est *Esistenza e persona*, Turin, 1950, nombreuses rééditions.

(3) Le livre principal est, ici, *Estetica. Teoria della formatività*, Florence, 1954 (dernière édition, Milan, Bompiani, 1988).

(4) Livre X, 607 c. Traduction Léon Robin.

(5) Leurs auteurs sont : Alain Badiou, Judith Balso, Jean Borreil, Martine Broda, François Fedier, Philippe Lacoue-Labarthe, Jacques Rancière.

★ **A signaler également** : les liens entre pensée, poésie et politique sont au centre d'un dossier que publie la revue *Lignes*, sous le titre *États de la langue* (n° 16, juin 1992, 198 p., 95 F).

Le quatrième Forum « le Monde »-Le Mans

« L'art est-il une connaissance ? »

Pour la quatrième année consécutive, le Forum *le Monde*-Le Mans réunira chercheurs et grand public pour trois journées consécutives d'analyses et de débats, conçues et présentées par Roger-Pol Droit. Après « Science et philosophie, pour quoi faire ? » (1989), « Les Grecs, les Romains et nous » (1990), et « Comment penser l'argent ? » (1991), le Forum de cette année, organisé par le journal *le Monde*, *la ville du Mans* et *l'université* du Maine aura pour thème : « L'art est-il une connaissance ? »

En un temps où l'on inaugure plus de musées que jamais tandis que le sens des créations semble s'estomper ou disparaître, et où la place de l'art figure parmi les enjeux majeurs de la société de demain, ce Forum se répartira *autour d'un réseau de questions* ouvertes. On s'y interrogera, par exemple, sur la nature particulière de la connaissance présidant à la création artistique, sur la transmission des pensées par figures et par sons, sur le rapport des œuvres avec l'inconscient, sur les relations entre connaissance scientifique et connaissance artistique. *Les relations de l'art* avec la société, le pouvoir et la politique seront également abordées au cours de ces journées, qui réuniront philosophes, historiens, sociologues, psychanalystes, critiques d'art et artistes. Ces journées seront accompagnées de plusieurs expositions, concerts, projections et manifestations artistiques.

Participeront à ce Forum : Alain Badiou, Pierre Bourdieu, Bernard Bourgeois, Jean Clair, Catherine Clément, Guy Coutance, Philippe Dagen, Hubert Damisch, Georges Duby, Paolo Fabbri, Marc Fumaroli, André Green, Philippe Halm, François Hers, Philippe Lacoue-Labarthe, Jacqueline Lichtenstein, Michel Makarius, Michèle Ménard, Michel Murat, Yves Simon, Paul Virilio, ainsi que d'autres personnalités dont les *noms seront annoncés à la rentrée*.

► **Le Forum aura lieu les 29, 30 et 31 octobre, au Palais des congrès et de la culture du Mans (Cité Cénomane, 72000 Le Mans, Tél. 43-24-22-44, Télécopie 43-28-33-68).**



L'énigme de la beauté

Suite de la page 37

A preuve, l'affaire du *Déjeuner sur l'herbe*. Toile obscène, écrivent les critiques en 1863. Or, la toile a été, en partie, inspirée à Manet par un détail d'une gravure de Marcantonio Raimondi, exécutée d'après un dessin de Raphaël. Son sujet ? Le jugement de Pâris. La nudité de la baigneuse répond au déshabillage des trois déesses que Pâris prie de se dépouiller afin qu'il puisse juger de leurs appâts sainement. Autre preuve : les variations sur *le Déjeuner* qui occupent Picasso deux années durant. Dans l'une d'elles, le personnage masculin a la canne du berger et l'une des deux femmes tient à la main une fleur, qui équivaut à la pomme que le juge donne à Vénus. Picasso aurait-il retrouvé sous Manet Raphaël, et sous Raphaël le premier sujet ? Damisch le suggère – et d'autant plus justement que d'autres dessins associent explicitement l'image de Raphaël à celle du peintre qui possède sexuellement son modèle. Qu'est alors le peintre ? Un nouveau Pâris qui ne peut se retenir d'avouer sa préférence et la raison inavouable qui la justifie ? Rubens, dans ce rôle, est parfait, lui dont les *Jugement de Pâris* sont autant d'éloges de la chair et de l'indécence.

A ces représentations explicites, et donc peu tolérables, répliquent des versions plus obliques, celles, « bien-pensantes », qui modifient le récit antique et traitent mieux Junon et Minerve que leur trop séduisante rivale. Ce ne sont pas les meilleures, quand bien même elles méritent de figurer dans l'exposé iconologique au titre d'images – et de preuves – négatives.

L'ultime leçon

Damisch a plus de goût pour des œuvres plus complexes. Son ouvrage finit sur l'analyse d'un Watteau remarquable. Il montre, d'une part, Vénus qui gagne la pomme en mettant, si l'on ose dire, son ventre sous les yeux de Pâris, plus accablé qu'extatique, et, d'autre part, une Minerve colérique et jalouse qui brandit un bouclier sur lequel est peinte la tête de Gorgone. Le tableau associe donc sexe féminin et face terrifiante, comme si la vue de *l'une et celle de l'autre étaient* également insupportables. La beauté, alors, tournerait au *dégoût, le nu à l'obscène, l'amoureux* au pornographique. Ce serait l'envers du jugement de Pâris *et l'ultime leçon de la fable* et de ses tableaux – il faut voir et ne pas voir, scruter et s'interdire *de regarder à la fois*, – leçon à laquelle semble faire écho la remarque de Freud selon qui *« nous ne pouvons jamais proprement trouver « belles » les parties génitales, dont la vue provoque l'excitation sexuelle la plus intense »*.

Le livre s'interrompt là-dessus, *sur cet accord suggéré de la psychanalyse* et d'un tableau qui, traitant la mythologie avec violence, lui fait dire son dernier mot. L'« iconologie analytique » de Damisch se trouve de la sorte *vérifiée dans son hypothèse première*, celle de la pertinence d'une étude freudienne de l'art. Il lui reste à étudier d'autres mythologies et d'autres allégories – à se constituer en système en somme. L'entreprise est immense et passionnante.

Philippe Dagen



هكذا من الأصل

CIVILISATIONS

La chrétienté orientale de A à Z

En un volume, l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les Eglises n'ayant pas suivi la voie romaine

PETIT DICTIONNAIRE DE L'ORIENT CHRÉTIEN
de Julius Assfalg et Paul Krüger.
Traduit de l'allemand
par Joseph Longton,
Edition Brépols
(2300 Turnhout, Belgique ;
diff. à Paris, tél. : 44 41 20 00)
600 p., 325 F.

L'édition francophone de Belgique, et plus précisément de Flandre, a bien du mérite, car un tel *Petit Dictionnaire de l'Orient chrétien*, avec près de trois cents notices suivies de chronologies, d'illustrations, de cartes et de bibliographies, le tout clairement présenté en un seul tome façon « Pléiade », manquait cruellement à nos bibliothèques orientalistes ; surtout à l'heure où, hier au Liban ou en Ethiopie, aujourd'hui au Caucase ou en Egypte, demain Dieu sait où, les communautés chrétiennes orientales sont constamment – en général pour leur malheur – à la « une » (1).

Cependant, cette récente publication des éditions Brépols (dont nous avons déjà vanté (2) l'excellentissime collection « Fils d'Abraham » avec ses volumes sur les falachas, les syriaques, les coptes, etc.) nous offre encore l'occasion de pester contre les chercheurs de langue française (Belges, Français, Libanais ou de toute autre nationalité), parfaitement en mesure de produire un tel *Petit Dictionnaire* (et même un grand !), qu'il a pourtant fallu traduire de l'allemand ! Même histoire, en somme, que pour ce *Dictionnaire encyclopédique de l'islam* en un tome qu'on a dû emprunter aux Anglais (3) ...

Trente-cinq millions d'hommes

Après ces tarabustages visant une certaine apathie de l'orientalisme francophone dès qu'il s'agit de s'attaquer à des ouvrages collectifs où l'ego, c'est vrai, en prend un coup, célébrons sans autre réserve ce *Petit Dictionnaire de l'Orient chrétien*, réussite d'érudition miniaturisée mise à la portée du public cultivé moyen et offrant des pistes nombreuses à ceux qui veulent creuser tel ou tel thème.

D' « Abbassides », dynastie musulmane de Bagdad, à « Zara-Yacob », négus d'Abyssinie et théologien copte, en passant par « Saint Ephrem le Syriaque » et « Palestine chrétienne », chaque article donne les éclairages historiques et religieux essentiels ; avec parfois de véritables découvertes comme ce Raphael Tuki (ou Touki), copte de Haute-Egypte, qui fut, au dix-huitième siècle, le symbole du ralliement à Rome d'une fraction de ses coreligionnaires. Car ce dictionnaire englobe tous les rites d'Orient, qu'ils soient canoniquement rattachés au Vatican ou non. En effet, les Eglises catholiques orientales (melkites, maronites, etc.) ont su se préserver de la latinisation ou conserver au moins une partie de leur superbe héritage pharaonique, araméen, mésopotamien, byzantin ou autres.

Outre les idiomes, cantiques, cérémonies ou coutumes (celle de la circoncision s'est maintenue parmi les chrétiens nilotiques contrairement à ce que semble dire le *Petit Dictionnaire*), quelques illustrations viennent à propos rappeler la profonde originalité culturelle, notamment architecturale – voir en particulier les arts arméniens ou éthiopiens – de ces véritables « ethnies confessionnelles », souvent pourchassées ou persécutées – surtout en ce siècle – et qui, malgré tueries, pressions, discriminations et émigration, ont su continuer à vivre leur originalité au milieu d'une majorité islamique qui estime avoir vocation à les coraniser tôt ou tard.

Du Caucase à l'Ethiopie *via* le Levant, quelque trente-cinq millions de chrétiens (relevant d'une quinzaine de rites distincts), sans compter les millions de leurs frères qui ont essaimé depuis le dix-neuvième siècle au Canada, au Brésil, en Australie ou à .... Marseille ou Sarcelles, vivent un christianisme qui, pour le plus grand bien de la diversité du monde, a refusé l'occidentalisation de ses usages ou de ses dogmes.

J.-P. Péroncel-Hugoz

(1) Au sujet des Arméniens, on lira avec profit les terribles témoignages recueillis par Samuel Chahmouradian sous le titre *la Tragédie de Soumgaït, un pogrom d'Arméniens en Union soviétique*. Ce recueil, traduit du russe par Albert Andonian, adapté par Roland Mehl, présenté par Bernard Kouchner et préfacé par Elena Bonner, procure la nette impression – à travers des événements de 1988 déjà oubliés ou passés sous silence et très semblables à ceux qui ont lieu cette année au Haut-Karabakh – que le génocide perpétré contre les Arméniens de l'Empire ottoman entre 1895 et 1917 recommence au Caucase (Seuil, 220 p., 120 F.)

(2) « Le Monde des livres » du 14 juillet 1989 et du 5 avril 1991.

(3) « Le Monde des livres » du 14 février 1992.

Bonaparte fondateur du sionisme ?

BONAPARTE EN TERRE SAINTE
de Jacques Derogy
et Hesi Carmel.
Fayard, 494 p., 150 F.

Pour la première fois, un livre en français est consacré à l'affaire de la proclamation d'établissement que Bonaparte aurait lancée aux juifs depuis la Terre sainte, au printemps 1799. Disons-le tout net : la presse du temps n'a pas douté de la réalité du projet « *proto-sioniste* » des républicains français. Le très sérieux Mallet du Pan, rédacteur, émigré à Londres, du *Mercure britannique*, écrit : « *Le plan de leur République hébraïque est dressé, ils relèveront le Tabernacle à Jérusalem* ». En France, l'officieux *Moniteur* donne triomphalement la nouvelle et annonce même que des bataillons juifs menacent Alep. Mais, jusqu'à aujourd'hui, aucun original du texte de Bonaparte n'a été retrouvé.

Avec leur *Bonaparte en Terre sainte*, Jacques Derogy et Hesi Carmel ouvrent enfin ce dossier. La plume alerte de ces journalistes d'investigation s'est attachée surtout à montrer la fausseté d'une copie en allemand de la proclamation, apparue dans des conditions rocambolesques en 1940. L'itinéraire de ce document est en lui-même digne d'une nouvelle de Borgès.

En remontant la piste, les auteurs parviennent jusqu'à la secte juive messianisante des disciples de Jacob Frank. Comme les membres de cette confrérie pratiquaient le document apocryphe, Jacques Derogy et Hesi Carmel concluent un peu vite que l'auteur du texte retrouvé en 1940 ne peut être qu'un de leurs chefs : ils désignent alors un certain Hirschfeld, membre important de la secte et affilié à la loge maçonnique des « Frères asiatiques ».

Cela dit, la démonstration a l'avantage de faire revivre au passage, après Gershom Scholem, ces personnages et ces groupes d'illuminés de la fin du XVIIIe siècle. Faux messie, francs-maçons, ou, comme l'ami de Hirschfeld, Junius Frey, mystique égaré dans le jacobinisme (1) : l'auteur de la proclamation se trouve peut-être parmi eux et non sous le bicorne du général Bonaparte. L'hypothèse est séduisante et reste une hypothèse.

En fait, Jacques Derogy et Hesi Carmel ne doutent pas qu'à défaut de proclamation, il y ait eu bel et bien un « *projet juif* » ébauché au cours de la campagne de Syrie. Il aurait consisté en de vagues promesses présentées au conseiller juif du Pacha de Saint-Jean-d'Acre, Jazzar, dit le « *boucher* ». Autre mobile possible : le manque de fonds, cette plaie des armées révolutionnaires, aurait pu inciter le Directoire à mobiliser l'argent des juifs au financement de l'expédition d'Egypte.

Bonaparte en Terre sainte donne une solution à une autre énigme de la campagne de Syrie : pourquoi, parvenu à quelques kilomètres de Jérusalem le 1er mars 1799, Bonaparte négligea-t-il la cité sainte, se contentant d'envoyer caracoler devant ses murailles le jeune Eugène de Beauharnais ? Cette question fait écho à la surprise de Chateaubriand qui s'étonne, au dix-neuvième livre de ses *Mémoires d'outre-tombe*, de voir Bonaparte « *après s'être plongé dans l'Orient, source des renommées merveilleuses* » revenir, « *sans toutefois être allé à Jérusalem, de même qu'il n'entra jamais dans Rome* ».

En fait, des raisons tactiques qu'analysent Jacques Derogy et Hesi Carmel conduisirent le général en chef à différer son entrée dans Jérusalem jusqu'à la chute de Saint-Jean-d'Acre... qui n'eut pas lieu. La résistance inattendue du pacha Jazzar contraignit Bonaparte à évacuer la Terre sainte début juin 1799. Bien qu'il fût proche à cette époque des Idéologues et de l'athéisme des Lumières, le jeune général n'était donc pas aussi insensible que le suppose Chateaubriand à l'éclat des lieux saints.

Nicolas Weill

(1) Voir sur le mouvement frankiste : Gershom Scholem, *les Grands Courants de la mystique juive* (chapitre VIII), Payot. Sur Junius Frey, du même auteur, *Du frankisme au jacobinisme*, Gallimard-Le Seuil, 1981.

Une mémoire juive

La Bibliothèque de Jérusalem fête ses cent ans

Le 14 juin prochain sera célébré le centenaire de la Bibliothèque nationale juive et universitaire de Jérusalem. Cent ans d'une histoire tourmentée, façonnée par les tribulations d'Israël au XXe siècle. Cent ans d'une institution à la fois publique (on y fait parfois des prêts), érudite (elle se trouve à Givat Ram, un des campus de l'Université hébraïque) et nationale (depuis 1933, elle est le destinataire du dépôt légal).

Avec un fonds de deux millions et demi de volumes, cette bibliothèque est la plus importante du Proche-Orient. Pourtant elle est née de l'énergie et de l'obstination d'un seul homme, un certain Joseph Chazanowicz, natif de Bialystok, en Pologne. Après un voyage à Jérusalem (alors sous domination ottomane), Joseph Chazanowicz décide d'y fixer ce nouveau centre de la mémoire juive. Il expédie les neuf mille volumes de sa collection privée de *judaïca* à Jérusalem. En 1892, la Bibliothèque Midrash Abrabanel est inaugurée. Plusieurs années avant la publication du manifeste de Herzl, et plus de cinquante ans avant sa proclamation, l'Etat juif a déjà une bibliothèque nationale.

C'est de Tchécoslovaquie que va venir le premier grand professionnel : Hugo Bergmann. Il avait été bibliothécaire universitaire à Prague, où il fut l'élève du philosophe Martin Buber, avant d'être l'un des fondateurs de l'Université hébraïque de Jérusalem en 1925.

Bialystok, Prague... Il ne manquait que Berlin pour parfaire ce charme discret *MittelEuropa* qui s'attache à tant de vieilles institutions israéliennes. C'est justement de Berlin que vint, à la fin des années 20, Gershom Scholem, le spécialiste de la mystique juive. Il léguera sa précieuse collection de manuscrits, comme Albert Einstein y déposera, plus tard, celui de la théorie générale de la relativité.

En 1945, les alliés décident de confier à la Bibliothèque de Jérusalem les fonds des communautés et des institutions juives détruites par les Allemands, soit cinq cent mille volumes ! Mais aujourd'hui, c'est une nouvelle révolution qui attend la dizaine de salles de lecture : l'ouverture au public et le microfilmage des trésors enfouis dans la Bibliothèque nationale russe de Moscou et dans celle de Saltykov-Shchedrin à Saint-Pétersbourg. Vingt mille manuscrits hébraïques pratiquement inconnus à ce jour attendent de révéler leurs secrets. L'un d'eux concerne d'ailleurs l'histoire de France puisqu'il s'agit d'une nouvelle version du procès du Talmud de 1240 où s'affrontèrent, devant Louis IX, l'apostat Donin et le rabbin Yehiel de Paris. Un nouveau chapitre pour la bibliothèque d'un peuple du Livre.

N. W.

ANTIQUITÉ

L'épopée cosmologique de Platon

Peu d'œuvres ont eu autant d'influence sur la pensée occidentale que le Timée *et le* Critias
Les voici à nouveau présentés, dans une traduction inédite

TIMÉE, CRITIAS
de Platon.
Traduction, introduction et notes de Luc Brisson avec la collaboration de Michel Patillon pour la traduction,
G.F.-Flammarion, 438 p., 42 F.

Le monde a-t-il eu un commencement absolu ou l'Univers oscille-t-il sur des milliards d'années entre l'expansion et la contraction radicale, entre le Big Bang et le Big Crunch ? Claude Allègre pose ainsi le problème dans sa belle *Introduction à une Histoire naturelle* (1) : *« Si le Big Bang est l'instant zéro de tout, la conception unidimensionnelle du temps se trouve... confortée. Si, à l'inverse, ce n'est qu'un épisode dans une évolution cyclique où alternent Big Crunch et Big Bang, le temps cyclique des Chinois, des Egyptiens et des Sumériens apparaît comme vérifié. »*

Mais il n'y a pas que les Egyptiens et les Sumériens. Le monde selon Platon s'ordonne lui aussi entre des catastrophes à répétition, incendies ou déluges cosmiques, selon un schéma historico-épique que le philosophe grec emprunte à Homère et à Hérodote. Parce qu'il traite non du domaine des formes intelligibles, seul à jouir de la réalité et de la vérité, mais du monde du devenir, le *Timée* se présente comme un « mythe vraisemblable », c'est-à-dire comme la meilleure des histoires naturelles possibles. Peu de textes ont eu sur la pensée occidentale une pareille influence. D'abord parce que c'est dans le *Timée* et dans son complément, le *Critias*, récit inachevé soit par force, soit par volonté – on en discute, – que se trouve la fameuse épopée de l'Atlantide et de son combat contre l'Athènes primordiale, combat remporté par les Athéniens mais suivi d'un déluge qui engloutit le continent occidental et l'ensemble des combattants. On sait à quel point ce récit a fait, fait toujours, délirer. De l'Amérique au Sahara, de Santorin à la Sibérie, où n'a-t-on pas cherché l'Atlantide, alors que Platon s'est contenté avec une diabolique perversité d'opposer deux Athènes, celle qu'il aurait voulu gouverner, cité de la Raison et de la guerre terrestre, et celle qu'il a combattue toute sa vie, celle de l'empire maritime.



CAGNAT

Cette épopée inachevée en encadre une autre : celle de la fabrication artisanale du cosmos par un artisan divin, usant des techniques les plus raffinées que connaissaient les artisans grecs, ces héros secrets de l'aventure hellénique, aidé d'autres artisans spécialisés dans le détail. De l'âme du monde au plus petit des végétaux, en passant par l'homme et l'acropole que constitue sa tête, le démiurge et ses acolytes construisent le monde, le regard fixé sur les formes intelligibles – ils sont des artisans, non des créateurs au sens biblique du terme – suivant une progression harmonique, c'est-à-dire mathématique et musicale.

Cette conquête méthodique est aussi, en un sens, une dégradation, car plus on descend dans l'échelle des êtres, de l'âme du monde au corps du monde, du masculin au féminin, de l'homme à l'animal, plus le démiurge se heurte, selon la norme hiérarchique de Platon, à la nécessité, au « matériau », à l'irrationnel.

Un choix lucide

Peu de textes grecs sont aussi redoutables pour le traducteur et l'interprète que le *Critias* et, plus encore, le *Timée* de Platon. Pour affronter cette épreuve, il faut être à la fois un helléniste et un historien de la philosophie, conscient du fait que ces textes nous sont parvenus à travers une série d'interprétations, dont celle des découvreurs de l'Amérique qui ont rapidement identifié le nouveau monde au continent englouti du *Timée* et du *Critias*.

Auteur de plusieurs livres sur le *Timée* et le *Critias* (2), animateur, avec Monique Canto, d'une excellente et nouvelle entreprise de traduction de l'ensemble du corpus platonicien (3), Luc Brisson était mieux que personne en France préparé à cette épreuve. Seul Heinz Wismann aurait pu faire aussi bien mais, pour des raisons mystérieuses, il tient sous le boisseau les quelque mille pages qu'il a consacrées à un commentaire du *Timée*. Luc Brisson, aidé de l'excellent helléniste qu'est Michel Patillon, nous a fourni une traduction juste, claire et lisible, il l'a accompagnée d'une longue introduction, de notes, de schémas explicatifs, et d'une bibliographie qui est un choix lucide et raisonné.

On peut, ici ou là, critiquer ses choix. Je ne suis pas sûr, par exemple, que, pour rendre le grec *chôra* qui désigne chez Platon ce qui est rebelle à l'ordre vainqueur, le mot « terrain » – comme le « terrain » d'une maladie – n'aurait pas mieux valu que le mot « matériau ». Je me demande aussi parfois si le Platon de Luc Brisson n'est pas, par trop, le philosophe qui sépare. Luc Brisson peut-il aussi rendre compte de l'infini chatoiement que prend le monde sensible de par sa participation au monde intelligible ? La description de l'*Atlantide n'est-elle pas un* exemple de cette infinie variété et ne faut-il pas associer, de plus près encore que ne le fait Luc Brisson, la cosmologie du *Timée* et l'épopée interrompue du *Critias* ? L'Atlantide est à Athènes ce que le multiple est à l'un, ce que l'altérité est à l'identité. Ce sont là des questions dont chacun est libre de débattre, mais on ne peut guère le faire aujourd'hui sans partir de l'impressionnant travail de Luc Brisson.

Pierre Vidal-Naquet

(1) Fayard, 1992.

(2) *Le Même et l'Autre dans la structure ontologique du* Timée *de Platon*, Klincksieck, 1974 ; *Platon, les mots et les mythes*, Maspero, 1982 ; *Inventer l'Univers* (avec F. Walter-Meyerstein), Les Belles Lettres, 1991.

(3) Huit volumes déjà publiés chez Flammarion, dont trois par les soins de Luc Brisson.

A chacun ses Grecs

NOS GRECS ET LEURS MODERNES
Les stratégies contemporaines d'appropriation de l'Antiquité
Textes réunis par Barbara Cassin,
Le Seuil, 473 p., 170 F.

L'histoire de la philosophie occidentale s'identifie, pour une large part, avec l'histoire des diverses appropriations qu'elle a faites de la Grèce. S'interroger sur les formes que prennent celles-ci aujourd'hui, ainsi que sur les stratégies déployées, c'était évidemment une bonne idée.

Demander à quelques-uns des grands artisans d'une telle appropriation (Jacques Derrida, Umberto Eco, Paul Ricœur) de mettre en évidence leurs propres stratégies interprétatives, c'était un pari car il n'était pas certain qu'ils seraient prêts à passer « derrière » eux-mêmes, et à faire visiter les coulisses de leur théâtre.

*Or ce pari est tenu. Non seule*ment ils ont accepté de jouer le jeu, mais ce jeu éclaire, après coup, leur propre doctrine. Le dialogue qu'ils mènent avec eux-mêmes par l'intermédiaire de « leurs » Grecs fonctionne comme un révélateur. Ainsi pour Jacques Derrida qui y voit la définition, ou plutôt la non-définition, de sa propre identité : *« Nous sommes encore des Grecs certes, mais peut-être d'autres Grecs. »* Umberto Eco et Paul Ricœur, en dépit des évidentes disparités de leurs lectures, se rejoignent sur la notion de narrativité qu'ils s'emploient à dégager de la *Poétique* d'Aristote et dont ils montrent quel usage tout à fait général on peut en faire.

Il y a plusieurs autres voies pour entrer dans ce livre. La diversité fait son intérêt, mais aussi l'embarras du recenseur. Car les Grecs sont convoqués successivement pour leurs « modèles politiques », pour leur « actualité scientifique » et pour leur rôle dans le « tournant linguistique » comme dans la « philosophie pratique ».

Un enseignement global se dégage de ces études souvent aiguës. Bien plus que Platon, c'est Aristote qui offre à nos contemporains le plus grand nombre de formes susceptibles d'avoir pour eux du sens. Barbara Cassin, orfèvre en matière aristotélicienne, dit de lui qu'il est *« définitionnel de notre contemporanéité »*. Ce serait un prolongement du présent ouvrage que de se demander de quand date cette modernité à visage aristotélicien.

Une histoire philosophique ?

Mais pour entrer dans le livre, on peut aussi commencer par le début. On lira alors un passionnant tête-à-tête entre *Pierre* Aubenque et Jacques Brunschwig, tous deux spécialistes de philosophie grecque, mais qui débattent ici d'une question plus générale : l'histoire de la philosophie est-*elle* ou non philosophique ? Vieille question d'ailleurs, mais qui est *ici d'une parfaite fraîcheur*. Résumer ce débat par oui ou non aurait à peu près autant de sens qu'un raccourci en quinze notes d'une sonate pour deux instruments. Le plaisir que procure cette lecture n'est justement pas étranger au suspense dans *lequel on demeure après avoir été successivement convaincu* pour et contre. On aimerait donner raison aux deux interlocuteurs ; mais il faudrait choisir. Au fait si c'était cela même la philosophie ?

François Azouvi

La chaîne des vivants

Voici vingt siècles Plutarque s'interrogeait déjà sur les droits des animaux

TROIS TRAITÉS POUR LES ANIMAUX
de Plutarque.
Traduits par Amyot,
précédés de la Raison du plus fort *d'Elisabeth de Fontenay,*
POL, 220 p., 75 F.

Au nom de quoi tuons-nous des animaux pour les manger ? La nécessité de survivre ? Sûrement pas, puisqu'il est d'autres possibilités de se nourrir. Le plaisir, la pure jouissance, les raffinements du goût ? Alors, quelles *« cruelles friandises »* ! Car même si nous l'oublions à force d'habitude, voilà que nous ôtons la vie sans nécessité à des êtres sensibles. Nos délicatesses culinaires seraient donc pétries de sauvagerie, entachées d'une injustice et d'une barbarie de la pire espèce : elle ne se soupçonne même plus.

Allons donc, ce ne sont que des animaux. Des bêtes, des brutes, presque des choses. En tout cas, des êtres dépourvus de raison *que nous autres, tout à* fait autres, humains seuls pensant, raisonnant et parlant, pouvons donc rôtir, bouillir ou frire à loisir. Et s'il n'en allait pas ainsi ? S'il se trouvait qu'entre les vivants existent une continuité, une parenté, par degrés, de sensibilité et d'intelligence ? Si donc, au lieu d'aller de soi, la mise à mort des animaux avait toujours quelque chose d'un meurtre, voire d'un fratricide ?

Ces questions traversent trois courts traités de Plutarque, qui s'intitulent, par exemple, « S'il est loisible de manger de la chair » ou « Que les bêtes brutes eussent de la raison ». Retrouvant des arguments déjà présentés chez Pythagore ou Empédocle, Plutarque y combat les stoïciens qui légitiment la dévoration de chair par le monopole humain de la raison. Refusant les gâteaux mais pas la viande, le luxe mais non le meurtre, ce sont, à ses yeux, des sages fort incohérents.

Le sens de l'humanité

Ces méditations sur les cadavres qui jonchent nos tables et emplissent nos assiettes ne sont pas réservées aux intransigeants de ce qu'on pourrait appeler la diète éthique. Comme le souligne Elisabeth de Fontenay dans la belle étude ouvrant le volume, ces pages s'interrogent directement sur la place de l'homme parmi les vivants et sur le sens de l'humanité, ce terme toujours double, signifiant à la fois « douceur » et « genre humain ».

En un temps où l'on se soucie du destin de la Terre, des droits de l'animal, de la responsabilité humaine, il n'est pas inutile d'écouter ce qu'ont encore à nous dire ces textes grecs, marginaux et oubliés. D'autant que la traduction par Jacques Amyot des *Œuvres morales* de Plutarque (1572) est une merveille – non pas de fidélité, mais de beauté, tout bonnement.

R.-P. D.

Actualités du platonisme

Dans le flot ininterrompu des études consacrées à la pensée de Platon, il faut signaler, parmi les publications de ces derniers mois, un important numéro de la *Revue philosophique* où Monique Canto-Sperber a rassemblé une vingtaine d'études dédiées à la mémoire d'Henry Joly (nº 1103, 1991 - IV, PUF, 298 p., 100 F), ainsi qu'un volume regroupant de savantes *Etudes sur* le Sophiste *de Platon*, publiées sous la direction de Pierre Aubenque, qui éclairent le contenu et la méthode de ce dialogue capital aussi bien que les interprétations dont il a fait l'objet, depuis Aristote jusqu'à Heidegger (textes recueillis par Michel Narcy, Bibliopolis, 588 p.).

La politique étant l'un des domaines privilégiés de la réflexion de Platon, on lira avec profit le recueil posthume de Léo Strauss, *Etudes de philosophie politique platonicienne*, qui vient de paraître (Belin, coll. « Littérature et politique », 368 p., 175 F). Les analyses centrées sur le platonisme y répondent à des lectures consacrées à Heidegger, Husserl, Nietzsche, Marx, Maïmonide ou Machiavel. Elles visent à mettre en lumière les aspects essentiels du conflit entre philosophie et société politique, dont l'oubli est, aux yeux de Léo Strauss, la clé de l'appauvrissement spirituel de la modernité. Précédé d'une introduction de Thomas Pangle et traduit de l'anglais par Olivier Sedeyn, ce testament intellectuel est complété par une bibliographie des travaux de Léo Strauss, dont on découvre à présent l'ampleur.

Il convient également de ne pas oublier le remarquable travail de Michel-Pierre Edmond, *le Philosophe-roi, Platon et la politique*, publié il y a quelques mois, critiquant l'interprétation chrétienne qui a mis abusivement l'accent sur la fuite du philosophe hors du monde terrestre et sa contemplation du monde divin des Idées. Michel-Pierre Edmond insiste au contraire sur le retour du philosophe dans la Caverne, et sur son rôle de fondateur et de constructeur d'une Cité juste. Mais ce modèle ne doit pas être interprété, ce qui serait un second contresens, comme l'invention d'une utopie totalitaire. Le rôle du philosophe-roi, comparable au démiurge-artisan du *Timée*, serait d'orienter les citoyens vers la recherche du bien commun, en éveillant leur courage politique (Payot, coll. « Critique de la politique », 186 p., 140 F).

Parmi les traductions au format de poche, signalons enfin que *le Banquet* est paru dans une traduction de Philippe Jaccottet, avec une introduction de Monique Trédé, dans la série « Classiques de la philosophie » du Livre de poche, tandis que la collection « Agora-Les classiques » de Presses Pocket reprend la traduction de Mario Meunier, avec une introduction et un dossier de Jean-Louis Poirier.

R.-P. D.

★ A la suite de la chronique « Aristote toujours recommencé » (*le Monde* du 8 mai) nous avons omis de signaler, parmi les nouvelles éditions des textes du philosophe, *l'Ethique à Nicomaque* parue dans la série « Classiques de la philosophie » du Livre de poche. Il s'agit de la traduction de Jules Barthélemy Saint-Hilaire revue par Alfredo Gomez-Müller, qui a également rédigé la préface et les notes. Sous le titre *les Chemins d'Aristote*, Alfredo Gomez-Müller a publié une introduction à la pensée du Stagirite qui est un bon outil pédagogique (Ed. du Félin, 162 p., 110 F).

LETTRES ÉTRANGÈRES

Questions à Delphes

Un colloque sur la traduction de la littérature néo-hellénique en français s'est tenu à Delphes, du 30 avril au 2 mai, à l'initiative du ministère de la culture grec et du Centre culturel européen de Delphes. Il était dédié à la mémoire de Constantin Dimaras, le grand historien de la littérature néo-hellénique récemment disparu. Le but de ces journées de travail était double : présenter la littérature grecque actuelle dans ses différents courants et les rapports qu'elle entretient avec les autres littératures européennes, et discuter des problèmes d'érudition, de traduction et de réception que pose sa diffusion en France.

Le premier objectif n'a peut-être pas été atteint de manière tout à fait satisfaisante. Les grandes perspectives historiques ne donnaient qu'une idée très générale de l'évolution de la littérature contemporaine et laissaient peu de place à l'étude des tendances les plus récentes, qui aurait intéressé au premier chef les éditeurs et journalistes français participant au colloque. Sur le second point, en revanche, des communications très diverses ont permis de voir s'affronter ou se compléter des points de vue souvent très différents.

La question *« Qu'est-ce qu'une littérature étrangère ? »*, posée par Sabine Wespieser (éditions Actes Sud), n'a sans doute pas reçu de réponse définitive mais elle a débouché sur une autre question : cherche-t-on l'étrange ou le familier dans la littérature étrangère ? L'un ou l'autre selon les époques, répond Lionel Richard (*Magazine littéraire*, France-Culture), qui conclut que toute littérature est, par définition, étrangère. A propos des moyens mis en œuvre pour soutenir ce secteur, le même souligne la part croissante de l'Etat dans l'aide à l'édition de textes étrangers en France. Si Bruno Roy (éditions Fata Morgana) ne croit qu'à l'initiative individuelle, Georges Bijouras (éditions du Griot) regrette l'absence de structures culturelles grecques à l'étranger comparables aux instituts français, allemands ou italiens.

L'accueil fait à la littérature grecque en France n'est pas encore ce qu'il devrait être mais aux constatations pessimistes des uns s'oppose l'action dynamique, reconnue par tous, du Centre de traduction littéraire de l'Institut français d'Athènes, qui édite des textes en collaboration avec Actes Sud et forme de jeunes traducteurs. C'est, en effet, dans les mains de ces derniers que repose principalement le sort de la littérature grecque à l'étranger, traducteurs dont le rôle de « passeurs » a été souligné à l'envi et illustré par les brillantes communications d'un Jacques Bouchard, nous faisant pénétrer dans les arcanes de son travail sur la poésie d'Embirikos, ou d'un Dominique Grandmont, nous entraînant avec lui dans le « Voyage de traduire ».

L. F.

L'injustice faite aux Hellènes

Les auteurs grecs contemporains sont encore largement méconnus en France. Une situation qui pourrait changer. De Réa Galanaki à Thanassis Valtinos, rapide tour d'horizon d'une littérature qui mérite l'attention des éditeurs

La littérature grecque est victime d'une injustice. Pourquoi reste-t-elle à ce point méconnue, alors que la production littéraire de tous les autres pays européens suscite la curiosité du public et trouve bon accueil chez les éditeurs ? Serait-ce que dans notre esprit l'image de la Grèce, coincée entre le mythe de l'Hellade antique et celui des vacances au soleil, exclut toute littérature autre que savante ou folklorique ? Depuis quelques années cependant, depuis surtout les « Belles Etrangères » consacrées en 1990 à la Grèce, les éditeurs français ont fait un effort pour donner sa place à cette littérature et permettre enfin aux lecteurs de prendre connaissance de textes qui méritent un public européen.

En 1989, déjà, *le Quart*, le très beau roman de Nikos Kavvadias, écrivain bourlingueur qui a longtemps vécu en Chine et fait songer à Victor Ségalen et à Blaise Cendrars, a été réédité dans la très belle traduction de Michel Saunier (1). Puis un « classique » de 1933 a été rendu accessible au public français : *le Colonel Liapkine*, de M. Karagatsis (1908-1960), œuvre maîtresse dont les résonances flaubertiennes, dans la satire de la bourgeoisie provinciale, ne peuvent laisser indifférent le lecteur français (2). Nous restons en province avec *la Fin de notre petite ville* (1979), qui place Dimitris Hatzis au rang des grands prosateurs grecs contemporains. Les sept nouvelles qui composent le recueil ont pour cadre une *« petite ville de la province grecque »* – Ioannina, la ville natale de l'auteur dans les années 30. La sixième, la plus longue, intitulée « le Testament du professeur », est à elle seule un chef-d'œuvre, empreint de cette ironie très fine caractéristique du style de Hatzis (3).

C'est en revanche la capitale qui est le cadre privilégié de Ménis Koumandaréas, né en 1931, l'un des écrivains les plus populaires en Grèce actuellement : Athènes, au fil de son œuvre, devient le miroir où se reflètent les problèmes de la société grecque contemporaine (4). Dans *la Verrerie*, par exemple, il raconte la lutte vaine d'une jeune femme, ancienne militante de gauche, pour faire survivre une petite entreprise de luminaires. Cet échec d'une vie est aussi celui de toute une génération qui a cru à certains idéaux et que la dictature a brisée.

Réa Galanaki, avec *la Vie d'Ismaïl Pacha* (5), entraîne le lecteur dans la lutte pour l'indépendance crétoise au XIX[e] siècle : à travers



ARTURO PATTEN

Philippe Dracodaïdis : seul compte le Messager

le personnage d'Ismaïl, Crétois devenu musulman et égyptien sans pour autant perdre son attachement profond à sa patrie, la romancière pose d'une manière nouvelle le problème de la « grécité » (« Le Monde des livres » du 27 mars). *Le Message*, enfin, dernier roman de Philippe Dracodaïdis, vient de paraître en français (*voir notre encadré*).

Nouvellistes de talent

Après ce rapide tour d'horizon des textes qui ont été mis récemment à la disposition du public français, il n'est pas inutile de rappeler que d'autres œuvres mériteraient à leur tour d'être traduites. La nouvelle, genre peu apprécié en France, est, au contraire, très pratiquée en Grèce. Certains écrivains contemporains y excellent, comme Ilias Papadimitracopoulos, auteur de deux recueils, *Dentifrice à la chlorophylle* (1973) et *Bains de mer chauds* (1980), qui sont deux petites merveilles. Des récits courts, écrits à la première personne le plus souvent, dans une langue limpide, dessinent, par petites touches, des scènes de la vie provinciale durant les années 30 et 40. Sous la transparence de ces souvenirs d'enfance et d'amours adolescentes affleure la violence de la guerre et de la mort, mais discrète, à peine perceptible dans une allusion ou concentrée dans la chute inattendue d'un texte. C'est, à la fin de l'évocation enjouée des bains de mer de sa jeunesse, l'image atroce de l'émigré russe empalé sur un pieu de fer à la suite d'un plongeon imprudent.

Le lecteur français peut être surpris de la récurrence du thème de la guerre chez les prosateurs grecs. C'est qu'au traumatisme de la défaite et de l'Occupation s'est ajouté en Grèce, celui, indicible, de la guerre civile qui a suivi. Ce drame originel hante, par exemple, les nouvelles d'un Christophoros Milionis, dont les personnages, parvenus à l'âge adulte, errent dans un monde moderne privé de sens par l'incommunicable souvenir de l'horreur (*la Chemise du Centaure et autres nouvelles*, 1962 ; *le Kalamas et l'Achéron*, 1985).

Chez Dimitris Nollas, né en 1940, autre auteur de nouvelles (*la Fée d'Athènes*, *Polyxénia*, *la Peau douce*, parus en Grèce entre 1974 et 1984), l'impression dominante est plutôt celle d'un désarroi : celui qui s'empare de l'individu perdu dans l'exil, dans l'histoire et son cycle infernal de souffrances et de persécutions, dans une époque qui ne suscite que sarcasme et dérision, et même dans l'amour qui n'est plus que l'ombre de lui-même et ne sauve pas de la solitude. Avec E. Ch. Gonatas en revanche, écrivain d'inspiration surréaliste, l'écriture fait entrer de plain-pied dans une sorte de fantastique doux qui n'est que le brouillage imperceptible de la frontière entre le possible et l'imaginable. Son dernier texte publié, une très belle nouvelle intitulée *A l'Auberge du cardinal*, est plein de rencontres et de coïncidences dans la plus pure tradition surréaliste.

L'apparition de Théodoropoulos

En ce qui concerne le roman, la situation varie selon la période considérée. Les grands romans des années 60 ont été traduits en français (*Cités à la dérive*, de Stratis Tsirkas, *le Troisième Anneau*, de Costas Taktsis, et *la Trilogie*, de Vassilis Vassilikos). C'est le cas également, pour les années 70, du chef-d'œuvre d'Aris Alexandrou, *la Caisse*, ainsi que d'une partie de l'œuvre de Hatzis et de Koumandaréas. Il reste encore à découvrir, pour cette génération, l'œuvre d'un Alexabdros Kotzias, avec son grand roman, *Usurpation de pouvoir*. Mais les divisions chronologiques sont arbitraires. Thanassis Valtinos, par exemple, l'un des écrivains actuels les plus intéressants et les plus constamment novateurs, a commencé à publier dans les années 60, mais son œuvre la plus ambitieuse est sortie en 1989 en Grèce (*Eléments pour les années 60*) et trois nouveaux livres sont attendus pour la rentrée.

Le public français va d'ailleurs bientôt pouvoir le découvrir puisque les éditions Hatier viennent de publier l'un de ses textes, *Bleu nuit presque noir*, tandis que deux autres sont en cours de traduction, *le Synaxaire d'Andréas Kordopatis*, annoncé par les éditions Climats, et *la Marche des neuf*, à paraître chez Actes Sud début 1993. Pour les plus jeunes, notons l'apparition très remarquée sur la scène littéraire de Takis Théodoropoulos, né en 1954. Son quatrième roman, *le Paysage absolu* (1991), qui a un énorme succès en Grèce, sortira chez Actes Sud à la rentrée.

Avec Galanaki et Théodoropoulos, on voit peut-être arriver une nouvelle génération d'écrivains qui gardent leur particularité, leur « être grec » tout en refusant de s'enfermer dans des problématiques purement nationales. Cette floraison d'œuvres de haute qualité est une occasion pour les Français de pénétrer enfin dans ce domaine de la littérature européenne pour lequel ils n'ont pas manifesté jusqu'à présent assez de curiosité et qui leur réserve de grandes surprises.

Lucile Farnoux

(1) Climats, 1989.

(2) Traduit par René Bouchet, Hatier, 1991.

(3) Traduit par Michel Volkovitch : *le Cahier du détective*, Complexe, 1990 et *le Testament du professeur*, Aube, 1990.

(4) *Le Maillot numéro neuf*, éditions du Griot, 1991 ; *la Verrerie*, traduit par Marcel Durand, Hatier, 1991 ; *le Beau Capitaine*, à paraître aux éditions du Griot.

(5) Actes Sud, 1992.

Les fantômes de Dracodaïdis

LE MESSAGE
de Philippe Dracodaïdis.
Traduit du grec
par Karin Coresis,
Actes Sud, 168 p., 110 F.

Tout commence par le message. Le 28 octobre 1917, le révolutionnaire mexicain Emiliano Zapata, chef de l'armée libératrice du Sud, envoie une lettre de félicitations à Lénine pour la prise du palais d'Hiver. L'Histoire ne dit pas si ce message est parvenu à son destinataire. Le livre de Philippe Dracodaïdis découle de la rencontre de ce petit fait et de deux dates : 10 avril 1870, naissance de Vladimir Oulianov, dit Lénine ; 10 avril 1919, meurtre d'Emiliano Zapata. Les coïncidences plaisent aux poètes, elles forcent le sens des choses.

Tout sépare le paysan mexicain, avec son cheval et sa carabine, du petit-bourgeois intellectuel qui met en mouvement la plus énorme machine historique du vingtième siècle. Tout, à commencer par l'espace qui ne sera jamais couvert entre eux deux : le cavalier chargé de la missive part, mais arrive-t-il ? Et pourtant, les voici tous deux réunis dans une mascarade stupéfiante et sans pitié qui se moque allègrement de tous les lieux communs historiques. On pourra objecter qu'il n'y a plus de tabous de nos jours et que cela fait belle lurette que Lénine n'intéresse plus personne dans son mausolée, mais il faut rendre cette justice à l'auteur que le livre a été écrit précisément *avant* que n'aient lieu les bouleversements que nous savons. Quant au sujet de la farce, le masque que l'on brûle en dansant et en poussant des cris de joie n'est autre que la révolution. La révolution vouée à l'échec, traînant après elle son cortège d'horreurs, gigantesque contrefaçon produite par le Siècle des Lumières : la révolution est un art, dit Lénine après Marx ; la preuve, ajoute l'écrivain, c'est que le mot « dada » a été inventé par Lénine.

Chevauchée fantastique

Pour mener son réquisitoire, le « manipulateur de mots » convoque des personnages de tous les coins de l'Europe et de l'Histoire, fantômes qui viennent chacun faire leur pirouette avant de disparaître en ricanant. Les héros qui ont pris la Bastille se révèlent des crapules, ni plus ni moins révolutionnaires que ces compagnons imprimeurs qui, par haine du patron et de sa belle épouse, guillotinent, par une belle nuit de 1730, leur chatte adorée ainsi que tous les chats du quartier. Grimace de révolution. Où sont les révolutionnaires alors ? Il n'y en a qu'un : Sade, solitaire, embastillé, philosophant en son boudoir. Le reste est condamné, pis, n'existe même pas. Seule la littérature *« est à la hauteur »* : Chateaubriand lâche une phrase d'outre-tombe, Baltasar Gracian discourt, *incognito*, dans une salle d'auberge. En arrière-plan de la chevauchée fantastique du messager, trois figures d'écrivains : Tchekhov, Kafka, Cavafy, tels des anges noirs. Par-delà le temps et l'espace, l'auteur leur adresse un signe de connivence. Ils ont pressenti l'horreur à venir, mais laissent entendre où gît l'espoir. *« Ithaque t'a donné le beau voyage. Sans elle tu n'aurais pas pris la route. Elle n'a rien d'autre à te donner »*, écrit Cavafy. Peu importent les révolutions, seul compte le messager ; peu importe qu'il arrive, il suffit qu'il soit en route.

Dans ce conte philosophique qui se présente plutôt comme un puzzle et peut faire songer aux *Mille et Une Nuits*, Philippe Dracodaïdis renoue avec la très ancienne tradition byzantine des narrations, où l'histoire et l'imaginaire se mêlaient sans contrainte. L'un des plus grands charmes de ce texte réside justement dans l'étonnante liberté de ton et de forme qu'il affiche, passant sans transition de la chanson obscène au discours philosophique, mêlant les genres et les époques avec une allégresse réjouissante et une truculence toute rabelaisienne (1).

L. F.

(1) Philippe Dracodaïdis est notamment l'auteur de *Sainte-Maure*, roman, Le Seuil, 1984 ; *Commentaire sur le cas*, chronique, Denoël, 1985 ; *Sur la route d'Ophrynio*, Le Seuil, 1986. Rappelons qu'il est également le traducteur en grec de Rabelais et de Montaigne.

La gloire des marranes

MARRANES
de Frédéric Brenner
et Yosef Hayim Yerushalmi
suivi de
Prières, *traduites et présentées (en bilingue)*
par Inacio Steinhardt
et de Voix de Tras-os-Montes et de Beira,
rassemblées et présentées
par Nicole Zand.
Photographies
de Frédéric Brenner,
La Différence, 146 p., 198 F.


FRÉDÉRIC BRENNER

L'existence de la petite communauté marrane de Belmonte, village de la province de Beira, au nord-est du Portugal, ne relève pas de la curiosité ethnographique ou de la survivance de quelque lointain souvenir. Ces quelques dizaines de familles pratiquent la religion juive en secret, sans synagogue, sans livres ni rabbin.

Depuis cinq siècles, depuis les persécutions catholiques et les baptêmes forcés des juifs, ceux qui allaient faire d'une insulte – le mot « marrane » signifie porc en castillan – leur titre de gloire et de victoire, maintiennent cette mémoire et la transmettent telle une flamme fragile et essentielle.

En 1984, Frédéric Brenner avait réalisé, avec Stan Neumann, un film sur les marranes de Belmonte ; il avait été diffusé en novembre 1990 sur FR3. Il publie aujourd'hui le livre rassemblant les photos – admirables de respect et d'intelligence – qui donnent à voir, sans la violer, cette mémoire secrète.

On y trouvera, outre les témoignages rassemblés pour le film par notre collaboratrice Nicole Zand, et une analyse historique signée par Yosef Yerushalmi, l'ensemble des prières orales des marranes, retranscrites et traduites, dont un émouvant *Pater* avec des interpolations appartenant à la tradition cachée.

P. K.

★ *Les Derniers marranes*, de Frédéric Brenner et Yosef Hayim Yerushalmi, existe également en cassette vidéo, produit par La SEPT (64 mn, 179 F). Disponible par correspondance, BP 630, 60732 Sainte-Geneviève, Cedex 09, ou par Minitel : 3615 La SEPT.

Le cauchemar de Sir Hugo

Pour son premier roman, Patrick McGrath brode avec talent sur l'éternelle ambiguïté de la relation maître-valet

L'ÉTRANGE HISTOIRE DE SIR HUGO ET DE SON VALET FLEDGE
de Patrick McGrath.
Traduit de l'anglais
par Martine Laurent-Skopan,
Albin Michel,
coll. « Les grandes traductions »,
231 p., 98 F.

Le manoir de Crook n'avait jamais été le royaume de la détente et de la bonne humeur. L'impérieuse autorité du maître des lieux, Sir Hugo, gentleman paléontologue, y imposait de strictes règles de conduite, directement héritées de la bonne tradition victorienne. Cela était un peu froid, un peu oppressant, mais somme toute vivable, du moins tant que Sir Hugo pouvait poursuivre ses recherches sur un squelette de *Phlegmosaurus*, rapporté d'Afrique orientale et grâce auquel il entendait bien démontrer que les dinosaures sont les véritables ancêtres des oiseaux.

Tout bascule avec l'arrivée d'un couple de nouveaux domestiques, les Fledge, elle cuisinière qui sombre dans l'éthylisme, lui majordome au style irréprochable mais dont la longue silhouette silencieuse va devenir de plus en plus inquiétante pour Sir Hugo. Il faut dire qu'au moment où Patrick McGrath – qui signe là son premier roman – donne la parole à celui-ci, le malheureux gentleman est déjà cloué sur un fauteuil, conscient de ce qui l'entoure mais réduit, comme il l'avoue lui-même, à l'état de *« légume »*. On ne saura que tardivement dans quelles circonstances il a perdu toutes ses facultés de mouvement et de parole. Mais c'est dans sa tête que se déroule le récit des événements dramatiques qui vont secouer le vieux manoir. La réalité de ces événements est, pour la plupart, établie : il y aura mort d'homme, dans des conditions particulièrement sinistres, tandis que leurs pulsions sexuelles – hétéro et homo – poussent maîtres et domestiques à d'inavouables fornications.

Beaucoup moins sûr est le rôle réellement joué par les différents personnages. Car, avec une rigueur toute britannique, Sir Hugo admet fréquemment qu'il *« spécule »*, qu'il *« imagine »*, que son récit est largement le fruit de déductions et non d'observations directes, à la limite qu'il est en proie au délire de la persécution. Le tout dans une atmosphère constamment décrite comme *« malsaine »*, *« maléfique »*, *« maligne »*, et au fil de scènes plus ou moins incongrues ou troublantes comme celle où Sir Hugo voit un énorme brochet s'échapper du ventre d'une vache crevée qui flotte sur le marais voisin, ou lorsque, à l'heure du café, il se fait apporter sur la table familiale un vieux crapaud pour l'y nourrir d'asticots.

Plus d'ambiguïté que de véritable suspense dans ce roman en forme de cauchemar mais attachant jusqu'à la dernière page. Nous comprenons très vite que *l'objectif de Fledge n'est autre* que de « prendre la place » de Sir Hugo. Mais nous sommes en Angleterre et tout ne sera réellement consommé que lorsque, ayant troqué son uniforme noir de majordome contre une confortable veste de tweed, il ajoutera sa propre tasse sur le plateau où est servi, au salon, à cinq heures, le thé traditionnel.

Peut-être Patrick McGrath a-t-il tendance à en rajouter un peu sur les descriptions – imaginaires – de corps masculins dénudés et d'étreintes luxurieuses, de la cuisine au salon et bien sûr à la chambre de la maîtresse de maison. Mais après tout, pour Sir Hugo au moins, cela fait précisément partie du cauchemar.

Alain Jacob

D'AUTRES MONDES
par Nicole Zand

La rage de Graciliano

ANGOISSE (Angustia)
de Graciliano Ramos.
Traduit du portugais (Brésil)
par Geneviève Leibrich
et Nicole Biros.
Gallimard, 288 p., 110 F.

« QUE *pouvait-il m'arriver ? Aller en prison, passer en jugement et être condamné, perdre mon emploi, purger la sentence. La vie en prison ne serait pas pire que celle que je menais.* » Cette phrase, près de la fin de son roman *Angoisse*, l'écrivain brésilien Graciliano Ramos l'avait écrite avant son incarcération... La saleté, qui lui répugne physiquement, il l'avait imaginée, redoutée à l'avance, comme s'il s'y préparait, comme s'il l'éprouvait déjà par lui-même... *« Toucher les barreaux noirs et dégoûtants est au-delà de mes forces*, écrit le narrateur du roman. *Je me lave les mains un nombre incalculable de fois par jour, je nettoie mes plumes avant d'écrire, j'ai horreur des présentations, des salutations où il me faut serrer des mains dont on ne sait où elles ont traîné, des mains qui ont fourré leurs doigts dans un nez ou entre les cuisses d'une Marina quelconque. (...) Je n'ai pas peur de la prison. Si on me donne de l'eau pour me laver les mains, je m'en accommoderai. »*

Angoisse, qui vient de paraître en traduction française, avait, justement, été publié en 1936, alors que son auteur était en prison. C'était son troisième roman. Avec José de Almeida (1887-1980), initiateur du roman régionaliste nordestin, puis avec José Lins de Rego (*1901-1957*), auteur de *l'Enfant de la plantation*, et avec ses cadets Rachel de Queiroz (née en 1910) et Jorge Amado – dont on va fêter, cette année, le quatre-vingtième anniversaire, – Graciliano Ramos sera un des grands représentants du groupe d'écrivains nordestins des années 30, créant une littérature *régionaliste* engagée.

Né en 1892 dans une petite ville de l'Etat de l'Alagoas, au nord-est du pays, dans la famille d'un *fazendeiro*, un propriétaire terrien, ruiné par la sécheresse, il a évoqué dans son roman le plus célèbre, *Sécheresse* (*Vidas secas*), un des premiers livres publiés par Roger Caillois dans sa collection « La croix du sud » (Gallimard, 1956), la vie primitive et les mœurs brutales du *sertan* que fuient les paysans, où les troupeaux sont alternativement décimés par la sécheresse ou par les pluies torrentielles, où sévit la peste bubonique, dans un pays qui sort à peine de la crise qui a suivi l'abolition de l'esclavage en 1888 (1). Incohérence d'une administration qui va le nommer


DR

directeur de l'instruction publique de l'Alagoas, en 1933, pour le destituer brusquement, trois ans plus tard, et l'incarcérer pour subversion en mars 1936. Sans raison. Ses fils sont aux Jeunesses communistes ; lui n'appartiendra à aucun parti avant 1945, date à laquelle il adhérera au Parti communiste. Ce qu'il écrit trahit seulement un homme libre. Il sera relâché sans la moindre explication onze mois plus tard, en janvier 1937, sans avoir été jugé, ni même interrogé. Dans ses souvenirs, écrits dix ans plus tard, *Mémoires de prison* (Gallimard, 1988), il a raconté, sans exhibitionnisme, sans misérabilisme, l'avilissement dans la colonie pénitentiaire où sont parqués « politiques » et prisonniers de droit commun.

Mécontent du manuscrit du roman qu'il est en train de terminer et qu'il avait pris en horreur : *« Je l'avais abandonné deux fois, j'étais resté un an sans le voir, j'avais souillé et déchiré des feuilles. Les interruptions et les discordes successives devaient être la cause de ces incorrections. Il aurait fallu m'isoler. »* La prison sera cet isolement auquel il fait semblant d'avoir aspiré. *« Où trouver la paix ?*, écrira-t-il, plus tard, dans *Mémoires de prison*. *Ma femme passait son temps à me persécuter d'une jalousie incroyable, absolument insensée. J'aurais pu la tromper et me venger, si j'avais été fait pour ce genre de choses. »* Un certain nombre d'écrivains se mobiliseront en sa faveur et le roman, *Angoisse*, paraîtra en 1936, pendant son incarcération.

A*NGOISSE*... On croit lire, d'abord, narré à la première personne, un roman de la jalousie : un petit bourgeois dans une ville de province qui cherche à tout moment refuge dans le passé, qui s'efforce de redevenir enfant, mélange les choses anciennes avec ce qui lui arrive. Fait constamment l'aller-retour entre la famille du *sertan* et la ville qui l'a éloigné de ses aïeux. *« Je ne suis plus ce que j'étais alors. La tranquillité me manque, l'innocence me manque, je suis devenu une loque que la ville a usée et salie. »* Et, soudain, imperceptiblement, on glisse dans la folie, la paranoïa. Un délire de persécuteur-persécuté. Le journal d'un fou, presque gogolien. Un homme avec des velléités littéraires, employé comme spécialiste de faits divers dans le journal d'une petite ville, aime (croit aimer) une jeune fille qui n'en vaut pas la peine et qui s'en amuse. Il tuera son rival. Sans que ce soit vraiment par jalousie. Il en a simplement décidé ainsi : l'amant, Tavares (qui – coïncidence ? – porte le nom de l'inspecteur de police qui va l'arrêter !), devait mourir.

Il raconte le bureau, les conversations de café entre hommes, les ragots sur les pères incestueux, les avorteuses, les voisins qu'il épie, nuit et jour, derrière les cloisons. Il passe du réel aux souvenirs de son enfance, à ses rêves de gagner le gros lot pour Marina et ses cauchemars dans lesquels il l'imagine en tronçons, sciée vivante, dans lesquels il se sent rongé par les rats qui l'empêchent de se concentrer. *« J'étais dans la salle d'eau, nu, en train de fumer et d'imaginer des extravagances, comme à l'accoutumée. Je passe ainsi deux heures, assis sur le ciment. Je bois une tasse de café à six heures puis j'entre dans la salle d'eau. J'en sors à huit. Je m'habille à la hâte et je cours au bureau. Pendant que je fume, nu, jambes étendues, de grandes révolutions se produisent dans ma vie. J'écris un livre, un livre remarquable, un roman. Les journaux se récrient, les uns m'attaquent, les autres me défendent. Le directeur me jette des coups d'œil furieux mais je sais très bien que c'est par jalousie et je ne m'en formalise pas. Je vais devenir célèbre. »*

UN délire dont les fantasmes terrifient de la part de cet écrivain ami d'un Jorge Amado, son cadet de vingt ans, qui, pourtant, lui ressemble si peu. Cynique toujours, agressif, misogyne, rageur, teigneux, il affirmait, dans un autoportrait en 1956, *« ne pas aimer les voisins ; avoir horreur des gens qui parlent fort ; détester la radio et le téléphone ; n'aimer ni les fruits ni les gâteaux ; haïr la bourgeoisie ; être athée ; considérer la Bible comme son livre préféré ; aimer les gros mots écrits et parlés ; désirer la mort du capitalisme ; écrire à la main »*. Un homme qui, comme son personnage, ne faisait rien pour attirer les compliments ou les honneurs et qui aurait certainement été le premier étonné d'apprendre que le président Fernando Collor avait décidé, pour fêter spécialement son centenaire, de déclarer 1992 « année culturelle Graciliano Ramos ».

(1) *Vidas secas* et *Mémoires de prison* ont donné lieu à deux beaux films de Nelson Pereira dos Santos.